

Site Natura 2000 FR7200797

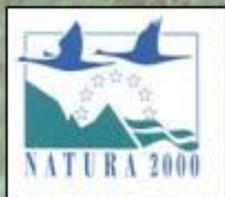
Réseau Hydrographique du Gat Mort et du Saucats

Document d'objectifs

2011



Volume I : Document de synthèse



**Présidence du
Comité de Pilotage**



Opérateur

SOMMAIRE GENERAL

Volume I : Document de synthèse

1. La démarche Natura 2000	p 6
1.1. La démarche générale	p 6
1.2. La démarche sur le site	p 8
1.3. Le descriptif initial du site ou FSD	p 9
1.3.1. <i>Objet de la désignation</i>	p 9
1.3.2. <i>Identification du site</i>	p 10
1.3.3. <i>Descriptif succinct</i>	p 11
1.3.4. <i>Composition citée dans le Formulaire Standard de Données</i>	p 11
1.4. Le périmètre d'étude du site	p 12
1.4.1. <i>Définitions</i>	p 12
1.4.2. <i>Description</i>	p 12
2. Présentation du site	p 17
2.1. Situation géographique	p 17
2.2. Contexte administratif	p 18
2.2.1 <i>Le foncier</i>	p 18
2.2.2 <i>Les zonages réglementaires dans et autour du site</i>	p 20
2.3. Contexte physique	p 23
2.3.1 <i>Caractéristiques géologiques, géomorphologiques et pédologiques</i>	p 23
2.3.2 <i>Caractéristiques météorologiques</i>	p 31
2.3.3 <i>Caractéristiques hydrographiques et morphodynamiques</i>	p 32
2.3.4 <i>Caractéristiques hydrologiques</i>	p 40
3. Descriptif socio-économique	p 46
3.1. Identification des acteurs et de leurs intérêts respectifs	p 46
3.1.1 <i>Les collectivités locales</i>	p 46
3.1.2 <i>Les établissements publics</i>	p 48
3.1.3 <i>Les services administratifs déconcentrés et consulaires</i>	p 49
3.1.4 <i>Les acteurs de la forêt</i>	p 49
3.1.5 <i>Les associations</i>	p 50
3.2. Approche globale et historique de l'occupation du sol	p 52
3.3. Les activités humaines actuelles	p 55
3.3.1 <i>Agriculture et élevage</i>	p 55
3.3.2 <i>La sylviculture</i>	p 59
3.3.3 <i>La chasse</i>	p 62
3.3.4 <i>La pêche et la protection des milieux aquatiques</i>	p 65
3.3.5 <i>Les autres activités de loisirs en extérieur</i>	p 70
3.3.6 <i>Activités industrielles et commerciales</i>	p 73
3.3.7 <i>Démographie et urbanisation</i>	p 73
4. Diagnostic écologique	p 79
4.0. Introduction méthodologique	p 79
4.0.1. <i>Inventaire des documents bibliographiques</i>	p 79
4.0.2. <i>Méthodologie d'identification et de caractérisation des habitats</i>	p 79
4.0.3. <i>Méthodologie de cartographie des habitats</i>	p 79
4.1. Les grands types de milieux du site	p 82
4.2. Les habitats naturels	p 84
4.2.1 <i>Inventaire et cartographie des habitats naturels</i>	p 84
4.2.2 <i>Description et analyse des habitats naturels</i>	p 91

4.3. La flore	p 111
<i>4.3.1 Diversité des espèces présentes</i>	p 111
<i>4.3.2 Etat des peuplements et intérêt patrimonial de la flore</i>	p 112
4.4. La faune	p 120
<i>4.4.1 Diversité des espèces observées sur le site</i>	p 120
<i>4.4.2 Etat des populations et intérêt patrimonial de la faune</i>	p 121
<i>4.4.3. Le Vison d'Europe</i>	p 139
5. Synthèse des enjeux écologiques et patrimoniaux	p 155
5.0. Rappels de définitions	p 155
5.1. Les habitats d'intérêt communautaire	p 157
<i>5.1.1 Récapitulatif des habitats d'intérêt communautaire</i>	p 157
<i>5.1.2 Cartographie des habitats d'intérêt communautaire</i>	p 159
5.2. Enjeux de conservation des habitats et des espèces	p 162
<i>5.2.1 Méthodologie d'évaluation</i>	p 162
<i>5.2.2 Evaluation et hiérarchisation des enjeux</i>	p 163
5.3. Les foyers de biodiversité	p 169
5.4. Enjeux fonctionnels et de développement durable	p 172
Sigles et abréviations	p 173
Glossaire	p 175
Bibliographie	p 182

Liste des documents intégrés dans le texte

Liste des figures

- Figure 1 : *Les étapes de la mise en place d'un site Natura 2000*
Figure 2 : *Rapport entre surface et nombre de parcelles cadastrales du site*
Figure 3 : *L'échelle des temps géologiques*
Figure 4 : *Coupes géologiques dans la vallée du Gât Mort*
Figure 5 : *Coupe géologique dans la vallée du Saucats*
Figure 6 : *Topographie du canton de La Brède*
Figure 7 : *Courbes ombrothermiques de Mérignac*
Figure 8 : *Coupes en long du lit du Gât Mort et du Saucats*
Figure 9 : *Débits spécifiques moyens mensuels du Saucats*
Figure 10 : *Evolution des exploitations agricoles des bassins versants entre 1979 et 2000*
Figure 11 : *Evolution de la population des bassins versants*
Figure 12 : *Structuration paysagère du secteur*
Figure 13 : *Franchissabilité des ouvrages hydrauliques*
Figure 14 : *Aménagement des obstacles pour la libre circulation des poissons*
Figure 15a : *Exemple de « fiche ouvrage » Natura 2000 (diagnostic et propositions d'aménagement)*
Figure 15b : *Exemple de « fiche ouvrage » Natura 2000 (diagnostic et propositions d'aménagement)*

Liste des cartes

- Carte 1 : *Les sites Natura 2000 d'Aquitaine*
Carte 2 : *Périmètre initial du site*
Carte 3a : *Délimitation du périmètre d'étude*
Carte 3b : *Délimitation du périmètre final*
Carte 4 : *Localisation du site*
Carte 5 : *Parcelles cadastrales du site*
Carte 6 : *Zonages réglementaires et outils de connaissance*
Carte 7a : *Légende de la carte géologique du site*
Carte 7b : *Géologie du site*
Carte 8 : *Réseau hydrographique et unités fonctionnelles du Gât Mort et du Saucats*
Carte 9 : *Les moulins à eau du Gât Mort et du Saucats*
Carte 10 : *Le carbonate de calcium dans les aquifères du Saucats*
Carte 11 : *Localisation des points de mesures hydrobiologiques des cours d'eau*
Carte 12 : *L'occupation du sol des bassins versants*
Carte 13 : *Population et infrastructures*
Carte 14a : *Fuseau du projet de LGV dans les communes du site*
Carte 14b : *Tracé du projet de LGV dans le site*
Carte 15 : *Les grands milieux et autres éléments d'occupation du sol*
Carte 16a : *Cartographie des habitats – Le Saucats*
Carte 16b : *Cartographie des habitats – Le Gât Mort amont*
Carte 16c : *Cartographie des habitats – Le Gât Mort aval*
Carte 17 : *Localisation des stations de sources travertinisantes sur le Saucats*
Carte 18 : *Localisation des espèces végétales de l'Annexe II et des autres espèces à enjeux*
Carte 19a : *Les obstacles à la libre circulation des poissons sur le Gât Mort*
Carte 19b : *Les obstacles à la libre circulation des poissons sur le Saucats*
Carte 20 : *Enjeux faune (hors poissons et vison)*
Carte 21 : *Répartition du Vison d'Europe en France*
Carte 22a : *Les habitats préférentiels du Vison d'Europe sur le site – Le Saucats*
Carte 22b : *Les habitats préférentiels du Vison d'Europe sur le site – Le Gât Mort amont*
Carte 22c : *Les habitats préférentiels du Vison d'Europe sur le site – Le Gât Mort aval*
Carte 23 : *Localisation des ouvrages de franchissements selon la priorité d'action sur l'ensemble du réseau hydrographique*
Carte 24a : *Les habitats du site selon leur statut – Le Saucats*
Carte 24b : *Les habitats du site selon leur statut – Le Gât Mort amont*
Carte 24c : *Les habitats du site selon leur statut – Le Gât Mort aval*
Carte 25 : *Les foyers de biodiversité du site*

Liste des tableaux

- Tableau 1 : *Modifications du périmètre d'étude*
Tableau 2 : *Structure cadastrale du site*
Tableau 3 : *Températures et précipitations à Cabanac-et-Villagrains*
Tableau 4 : *Caractéristiques hydrographiques des deux bassins versants*
Tableau 5 : *Les affluents du Gât Mort*
Tableau 6 : *Les affluents du Saucats*
Tableau 7 : *Les moulins à eaux du et du Saucats*
Tableau 8 : *Débits caractéristiques du Gât Mort et du Saucats*
Tableau 9a : *Qualité des eaux du Gât Mort en 2009*
Tableau 9b : *Qualité des eaux du Saucats en 2009*
Tableau 10 : *Synthèse de 5 années de suivi de la qualité des eaux du Gât Mort et du Saucats (période 2005-2009)*
Tableau 11 : *Surface agricole utilisée des bassins versants en 2000*
Tableau 12 : *Evolution des surfaces agricoles des bassins versants entre 1979 et 2000*
Tableau 13 : *Evolution des cheptels des bassins versants entre 1979 et 2000*
Tableau 14 : *Les adhérents au Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest des bassins versants (2009)*
Tableau 15 : *Les piégeurs agréés du site*
Tableau 16 : *Les captures d'espèces classées nuisibles sur les bassins versants*
Tableau 17 : *Surface des placettes de relevés floristiques utilisées sur le site*
Tableau 18 : *Coefficients d'abondance/dominance utilisés sur le site*
Tableau 19 : *Liste des milieux mise à jour selon la typologie du FSD*
Tableau 20 : *Classification Corine Biotope des habitats du site*
Tableau 21a : *Habitats du site - Végétations aquatiques*
Tableau 21b : *Habitats du site - Végétations palustres*
Tableau 21c : *Habitats du site – Prairies et ourlets*
Tableau 21d : *Habitats du site – Landes et fourrés*
Tableau 21e : *Habitats du site – Boisements*
Tableau 22 : *Diversité des espèces végétales du site*
Tableau 23 : *Les espèces végétales xénophytes du site*
Tableau 24 : *Flore remarquable du site*
Tableau 25 : *Diversité des espèces animales présentes sur le site*
Tableau 26a : *Coléoptères patrimoniaux du site*
Tableau 26b : *Odonates patrimoniaux du site*
Tableau 26c : *Papillons patrimoniaux du site*
Tableau 26d : *Poissons patrimoniaux du site*
Tableau 26e : *Amphibiens du site*
Tableau 26f : *Reptiles du site*
Tableau 26g : *Espèces de la Directive Oiseaux du site*
Tableau 26h : *Mammifères patrimoniaux du site*
Tableau 27 : *Habitats potentiels du Vison d'Europe sur le site*
Tableau 28 : *Trafic automobile journalier sur quelques routes traversant le site*
Tableau 29a : *Ouvrages de franchissement selon leur analyse de priorité sur le réseau hydrographique du Saucats*
Tableau 29b : *Ouvrages de franchissement selon leur analyse de priorité sur le réseau hydrographique du Gât mort*
Tableau 30 : *Exemples d'aménagements des voies routières pour la protection du Vison d'Europe*
Tableau 31a : *Enjeux de conservation de premier ordre - Habitats*
Tableau 31b : *Enjeux de conservation de premier ordre – Espèces animales*
Tableau 31c : *Enjeux de conservation de premier ordre – Espèces végétales*
Tableau 32a : *Enjeux de conservation de deuxième ordre - Habitats*
Tableau 32b : *Enjeux de conservation de deuxième ordre – Espèces animales*
Tableau 32c : *Enjeux de conservation de deuxième ordre – Espèces végétales*
Tableau 32d : *Enjeux de conservation de deuxième ordre – Autres espèces*

1. La démarche Natura 2000

1.1. La démarche générale

Dans le cadre de la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979, dite **Directive « Oiseaux »**, un inventaire des Zones d'Importance Communautaire pour les Oiseaux (ZICO) a été réalisé sur l'ensemble du territoire national. Sur la base de ces ZICO, des Zones de Protection Spéciales (ZPS) sont définies afin d'assurer la protection des habitats nécessaires à la reproduction et à la survie des oiseaux considérés comme rares ou menacés dans l'Union Européenne.

De même, dans le cadre de la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite **Directive « Habitats Faune Flore »**, des Sites d'Importance Communautaire (SIC) ont été proposés sur l'ensemble du territoire national. Ces SIC sont ensuite désignés en droit communautaire puis en droit français sous la forme de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) afin d'assurer la conservation des habitats naturels et habitats d'espèces. Le but principal de la directive est de favoriser le maintien de la biodiversité. Ce maintien de la biodiversité peut, dans certains cas, requérir le maintien, voire l'encouragement d'activités humaines.

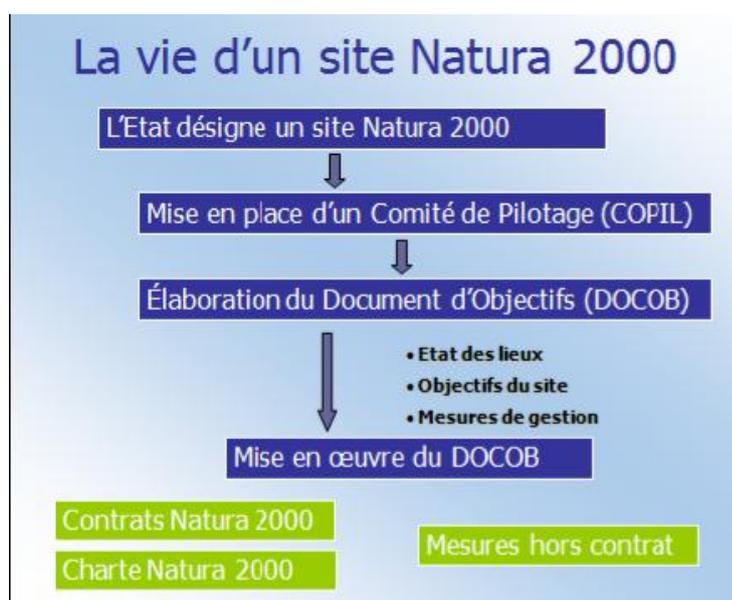
L'objectif de la démarche est de **créer un réseau écologique pour le maintien de la biodiversité** sur la totalité du territoire de l'Union Européenne, sur la base des ZPS et des ZSC désignées. Les Etats membres doivent établir sur les sites du réseau Natura 2000 des mesures de conservation, en gardant le choix des moyens. L'objectif érigé en obligation de résultat pour les Etats est de **parvenir au maintien en bon état de conservation des « habitats naturels » ainsi que de la faune et de la flore sauvages d'intérêt communautaire** qui se trouvent sur ces sites. Pour cela, la France a choisi une démarche originale basée sur la concertation et sur l'implication volontaire des acteurs locaux.

En Europe, les habitats naturels ou les espèces remarquables, en danger, vulnérables, rares ou propres à un territoire (endémique) ont été identifiés sur des listes. Représentant une partie du territoire européen, ils ont été qualifiés « d'intérêt communautaire ». Les **habitats naturels d'intérêt communautaire** sont mentionnés à l'Annexe I de la Directive « Habitats ». Les **espèces d'intérêt communautaire** sont listées à l'Annexe II de la Directive « Habitats » et des **habitats d'espèces** leur sont liés. Des espèces d'intérêt communautaire complémentaires sont listées à l'Annexe IV de la directive « Habitats » et leur protection est stricte. Les habitats naturels et les espèces pour la conservation desquels l'Union Européenne porte une responsabilité particulière sont dits « **prioritaires** ».

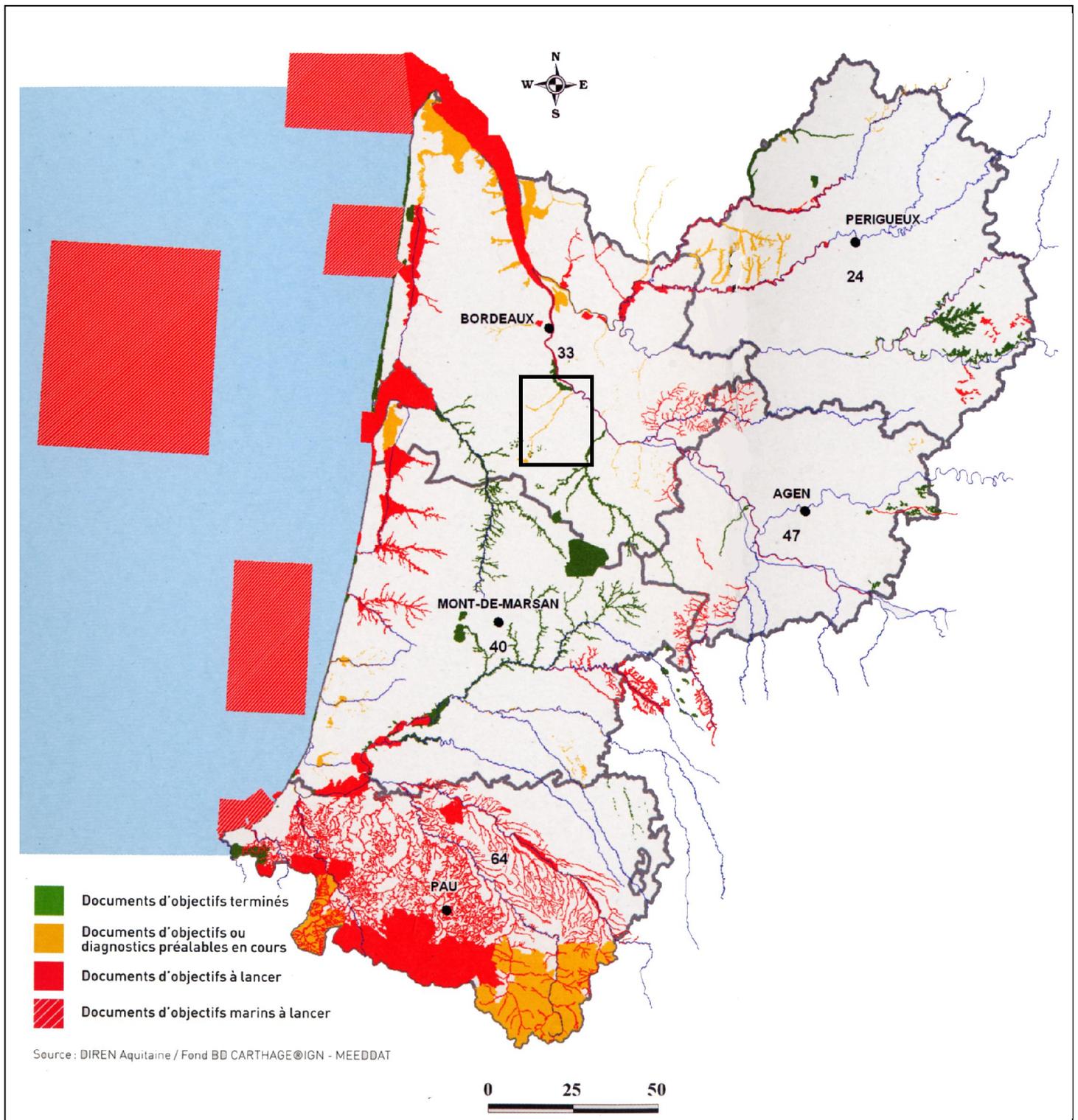
Une section particulière aux sites Natura 2000 dans le Code de l'environnement précise le cadre général de la désignation et de la gestion des sites Natura 2000 en France (art L. 414.1 à L. 414.7 du Code de l'Environnement).

L'élaboration du **document d'objectif** (DOCOB) porte sur les habitats naturels et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire présents sur le site. Il permet de réaliser un état des lieux puis de définir les mesures de protection ou de conservation les mieux adaptées au contexte de chaque site.

Figure 1 : Les étapes de la mise en place d'un site Natura 2000



Carte 1 : Les sites Natura 2000 d'Aquitaine



1.2. La démarche sur le site

◆ Désignation du site

Le site a été proposé par l'état français le 19 juin 2002 pour faire partie des sites d'intérêt communautaires. Il a été officialisé et inscrit sur la liste des sites d'importance communautaire (SIC) par décision de la commission européenne le 24 décembre 2004. Il a été choisi car les deux rivières sont au centre de l'aire de répartition du Vison d'Europe, et qu'il abrite des milieux intéressants (forêts de bord de cours d'eau, sources calcaires pétifiantes, zones humides ...). Enfin, l'étape suivante a porté désignation du site Natura 2000 « réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats » en tant que zone spéciale de conservation (ZSC).

◆ Opérateur technique et comité de pilotage

La Réserve Naturelle de Saucats-La Brède (RNG), par le biais de son association gestionnaire, a été choisie suite à sa candidature en juillet 2005, pour être l'opérateur technique de la réalisation du DOCOB.

Un comité de pilotage (COFIL) a été mis en place en février 2007, présidé par le président de la Communauté de communes de Montesquieu, qui a relayé le Préfet de la Gironde, et comprenant :

Les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- Conseil Régional d'Aquitaine,
- Conseil Général de la Gironde,
- Communauté de communes de Montesquieu,
- Mairie d'Ayguemorte-les-Graves
- Mairie de Beautiran
- Mairie de Cabanac-et-Villagrains
- Mairie de Castres-Gironde
- Mairie d'Hostens
- Mairie de La Brède
- Mairie de Louchats
- Mairie de Saint-Magne
- Mairie de Saint-Médard-d'Eyrans
- Mairie de Saint-Morillon
- Mairie de Saint-Selve
- Mairie de Saucats

Les représentants des administrations et des établissements publics de l'Etat :

- Direction Régionale de l'Environnement,
- Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt,
- Direction Départementale de l'Équipement,
- Agence de l'Eau Adour-Garonne,
- Office National des Forêts,
- Conseil Supérieur de la Pêche
- CNASEA

Des représentants du monde agricole et forestier :

- Chambre d'Agriculture,
- Centre Régional de la Propriété Forestière,
- Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest,
- Association Syndicale agréée des marais d'Ayguemorte-les-Graves, Isle Saint Georges et Beautiran,

Des représentants des usagers :

- Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques,
- Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde,
- Office du Tourisme de Montesquieu

Des associations de protection de la nature :

- SEPANSO,
- Landes Graves Palus Environnement ;

Des gestionnaires d'infrastructures :

- Réseau de Transport d'Electricité - EDF,
- Autoroutes du Sud de la France,
- Réseau Ferré de France ;

Des espaces naturels concernés :

- Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne,
- Association pour la Réserve Géologique de Saucats-La Brède

Du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

◆ Elaboration du DOCOB

La RNG a donc été chargée d'animer la démarche de concertation devant aboutir à la mise en place du (animation des groupes de travail thématiques, rencontre des acteurs du territoire, réalisation des présentations au public, présentation des différentes étapes du au COPIL et rédaction du DOCOB).

D'un point de vue méthodologique, le diagnostic écologique du site a été réalisé en collaboration avec :

- La Fédération de Pêche, pour une étude spécifique du ruisseau Le Brousteyrot et la mise à disposition de la phase technique du Plan Départemental de Protection et de Gestion
- la LPO Aquitaine, pour une synthèse des données inventaires faunistiques existantes
- le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, pour la validation de la méthodologie de caractérisation des habitats
- le Conservatoire Régional des Espaces Naturels d'Aquitaine, pour la prise en compte des enjeux liés au Vison d'Europe.

Des données complémentaires ont été obtenues sur la faune et la flore des sites en gestion conservatoire inclus dans le périmètre (RNG de Saucats-La Brède, ENS des sources du Gât Mort géré par le Conseil Général de la Gironde, zone de captage de Bellefond gérée par la Lyonnaise des Eaux).

1.3. Le descriptif initial du site ou FSD

Un « formulaire standard de données » (FSD) contenant un descriptif succinct et les éléments relatifs à la désignation du site Natura 2000 « réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats » à été remis à l'opérateur par l'Etat. Ces informations constituent une trame de départ et ont été affinées dans le cadre de l'élaboration du DOCOB.

1.3.1. Objet de la désignation

L'objectif principal du assigné par l'Etat est le maintien en bon état de conservation de l'habitat d'espèce du Vison d'Europe et de deux habitats d'intérêt communautaire prioritaires, l'aulnaie-frênaie de bord de cours d'eau et les sources carbonatées :

- « - types d'habitats figurant à l'Annexe I de la Directive Habitats, Faune, Flore présents sur le site et évaluation du site pour ceux-ci : **Sources pétifiantes carbonatées** (7220), **Forêts alluviales à Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*)** (91EO),
- espèces figurant à l'Annexe II de la Directive Habitats, Faune, Flore et évaluation du site pour celles-ci : le **Vison d'Europe**. »

D'autres enjeux de conservation concernant des éléments non mentionnés au FSD ont cependant été pris en compte au fur et à mesure de leur découverte dans la phase de diagnostic :

- autres habitats naturels inscrits à l'Annexe I,
- autres espèces animales et végétales inscrites à l'Annexe II,
- autres habitats d'espèces inscrites à l'Annexe II et à l'Annexe IV.

En parallèle, d'autres textes fixent notamment l'objectif d'un bon état des eaux libres.

1.3.2. Identification du site

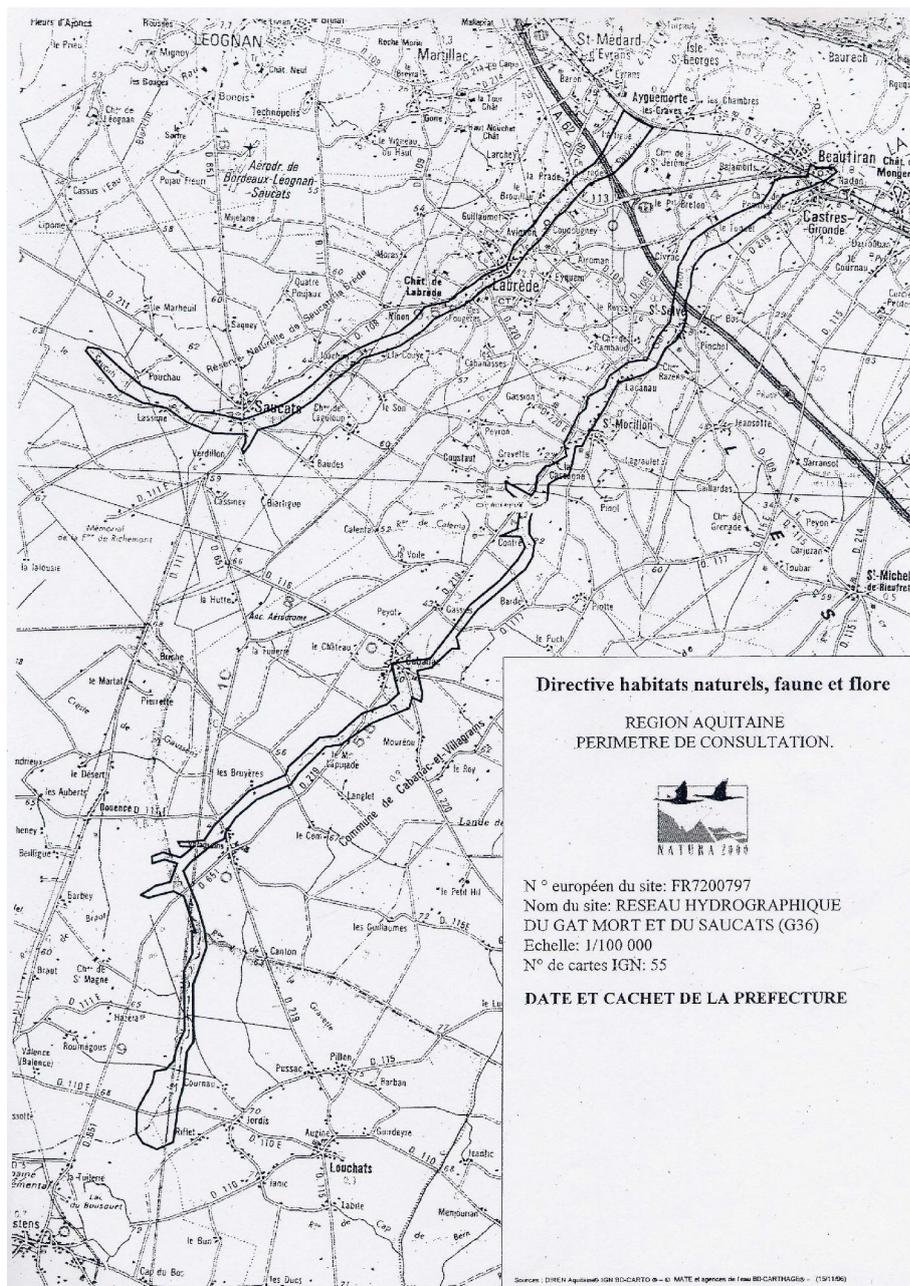
Le site se trouve en Gironde et correspond au linéaire des rivières et Saucats. Douze communes sont concernées :

- pour le **Gât Mort** : Beautiran, Cabanac-et-Villagrains, Castres-Gironde, Hostens, Louchats, Saint-Magne, Saint-Morillon, Saint-Selve

- pour le **Saucats** : Ayguemorte-les-Graves, La Brède, Saucats, Saint-Médard-d'Eyrans

Ce site est en relation avec deux autres sites Natura 2000 : Bocage humide de Cadaujac et Saint-Médard-d'Eyrans (FR7200688), Lacs d'Hostens (FR7200696). Il se trouve à peu de distance du site des Lagunes de Saint-Magne et Louchats (FR7200708).

◆ Le **périmètre initial** du site a été réalisé sur un fond cartographique IGN au 1/100 000° et représente une superficie totale de 1338 hectares. Il s'agit d'un périmètre provisoire destiné à être modifié au cours de la phase d'élaboration du (périmètre d'étude) et qui doit aboutir à la proposition d'un nouveau périmètre du site Natura 2000. En particulier, le périmètre initial ne prend pas en compte les affluents des deux cours d'eau principaux, mais ceux-ci peuvent être étudiés et inclus dans le nouveau site.



Carte 2 : Périmètre initial du site

1.3.3. Descriptif succinct

Les deux rivières sont des affluents de la Garonne, dans la partie sud du département de la Gironde, région biogéographique atlantique. L'altitude varie entre 10 m au minimum (lit mineur aval) et 70 m au maximum (sources amont). Les parties amonts des cours d'eau correspondent au type « rivière landaise, à substrat de Sable des Landes », alors que les parties aval traversent des couches géologiques diverses : argileuses, calcaires, alluvionnaires.

La rivière Saucats fait 21 km de long. Sa connexion avec la Garonne se fait par une zone de paluds, qui fait l'objet du site Natura 2000 « Bocage humide de Cadaujac et Saint-Médard-d'Eyrans ».

La rivière Gât Mort fait 37 km de long. La partie amont du site est proche du site Natura 2000 « Lagunes de Saint-Magne et Louchats ».

On y trouve plusieurs habitats appartenant au domaine atlantique : eaux libres des rivières, avec des forêts alluviales plus ou moins larges, et parfois en connexion avec des zones humides plus ou moins ouvertes. Ces milieux peuvent être des habitats d'espèces animales d'intérêt communautaire, telles que le Vison d'Europe. En effet, les 2 rivières sont au centre de son aire de répartition.

1.3.4. Composition citée dans le formulaire standard de données FSD

Evaluation initiale des classes d'habitats du site :

Forêts caducifoliées	40 %
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières	20 %
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	15 %
Forêts de résineux	15 %
Landes, Broussailles, Recrues, Maquis et Garrigues, Phrygana	10 %
Forêts mixtes (citées au FSD mais sans composition attribuée)	-
Couverture totale	100%

Evaluation initiale des habitats d'intérêt communautaire en % de la superficie du site :

Forêts alluviales à Aulne glutineux et Frêne élevé (prioritaire)	50 %
Sources pétifiantes carbonatées (prioritaire)	1 %

Remarques sur les surfaces

On notera que pour les Forêts alluviales à Aulne glutineux et Frêne élevé (habitat prioritaire), le formulaire indique un chiffre de 50%, au lieu de 3,3 et 3,6% dans la réalité. On peut imaginer que la description du site, désigné pour le Vison d'Europe a fait une estimation grossière des autres habitats, ou a estimé uniquement sur la base de la zone d'activité potentielle de l'animal. La différence avec les surfaces cartographiées ne correspond donc pas à des changements de vocation de parcelles majeurs depuis la désignation du site.

1.4. Le périmètre d'étude du site

1.4.1. Définitions

W Les études effectuées pour affiner le descriptif du site, par rapport au FSD, ont été réalisées sur un **périmètre d'étude modifié** (1853 ha) par rapport au **périmètre initial** (1338 ha) :

- ajout de milieux pouvant présenter des habitats de l'annexe I et accueillir des espèces de l'annexe II, donc correspondre aux critères justifiant leur inclusion dans le périmètre du site Natura 2000,
- retrait de milieux ne pouvant de toute évidence pas accueillir les habitats ou les espèces recherchés.

Suite à la phase de diagnostic et de concertation sur ce périmètre d'étude, un **périmètre définitif** du site Natura 2000 a été défini (1403 ha). Le périmètre définitif du site correspond au périmètre de mise en œuvre des objectifs du DOCOB, à partir des enjeux identifiés dans le diagnostic.

W Le présent document constitue le **diagnostic du périmètre d'étude**, lequel diffère du périmètre définitif principalement au niveau d'Hostens, car l'ENS des sources du Gat Mort a été enlevée du périmètre du site en 2011, lors du dernier comité de pilotage d'élaboration du DOCOB. Par conséquent, la commune d'Hostens et l'ENS sont analysées dans les différentes parties du document (présentation du site, descriptif socio-économique, etc.) alors qu'elles ne sont plus dans le périmètre définitif. Ainsi, certains éléments sont cités dans le DOCOB alors que :

- ils ne sont plus dans le périmètre définitif : surfaces d'habitat, affluents, lagunes,
- ils ne sont pas connus ailleurs dans le périmètre définitif : deux espèces d'intérêt communautaires la Leucorrhine à gros thorax et le Faux-cresson de Thore.

A la différence du diagnostic, le **document de programmation des mesures de gestion** (Volume II) est basé sur le périmètre définitif, c'est-à-dire sans l'ENS. L'évaluation des mesures de gestion est basée sur les surfaces d'habitats et les espèces présentes ou potentiellement présentes sur ce périmètre réduit (Vison d'Europe, Leucorrhine à gros thorax, Faux-cresson de Thore).

1.4.2. Description

◆ Un **périmètre d'étude modifié** a été proposé en 2008. Issu des premières prospections et de la concertation avec les élus, il a été validé lors du deuxième comité de pilotage. Les modifications ont été faites selon les arguments suivants :

- Demande des maires
- Enjeux Vison d'Europe proches
- Enjeux Lagunes proches (non pris en compte par DOCOB Lagunes)
- Enjeux Habitats proches

Surface du périmètre d'étude modifié par rapport au périmètre initial :

Ajouts = 537,3 ha

Retraits = 32,3 ha

Surface du périmètre d'étude modifié = 1853 ha

Tableau 1 : Modifications du périmètre d'étude

Commune	Ajout	Retrait	Argument	Surface
GÂT MORT				
Hostens	Ruisseau du Rech qui alimente le marais du Clà depuis le lac d'Hostens		Notion de corridor avec le site Natura 2000 du Domaine Départemental des Lacs d'Hostens (FR720096)	+ 9,6 ha
Saint-Magne	Petit secteur à l'est du périmètre (secteur du Pas de Sinciers)		Relier avec des lagunes du site des lagunes de Louchats et Saint Magne (FR7200708)	+ 3,5 ha
Louchats	Petit secteur à l'ouest du périmètre (nord du chemin vers les Layats)		Relier avec des lagunes du site des lagunes de Louchats et Saint Magne (FR7200708)	+ 38,2 ha (25,1+13,1)
Cabanac-et-Villagrains	Douze affluents du Gât Mort (parties aval)			+ 246,2 ha (47,2+25,5+15,8+8+16,8+3,6+8,7+2,2+33,6+11,8+19,3+16,7+37)
Saint-Morillon		Rétrécissement au niveau de la route D219 lieu-dit La Camuse		- 5 ha (3,3+1,7)
	Deux petits secteurs (Plantat amont, Notaire amont)			+ 6,4 ha (2,8+3,6)
	Elargissement rive gauche, de Pont Loubin à la Peloue, et affluent jusqu'au lieu-dit Les Demoiselles			+ 17,3 ha
Saint-Selve	En amont de l'autoroute, Espace Boisé Classé situé entre la route et l'autoroute ; en aval de l'autoroute, secteur ouest de la zone EBC entre l'autoroute et la zone 1Aub		Relier le pont sous l'autoroute au niveau de la Rouille du Reys au périmètre initial, démarche qui est la même dans toutes les communes (intégrer les ponts à enjeu pour le Vison d'Europe au périmètre). En outre, il n'y a pas de chevauchement entre le périmètre initial et le coin sud-est de la zone 1Aub.	+ 6,5 ha (3,8+2,7)
Beautiran et Castres-Gironde	Jonction avec le site Natura 2000 « Garonne »		Jonction avec la Garonne, et intégration de l'habitat de l'Angélique des estuaires	+ 4,4 ha
SAUCATS				
Saucats	Cinq affluents du Saucats (parties aval)			+ 36,4 ha (9,8+11,4+5,5+8,5+1,2)
	Amont du Saucats (tête du bassin versant : amont du Saucats, craste du Mon, craste de la piste de Pouchau)			+ 111,5 ha
La Brède		Rétrécissement au niveau du bourg et de la ZAC Filleau.		- 24 ha (16+8)
	Ruisseau le Brousteyrot jusqu'à la D111			+ 57,5 ha
TOTAL				+ 508,5 ha

W Des **modifications complémentaires du périmètre** ont été proposées en 2009 et 2010. Issues de réunions de concertation et de groupes de travail thématiques (forêt, agriculture...), elles ont été validées par le troisième comité de pilotage :

- Ajout de cladaies (demande LGPE GT 2009) = 5,3 ha
- Ajout intégralité de Bellefond (GT 2009) = 8,3 ha
- Etude des zones humide du Reys à Saint-Selve (demande SEPANSO GT 2010) = 36,6 ha
- Ajout de milieux abritant des espèces de la directive Habitats (GT 2009)
- Retrait du périmètre d'étude de la zone amont du Saucats (demande CRPF GT 2010) = -100,5 ha

Surface du nouveau périmètre proposé :

Nouveaux ajouts = 50,2 ha
Nouveaux retraits = -100,5 ha
Surface totale du périmètre = 1802,7 ha

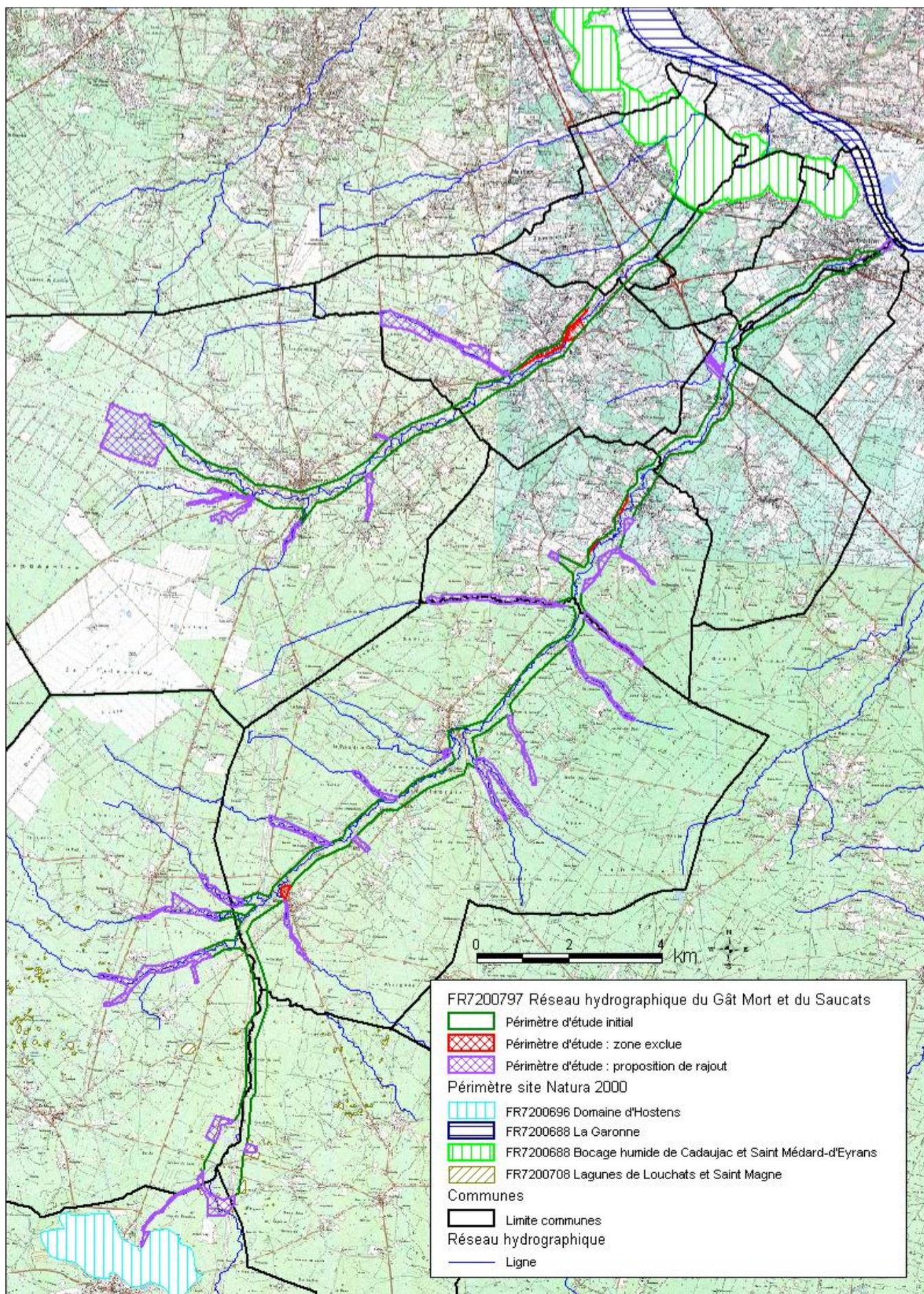
w Une **proposition de périmètre définitif du site Natura 2000** a été présentée et validée en 2011, lors du quatrième comité de pilotage. Ce périmètre a été validé en tenant compte de la demande du CG33 et du PNRLG, lors de ce comité de pilotage, d'enlever la zone de l'ENS des Sources du Gât Mort du périmètre du site, afin de l'intégrer ultérieurement dans le site Natura 2000 des Lagunes ; suite à ce retrait, la commune d'Hostens ne fait plus partie du site Natura 2000. D'autre part, la zone d'étude du Reys n'a pu être retenue dans le périmètre définitif, du fait de l'avancement de l'urbanisation dans ce secteur ; l'Etat restera cependant vigilant en cas de destruction d'espèces protégées dans la zone.

Surface du périmètre définitif du site Natura 2000 :

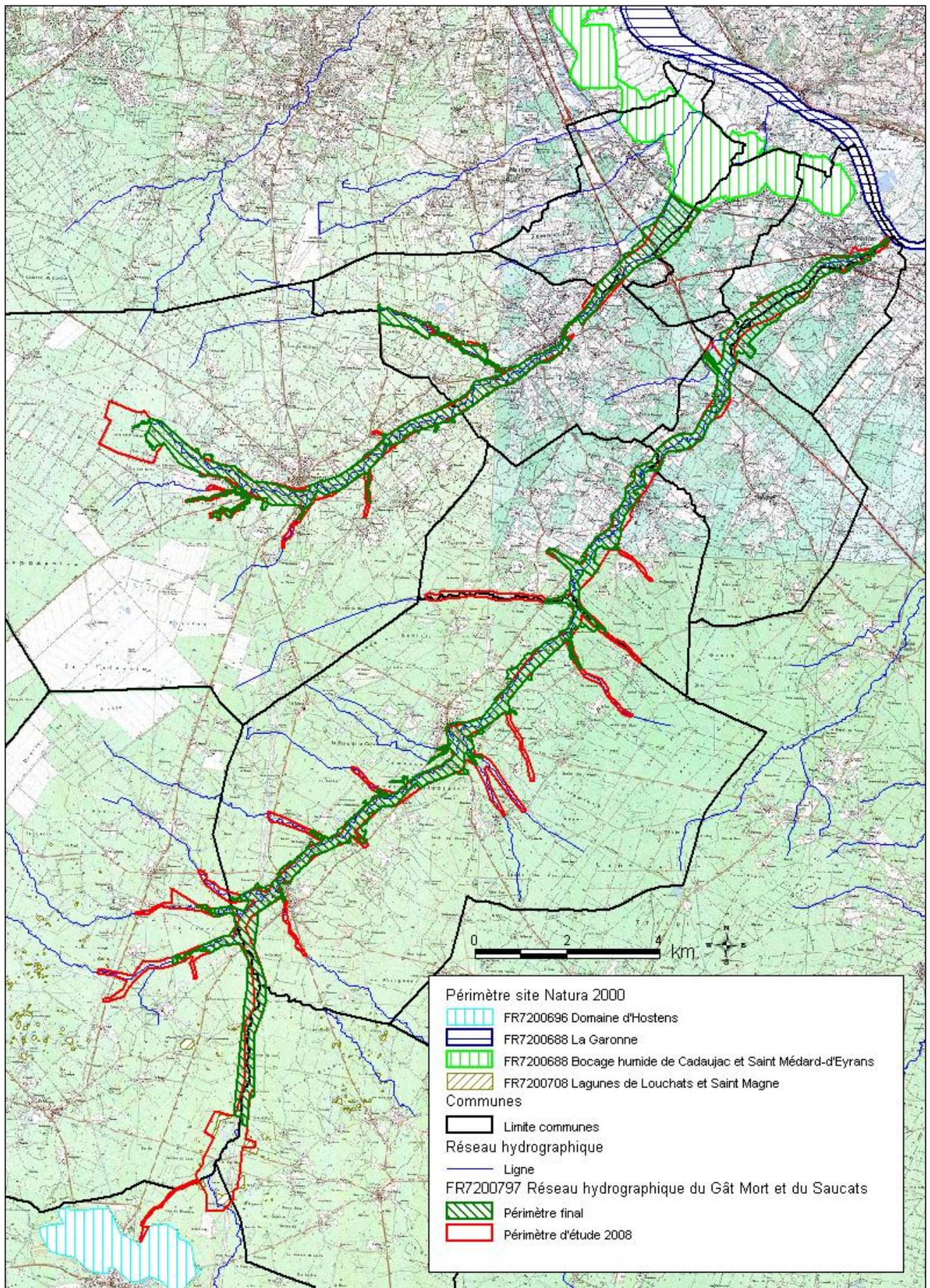
Nouveaux retraits (ENS, zone du Reys) = 399,67 ha

Surface totale du périmètre définitif = 1403,03 ha

Carte 3a : Délimitation du périmètre d'étude



Carte 3b : Délimitation du périmètre final

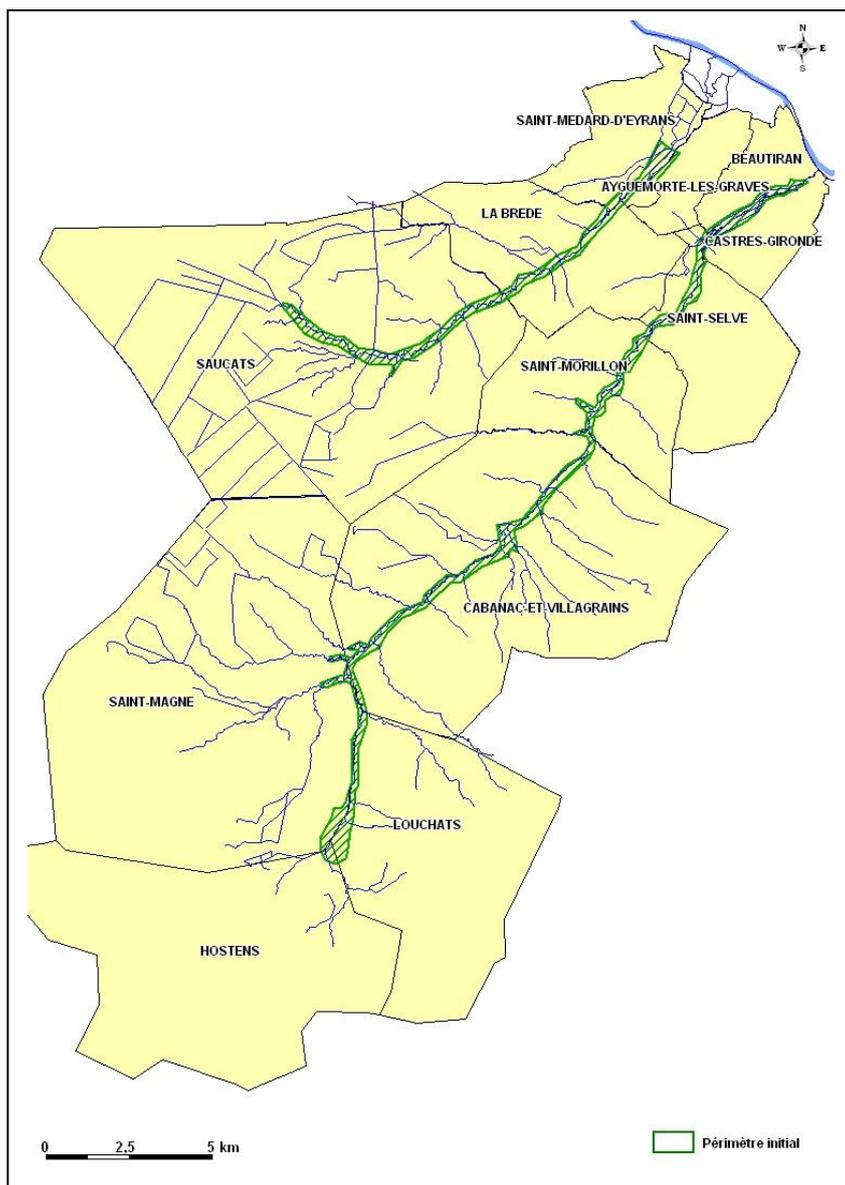
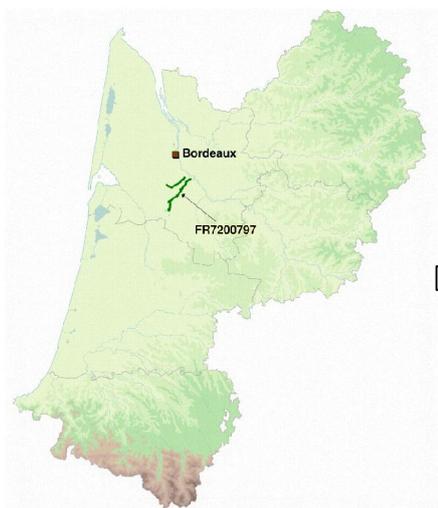


2. Présentation du site

2.1. Situation géographique

Le site Natura 2000 FR7200797 est situé en Aquitaine, dans le département de la Gironde, au sud de l'agglomération bordelaise. Les deux rivières Gât Mort et Saucats sont des affluents de la Garonne et s'y jettent sur sa rive gauche, à moins de 20 km du centre de Bordeaux. Le secteur correspond à la transition entre le plateau landais et les terrasses alluviales de la Garonne. Le périmètre initial occupe une superficie de 1338 ha et un linéaire de cours d'eau de 58 km, affluents non compris (37 km pour le Gât Mort et 21 km pour le Saucats). 12 communes sont concernées par la zone d'étude, regroupées en 3 cantons et 3 communautés de communes :

Carte 4 : Localisation du site



- **pour le Gât Mort, d'amont en aval :**
Hostens, Saint-Magne, Louchats, Cabanac-et-Villagrains, Saint-Morillon, Saint-Selve, Castres-Gironde et Beautiran ;

- **pour le Saucats, d'amont en aval :**
Saucats, La Brède, Ayguemorte-les-Graves et Saint-Médard-d'Eyrans (Isle-Saint-Georges n'est pas concerné).

2.2. Contexte administratif

2.2.1 Le foncier

L'analyse du foncier a été effectuée par deux moyens :

- par décompte des parcelles riveraines du cours d'eau sur papier pour les 3 communes du sud du site (Saint-Magne, Hostens, Louchats)
- par analyse de la base de données du cadastre numérisé sur SIG pour les autres communes (source : Direction Générale des Impôts)

Les parcelles des collectivités n'ont pas été prises en compte (CG pour l'ENS).

Le périmètre d'étude recoupe tout ou partie de 3503 parcelles cadastrales qui appartiennent à 957 propriétaires différents. Il couvre 1853 hectares, soit 32% de la surface totale de ces parcelles (elles représentent 5688 hectares en tout).

La taille moyenne des parcelles est de 1,6 ha, mais cette valeur tient compte de quelques très grosses parcelles situées sur les communes de Saint-Magne (25 ha en moyenne, 1875 ha en tout), Hostens (22 ha en moyenne) et Louchats (7 ha en moyenne).

Sur les communes de la CC de Montesquieu, la taille moyenne des parcelles est inférieure à 1 ha (0,96 ha). On note que deux communes cumulent 45 % de la surface du périmètre d'étude : Cabanac-et-Villagrains (448 ha) et Saucats (389 ha).

Tableau 2 : Structure cadastrale du site

Commune	Méthode d'analyse	Nombre de parcelles	Nombre de propriétaires	Surface moyenne des parcelles (ha)	Surface totale des parcelles (ha)	Surface dans le périmètre d'étude (ha)
Ayguemorte-les-Graves	cadastre numérisé	26	3	1,9	50	19,6
Beautiran	cadastre numérisé	208	75	0,5	98,5	63,7
Cabanac-et-Villagrains	cadastre numérisé	787	178	1,6	1242	447,7
Castres-Gironde	cadastre numérisé	81	35	1,1	90,5	51,6
Hostens	parcelles du linéaire des cours d'eau	15	4	22	330	46,1
La Brède	cadastre numérisé	636	206	0,5	335,6	157,1
Louchats	parcelles du linéaire des cours d'eau	36	8	7	252	118,6
Saint-Magne	parcelles du linéaire des cours d'eau	75	21	25	1875	187,2
Saint-Médard-d'Eyrans	cadastre numérisé	109	26	1,2	132	94
Saint-Morillon	cadastre numérisé	464	114	0,7	319	166,5
Saint-Selve	cadastre numérisé	373	129	0,5	184,5	112
Saucats	cadastre numérisé	693	158	1,1	779	388,8
Total	mixte	3503	957	63,1	5688,1	1852,9

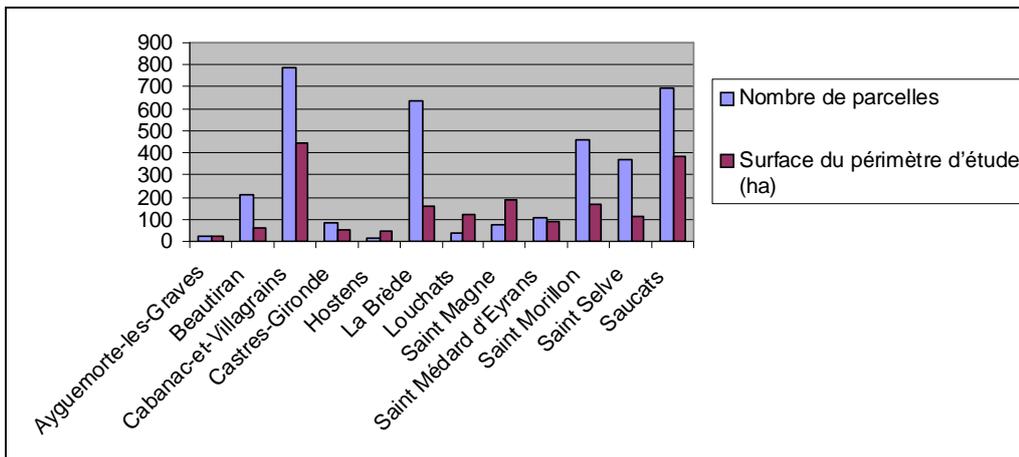
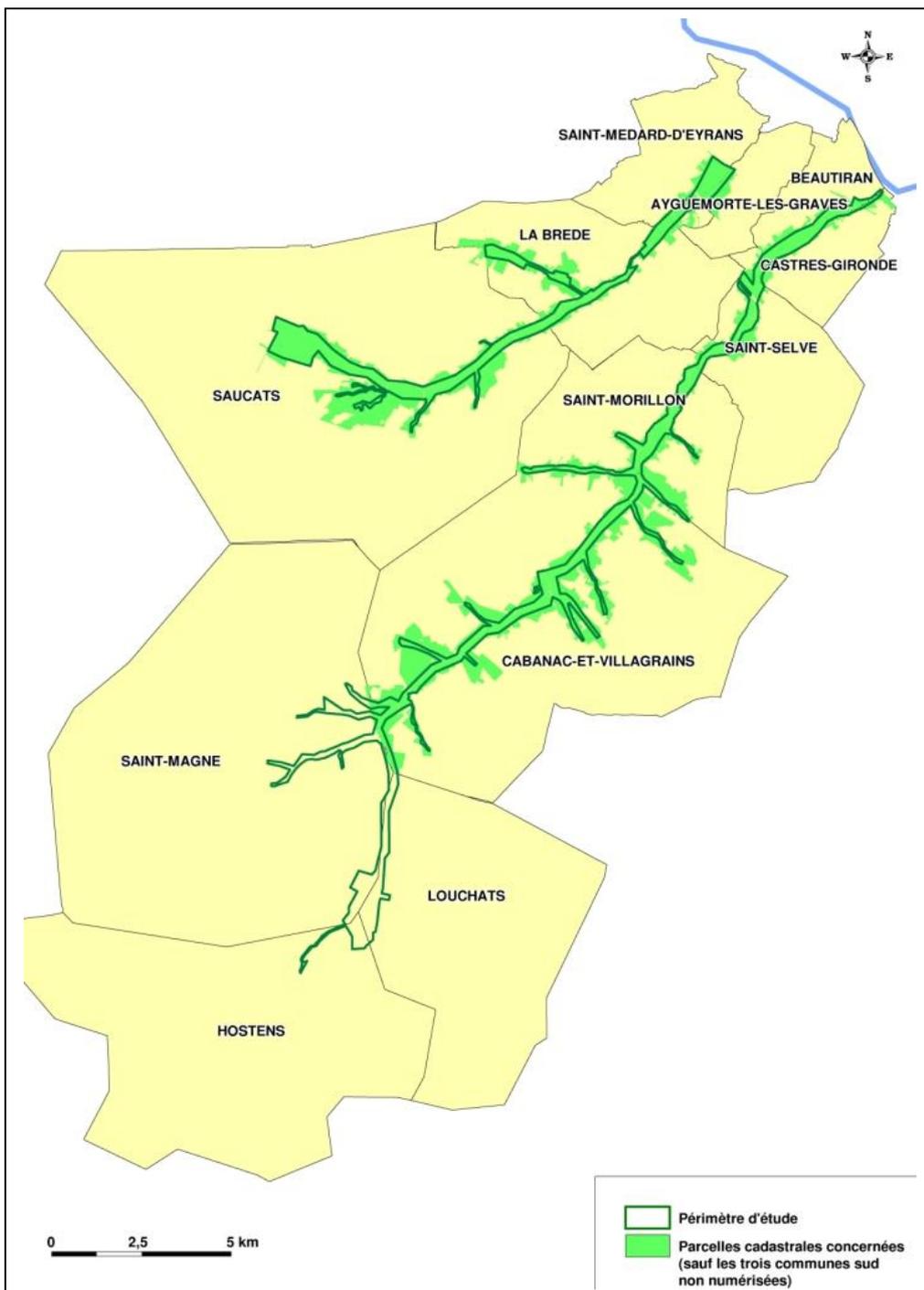


Figure 2 : Rapport entre surface et nombre de parcelles cadastrales du site



2.2.2 Les zonages réglementaires dans et autour du site

Un certain nombre de zonages réglementaires sont inclus dans le site, en contact ou proche de celui-ci. En plus des aspects réglementaires (protection stricte, limitation de certaines activités, etc.), ces zonages renseignent sur la richesse et les enjeux écologiques de ces espaces (données d'inventaires, actions de gestion, etc.).

◆ Le Site FR7200797 est en contact physique et/ou fonctionnel avec trois autres **sites Natura 2000** :

- Bocage humide de Cadaujac et Saint-Médard-d'Eyrans (FR7200688), qui comprend la basse vallée du Saucats jusqu'à son embouchure sur la Garonne ;
- Lacs d'Hostens (FR7200696), en amont des sources du Gât Mort ;
- Lagunes de Saint-Magne et Louchats (FR7200708), les lagunes étant situées sur les interfluves où de nombreux affluents Gât Mort entrent du prennent leur source.

◆ Une grande partie de l'aval du site est concernée par la zone rouge des **plans de prévention des risques d'inondations** (PPRI) établis sur les trois réseaux hydrographiques en présence. Les terrains concernés ne sont donc pas constructibles.

- le PPRI Vallée de la Garonne concerne six communes de la rive gauche à l'amont de Bordeaux : Ayguemorte-les-Graves, Beautiran, Cadaujac, Castres-Gironde, Isle Saint Georges, Saint-Médard-d'Eyrans.
- les PPRI au titre des rivières Gât Mort et Saucats ne sont pas arrêtés.

◆ Trois **périmètres de protection de zones de captage** des eaux se trouvent dans le site :

- sur le Gât Mort : Vieux bourg (Cabanac-et-Villagrains), Bellefond (Castres-Gironde)
- sur le Saucats : La Sauque (La Brède)

◆ Quatre **sites inscrits ou classés** sont enregistrés dans la périphérie du site Natura 2000 :

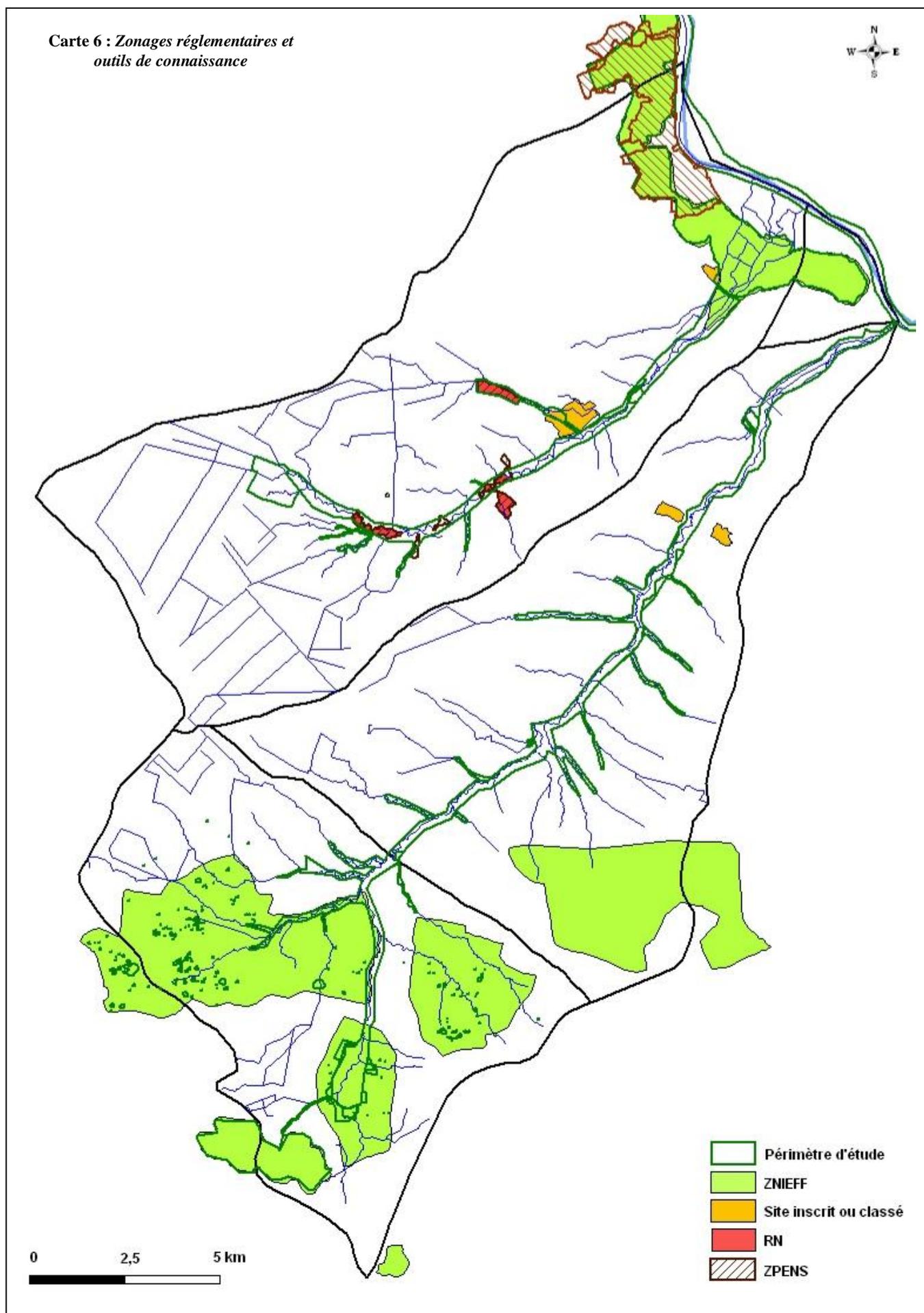
- le Domaine de Bel Air à Saint-Morillon (site classé)
- le Domaine de la Flouquette à Saint-Morillon (site classé)
- le Parc du château du domaine de Montesquieu à La Brède (site inscrit)
- le Château d'Eyrans et son parc à Saint-Médard-d'Eyrans (site inscrit)

◆ Le site est concerné par plusieurs périmètres de protection de **monuments historiques** (églises, châteaux, immeubles divers). Ce zonage n'ayant pas d'impact sur la démarche Natura 2000, il n'a pas été cartographié.

◆ Plusieurs **sites archéologiques** (non cartographiés) inventoriés par la DRAC d'Aquitaine se trouvent dans ou à proximité du site. Ils ne constituent pas des protections réglementaires mais ils sont portés à la connaissance des administrations compétentes lors de procédures réglementaires, et ils participent à la richesse du réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats. On peut citer notamment :

- les ateliers de taille de silex des affluents amont du Gât Mort (Villagrains, St Magne, Louchats)
- la motte castrale de Luzié (St Morillon)
- le secteur riche en éclats de silex du Brouteyrot (La Brède)
- etc.

Carte 6 : Zonages réglementaires et outils de connaissance



◆ Les communes traversées disposent toutes de **documents d'urbanisme** approuvés récemment ou en cours de révision lors de l'élaboration du DOCOB :

- PLU approuvés : Ayguemorte-les-Graves (2007), Beautiran (2005), Hostens (2007), La Brède (2004), Saint-Magne (2004), Saint-Selve (2005), Saucats (2007) ;
- POS ou PLU en cours de révision : Cabanac-et-Villagrains (POS de 1989), Castres-Gironde (POS de 1989), Louchats (Régime National d'Urbanisme, PADD agréé), Saint-Médard-d'Eyrans (POS révisé en 2002), Saint-Morillon (POS de 1995).

Contrairement aux documents d'urbanisme précédents, les nouveaux doivent intégrer les périmètres Natura 2000 dans leurs zonages réglementaires. Ainsi, le périmètre du site est en grande partie classé en zones naturelles (forêts et prairies) et agricoles (cultures), à l'exception des zones déjà urbanisées (bourgs et hameaux) et de celles prévues à urbaniser dans les POS ou PLU précédents (Cabanac-et-Villagrains, Saint Morillon, Saucats)

◆ Dans le cadre de ces documents d'urbanisme, des **espaces boisés classés** (EBC) ont été définis sur des forêts de bord de cours d'eau (Ayguemorte-les-Graves, La Brède, Saucats, Saint-Médard-d'Eyrans, Saint-Selve). Les EBC interdisent le défrichement des parcelles concernées et leur changement d'usage.

◆ La Réserve Naturelle Nationale géologique de Saucats-La Brède (75 ha), constituée de 4 sites éclatés sur les deux communes, protège la berge droite d'une partie des cours d'eau Saucats et Brouteyrot. La réglementation de la RN interdit aux propriétaires d'effectuer des travaux et d'affecter le couvert végétal sur la pente qui mène aux cours d'eau.



Falaise de Pont Pourquey (Saucats)

◆ Trois **zones de préemption au titre des espaces naturels sensibles** (ZPENS) ont été validées par le Conseil Général de la Gironde, afin de les soustraire à la spéculation (terrains devenant inconstructibles) et d'y mettre en place une gestion conservatoire. Une grande partie de ces zones a déjà été acquise par les collectivités au titre des **espaces naturels sensibles** (ENS) et bénéficie d'une protection réglementaire et de plans de gestion conservatoire :

- Périmètre de la RNG de Saucats-La Brède et autres parcelles à intérêt géologique (75 ha pour la RN, ZPENS hors RNG de 24 ha, dont un ENS acquis par la CCM de 0,5 ha (moulin de l'église) – gestionnaire Association pour la RN)
- Bocage humide des bords de Garonne (gestionnaire CG33)
- Marais du Clà (gestionnaire CG33).

◆ Le site est environné de plusieurs **zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique** (ZNIEFF). Elles concernent principalement des zones humides situées dans la zone d'alimentation en eau du Gât Mort (lagunes, marais et lacs sur Saint-Magne, Hostens, Cabanac-et-Villagrains). Les ZNIEFF ne sont pas des zonages réglementaires mais ce sont des outils de connaissance et de surveillance qui permettent aux administrations compétentes de gérer les dossiers réglementaires sur la base d'informations détaillées.

- Lagunes de Guillos et Cabanac (3562 – Type 2) proche
- Lagunes de Louchats et Villagrains (3561 – Type 2) incluse
- Lagunes de Saint-Magne (3559 – Type 2) proche
- Lagunes de Louchats et Saint-Magne (3560 – Type 2)
- Domaine départemental d'Hostens (35180000 – Type 1) proche
- Bocage humide de la basse vallée de la Garonne (3513 – Type 2) en contact

- ZNIEFF en projet sur le cours du Gât Mort dans le cadre de la modernisation de l'inventaire des ZNIEFF d'Aquitaine.
- Station à *Elatine brochoni* de Saucats (36280000 – Type 1) proche

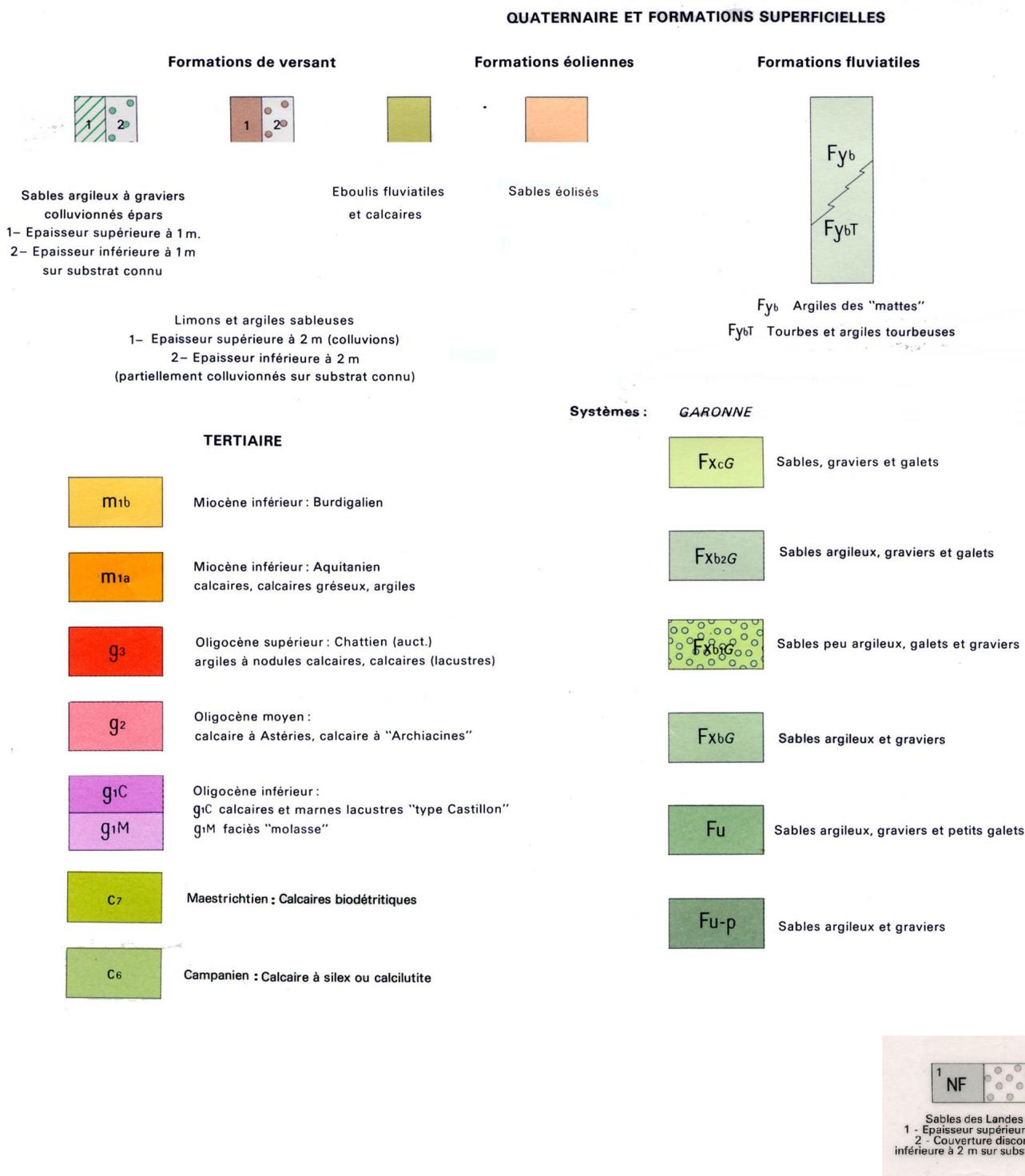


*La Lagune Ronde,
station à *Elatine brochoni* (Saucats)*

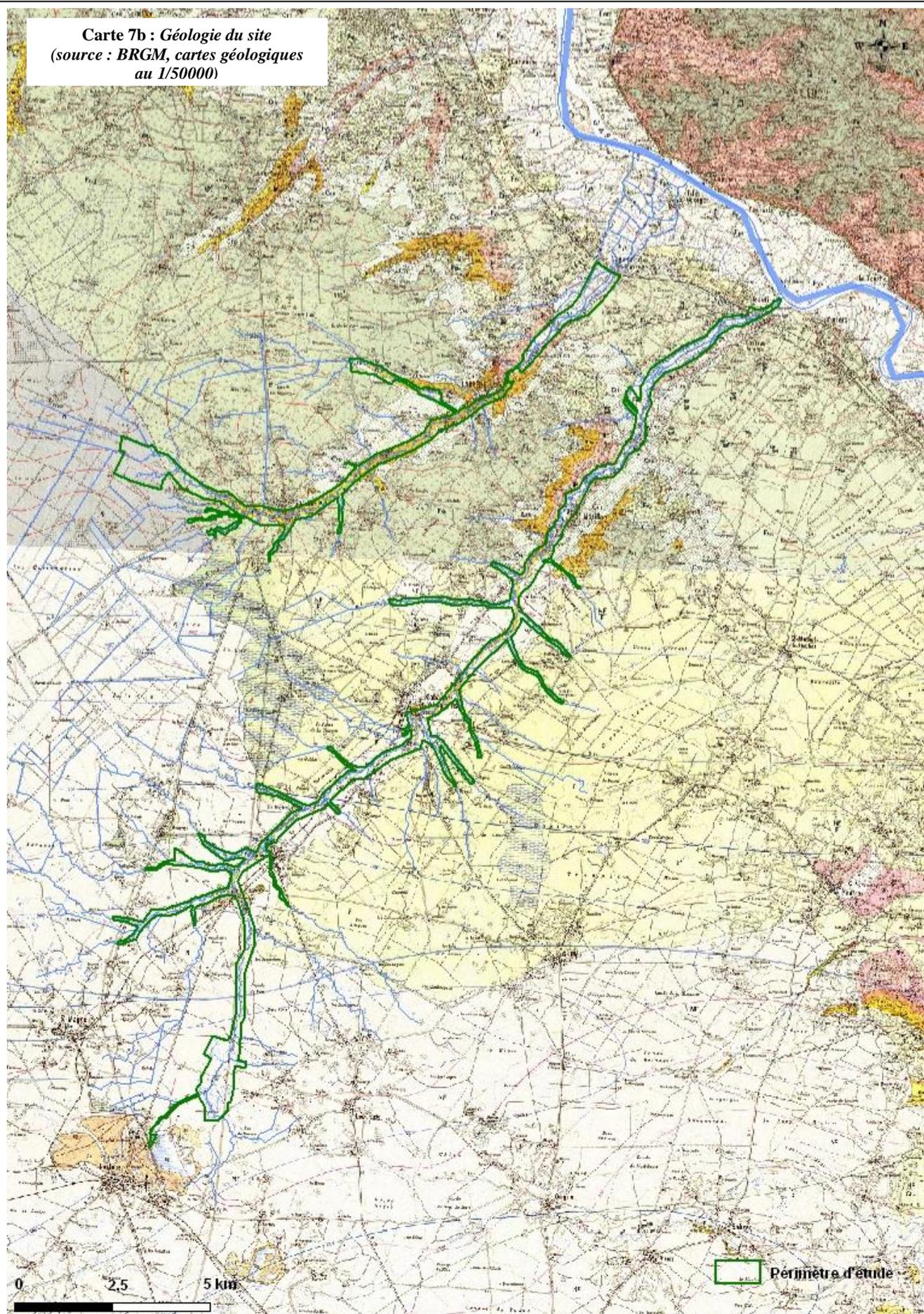
En conclusion, le site se trouve en continuité fonctionnelle et patrimoniale avec plusieurs espaces à fort intérêt écologiques (sites Natura 2000, ZNIEFF). Cette situation permettra de créer un corridor écologique cohérent et pérenne grâce aux outils de la démarche Natura 2000 (zonage réglementaire, mesures contractuelles). Les sites d'intérêt mais non réglementaires compris dans le périmètre du site (sites archéologiques, zones de captage, ZNIEFF) bénéficieront de son effet ombrelle.

- Sable des Landes (NF) : à l'ouest du bourg de Villagrains, puis colmatage de la vallée du Gât Mort jusqu'à Saint-Morillon, laissant parfois affleurer des roches plus anciennes au niveau du lit et des berges. Il s'agit de dépôts de sables essentiellement quartzeux, d'origine éolienne. C'est dans ces sables que se développent les formations d'aliôs, constituant un horizon des sols podzoliques caractéristiques du secteur. On notera que sur la carte géologique le Sable des Landes n'est pas toujours différencié de la roche qu'il peut recouvrir (si son épaisseur est inférieure à 1 m).

Carte 7a : Légende de la carte géologique du site



Carte 7b : Géologie du site
(source : BRGM, cartes géologiques
au 1/50000)

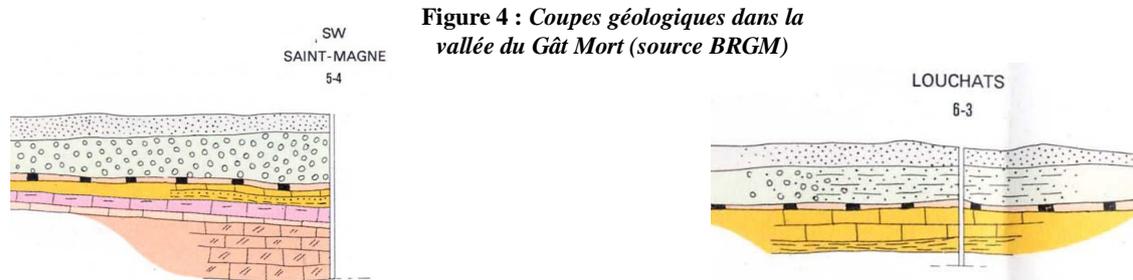


B. Dépôts géologiques retrouvés dans les lits des cours d'eau

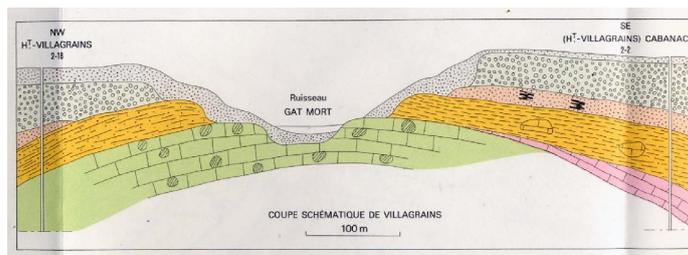
◆ Le Gât Mort :

La rivière traverse successivement d'amont en aval :

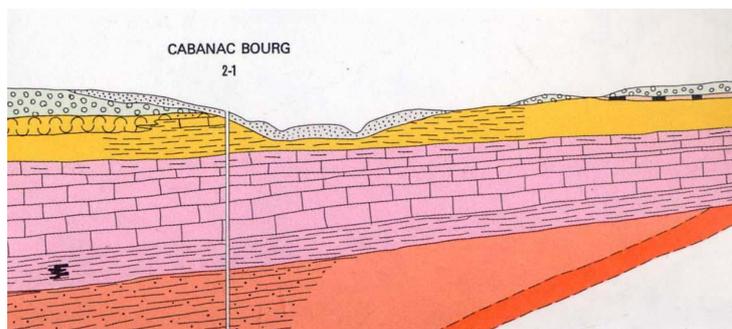
- du sable des Landes (NF), qui se retrouve par intermittence jusqu'à Saint-Morillon,



- des affleurements de lignite (p1), contenant des troncs d'arbres fossiles datés de la fin du Tertiaire ou du début du Quaternaire (en amont de Villagrains),
- les affleurements de calcaires du Crétacé correspondant à l'anticlinal Villagrains – Landiras, au niveau de Villagrains : calcaires à silex du Campanien (C6) et calcaires biodétritiques du Maestrichien (C7),



- des affleurements de calcaire à astéries du Rupélien (g1-2) (affleurements sporadiques aux abords de Lapujade),



- des affleurements de calcaire lacustre de l'Aquitainien (m1b), à l'aval du moulin de Cabanac,
- des grès et marnes de l'Aquitainien (m1a) depuis Cabanac – Gassies à l'amont de Saint-Morillon,
- des sables et graviers argileux des terrasses alluviales récentes de la Garonne (Fyb) à l'aval de Saint-Morillon.

On observe de plus en rive droite, de l'amont de Saint-Morillon à Castres-Gironde, de nombreux dépôts colluvionnaires (CFd)

◆ Le Saucats :

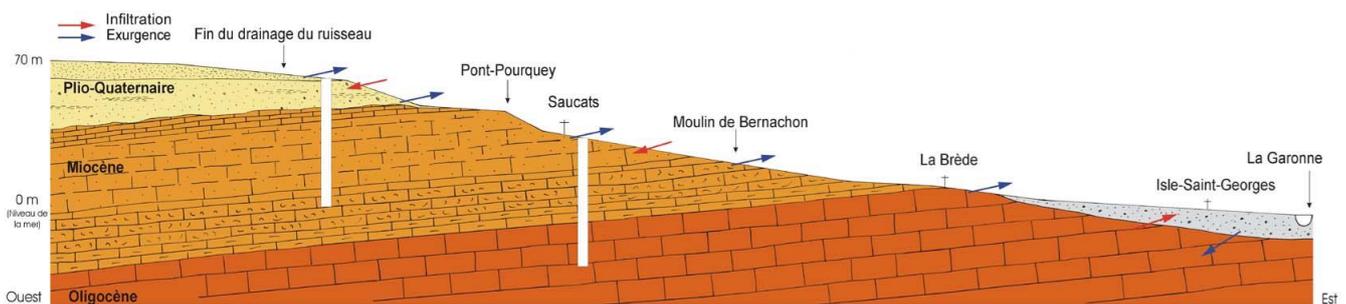
Dans ce cours d'eau, les séquences sédimentaires (hors dépôts subactuels de la Garonne en aval), sont bien lisibles dans l'ordre stratigraphique non perturbé sur le flanc nord de l'anticlinal de Villagrains - Landiras. La rivière traverse successivement d'amont en aval :

- du sable des Landes (NF),
- des sables feldspathiques plus ou moins argileux avec de petits graviers (Formation de Dépée, Fxa),
- des niveaux argilo carbonatés du Serravallien,
- des dépôts carbonatés du Burdigalien,
- des niveaux carbonatés ou argilo-marneux de l'Aquitaniens,
- des calcaires (dits « à Astéries ») du Rupélien, (avec quelques affleurements marneux sporadiques du Chattien).

Dans la partie aval le substrat tertiaire est recouvert par les alluvions fluviales et estuariennes argilo – sableuses récentes de la Garonne (Fyb). Les pentes du vallon montrent (de Saucats à l'aval de La Brède) :

- des colluvionnements d'origines diverses (CFd),
- des dépôts de terrasses et notamment des remaniements probables (Fxb) de la formation de Dépée constituée de sables grossiers feldspathiques (Fab), terrasse à petits graviers.

Figure 5 : Coupe géologique dans la vallée du Saucats (source : RNG)



C. Relief et géomorphologie

Le relief du secteur est constitué de zones de plateaux, entaillés de vallons légers dus à l'érosion régressive des cours d'eau. En fonction de la nature des terrains dans lesquels les rivières creusent leurs vallées, les reliefs sont plus ou moins marqués : pentes dans les sables à graviers quaternaires, falaises ou versants plus rudes dans les substrats calcaires ou marneux tertiaires.

On notera quelques particularités géomorphologiques importantes :

◆ Sur le « plateau » des parties amont des deux cours d'eau (landes girondines), présence de petites dépressions caractéristiques des Landes de Gascogne nommées « **lagunes** ». Ces dépressions plus ou moins circulaires ont une origine soit glaciaire – lentilles de glaces recouvertes par le sable éolien -, soit karstique – les substrats calcaires d'âge tertiaire ou secondaire sont par endroit fortement karstifiés et provoquent des effondrements qui se répercutent à travers le voile des formations superficielles. Sur ce plateau mal drainé, les lagunes sont en fait des surfaces libres de la nappe phréatique.

◆ Les **aquifères sont bien présents** sur les deux bassins versants :

- aquifères des alluvions anciennes de la Garonne en aval (entre 3 et 10 mètres de profondeur selon les terrasses), qui peuvent alimenter les nappes plus anciennes sous-jacentes,

- aquifère des alluvions anciennes et du Sables des Landes, subaffleurant en hiver, utilisée essentiellement pour l'arrosage ;
- aquifère du Miocène (pouvant atteindre 50 mètres d'épaisseur),
- aquifère de l'Oligocène (pouvant atteindre 80 mètres d'épaisseur),
- complexe aquifère de l'Eocène,
- nappes profondes du Crétacé.

◆ L'**anticlinal étant karstifié**, il peut y avoir des pertes saisonnières dans le débit de certains affluents à la traversée des affleurements calcaires.

◆ Sur les terrasses de la Garonne, on peut observer des **inversions de relief** (d'après P. Becheler) : les dépôts de sables et de graviers correspondant à l'ancien lit du fleuve forment des buttes de « graves » qui hébergent les vignobles alors que les dépôts argileux plus récents des anciennes berges alluviales ont été érodés.

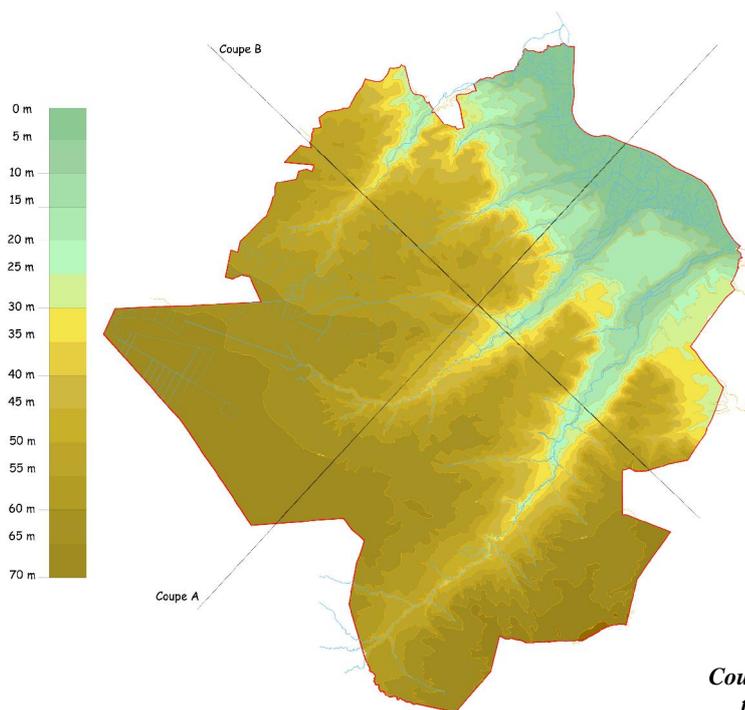
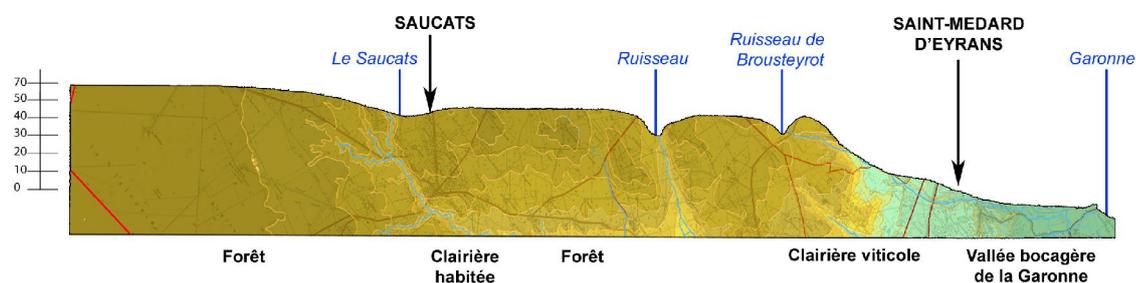
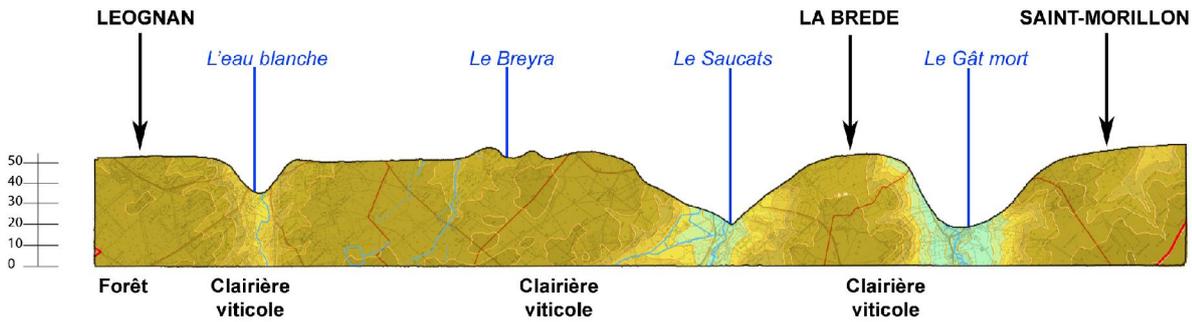


Figure 6 : Topographie du canton de La Brède
(source : CAUE, Charte paysagère de la
Communauté de Communes de Montesquieu)

*Coupe A est - ouest : plateau landais →
terrasses → vallée de la Garonne*



Coupe B nord - sud : une succession de vallées affluentes à la Garonne



D. Les sols

Corrélativement à la succession des différents substrats géologiques traversés par les deux cours d'eau, les sols sont également variés d'amont en aval, ainsi qu'entre le lit mineur et les versants :

- sols sableux, très acides, à tendance podzolique, pH 4,1 à 4,4 (+/- 0,2)
- sols calcaires (couche humifère de 5 cm), pH 6,7 à 6,9 (+/- 0,2)
- sols tourbeux, bruns à humus doux type mull, pH 7,8 à 7,9 (+/- 0,2)
- sols alluviaux (hydromorphes ou colluvionnaires), pH 7,2 (+/- 0,2)
- sols argileux (argilo-sableux ou argilo-limoneux) pH 7,5 à 7,8 (+/- 0,2)

Ces sols sont majoritairement acides à très acides : sols ocre podzoliques développés sur les terrasses alluviales (pH 5,6 à 6,2) et podzols humo-ferrugineux ou podzols humiques sur les Sables des Landes (pH inférieur à 5,6). Les sols neutres à basiques sont plus ponctuels : sols calcaires (neutres à neutro-alcalins) et sols hydromorphes sableux noirs sur argiles en aval.

Ces caractéristiques édaphiques ont fortement influé sur l'occupation historique du sol.

E. La protection du Patrimoine Géologique

La présence sur les communes de Saucats et La Brède de deux stratotypes (sites de référence dans l'échelle des temps) a justifié la création de la Réserve Naturelle Nationale géologique de Saucats – La Brède. Néanmoins, une protection complémentaire se justifierait au-delà pour prendre en compte l'intégralité des sites scientifiquement reconnus, soit le cours du Saucats entre Lassime à Saucats et le Moulin d'Augey à La Brède.

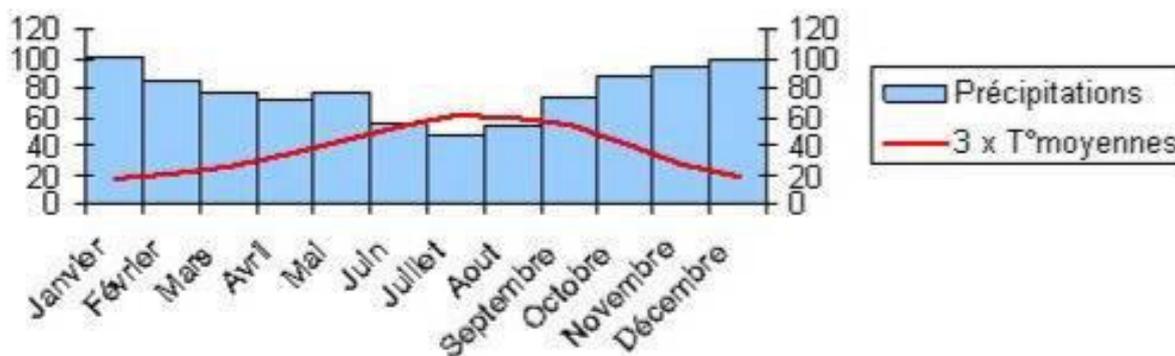
2.3.2 Caractéristiques météorologiques

Le climat du site est de type océanique, c'est à dire qu'il est marqué par des hivers doux et des températures estivales relativement supportables (cf. les données météorologiques de la station de référence à Cabanac-et-Villagrains). Les pluies y sont fréquentes, rarement violentes, et réparties tout au long de l'année. Les précipitations les plus importantes se situent en hiver en raison des perturbations venant de l'océan. Les températures moyennes sont de 5 – 6 ° C en hiver et de 19 – 20 ° C en été. Les températures matinales sont souvent fraîches en raison de la nature sableuse du sol. En effet, le sable n'a que peu de capacité de rétention thermique et se refroidit donc très rapidement la nuit, les brouillards sont alors relativement fréquents.

Tableau 3 : Températures et précipitations à Cabanac-et-Villagrains
(source : Météo France, période 1984-2000)

	Jan.	Fev.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct.	Nov	Déc	Année
T max. °C	9,6	11,9	15,3	17,0	21,9	24,3	27,6	28,2	24,4	19,3	13,3	10,6	18,6
T moy. °C	5,5	7,0	9,2	11,2	15,7	18,0	20,7	21,1	17,7	14,0	9,0	6,8	13,0
T min. °C	1,3	2,1	3,0	5,4	9,5	11,8	13,8	14,0	11,1	8,8	4,8	3,0	7,4
PP° mm	88,0	82,9	70,6	79,8	79,8	61,1	59,9	60,1	77,2	86,6	99,7	97,7	943,4

Figure 7 : Courbe ombrothermique de Mérignac
(source : Météo France, période 1971-2000)



2.3.3 Caractéristiques hydrographiques et morphodynamiques

A. Caractéristiques du réseau hydrographique

Tableau 4 : Caractéristiques hydrographiques des deux bassins versants

	Surf. bassin versant	Linéaire total	Tronçons SDVPH	Pente moyenne	Surf. en eau cours principal	Surf. en eau affluents rive gauche	Surf. en eau affluents rive droite
Gât Mort	209 km ²	175 km	3	1,9 ‰	16,71 ha	9,56 ha	2,31 ha
Saucats	112,4 km ²	94 km	3	3 ‰	7,42 ha	2,05 ha	0,98

◆ Le Gât Mort :

Son bassin versant est très étendu et couvre une surface de près de 210 km² depuis le plateau landais jusqu'à la Garonne. D'une altitude de 67 m à sa source, le Gât Mort se jette dans la Garonne à 5 m d'altitude soit un dénivelé de 62 m pour 34,2 km de cours. Le réseau hydrographique est composé du cours d'eau principal de 37 km linéaires et de 20 affluents principaux, soit un total de 175 km de cours d'eau. Parmi ces affluents, 11 ont un régime permanent et 9 ont un régime temporaire.

Une séparation en tronçons homogènes a été faite dans le cadre du SDVPH (de l'aval vers l'amont) :

- tronçon 1 « Gât Mort 1 » : de la confluence avec la Garonne à St Selve
- tronçon 2 « Gât Mort 2 » : de St Selve au Moulin de Cabanac
- tronçon 3 « Gât Mort 3 » : du Moulin de Cabanac à la source

Tableau 5 : Les affluents du Gât Mort

Alimentation permanente (rive gauche / rive droite)	Longueur du cours	Alimentation temporaire (rive gauche / rive droite)	Longueur du cours
La Nère	9,2	Le Rech	2,2
Le Gravier	9,2	Le Ruisseau de la Gravette	5,3
Le Labadie	5,3	Craste* du Pillon	6
Craste* de Duluc	4,1	Craste* du Gaussens	6,2
Craste* de Lentrès	4,5	Le Treuil	4,4
La Hout Sorgente	3,3	Ruisseau des étangs	3,1
Riou de l'Île	1,9	Ruisseau de Darriet	2,7
Ruisseau de Calenta	8,6	Ruisseau de Peyron	2,3
Ruisseau de Pommarède	1,5	Rouille du Reys	4,3
Rouille de Civrac	3,6		
Fons de Pommarède	0,3		
TOTAL	51,2		36,5

* Les crastes sont des fossés creusés au XVIII^{ème} siècle pour le drainage des Landes Atlantiques. Malgré leur origine anthropique, ils constituent aujourd'hui un apport en eau pour les rivières.

◆ **Le Saucats :**

Son bassin versant est moins étendu et couvre une surface d'environ 110 km² (moitié moins que le Gât Mort) pour une longueur de 94 km.

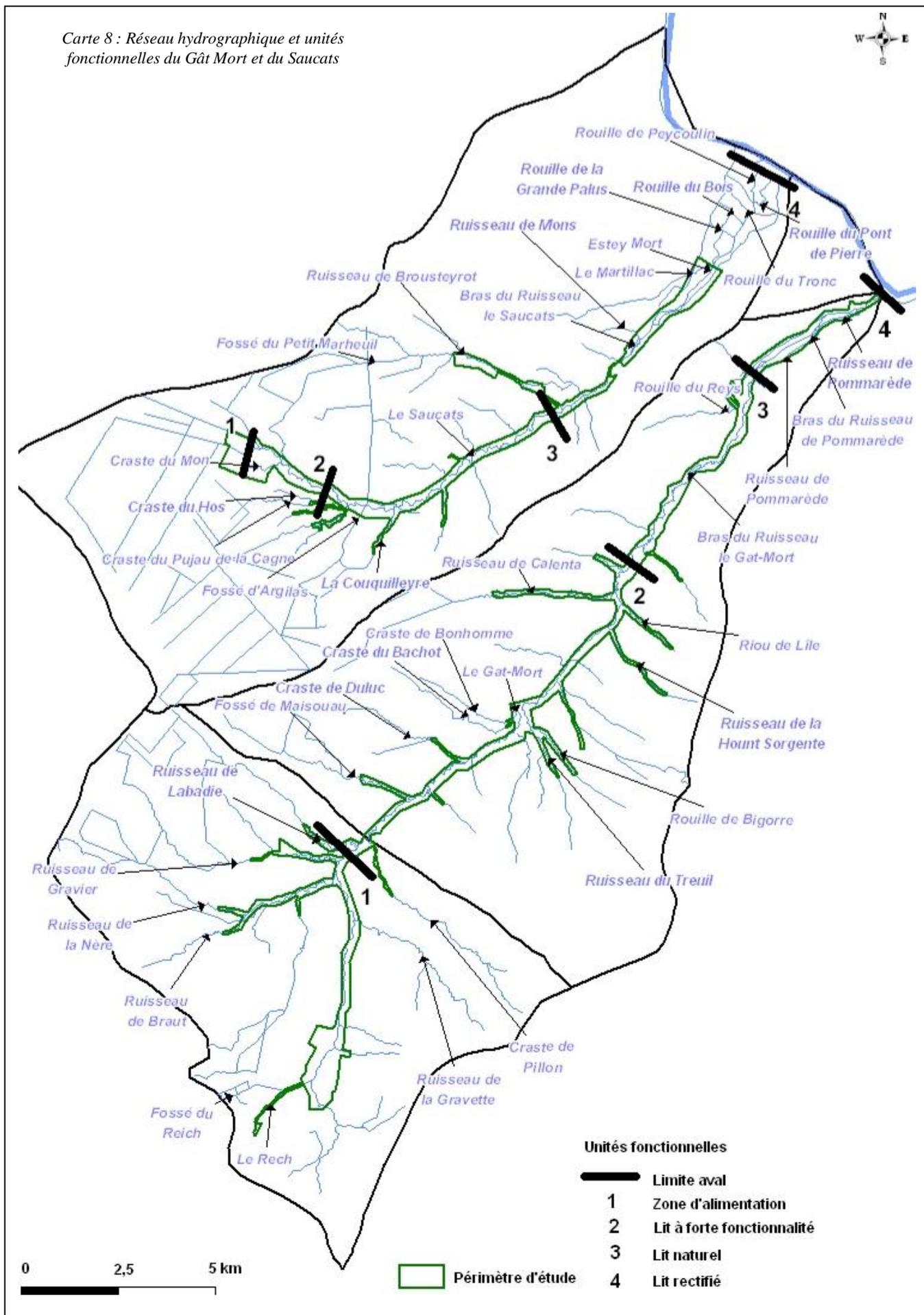
Une séparation en tronçons homogènes a été faite dans le cadre du SDVPH (de l'aval vers l'amont) :

- tronçon 1 « Saucats 1 » : de la confluence avec la Garonne au Moulin de La Prade
- tronçon 2 « Saucats 2 » : du Moulin de La Prade au Moulin de Bernachon
- tronçon 3 « Saucats 3 » : du Moulin de Bernachon à la source

Tableau 6 : Les affluents du Saucats

Alimentation permanente (rive gauche / rive droite)	Longueur du cours	Alimentation temporaire (rive gauche / rive droite)	Longueur du cours
Craste de Ménéque/Hos/Cagne	5,7		
Craste de Lias	6,5		
Ruisseau de l'Argilas	4,5		
Coquillère	1,2		
		Craste de Verdillon	1
Brousteyrot	9,4		
		Ruisseau du Mons	2
Ruisseau du Martillac	3		
Estey Mort	3		
TOTAL			

Carte 8 : Réseau hydrographique et unités fonctionnelles du Gât Mort et du Saucats



B. Caractéristiques morphodynamiques des cours d'eau (cf. carte page précédente)

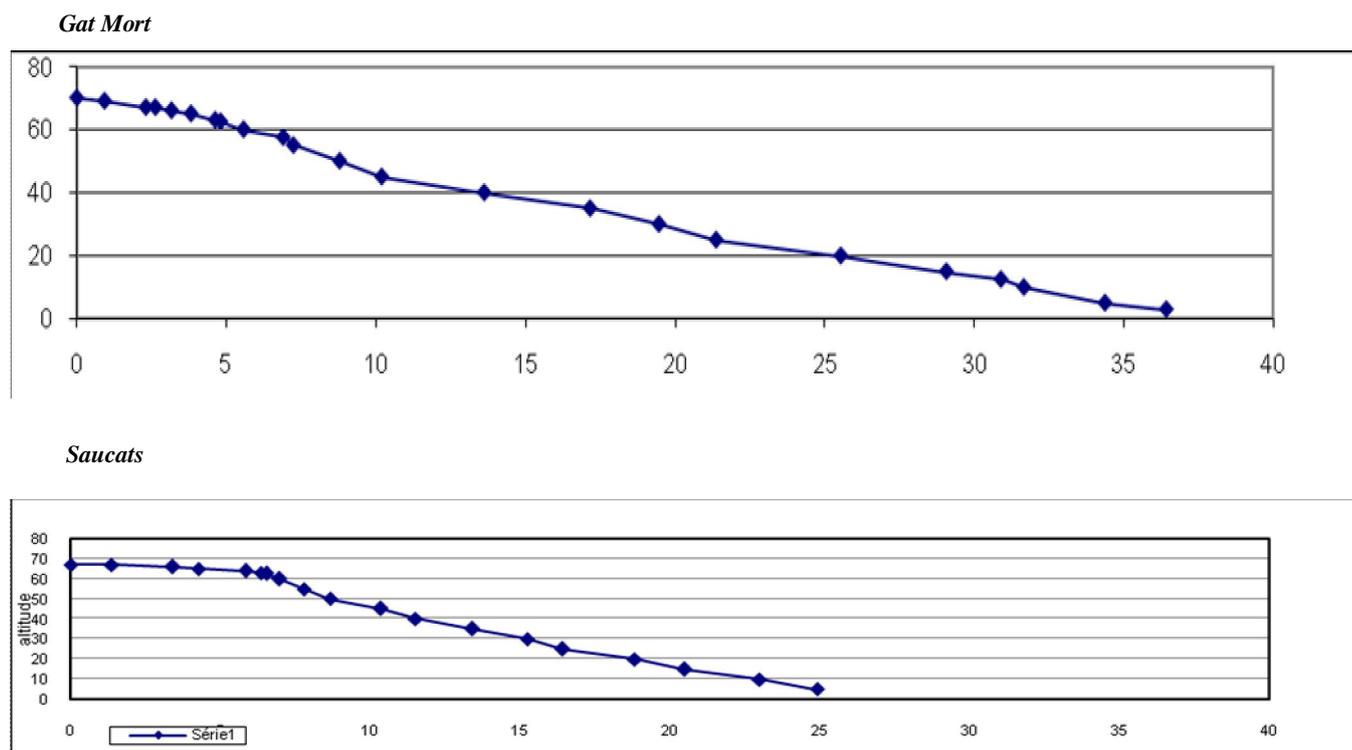
◆ Selon la **typologie** de l'Agence de l'eau Adour-Garonne (AEAG), les deux rivières sont considérées comme des « cours d'eau de plaine non mobiles ». Ce sont des rivières à profil en U, à faciès plutôt lentique où peuvent alterner des faciès plus dynamique. Les substrats sont variables selon les sections :

- sableux vers l'amont (90 % du cours),
- puis argile/cailloux fins à moyens/blocs calcaires sur le cours moyen (par plaques),
- puis alluvionnaires vers l'aval (dépôt de vases sur la zone d'influence de la marée).

Le lit mineur est encaissé (berges de 2 à 4 m de hauteur), sinueux (excepté dans la partie recalibrée du Gât Mort), d'une largeur moyenne de 5-7 m pour le Gât Mort (2-3 m en amont, 9 m en aval), de 3,5 m pour le Saucats. Les berges sont généralement sableuses, ponctuellement rocheuses (de véritables falaises sur le Saucats, Moulin de Bernachon, Pont - Pourquoi).

La pente est faible pour le Gât Mort avec une moyenne de 0,18 % (1,8 cm par mètre linéaire). La pente est légèrement plus importante pour le Saucats avec une moyenne de 0,35 % (3,5 cm par mètre linéaire).

Figure 8 : Coupes en long du lit du Gât Mort et du Saucats
(altitudes en mètres, distances en kilomètres)



De nombreux affluents confluent avec les deux rivières avec parfois une marche de quelques dizaines de centimètres. Cela signifie soit la présence d'une dalle calcaire affleurante, soit un abaissement des lignes d'eau du Gât Mort et du Saucats, ce que semble confirmer plusieurs riverains ainsi que l'exondation d'annexes fluviales.

Les deux cours d'eau sont parcourus de nombreux embâcles (948 répertoriées sur le Gât Mort en 2009) qui gênent le libre écoulement de l'eau. Cependant, sur ces rivières au faible débit naturel et à la végétation aquatique rare, ils constituent des niches écologiques majeures de l'hydrosystème (habitat et refuge pour la faune piscicole, contribution à la morphodynamique active et à la diversité des faciès).

◆ **Le Gât Mort** peut être subdivisé en quatre tronçons fonctionnels :

1 - La zone d'alimentation : le Gât Mort prend sa source au cœur du marais du Clâ (composé de lagunes) et s'individualise comme cours d'eau à l'exutoire du marais. Le marais est connecté par un réseau de fossés aux anciennes carrières de lignite d'Hostens, plans d'eau de plusieurs dizaines d'hectares qui contribuent fortement à son alimentation. Dans ce tronçon, plusieurs affluents drainent les espaces forestiers des communes de Saint-Magne et de Louchats (la Nère, le Gravier et le Labadie, la Gravette).

2 - Le lit à forte fonctionnalité : sur 14 km, de la confluence avec le Ruisseau de la Gravette au Ruisseau des Etangs (Moulin de Lusié), le Gât Mort est caractérisé par une forte sinuosité de son lit et une forte activité morphodynamique : zones d'accélération du courant, méandres avec atterrissements, changements de lits, individualisation de gravières. C'est la partie la plus forestière du cours. Les facteurs d'évolution du lit sont : des berges sablonneuses, une faible pente, une charge sédimentaire forte et un lit sans entretien (nombreux embâcles). Cette morphodynamique active est indispensable à la qualité des eaux et à la fonctionnalité de l'hydrosystème.

3 - Le lit naturel : sur 7 km, depuis le Ruisseau des étangs jusqu'à la confluence avec la Rouille du Reys. Le Gât Mort sort de ses habitats purement forestiers pour pénétrer dans une mosaïque de vignobles, de prairies, de bois et de zones d'habitat, soit dense en cœur de village soit discontinu. Son lit ne dispose plus du même espace de liberté. Les divagations sont contraintes principalement dans ses segments urbains. Le réseau de voies secondaires est plus important et de grandes infrastructures linéaires apparaissent (A62). Les ouvrages hydrauliques sont deux fois plus nombreux que sur le lit à forte fonctionnalité.

4 - Le lit rectifié : de la confluence avec la Rouille du Reys à la confluence avec la Garonne. Sur ce tronçon, le lit du Gât Mort a été canalisé après la seconde guerre mondiale et le fond de vallée est occupé par trois cours d'eau parallèles : au centre le nouveau et canalisé, au sud l'ancien cours naturel du correspondant au Ruisseau actuel de Pommarède, au nord la Rouille du Reys. Des embâcles ont permis la création de fosses naturelles particulièrement colonisées par la faune piscicole. C'est la zone où se fait sentir l'influence de la marée via la Garonne. La pénétration des marées dans le lit du cours d'eau remonte jusqu'à la confluence avec les sources de Pommarède.

◆ **Le Saucats** peut être subdivisé en 4 tronçons fonctionnels :

1 - La zone d'alimentation : le Saucats prend sa source sur le plateau landais, au cœur d'un vaste réseau de crastes et de fossés de drainage (hors périmètre d'étude).

2 - Le lit à forte fonctionnalité : à compter du pont du Hos de Puységur on trouve un lit plus végétalisé, bien que rectiligne. Il est localement dénommé « sources du Saucats ». Une station de jaugeage est localisée au début de ce tronçon. Il va quitter un environnement ouvert de lande pour entrer dans une partie forestière, et s'encaisser petit à petit, dans les substrats quaternaires.

3 - Le lit naturel : depuis le secteur de Lassime, il correspond à un changement de substrat géologique : roches tertiaires calcaires. Il montre un encaissement plus ou moins prononcé naturellement (érosion des berges de calcaires argileux ou sableux) ou de manière contrainte (traversée du bourg de Saucats). Il est essentiellement forestier.

4 - Le lit rectifié : du Moulin d'Augey à la confluence avec la Garonne (pont de l'autoroute A62 pour le site). Il est fortement contraint, notamment par la traversée de la zone urbanisée du bourg de La Brède où il se sépare en deux bras. On notera un plan d'eau au moulin de La Prade.

◆ **Le Brousteyrot** : principal affluent du Saucats, il a été spécifiquement étudié par la Fédération de la Pêche de Gironde et a été intégré au périmètre d'étude. Il s'agit d'un petit cours d'eau de tête de bassin versant. En amont du site, c'est un fossé. Par la suite, il présente un lit mineur peu profond et plutôt large, avec parfois des zones encaissées. Il traverse également des substrats géologiques siliceux et calcaires, ce qui entraîne une augmentation de pH et de conductivité. Sa pente est peu importante (entre 6,5 et 8), et les vitesses de courant peu importantes à l'étiage. Une sédimentation accrue est donc observée et, ajoutée à un fort apport de matière organique, elle engendre un fort colmatage du cours d'eau. On est en présence de facteurs limitants pour la vie aquatique (poissons, benthos).

Une chute d'eau de 3 mètres au niveau du parc du château de La Brède déconnecte fortement l'amont du dernier kilomètre en aval.

C. Ouvrages

◆ Les deux rivières sont marquées par la présence d'une succession importante de **moulins à eau** (cf. Tableau et Carte pages suivantes). En fonction du choix technique d'alimentation en eau, ces moulins s'insèrent de deux manières différentes sur les cours d'eau :

- directement sur le cours principal : le moulin proprement dit et le barrage régulant le niveau d'eau sont contiguës et installés frontalement en travers du cours d'eau ; le bief est formé du lit de la rivière plus ou moins élargi artificiellement ; le trop plein du barrage et l'exutoire du moulin forment deux chenaux qui se rejoignent au bout de quelques dizaines ou centaines de mètres ; c'est le type le moins fréquent ;

- en dérivation : un barrage latéral est situé en amont du moulin proprement dit (de 50 à 200 m) et sépare le cours d'eau en deux chenaux, l'un rectiligne et constituant le bief menant au moulin, l'autre partant latéralement du barrage pour évacuer le trop plein ; les deux chenaux se rejoignent quelques centaines de mètres après le moulin ; type le plus fréquent ;

- en dérivation double : le barrage latéral est parfois complété quelques dizaines de mètres en aval par un petit barrage secondaire appelé « passe mesure » ; le trop plein de ce petit barrage est évacué dans un troisième chenal de petite taille qui rejoint celui du barrage principal en quelques dizaines de mètres.

Sur les 25 moulins signalés à l'origine (carte de Belleyne et cadastre de 1850), 7 ont entièrement disparus. Sur les 18 restants, l'impact sur la libre circulation de l'eau (et des poissons) et sur la morphodynamique est variable :

- seuls 4 moulins donnent lieu à une séparation des rivières en deux chenaux encore en eau (le Notaire sur le Gât Mort ; Augey, La Mole et la Blancherie sur le Saucats) ; ailleurs les rivières ont retrouvé un cours unique (cours ancien ou dérivation) et les autres chenaux sont à sec et plus ou moins fermés par la végétation ;

- seuls 4 moulins proprement dits sont encore en eau ;

- des barrages de moulins n'ont plus de vannes et ne présentent plus qu'un seuil en pierre plus ou moins dégradé, complété ou non des anciennes piles encadrant les vannes ; les seuils créent des cascades favorables à l'oxygénation de l'eau et généralement franchissables par les poissons (d'après DIG) ;

- des barrages sont toujours en état et pourvus de vannes ; parmi eux certains ne sont pas manoeuvrables et constituent un obstacle quasi infranchissable pour la faune piscicole ; d'autres sont également difficilement franchissables (hauteur du seuil, etc.).

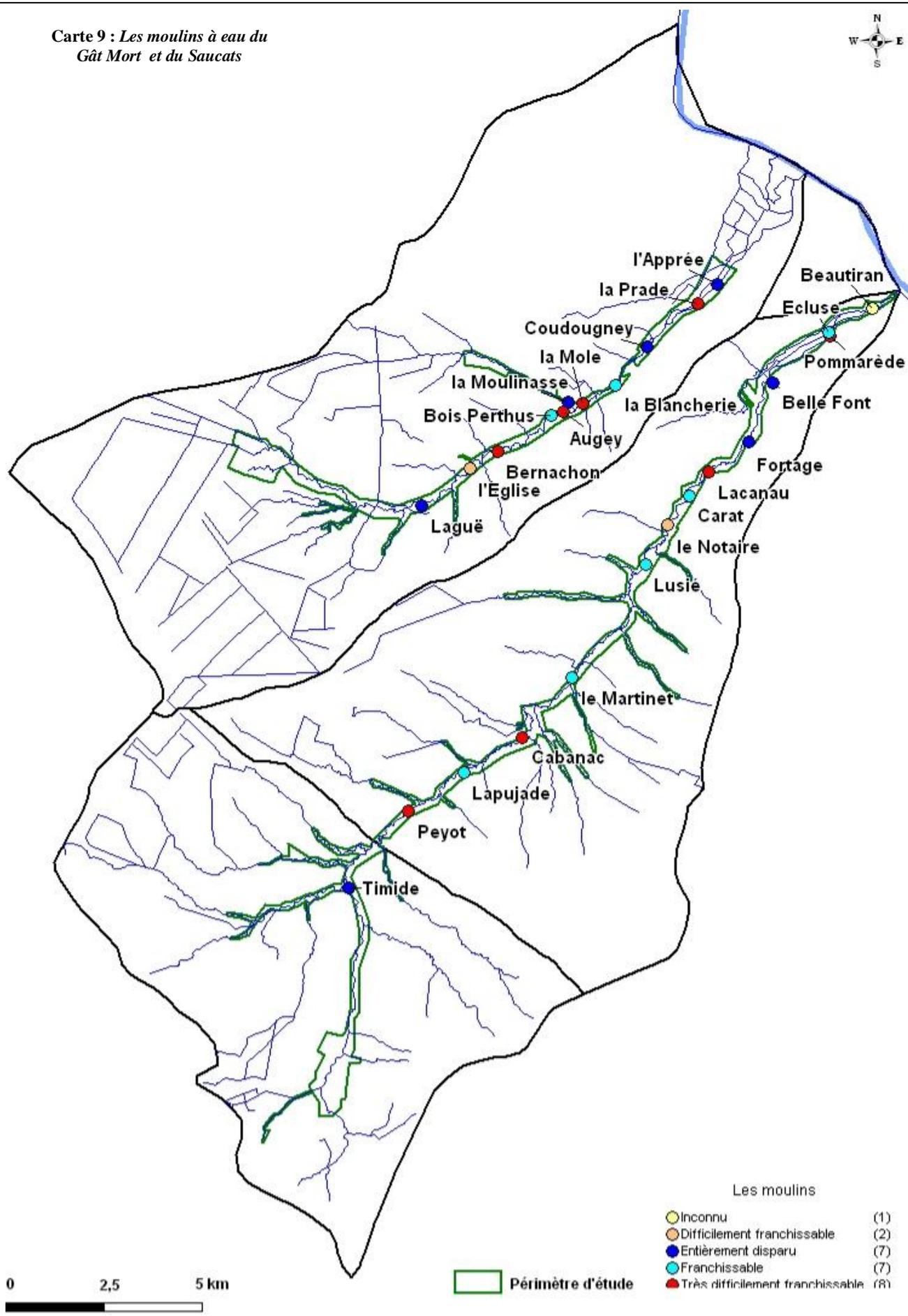
◆ Historiquement, les deux rivières ont été aménagées pour l'irrigation des parcelles agricoles (prairies, oseraies...) à travers des systèmes **d'écluses et de pelles** conduisant l'eau vers un réseau de chenaux et de fossés d'alimentation. Bien que certaines soient encore signalées sur les cartes IGN (secteur de La Brède, Castres ...), ces ouvrages ont pratiquement tous disparus. On trouve une écluse encore en état sur le Gât Mort rectifié au niveau du château de Couloumey (ancienne zone d'oseraies) ; les vannes sont manoeuvrables et n'opposent pas d'obstacle à la circulation de l'eau et de la faune piscicole.

Tableau 7 : Les moulins à eaux du Gât Mort et du Saucats
(sources : DIG Gât Mort, DIG Saucats, association LGPE)

N°	Nom	Localisation	Type	Etat	Franchissabilité
GÂT MORT					
1	M ⁱⁿ de Timide	Cabanac-et-Villagrains	pas de données	- barrage entièrement disparu - moulin entièrement disparu - cours unique	Inexistantes
2	M ⁱⁿ de Peyot	Cabanac-et-Villagrains	barrage latéral	- barrage et vannes existants - moulin et biefs hors d'eau - cours unique dans trop plein	Manoeuvrables
3	M ⁱⁿ de Lapujade	Cabanac-et-Villagrains	barrage latéral	- arches et seuil du barrage existants - moulin hors d'eau, bief végétalisé - cours unique dans trop plein	Inexistantes
4	M ⁱⁿ de Cabanac	Cabanac-et-Villagrains	barrage frontal	- barrage et vannes existants - moulin en eau - cours unique dans exutoire ?	Manoeuvrables
5	M ⁱⁿ du Martinet	Cabanac-et-Villagrains	pas de données	- seuil du barrage existant - moulin entièrement disparu - cours unique sur seuil et autour	Inexistantes
6	M ⁱⁿ de Lusié	Saint-Morillon	barrage latéral	- piles et seuil du barrage existants - moulin et bief hors d'eau - cours unique dans trop plein	Inexistantes
7	M ⁱⁿ du Notaire	Saint-Morillon	barrage latéral et passe mesure	- barrage et vannes existants - seuil et glissière du passe mesure existants - moulin et bief hors d'eau - cours double dans trop plein et passe mesure	En partie inexistantes
8	M ⁱⁿ de Carat	Saint-Morillon	barrage latéral et passe mesure	- barrage et passe mesure existants - moulin, bief, trop plein et passe mesure hors d'eau - cours unique dans nouveau chenal	En partie inexistantes
9	M ⁱⁿ de Lacanau	Saint-Selve	barrage latéral et passe mesure	- barrage et passe mesure existants avec vannes - moulin, bief et trop plein hors d'eau - cours unique dans passe mesure	pas de données
10	M ⁱⁿ de Fortage	Saint-Selve	barrage latéral	- barrage entièrement disparu - moulin et bief hors d'eau - cours unique	Inexistantes
11	M ⁱⁿ de Bellefond (s ^œ de Bellefond)	Saint-Selve	barrage frontal	- barrage entièrement disparu - moulin entièrement disparu - cours unique	Inexistantes
12	Ecluse de Couloumey	Beautiran	barrage frontal	- barrage et pelles existantes ouvertes - cours unique	Manoeuvrables
13	M ⁱⁿ de Pommarède (s ^œ de Pommarède)	Castres-Gironde	barrage frontal	- nouveau barrage fixe de 1 m - moulin hors d'eau - cours unique	Non manoeuvrables
14	M ⁱⁿ de Beautiran	Beautiran	barrage frontal	- ouvrages non visible car fortement envasés ?	pas de données
SAUCATS					
1	M ⁱⁿ de Lagües	Saucats	barrage latéral	- barrage entièrement disparus - moulin presque entièrement disparu - cours unique	inexistantes
2	M ⁱⁿ de l'Eglise	Saucats	barrage frontal	- barrage et pelles existantes ouvertes - cours unique	Manoeuvrables
3	M ⁱⁿ de Bernachon	Saucats	barrage frontal	- barrage et vannes existants - moulin hors d'eau - cours unique dans trop plein	Non manoeuvrables
4	M ⁱⁿ de Bois Perthus	La Brède	barrage latéral	- seuil du barrage existant - moulin hors d'eau en ruine - cours unique sur seuil	Inexistantes
5	M ⁱⁿ d'Augey	La Brède	barrage latéral	- barrage et vannes existants - moulin et bief en eau - cours double dans trop plein et exutoire	Manoeuvrables
6	La Moulinasse (sur le Brousteyrot)	La Brède	pas de données	- barrage entièrement disparus - moulin entièrement disparu - cours unique	Inexistantes
7	M ⁱⁿ de la Mole	La Brède	barrage latéral	- barrage et vannes existants - moulin et bief en eau - cours double dans trop plein et exutoire	Manoeuvrables
8	M ⁱⁿ de La Blancherie	La Brède	barrage latéral	- barrage et vannes existants - moulin et bief en eau - cours double dans trop plein et exutoire	Manoeuvrables
9	Barrage de l'usine (anc. M ⁱⁿ de Coudougney)	La Brède	pas de données	- barrage entièrement disparus - moulin entièrement disparu - cours unique	Inexistantes
10	M ⁱⁿ de la Prade	Saint-Médard-d'Eyrans	barrage latéral	- seuil sans vannes - chutes et grilles en aval	Non manoeuvrables
11	M ⁱⁿ de l'Apprée	Saint-Médard-d'Eyrans	barrage frontal	- barrage entièrement disparus - moulin entièrement disparu - cours unique	inexistantes

Moulin	(Entièrement disparu)	(Franchissable)	(Difficilement franchissable)	(Très difficilement franchissable)	(Inconnu)
Vannes	Inexistantes	En partie inexistantes	Manoeuvrables	Non manoeuvrables	pas de données

Carte 9 : Les moulins à eau du Gât Mort et du Saucats



2.3.4 Caractéristiques hydrologiques

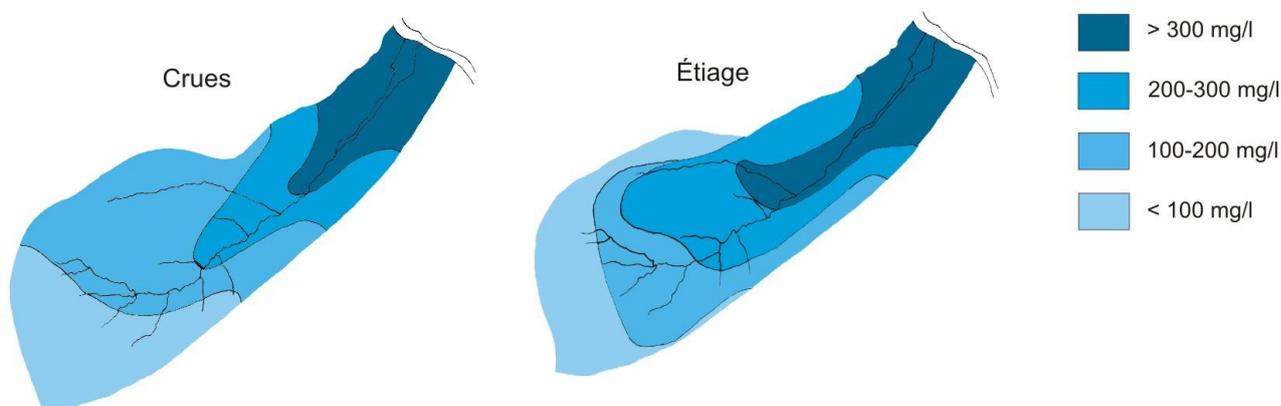
A. Ressource en eau et débits

◆ Les deux rivières sont principalement **alimentées par les eaux de ruissellement** de la nappe de surface dans leurs parties amont.

◆ Les cours d'eau ont également **des échanges avec les nappes d'eau souterraines**, sous forme d'alimentation et d'infiltration. Cet état de fait impacte nettement sur leur hydrologie et se traduit par plusieurs phénomènes :

- régularité des débits,
- débits forts en amont,
- cours d'eau pouvant s'assécher en été à l'amont, mais bien soutenus à l'aval,
- résurgences et pertes,
- présence de sources pétifiantes au niveau des affleurements de roches calcaires,
- calcification des eaux initialement acides (caractéristique du plateau landais) passant à un pH proche de la neutralité dans le cours aval, avec des variations saisonnières corrélatives des teneurs en carbonates.

Carte 10 : Le carbonate de calcium dans les aquifères du Saucats (source : RNG)



On notera la problématique de la nappe Oligocène qui affleure dans les thalwegs, sur le cours moyen des rivières (en amont de Saint-Selve pour le Gât Mort, aval de La Brède pour le Saucats). Celle-ci subit une évolution à la baisse marquée suite à la croissance des prélèvements en moins de 30 ans, ce qui peut être favorable à des infiltrations en aval d'eau de qualité moindre.

◆ Le Gât Mort et le Saucats sont en **relation directe avec la Garonne**, l'un des cinq fleuves majeurs de France, ce qui soumet leur fonctionnalité et leur hydrologie au phénomène des marées. Sur le Gât Mort, les marées remontent dans le lit jusqu'à la confluence de la Rouille du Reys, soit environ 3,5 km. Sur le Saucats, elles sont bloquées par la porte à flots dans le bourg d'Isle Saint Georges.

◆ Les **débites respectifs** des deux cours d'eau sont relativement faibles, bien que légèrement supérieurs pour le Saucats : 0,06 m³/s en amont et 0,12 m³/s en aval pour le Gât Mort, 0,19 m³/s en moyenne pour le Saucats (cf. Tableau ci-dessous). Cette faiblesse du régime est liée à la gestion des sources (plusieurs captages), à la faiblesse des pluies estivales et aux pertes naturelles (substrat sableux, transfert vers la nappe Oligocène). Les débits de crue et d'étiage sont assez contrastés, ce qui se traduit par des possibilités de débordement et d'inondation en fin d'hiver et par des étiages très prononcés en été. Cette situation est un facteur de risque lors de phases de déséquilibre (sécheresse, nouveaux captages...) : risque de dénoyage, modification de la qualité biologique de l'eau, etc.

A noter, l'existence du Réseau d'Observation des Crises d'Assecs géré par l'ONEMA sur le Saucats.

Figure 9 : Débits spécifiques moyens mensuels du Saucats* (Qsp en l/s/km² - 1967-1996)

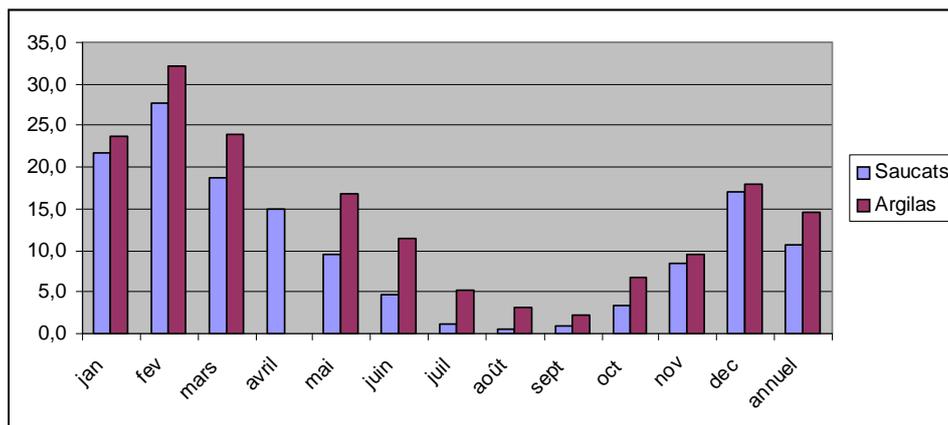


Tableau 8 : Débits caractéristiques du Gât Mort et du Saucats* (m³/s- 1967-1996)

	Moy ann.	Qx/Qjx	Qx 10	Qjx 2	Qjx 10	QCNA5	QCN3-5	QCN30-5	Débit théorique retour de crue à 5 ans
Saucats « sources »	0,19	1,09	2,9	1,4	2,7	0,001	0,001	0,001	
Argilas	0,135	1,08	1,3	0,7	1,2		0,001	0,002	
Saucats Pont-Pourquey									3,7
Saucats bourg									7
Saucats Moulin église									8,1
Saucats Augey									10,5
Saucats RN113									14,7
Gât Mort amont						0,06			
Gât Mort aval						0,12			

Débites moyens	Qx/Qjx : débit instantané / débit moyen journalier
Débites caractéristiques de crues	Qx10 : débit instantané de fréquence décennale Qjx2 : débit moyen journalier de fréquence biennale Qjx10 : débit moyen journalier de fréquence décennale
Débites caractéristiques d'étiage	QCN3-5 : débit seuil minimal non dépassé pdt 3 j consécutifs (sur 5 ans) QCN30-5 : débit seuil minimal non dépassé pdt 30 j consécutifs (sur 5 ans) équivaldrait à un débit moyen mensuel d'étiage

* Seul le Saucats dispose de données précises concernant les débits, car il a été suivi en continu de 1967 à 1996. Ceci explique le caractère lacunaire et hétérogène des données présentées ci-dessus.

B. Captages

On dénombre 15 captages d'eau potable sur les communes riveraines du Gât Mort et 16 sur les communes riveraines du Saucats. Les prélèvements dans les nappes d'eau souterraines concernent principalement l'Oligocène et l'Oligocène-Stampien, et secondairement l'Eocène (contrainte d'exploitation liée au risque d'intrusion d'eau salée près de la Garonne). A titre indicatif, environ 15000 m³ ont été exploités en 2004 sur le territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu.

Les prélèvements d'eau en rivière n'ont pas été évalués. Ils concernent un usage domestique dans le cadre légal des débits réservés. Ils sont néanmoins fréquents dans les bourgs, et sont rarement équipés de compteurs.

L'aquifère de l'Oligocène-Stampien est particulièrement vulnérable aux pollutions de toutes natures (notamment des rejets non raccordés à l'assainissement collectif à La Brède), en raison de son affleurement (en aval de La Brède et en amont de Saint-Selve) et de la nature de la roche (calcaire fissuré). Le lien direct entre les deux rivières et l'aquifère est effectivement la cause de pollutions bactériologiques comme celles systématiquement relevées à la Sauque 2 (La Brède).

Par ailleurs, des prélèvements importants sont effectués sur ces nappes, entre autre sur le Gât Mort avec l'usine de Bellefond pour la Communauté Urbaine de Bordeaux. La connectivité entre la nappe oligocène et le cours d'eau indique que le prélèvement influe sur l'hydrologie de celui-ci.

Sur le Saucats, les nombreux forages destinés à irriguer les champs de maïs situés en amont du bassin versant influent également sur le régime de la rivière. Ils prélèvent entre 5 et 9 millions de m³ par an (Saucats fait partie des communes de Gironde qui supportent le plus de forages, source DDAF 33). Les pompages dont la profondeur se situe entre 0 et 20 mètres ont une incidence sur le débit du cours d'eau, ce dernier étant déjà très faible en période estivale.

Tous les captages ne sont pas protégés.

Dans le cadre du SAGE Nappes Profondes, de nouveaux prélèvements sont à l'étude en amont du Gât Mort, dans le secteur de Saint-Magne. Ceci répondra à deux objectifs :

- économiser la ressource en eau des nappes du Tertiaire, actuellement très exploitées
- trouver une nouvelle ressource pour alimenter la CUB et l'Entre-deux-Mers en eau potable.

L'implantation a été validée par la commission locale de l'eau en 2009.

C. Qualité des eaux

◆ Selon les **évaluations de la DREAL Aquitaine**, la qualité des eaux est bonne pour le Gât Mort (classement 1B – bonne qualité) et bonne puis passable pour le Saucats (classement 1B puis 2 – passable).

◆ Les tableaux de synthèse des **campagnes de suivis** et les données 2009 (pages suivantes) montrent cependant des problèmes de pollutions, facteurs de déclassement des deux cours d'eau. Sur le Gât Mort, on note un problème de pollution aux nitrates au niveau de la station de Saint-Selve (pollution diffuse agricole), et un niveau passable à mauvais concernant les matières organiques et oxydables, avec une dégradation d'amont en aval. Sur le Saucats, on note une pollution aux nitrates et aux matières phosphorées (effluents domestiques) au niveau de la station de La Brède, et un niveau passable à mauvais concernant les matières organiques et oxydables.

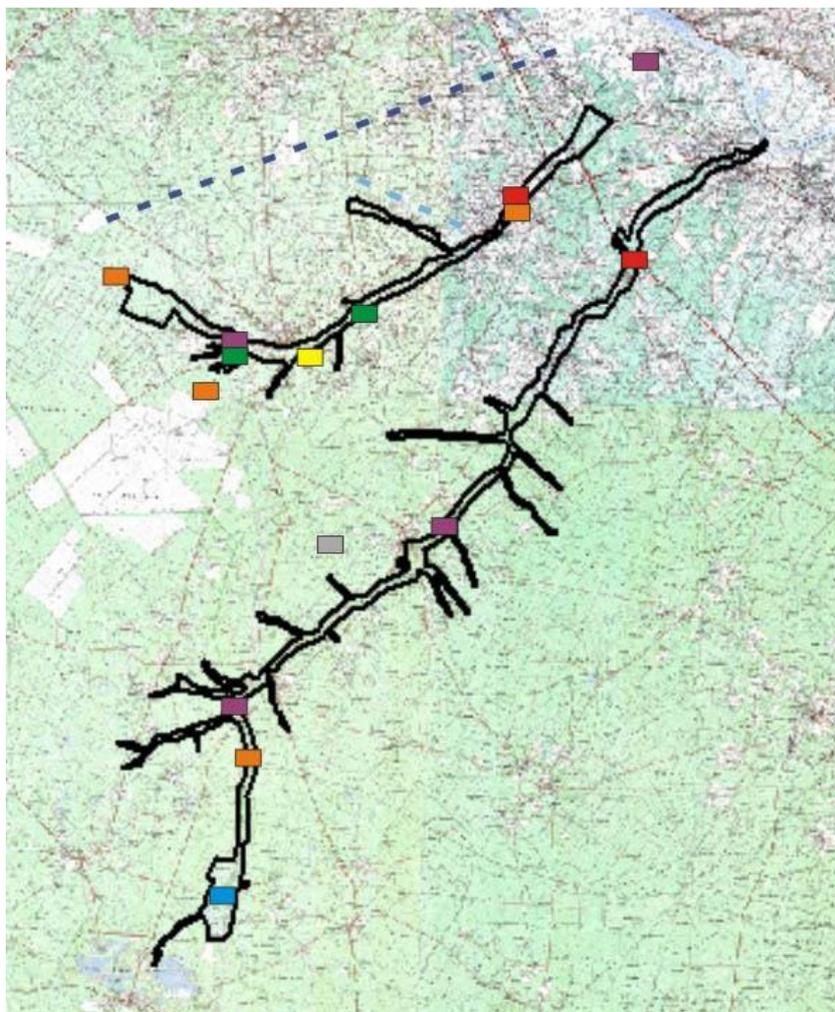
Tableau 9a : Qualité des eaux du Gât Mort en 2009

Gât Mort	RCS (limite communale sud de Villagrains)	CCM C1 (Villagrains, aval de la Nère)	RCD (St Selve, pont de la D109)	CCM C2 (Cabanac, Gassies, amont de la STEP)
Mesures physico-chimiques	2009	2009	2009	2009
Matières organiques et oxydables				
Matières azotées				
Nitrates				
Matières phosphorées				
Particules en suspension				
Température				
Minéralisation		nq		nq
Acidification				
Effet des proliférations végétales				
Hydrobiologie				
IBGN				
Indice diatomées				
Indice poissons (qualité peuplement)				

Tableau 9b : Qualité des eaux du Saucats en 2009

Saucats	CCM A1 (Saucats, pont de la D108)	RCD (La Brède, passerelle La Perrucade)	CCM A2 (Isle St Georges, 300 m amont bourg)
Mesures physico-chimiques	2009	2009	2009
Matières organiques et oxydables			
Matières azotées			
Nitrates			
Matières phosphorées			
Particules en suspension			
Température			
Minéralisation	nq		nq
Acidification			
Effet des proliférations végétales			
Hydrobiologie			
IBGN			
Indice diatomées			
Indice poissons			

Code couleur	Très bonne	Bonne	Passable	Mauvaise	Très mauvaise	Non évalué
--------------	------------	-------	----------	----------	---------------	------------



Carte 11 :
Localisation des points de mesures hydrobiologiques des cours d'eau

Tableau 10 : Synthèse de 5 années de suivi de la qualité des eaux du Gât Mort et du Saucats (période 2005 - 2009)

GÂT MORT		SAUCATS
Qualité physico-chimique de l'eau		
Objectifs de qualité au titre de la directive cadre sur l'eau	Pas de risque de non atteinte du bon état pour les paramètres chimiques Objectif de bon état de la masse d'eau pour les paramètres chimiques en 2015.	Risque de non atteinte du bon état des paramètres chimiques Objectif de bon état de la masse d'eau pour les paramètres chimiques en 2021.
Matières organiques et oxydables	Elles montrent une dégradation de l'amont vers l'aval et subsistent à un niveau médiocre en 2009.	Elles montrent une légère amélioration en 2009 et subsistent à un niveau moyen
Proliférations végétales		Evolution négative en 2009 de l'effet des proliférations végétales vers l'aval
Amélioration de certaines altérations	* nitrates * particules en suspension.	* nitrates, * particules en suspension * matières phosphorées
Paramètres conservant une bonne qualité	* matières azotées * matières phosphorées * température * acidification * effet des proliférations végétales	* matières azotées * température * acidification
Indice biologique général normalisé (IBGN)		
Objectifs de qualité au titre de la directive cadre sur l'eau	Risque de non atteinte du bon état pour les paramètres écologiques, et objectif de bon état écologique de la masse d'eau en 2021.	Risque de non atteinte du bon état des paramètres écologiques, et objectif de bon état écologique de la masse d'eau en 2027.
Etat du cours d'eau	Bon état, malgré un passage de qualité de l'eau de très bonne en amont à bonne en aval.	Bon état, avec des alternances de mesures de qualité de l'eau variant de très bonne à bonne et des variations de qualité en allant vers l'aval.

◆ Au niveau de la **typologie espèces repères de poissons** (source PDPG) : les deux cours d'eau sont classés comme abritant des espèces de peuplement landais (phase technique du PDPG) : vairon, goujon, vandoise, toxostome, chevaisne, barbeau fluviatile, avec au niveau de la capacité d'accueil du cours d'eau, un déficit en espèces repères.

◆ A noter des **risques de pollution** accrus liés au développement de zones industrielles dans la vallée du Saucats à partir de La Brède et à La Prade.

D. Assainissement

◆ La part d'**assainissement individuel** sur l'ensemble des bassins versants est importante. Cela constitue une source de pollution diffuse (systèmes souvent défectueux voire absents) sur l'ensemble du réseau hydrographique dont les effets sont difficiles à mesurer. Ces facteurs devraient cependant régresser avec l'obligation de raccordement ou de mise aux normes prévue dans les années à venir. Les communautés de Communes de l'amont ont engagé des actions en ce sens.

◆ Les deux cours d'eau sont équipés de **stations d'épurations (STEP)** d'effluents domestiques sur presque chaque commune traversée (5 sur le Gât Mort, 3 sur le Saucats). La maîtrise d'ouvrage de ces STEP est généralement communale et/ou syndicale (SIEAP) tandis que l'exploitation est confiée à la Lyonnaise des Eaux ou à Electricité Service Gironde. On note la présence d'une STEP d'effluents industriels sur la commune de Saint-Médard-d'Eyrans, à La Prade, au passage de l'autoroute.

Ces STEP sont majoritairement fonctionnelles. Trois posent cependant des problèmes de pollution des cours d'eau :

- La STEP de Cabanac, située au lieu-dit Gassies : le lagunage présente de graves dysfonctionnements qui entraînent une pollution quasi directe du cours d'eau, légèrement atténuée par la zone humide située en contrebas du lagunage. Par ailleurs, la capacité de traitement est sous-dimensionnée : 750 équivalents habitant (EH), ce qui est inférieur à la population de la commune ; sa réfection est prévue.

- La STEP de Saucats, située dans le bourg : suite à l'augmentation de la capacité de traitement, le nouveau système de filtrage par le sable apparaît défectueux ce qui se traduit par une pollution diffuse vers le cours d'eau.

- La STEP de La Brède, située au lieu-dit La Sauque : rejets de 50 m³/h dans le Saucats, avec débordements constatés au niveau de la station de relevage.

A noter que les communes de Saint-Magne et Cabanac-et-Villagrains ont de nouveaux projets d'installation de STEP.

3. Descriptif socio-économique

Le descriptif socio-économique est issu d'un travail bibliographique et de rencontres avec les acteurs du territoire lors d'entretiens formels et de réunions de travail, notamment avec les membres du COPIL. Ces rencontres ont permis de faire le descriptif, mais aussi de mettre en évidence des enjeux qui ont été communiqués lors des réunions. Il a notamment été évoqué de faire référence aux stratégies et aux programmes existants dans le champ de l'environnement, lesquels sont identifiés comme tels à la fin de chaque chapitre :

- Orientations Régionales de Gestion de la Faune Sauvage et de ses Habitats (ORGFH, 2006)
- Plan Départemental de Protection des milieux aquatiques et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG, 2010),
- Deuxième plan de restauration du Vison d'Europe (2007),
- Charte paysagère de la Communauté de Communes de Montesquieu (2004),
- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE, 2007),
- Déclarations d'Utilité Publique du Gât Mort (2009) et du Saucats (2008),
- Etc.

3.1. Identification des acteurs et de leurs intérêts respectifs

L'objet de cette partie est de décrire les organismes qui ont une légitimité à intervenir et/ou qui interviennent déjà sur le site ou qui ont légitimité à prendre des positions au nom des ayants droits et des usagers. La majorité de ces organismes ont participé à l'élaboration du en tant que membres du Comité de Pilotage (COPIL).

3.1.1 Les collectivités locales

A. Communes

Le site « réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats » concerne 12 communes appartenant à 3 cantons différents (cf. carte chapitre localisation)

- pour le Gât Mort, d'amont en aval : communes d'Hostens, Saint-Magne, Louchats, Cabanac-et-Villagrains, Saint-Morillon, Saint-Selve, Castres-Gironde et Beautiran ;
- pour le Saucats, d'amont en aval : communes de Saucats, La Brède, Ayguemorte-les-Graves et Saint-Médard-d'Eyrans (Isle-Saint-Georges n'est pas concerné).

Lors de la consultation effectuée en 2001 par l'Etat auprès des communes afin de proposer de nouveaux SIC à l'Europe, les délibérations prises dans les communes de la zone d'étude mettaient en évidence :

- des soucis de lisibilité du dossier de consultation,
- des craintes pour la possibilité des mettre en œuvre des projets,
- des craintes pour le déroulement des activités en vigueur (sylviculture, agriculture, chasse, pêche, droits des propriétaires),
- un manque de concertation,
- l'aspect positif de l'idée de protection.

Lors des rencontres effectuées dans la phase de réalisation du entre l'opérateur et les élus et techniciens des communes (2007-2010), la perception de Natura 2000 est apparue beaucoup plus favorable. L'opérateur a récolté quelques remarques sur le périmètre, avec des propositions de compensations de surface (échange de zones urbanisées ou à urbaniser avec des espaces non urbanisables). Des demandes de prise en compte ont été faites

concernant les ressources en eau et les milieux aquatiques et des préoccupations pour les espaces naturels ont été formulés.

Demande de prises en compte des communes

Milieux aquatiques :

ÿ Problèmes de pollution générés par l'alimentation du Gât Mort par les lacs d'Hostens

ÿ Diminution des populations piscicoles

ÿ Crainte pour les niveaux des nappes superficielles et des eaux de surface avec le projet de nouveau captage pour alimenter la Gironde en eau potable sur la commune de Saint-Magne

ÿ Nappe oligocène à La Brède affleurante.

Espaces naturels :

ÿ Permettre la limitation de projets (projet d'activité commerciale sur une prairie, permis de construire proche des cours d'eau autorisés par les anciens documents d'urbanisme...)

ÿ Limiter les coupes rases en bord de cours d'eau

ÿ Circulation des véhicules terrestres à moteur

ÿ Respect des propriétés privées et accessibilité

B. Communautés de communes

3 communautés de communes (CC) exercent leurs compétences sur le site :

◆ **La CC de Montesquieu** : créée en 2001, cette collectivité a pour territoire les 13 communes du canton de La Brède. Ses missions concernant l'environnement sont notamment la collecte des déchets ménagers et assimilés, les bassins versants, la sensibilisation au tri, la protection de l'environnement, les déchetteries, etc. Concernant Natura 2000, le président de la CC de Montesquieu (CCM) préside le Comité de Pilotage du site « Réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats », en accord avec les 3 communes amont du Gât Mort. La CCM est également structure animatrice du site Natura 2000 « Bocage humide de Cadaujac et Saint-Médard-d'Eyrans » après en avoir été l'opérateur.

◆ **La CC du Pays Paroupien** : elle fédère 7 communes dont deux concernent le site, Hostens et Louchats.

◆ **La CC du Val de Leyre** : une commune est concernée par le site : Saint-Magne. On notera une action particulière sur l'assainissement non autonome dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'eau.

A l'origine, chaque rivière était gérée par un syndicat intercommunal jusqu'au 1^{er} janvier 2006. Depuis, la CC de Montesquieu a repris la compétence de gestion des bassins versants. Pour les bassins versants du Gât Mort aval et du Saucats, des Déclarations d'Intérêt Général (DIG) ont eu lieu pour les travaux d'entretien des cours d'eau, ainsi que des Déclarations d'Utilité Publique (DUP) pour des travaux de mise en place de bassins de rétention des crues. Dans ce cadre, plusieurs chantiers de restauration des berges et de nettoyage du lit des cours d'eau ont déjà été réalisés.

La gestion de l'amont du Gât Mort pourrait être intégrée dans une deuxième DIG, avec un travail commun avec le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne.

C. Pays

◆ **Le Pays des Graves et Landes de Cernès** : reconnu en 2005, il regroupe les 3 communautés de communes de Montesquieu, Cestas - Canéjan et Pays de Paroupien, ainsi que les communes isolées de Martignas-sur-Jalles et Saint-Jean-d'Illac pour un total de 24 communes.

◆ **Le Pays des Landes de Gascogne** : constitué en 2004, il rassemble 11 communautés de communes, regroupant 13 cantons et 118 communes. Il est à cheval sur 2 départements, celui des Landes et celui de la Gironde. La commune de Louchats y est intégrée. On notera la mise en place d'un Agenda 21 local.

D. Le Conseil Général de la Gironde

Le Conseil Général de la Gironde (CG 33) intervient à la fois en tant que gestionnaire d'espaces naturels sensibles sur le site (ENS des sources du Gât Mort) et en tant qu'autorité de contrôle de la qualité des eaux (contrôle de la qualité des rejets des STEP, financement d'études et de travaux de restauration, etc.). Il coordonne également le réseau des techniciens rivières et un plan départemental en faveur des zones humides. Il contribue à la valorisation du territoire par le biais de pistes cyclables et d'itinéraires de randonnées pédestres.

3.1.2 Les établissements publics

A. Le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne

Les 3 communes amont du Gât Mort (Saint-Magne, Hostens et Louchats) appartiennent au territoire du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (PNRLG). Créé en 1970, c'est un territoire qui a le statut d'espace naturel au sens du code de l'environnement. Il est porté par un syndicat mixte de collectivités territoriales comprenant les représentants de la Région Aquitaine et du Conseil Economique et Social Régional d'Aquitaine, des Départements de la Gironde et des Landes, des villes de Bordeaux et Mont de Marsan et des SIVOM des Vallées de La Leyre (40) et du Val de L'Eyre (33) regroupant les 41 communes du Parc. Le document cadre en est la charte, renouvelée tous les 10 ans, soumise à validation par le ministère en charge de l'écologie, dont la nouvelle est en cours de révision (échéance 2010). Ses missions sont notamment liées au patrimoine naturel, au patrimoine culturel et linguistique, au tourisme durable, aux activités scientifiques et à l'éducation à l'environnement.

Concernant Natura 2000, le Parc a élaboré en tant qu'opérateur les « Vallée de la Leyre » et « Lagunes des Landes de Gascogne », qui sont actuellement dans leur phase d'animation. Concernant des éléments de diagnostic et d'enjeux naturalistes, le Parc a mis en œuvre un programme de connaissance de son territoire. Il intervient aussi dans le cadre de la gestion et de la préservation des rivières, pour la vallée de la Leyre. L'amont du Gât Mort n'est pas pour l'instant couvert par un programme d'intervention, mais les actions caractéristiques pourraient être proposées en mesures Natura 2000. Il est proposé de croiser les enjeux espèces et habitats à l'échelle du parc avec ceux du site « réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats ».

Extrait du projet de charte :

- améliorer la connaissance globale, mettre en place un observatoire
- former les habitants aux enjeux
- rendre la connaissance participative

B. L'Agence de l'Eau Adour-Garonne

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG) ne porte pas directement de projet qui intéresse le réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats mais elle intervient indirectement sur le site en finançant des actions portées par d'autres maîtres d'ouvrage :

- assainissement collectif,
- restauration et entretien du réseau hydrographique,
- suivi départemental de qualité des eaux,
- élaboration de documents d'objectifs,
- opérations de gestion écologique et d'étude des milieux,
- actions d'éducation à l'environnement.

C. L'ONEMA et l'ONCFS

Deux établissements publics de police et de recherche scientifique ont vocation à intervenir sur le site : l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS). Ces deux organismes peuvent être amenés à intervenir soit pour des missions de police de l'environnement, soit pour des missions d'étude et de suivi de la faune et des habitats naturels.

NB. L'Office National des Forêts (ONF) est traité dans le chapitre spécifique aux acteurs de la forêt.

3.1.3 Les services administratifs déconcentrés et consulaires

A. l'Etat

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL, anciennement Direction Régionale de l'Environnement, DIREN) et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM, anciennement Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, DDAF) sont chargées par l'Etat de la mise en place de la politique Natura 2000 (accompagnement de la démarche des DOCOB, mise en place des mesures agro environnementales et de contrats forestiers, etc.). La DDAF a un rôle particulièrement important étant donné la part de l'activité sylvicole sur le site.

La DREAL assure par ailleurs la police des installations classées de type industriel et des carrières.

Le Préfet de la Gironde a été chargé de la mise en place du premier comité de pilotage, avant transfert de la présidence à la Communauté de Communes de Montesquieu.

B. La Chambre d'Agriculture de la Gironde

La Chambre d'Agriculture de la Gironde est une organisation professionnelle dont le conseil d'administration est élu par les agriculteurs, régie par la loi des établissements publics et constituant une compagnie consulaire. Elle siège au COPIL du DOCOB. Localement, elle est structurée en associations de développement agricole et rural (ADAR) et en groupements de productivité forestière (GPF) qui proposent :

- accompagnement à l'installation,
- évaluation et inventaire du patrimoine,
- conseil global d'entreprise,
- conseil technique,
- aide aux démarches administratives,
- sessions de formation,
- promotion et animation des actions de développement agricole et forestier,
- relais auprès des services spécialisés de la Chambre d'Agriculture (conseillers techniques en vigne, élevage...) et des interlocuteurs juridiques et financiers (notaires, comptables, administrations...).

Le territoire est concerné par l'ADAR des deux rives située à Cadillac et par le GPF du Sud-Gironde situé à Bordeaux.

C. Autres organismes consulaires

La Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce et d'Industrie peuvent être amenées à intervenir dans les zones de développement industriel et commercial (sortie de La Brède, La Prade,...).

3.1.4 Les acteurs de la forêt

Les acteurs du milieu sylvicole sont nombreux sur le site et particulièrement importants du fait de la prédominance des surfaces forestières dans le périmètre d'étude. Ils ont donc été regroupés dans un chapitre à part.

A. Le Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest

Il rassemble les propriétaires forestiers du massif des Landes de Gascogne dans les départements de la Gironde, des Landes et du Lot-et-Garonne. L'organisation est structurée en délégués communaux et cantonaux, ces derniers constituant le conseil d'administration. Il siège au comité de pilotage du DOCOB.

B. Le Centre Régional de la Propriété Forestière

Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) accompagne les sylviculteurs, notamment en agréant les plans simples de gestion (874 en Gironde). Son conseil d'administration est élu par les propriétaires de plus de 4 ha de bois. Il siège au comité de pilotage du DOCOB. En Aquitaine, il a rédigé le guide des milieux forestiers d'Aquitaine, pour contribuer à faire découvrir les forêts régionales au regard de Natura 2000 et permettre d'aborder

les notions de gestion durable et de prise en compte de la biodiversité. Le CRPF a un rôle dans le cadre de l'évaluation des incidences, dans le cas des plans simples de gestion (propriétés supérieures à 25 ha). En vertu du code forestier, les Plans Simples de Gestion sont soumis à un examen par le CRPF, et une fois déclarés conformes, sont considérés comme une évaluation des incidences.

C. La Défense des Forêts Contre l'Incendie

La Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) est organisée par des associations syndicales autorisées, dont les présidents sont élus par les propriétaires. Ces associations sont fédérées à l'échelle départementale (DFCI Gironde) et régionale (DFCI Aquitaine). Elles mettent en oeuvre des actions de prévention (balisage et entretien des pistes et ouvrages, points d'eau, débroussaillage, cartographie, etc.).

D. L'Office National des Forêts

L'Office National des Forêts (ONF) est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPCI). Il intervient en tant que gestionnaire de forêts communales, notamment la forêt communale de Cabanac. Il est également concerné par le DOCOB des Lacs d'Hostens, en tant que gestionnaire du site et opérateur technique pour le compte du conseil général de la Gironde.

E. Les coopératives et les entrepreneurs forestiers

Ils interviennent pour le compte des propriétaires ou de gestionnaires, et sont fédérés dans l'Association Régionale des Entreprises de Travaux Forestiers.

NB. Les communes du site sont parfois également concernées en tant que propriétaires de forêts.

3.1.5 Les associations

Plusieurs associations ont légitimité à intervenir sur le site. Les associations d'usagers (chasse, pêche, loisirs) sont étudiées plus loin dans le descriptif socio-économique, en même temps que les activités qui les sous-tendent.

A. Associations de protection de la nature et du patrimoine

Plusieurs associations de protection et/ou de gestion de la nature interviennent sur le site, beaucoup sont décrites plus loin dans le chapitre « connaissance ».

♦ **La Société pour l'Etude la Protection et l'Aménagement de la Nature du Sud-Ouest (SEPANSO)** : fédération régionale des associations de protection de la nature d'Aquitaine existant depuis plus de 40 ans, elle représente également France Nature Environnement dans la région. Son siège est situé à Bordeaux. Elle est déclarée d'utilité publique et comprend des sections départementales, locales ou spécialisées. L'association est gestionnaire de 4 réserves naturelles nationales sur la région et assure un travail d'étude et de surveillance des activités et des projets qui pourraient impacter la nature et l'environnement (autoroutes, ligne ferroviaire à grande vitesse, carrières, etc.). Elle suit la mise en oeuvre de Natura 2000 en Aquitaine, notamment par le biais de conférences, d'articles de journaux. Elle a participé à l'élaboration du présent DOCOB en tant que membre du COPIL.

Enjeux du site selon la SEPANSO

Urbanisation :

ÿ Eviter les grands projets d'infrastructures (type LGV) et leurs corolaires (gravières) ; et limiter leur impact le cas échéant

ÿ Limiter l'impact des projets locaux d'urbanisation

ÿ Prise en compte des enjeux naturalistes sur des projets localisés proches du site (ex Reys à Saint-Selve)

Forêt :

ÿ Limiter l'impact des travaux forestiers sur la nidification des oiseaux (période à adapter)

ÿ Maintenir un corridor feuillu le long des cours d'eau, par une exploitation raisonnée, qui aura une vocation de zone tampon pinède – cours d'eau

ÿ Maintenir les beaux sujets et des arbres morts sur pied

Agriculture :

ÿ Limiter les pollutions diffuses à l'échelle du bassin versant

ÿ Mettre en place des bandes enherbées en viticulture

Cours d'eau :

ÿ Mise aux normes des STEP

ÿ Connecter les prairies humides aux cours d'eau

ÿ Gestion douce des embâcles

ÿ Demande de réserves de pêche (sans prélèvements ni déversements)

ÿ Etudier l'impact des déversements de poissons, à éviter en amont des cours d'eau

◆ Landes Graves Palus Environnement (LGPE) :

Association locale siégeant au Comité de Pilotage, travaillant sur la connaissance du territoire mais aussi sa préservation : dossiers liés aux grandes infrastructures (A65, LGV) et aux installations classées (projets de décharges...). Son territoire d'activité est le sud Gironde.

Enjeux du site selon LGPE**Urbanisation :**

ÿ Limiter les impacts des projets d'urbanisation

ÿ Crainte du développement de l'urbanisation dans le cadre du SCOT

Milieux :

ÿ Prendre en compte les enjeux habitats, au-delà des enjeux historiques du site pour le Vison d'Europe

ÿ Maintenir ouverts les milieux agricoles ou en déprise

Forêt :

ÿ Maintenir des milieux forestiers en bord de cours d'eau

C. Autres associations pouvant intervenir sur le site

On citera quelques associations à vocation d'étude et/ou de préservation du patrimoine :

- Association girondine des Amis des Moulins
- Savoirs et Images en Grave Montesquieu (SIGM) : patrimoine
- Calluna (Saucats) : éducation à l'environnement
- MJC de l'Arruan : notamment éducation à l'environnement

3.2. Approche globale et historique de l'occupation du sol

L'objet de cette partie est de comprendre les anciens modes d'occupation du sol qui sont en relation directe avec la richesse actuelle et le maintien de certains agro-écosystèmes et habitats naturels.

◆ Le territoire formé par les bassins versants du Gât Mort et du Saucats appartient à un espace géographique et socioculturel plus vaste nommé « les petites graves de Bordeaux ». Cet espace qui s'étend sur la rive gauche de la Garonne, au sud de Bordeaux, comprend une série de petits cours d'eau parallèles et affluents de la Garonne qui présentent des caractéristiques identiques et originales. Ces cours d'eau prennent tous leur source sur le plateau sableux des Landes de Gascogne, s'écoulent ensuite dans des vallées plus larges où alternent sables, calcaires, graves et argiles, et ils débouchent dans la large vallée alluviale de la Garonne faite de limons et de terrasses de graves. Cette situation d'interface et de succession de trois milieux très différents au sein de chaque vallée a induit des modes d'occupation du sol bien particuliers et différents d'amont en aval des cours d'eau et entre le plateau et les fonds de vallées. Structuration historique :

1 - Sur la partie amont, l'habitat est dispersé (bourgs lâches et airiaux) et les cultures rares ; c'est le domaine de l'économie agro sylvo pastorale typique du plateau landais ; les moutons paissent dans la lande sur le plateau, les forêts de feuillus sont cantonnées dans les fonds de vallées et les forêts de pins sont peu étendues.

2 - Sur la zone intermédiaire, l'habitat est semi dispersé (bourgs et hameaux) et constitue des clairières habitées et cultivées dans les fonds de vallées et les versants ; ces clairières sont composées d'une mosaïque de parcelles d'exploitation complémentaires : vignes, pâturages (bovins, ovins), céréales, maraîchage (parfois entre les rangs de vigne alors appelées « joualles ») ; c'est le domaine de la polyculture élevage avec une forte part pour la vigne, typique de la région viticole des Graves de Bordeaux ; la forêt de feuillus est encore bien présente et les landes à mouton sont encore majoritaires sur les zones de plateau.

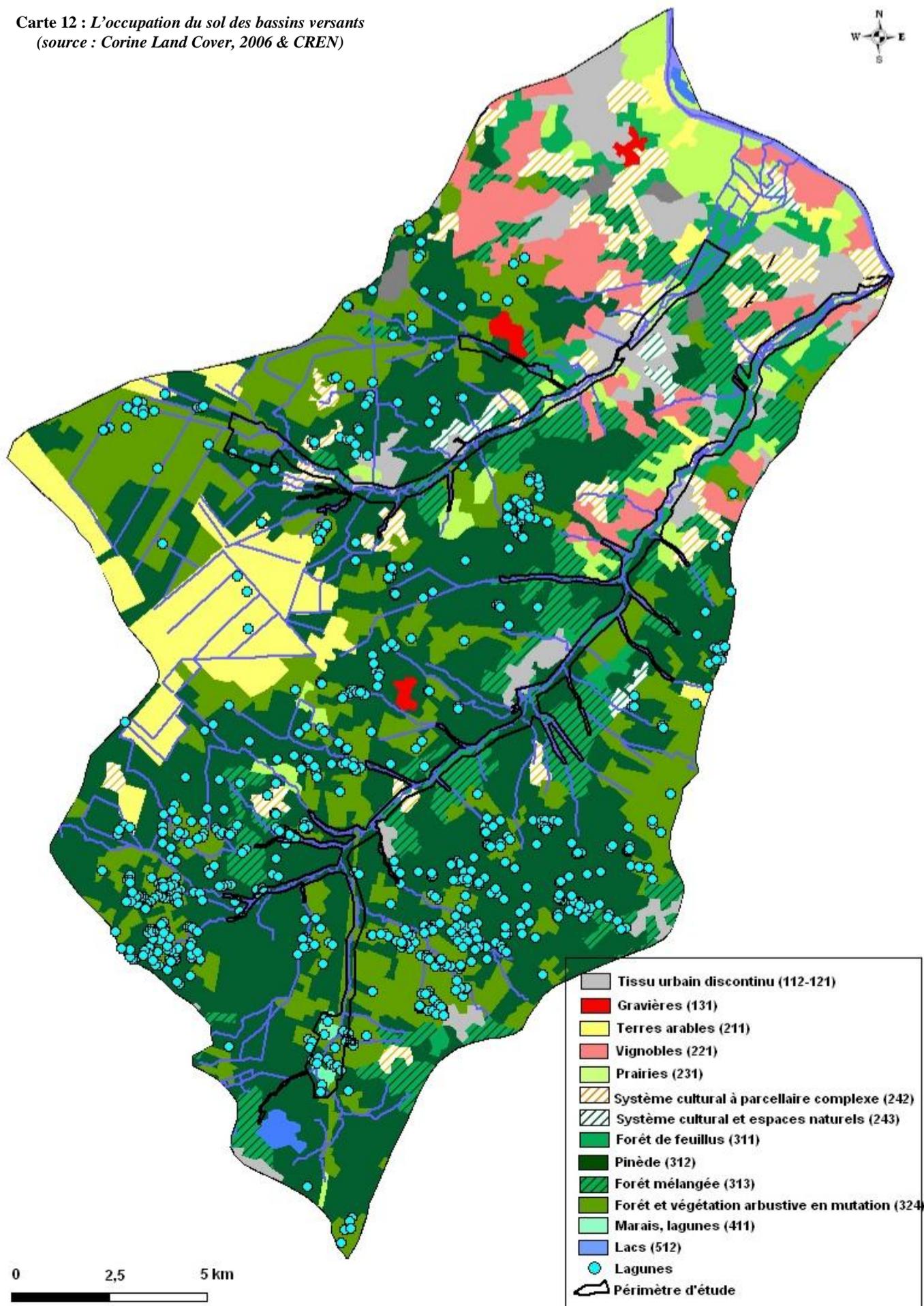
3 - Sur la partie aval, l'habitat se développe en gros bourgs parallèlement à la Garonne, la forêt laisse entièrement la place à un plateau viticole sur les terrasses les plus hautes, puis aux prairies et aux cultures dans la palus (maraîchage, céréales, oseraies) ; c'est le domaine de la grande culture de la vallée de la Garonne.

◆ Cette structuration du territoire par les modes culturels est encore perceptible aujourd'hui (cf. carte page suivante). Cependant, des changements majeurs sont intervenus, depuis le milieu du XIX^{ème} siècle sur le plateau landais avec l'abandon du pastoralisme ovin et la plantation systématique de la lande en pins maritime d'une part, et depuis le milieu du XX^{ème} siècle dans les vallées avec la mutation de la polyculture élevage pour une spécialisation dans la vigne, la sylviculture et le développement d'activités industrielles et commerciales d'autre part. Ces évolutions se traduisent par :

1 - Sur le plateau landais :

- disparition de l'activité pastorale ovine par remplacement par le pin maritime en culture intensive (ligniculture) avec comme corollaire la quasi disparition de la lande ouverte. A noter l'installation récente d'un élevage ovin extensif sous forêt sur Cabanac-et-Villagrains, ainsi que le développement de vastes chasses privées avec maintien de quelques parcelles en landes ouvertes (Cabanac, Saucats). A noter également l'existence de deux aérodromes (Saucats et Cabanac-et-Villagrains) maintenant des landes rases constituant des milieux devenus peu fréquents (hors pare-feux et lignes haute tension).
- apparition de la culture du maïs irrigué en très grandes parcelles (secteur de Saucats).

Carte 12 : L'occupation du sol des bassins versants
 (source : Corine Land Cover, 2006 & CREN)



Dans les vallées :

- quasi disparition des parcelles viticoles isolées et spécialisation viticole avec concentration du vignoble sur les meilleurs terroirs c'est-à-dire dans les communes situées à l'aval des bassins versants (Saint-Morillon, Saint-Selve, Castres, Beautiran, La Brède) ; cette évolution a été favorisée par une redéfinition de l'aire AOC dans les années 1990 ; les anciennes parcelles viticoles se sont fermées ou ont été plantées en pins ; à noter le développement de boisements de robiniers dans certains secteurs ;
- quasi disparition de l'élevage bovin liée à la spécialisation viticole, qui se traduit par une régression des surfaces en herbe ; une partie de ces parcelles se sont fermées naturellement et constituent aujourd'hui des boisements de feuillus notamment sur les anciennes prairies humides de bord de cours d'eau (taillis, chênaies, aulnaies-frênaies) ; une autre partie a été plantée en peupliers le long des cours d'eau, en pins ailleurs ; les prairies restantes sont majoritairement fauchées ou bien pâturées par des chevaux et des moutons ;
- les parcelles de terres labourables ont presque totalement disparu et ont été converties en prairies ou en vignes ;
- fort développement de l'habitat le long des cours d'eau, autour des hameaux et dans la vallée de la Garonne, sur les parcelles anciennement agricoles citées précédemment (vignes, pâturages) mais aussi sur des parcelles défrichées de forêt ;

Sur l'ensemble du territoire :

- apparition de quelques pôles industriels et commerciaux de grande ampleur, d'abord dans les basses vallées disposant de grands espaces anciennement en prairie et en vigne et situés non loin de grandes voies de communication : zone de Coudouney (La Brède), La Prade et L'Arnahurt (Saint-Médard-d'Eyrans, Ayguemorte-les-Graves), Calens et le château (Beautiran) ; des sites plus récents se développent également en amont des vallées et sur le plateau landais : zone de Migelane (Saucats), projet du site de La Blüe (Cabanac)
- impact du schéma directeur de l'agglomération bordelaise, qui propose des scénarios de développement des communes, notamment en termes d'accueil de nouveaux habitants.

3.3. Les activités humaines actuelles

3.3.1 Agriculture et élevage

A. Sur l'ensemble des communes des deux bassins versants

Cette analyse se base sur les données des derniers recensements généraux agricoles (RGA) par communes.

◆ En 2000, la surface agricole utilisée (SAU) représente 8 % de la superficie des communes (3407 ha sur 43148 ha). Cette proportion est relativement faible du fait du caractère majoritairement forestier de ce territoire et de la très grande superficie de certaines communes (4 communes dépassent 5000 ha). Les surfaces agricoles se situent dans les fonds de vallées et dans la vallée de la Garonne. Elles sont constituées principalement de terres labourables (903 ha*), de vignes (720 ha*) et de prairies (329 ha*). A noter que les 2/3 des parcelles en terres labourables (634 ha de 876 ha*) sont situées à Saucats et sont cultivées en maïs (3 exploitations). La part des cultures permanentes est très faible (seuls 7 ha de verger à La Brède en 1988/2000) de même que les cultures maraîchères (quelques dizaines d'hectares sur le plateau à Saucats et en bord de Garonne à Ayguemorte-les-Graves). Concernant les surfaces toujours en herbe (STH), elles sont principalement utilisées pour des équins et des ovins, aucun bovin n'ayant été déclaré en 2000.

Tableau 11 : Surface agricole utilisée des bassins versants en 2000 (source : RGA, 2000)

Commune	Superficie communale (ha)	SAU communale (ha)	Densité agricole (%)	Nb Exploitations (pro. et non pro.)	STH (ha)	Terres labourables (ha)	Vignes (ha)
Ayguemorte-les-Graves	633	113	18	7	c	0	21
Beautiran	635	172	27	11	c	6	124
La Brède	2328	198	9	17	19	9	165
Cabanac-et-Villagrains	6900	63	1	7	22	c	1
Castres-Gironde	697	130	19	15	17	4	156
Hostens	5764	117	2	4	8	c	0
Louchats	3924	11	0	6	11	0	0
Saint-Magne	8266	458	6	6	18	c	0
Saint-Médard-d'Eyrans	1272	242	19	10	0	c	27
Saint-Morillon	2040	237	12	21	87	8	133
Saint-Selve	1774	208	12	10	120	c	93
Saucats	8915	1458	16	12	37	876	c
Total	43148	3407	8	126	329* (2 c)	903* (5 c)	720* (1 c)

c = champ non renseigné

* = surface totale approximative du fait de la présence de champs non renseignés

◆ L'évolution des surfaces agricoles depuis 1979 (source : RGA 1979, 1988 et 2000) montre une diminution constante de la SAU (-33 % en 20 ans). Ce phénomène concerne tous les types d'exploitation excepté la viticulture qui est en hausse (+50 %). La baisse la plus importante concerne les surfaces fourragères et les prairies (-76 % pour les SFP et -75 % pour les STH). Cette diminution des prairies est à mettre en relation avec la quasi disparition de l'élevage bovin (aucun exploitant déclaré en 2000) et la diminution des autres types d'élevages (-78 % d'élevages d'ovins déclarés et -53 % pour les équins). Cette chute des surfaces en prairies et des cheptels doit cependant être pondérée du fait que ce secteur est de moins en moins renseigné dans les derniers RGA ; une partie des prairies et des troupeaux (notamment ovins et équins) ont probablement glissé dans le domaine non professionnel ; une autre partie correspond probablement au développement des peupleraies dans d'anciennes prairies (cf. chapitre sur la sylviculture).

Tableau 12 : Evolution des surfaces agricoles des bassins versants entre 1979 et 2000 (source : RGA, 1979-2000)

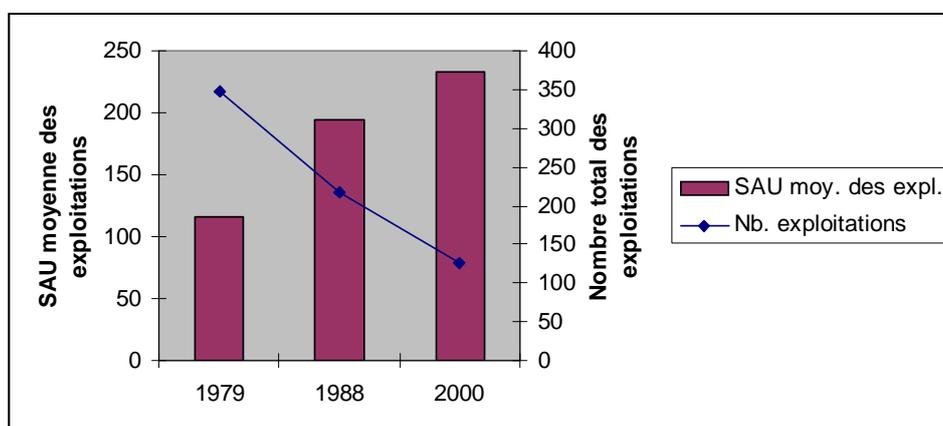
Recensement	SAU par expl. (ha)	Densité agricole (%)	Surfaces fourragères (ha)	dont STH (ha)	Terres labourables (ha)	dont céréales (ha)	Maraîchage (ha)	Vignes (ha)	Cultures permanentes (ha)
1979	3579	8,3	1420	1324	1673	1464 (1 c)	64 (1 c)	516*	9 (3 c)
1988	3578	8,3	948 (1 c)	928 (1 c)	1970 (1 c)	1754 (3 c)	97 (4 c)	566	7
2000	2398	5,5	339 (2 c)	329 (2 c)	903 (4 c)	634 (6 c)	0 (4 c)	720*	0 (2 c)
Tendance	↑	↑	↑ ↑ ↑	↑ ↑	↑	↑ ↑	↑ ↑ ↑	↓	↑

Tableau 13 : Evolution des cheptels des bassins versants entre 1979 et 2000 (source : RGA, 1979-2000)

Recensement	Bovins (expl.)	Bovins (effectifs)	Brebis mères (expl.)	Brebis mères (effectifs)	Equins (expl.)	Equins (effectifs)
1979	79 (3 c)	833 (3 c)	51 (4 c)	1551 (4 c)	32 (3 c)	199 (3 c)
1988	33 (4 c)	350 (4 c)	40 (4 c)	1228 (4 c)	10 (8)	63 (8 c)
2000	0 (8 c)	0 (8 c)	11 (6 c)	157 (6 c)	15 (7)	88 (7 c)
Tendance	↑ ↑ ↑	↑ ↑ ↑	↑ ↑	↑	↑	↑

L'évolution du nombre des exploitations agricoles entre 1979 et 2000 montre également une baisse (-64 %). Cette chute s'accompagne d'une augmentation de la SAU moyenne des exploitations. Ceci traduit une concentration des surfaces agricoles correspondant à des pratiques tournées vers la culture intensive (vigne, maïs).

Figure 10 : Evolution des exploitations agricoles des bassins versants entre 1979 et 2000 (source : RGA, 1979-2000)



◆ La viticulture : le périmètre est inclus dans la région viticole des Graves, qui produit des vins rouges, des vins blancs secs et des vins blancs moelleux. Comme nous l'avons vu précédemment, les surfaces viticoles sont en augmentation (+50 % entre 1979 et 2000), car l'appellation est en plein essor depuis la fin des années 1980. Trois appellations d'origine contrôlées (AOC) existent :

- deux appellations régionales, « Graves » pour les vins rouges et blancs secs, et « Graves Supérieures » pour les vins blancs moelleux ;
- une appellation communale, « Pessac-Léognan » pour les vins rouges et blancs secs.

Le syndicat viticole des Graves est installé plus au sud à Podensac au sein de la Maison des Vins de Graves.

On citera au titre de la promotion de l'activité viticole :

- la Maison des Vins de Graves : centre de dégustation, vinothèque,
 - l'adhésion à la charte de qualité « Vignobles et Chais en Bordelais »,
 - le programme œnotouristique « la route des Vins de Bordeaux en Grave et Sauternes »,
 - un projet œnotouristique au sein de la propriété du château de La Brède (donc dans le périmètre d'étude).
- ◆ Le guide de l'Office du Tourisme de Montesquieu mentionne également d'autres produits du terroir à l'échelle des communes concernées : agneaux, brebis, foie gras (transformation), escargots, jardin fruitier, miels.

B. Sur le périmètre d'étude

D'après la caractérisation des habitats du site (analyse photo-aérienne 2000 et relevés de terrains 2005-2010), la superficie des territoires agricoles dans le périmètre d'étude Natura 2000 est de 215 ha soit 9 % du site.

◆ Les espaces ouverts ou prairiaux dominent avec 197 ha soit 8 % du périmètre. Ces espaces ouverts correspondent à la fois à des prairies permanentes, des prairies temporaires (surfaces fourragères, jachères), des prairies à l'abandon en cours d'évolution, et des espaces ouverts à vocation diverses (terrains communaux, emprises de ligne haute tension). Les prairies permanentes sont majoritairement de type mésophile (130 ha en 85 parcelles cartographiées) et secondairement de type hygrophile (45 ha en 56 parcelles cartographiées). Elles sont majoritairement entretenues par la fauche, généralement une fois par an en juin/juillet, le reste étant pâturé. Le pâturage observé sur les prairies riveraines du Gât Mort et du Saucats a été marqué ces dernières années par une augmentation du cheptel équin, ce qui correspond à l'installation d'une population néorurale. On observe cependant un maintien de l'élevage ovin traditionnel, à titre non professionnel principalement.

◆ Les terres labourables couvrent seulement 6,4 ha soit 0,3 % du périmètre. Il s'agit de 3 parcelles cartographiées de maïs réparties sur les communes de Saint-Médard-d'Eyrans.

◆ Le vignoble couvre 9,5 ha soit 0,4 % du périmètre. Il est composé de 12 parcelles cartographiées réparties sur les communes de Beautiran, Castres-Gironde, Saint-Morillon, Saint-Selve. La délimitation de l'AOC Graves permet cependant de planter de nouvelles parcelles dans le périmètre, procédure soumise à évaluation des incidences Natura 2000.

C. Les démarches agro-environnementales dans le périmètre

Les mesures agri-environnementales correspondent à des engagements rémunérés et soumis à contrôle en lien avec des pratiques respectueuses de l'environnement. Il peut s'agir de mesures simples issues de la PAC de 2005 et s'adressant à chaque catégories d'exploitants agricoles (bandes enherbées et jachères obligatoires pour les cultures, primes à l'herbe pour les élevages). Il existe aussi des contrats agro-environnementaux.

Nous ne disposons pas d'informations sur les démarches agro-environnementales déjà menées dans le site.

Gestion dans le cadre de Natura 2000

Possibilité de souscrire à une charte Natura 2000, à des contrats Natura 2000 ou à des mesures agro-environnementales territorialisées.

D. Enjeux liés à l'activité agricole

Questions importantes dans le cadre de la révision du SDAGE

- ÿ Réduire l'impact des activités agricoles pour améliorer l'état des milieux aquatiques (chapitre 2)
 - Réduction de la pollution par les nitrates (partie C)
 - Réduction des pollutions par les produits phytosanitaires (partie D)

Préconisations des ORGFH

- ÿ Maintien en bon état de conservation des zones humides (fiche orientation B2) : maintenir ouvertes au stade herbacé ; lutter contre les espèces végétales invasives exogènes
- ÿ Conservation de la diversité des paysages agricoles (fiche orientation B5)
- ÿ Pratiques agricoles plus favorables à la faune sauvage (fiche orientation B6)

Enjeux portés par les associations

Qualité des cours d'eau :

- ÿ Limiter les apports sédimentaires
- ÿ Limiter les intrants

Préconisations de la charte paysagère de la CCM

- ÿ Préserver la relation vigne / forêt :
 - Préserver voire reconstituer des écrans boisés ou des trames lors des défrichements, protéger les éléments patrimoniaux repères du paysage du vignoble (notamment arbres fruitiers, arbres remarquables, etc.)
- ÿ Gérer les milieux humides dans un contexte périurbain (préconisations pour le bocage appliquées à l'aval du site) :
 - Protection des structures paysagères dans le respect de la diversité des milieux humides : maintien des prairies humides (fauche et/ou pâturage, interdiction des remblais, ruisseaux, fossés, haies, bordures boisées des ruisseaux et du fleuve, boisements humides, etc. ;
 - Procédure Natura 2000 : mobilisation des aides dans le cadre des documents d'objectifs au titre de Natura 2000) ;
 - mise en place de plan de gestion (entretien, préservation...) avec contractualisation (recherche de gestionnaires) et/ou acquisition foncière publique ;
 - soutien pour le maintien des prairies et de l'élevage extensif + développement d'utilisations alternatives (chevaux...) respectueuses de l'environnement et du paysage.

Conclusion du groupe de travail Milieux (juillet 2008)

- ÿ L'agriculture permet le maintien de rares milieux ouverts, avec des effets de lisière recherchés. Cette activité doit être pérennisée par des contrats Natura 2000 proposés. Craintes sur les difficultés de mise en œuvre de ces procédures, qui commenceront une fois le DOCOB approuvé et une structure d'animation désignée. De plus, elles sont liées à la présence de milieux ou d'espèces de la Directive.
- ÿ Interrogations sur le rôle que pourraient jouer les collectivités pour le maintien de milieux non Directive, et sur le rôle de la charte Natura, qui aboutira sur des incitations fiscales, qui risquent d'être peu attractives.

3.3.2 La sylviculture

◆ Le site, bien que dénommé réseau hydrographique, est majoritairement constitué d'espaces forestiers. L'importance de l'activité sylvicole est perceptible dans les statistiques communales des adhérents au Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest : 439 adhérents en 2009, soit 20133 hectares concernés. Sur le site, on peut schématiser l'activité sylvicole en plantation de résineux sur le plateau et en exploitation de feuillus dans les vallées (plantations de peupliers ou exploitation des espèces spontanées).

Tableau 14 : Les adhérents au Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest des bassins versants (2009)

Code INSEE	Commune	Nb de propriétaires	Surface en ha
33023	Ayguemorte-les-Graves	5	116
33037	Beautiran	2	6
33077	Cabanac-et-Villagrains	85	3254
33109	Castres-Gironde	4	32
33202	Hostens	67	3810
33213	La Brède	30	692
33251	Louchats	37	1622
33436	Saint-Magne	78	4418
33448	Saint-Médard-d'Eyrans	8	102
33454	Saint-Morillon	33	789
33474	Saint-Selve	23	637
33501	Saucats	67	4655
	TOTAL	439	20133

◆ La forêt des Landes de Gascogne est une forêt cultivée de pin maritime qui a connu une importante amélioration de productivité depuis les années 50 (de 4 à 10 m³ par hectare et par an) grâce aux techniques de sylviculture (assainissement, travail du sol, fertilisation phosphatée, conduite des peuplements) et à l'augmentation de la mécanisation (depuis l'installation jusqu'à la récolte). Le modèle dominant correspond à la production de bois d'œuvre à partir de plantations ou de semis, qui après éclaircies, laissent un peuplement final d'environ 300 tiges par hectares, exploitées entre 35 et 50 ans. Il est également possible de produire des bois de petit volume ou pour un usage énergétique du bois (en cours d'expérimentation). Actuellement, l'essentiel de la pratique relève de la plantation, mais les semis et la régénération naturelle peuvent être utilisés (notamment en landes sèches).

Les îlots de feuillus dans les massifs de pins, considérés comme tels par les politiques forestières actuelles, sont considérés comme une ressource pour les prélèvements de bois de chauffage.

Les deux ouragans de 1999 et 2009 ont eu des conséquences importantes (volume de bois à terre, risques parasitaires, risques d'incendie). Les itinéraires techniques risquent d'être diversifiés pour tenir compte de ces aléas (diminution des investissements par les propriétaires, diversification...), et une tendance se dessine vers des mutations de l'occupation des sols demandées (urbanisation, agriculture, fermes photovoltaïques...) ou subies (infrastructures de transport d'énergie : gaz, électricité ou liées aux déplacements : Ligne ferroviaire Grande Vitesse...)

◆ Cette activité a lieu au sein de la première région forestière française, concernée par 1800000 hectares boisés (43 % de taux de boisement), parmi lesquels plus de 80 % de forêt privée. Les principales essences à l'échelle aquitaine sont :

- pin maritime : 158000 millions de m³ sur pied, 900000 ha,
- chênes (pédonulé et rouvre) : 39 millions de m³ sur pied
- châtaignier : 16 millions de m³ sur pied
- aulne : 3,5 millions de m³ sur pied
- robinier : 2,8 millions de m³ sur pied
- peuplier : 1,3 millions de m³ sur pied

◆ Les types de forêts rencontrés sur le site sont :

En zones de plateau :

- Pinèdes : Pin maritime, Pin taeda depuis 2000 (en faible proportion) : 950 ha soit 40 % du secteur étudié (polygones touchant le périmètre)
- Chênaies : 391 ha soit 16,4 % du périmètre
- Taillis
- Forêts mixtes

En zones de vallée :

- Peupleraies : 39 ha, soit 1,7 % du périmètre
- Boisements de bords de rivières : 182 ha soit 7,6 % du périmètre

L'ensemble couvre 1562 ha, soit près de 83 % du périmètre cartographié.

◆ Plusieurs types de démarches sylvo-environnementales existent. Au niveau aquitain, l'essentiel de la production sylvicole est actuellement labellisé « PEFC », sous forme de l'application d'un référentiel technique régional définissant les codes de pratiques de gestion durable pour la sylviculture, les travaux sylvicoles et l'exploitation forestière (2001). 66 % de la surface est concernée en 2009 dans les Landes de Gascogne, constituant 4570 propriétés et 651000 hectares. La loi d'orientation forestière a également créé un outil contractuel, la « charte forestière de territoire ». Sa finalité est de mettre en relation l'ensemble des acteurs et des usagers de la forêt à l'échelle d'un territoire donné, en vue de négocier dans une perspective de développement durable, les conditions de satisfaction des différentes demandes d'usages de la forêt. Dans ce cadre, on peut définir certains "itinéraires techniques" dans lesquels des objectifs et des moyens de gestion forestière sont définis. Par exemple dans le cadre des opérations de reconstitution des peuplements de pins maritimes :

- conservation et valorisation des feuillus en lisières.
- enrichissement en feuillus d'une parcelle de pins par plantation et surtout valorisation des accrus (essences existant déjà sur la parcelle).
- constitution de parcelles avec essences de feuillus de production (Chêne rouge, Aulne...).

◆ Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole Aquitaine, de 2005, est un document cadre approuvé par l'Etat, suite à la Loi d'orientation forestière de 2001. Les Plans Simples de Gestion, les Règlements Types de Gestion et les Codes des Bonnes Pratiques Sylvicoles doivent y être conformes. Il comprend un état des lieux et des objectifs de gestion sylvicole.

On notera dans les recommandations relatives aux milieux naturels sensibles ou paysages :

- l'identification des milieux sensibles (milieux forestiers et milieux ouverts associés), les inventaires existants (ZNIEFF, Natura 2000)
- la vérification de l'existence de périmètres ou de statuts de protection
- des recommandations spécifiques : matériel de reproduction, préservation des milieux humides (éviter l'utilisation de produits phytopharmaceutiques, prendre en compte le régime d'alimentation hydrique), stabilité des sols et des berges.

Pour l'instant, il n'existe pas de charte de territoire sur le site.

◆ Enjeux liés à l'activité sylvicole :

Enjeux portés par les associations

ÿ La biodiversité globale (ornithologique, invertébrés ...) est favorisée par le maintien des boisements rivulaires

Préconisations des ORGFH

ÿ Prendre en compte la faune sauvage dans les politiques publiques, via la certification forestière au vu des recommandations pour la faune sauvage (fiche orientation A2).

ÿ Protéger et conserver les habitats marginaux remarquables : maintenir les landes humides et lagunes, conserver les boisements feuillus rivulaires ou hydromorphes, diversifier dans le cadre des opérations de reboisement subventionnées (fiche orientation B3).

ÿ Favoriser la présence d'éléments de la diversité forestière (fiche orientation B4).

Préconisations de la charte paysagère de la CCM

Deux grands paysages à gérer et à valoriser dans un contexte périurbain :

ÿ Les milieux humides de la vallée de la Garonne

ÿ La forêt

Concernant la forêt :

ÿ Affirmer la vocation multifonctionnelle de la forêt périurbaine dans le cadre de la loi d'orientation forestière en engageant une charte forestière de territoire dans le cadre de la politique de pays.

ÿ Protéger les structures paysagères essentielles (crastes, baradaux, lisières de chênes...)

Remarques du groupe de travail milieux (juillet 2008)

ÿ Sur les parcelles de pins, l'exploitation est régulièrement associée à la récupération des feuillus comme bois de chauffage. Une pratique traditionnelle consiste à effectuer des prélèvements par éclaircie.

ÿ Tendance à la perte de la pratique de la cépée de feuillus, parfois au bénéfice de la coupe rase, y compris en ripisylve dans le périmètre. Ceci est lié au développement de la demande en bois de chauffage, permettant un prix plus attractif pour ces bois. Ces milieux seraient à maintenir dans le cadre de la Charte.

ÿ Interrogations sur la profondeur des drains. Ceux-ci sont liés aux zones de transition agriculture – forêt. Il a été proposé de corriger des problèmes ponctuels d'érosion par des opérations de gestion.

3.3.3 La chasse

Gibier sédentaire de plaine

- Faisan (mise en place de volières anglaises)
- Perdrix (pas de lâchers dans le secteur)
- Canard colvert (actions de repeuplement)
- Lapin de Garenne (statut nuisible dans le secteur, densité moyenne dans un secteur de milieux peu favorables)
- Lièvre (pas de mesures de gestion spécifiques dans le secteur)

Grand gibier

- Chevreuil (espèce soumise à plan de chasse, population stable sur le secteur)
- Cerf (espèce soumise à plan de chasse, population en augmentation sur le secteur)
- Sanglier (prélèvements en diminution sur le secteur)

Migrateurs

- Grives et merles
- Alouette des champs (prélèvements au fusil ou au filet)
- Pigeon ramier (tirs au vol ou posé, captures au filet)
- Bécasse des bois
- Pluvier doré

La fédération et les ACCA mènent des actions spécifiques sur les zones humides de l'intérieur du département, comme par exemple des actions de réhabilitation de lagunes landaises (Saucats). La fédération propose des actions de sensibilisation et une commune du site abrite une palombière pédagogique ouverte au public (Louchats).

◆ Les **Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats** (ORGFH) découlent de la loi Chasse de 2000. Ce document, rédigé par l'ONCFS pour le compte de la DIREN, a été approuvé pour l'Aquitaine en 2006. Issu d'une large concertation et suite à un état des lieux et à un diagnostic, il identifie des enjeux, des objectifs et des orientations. Pour l'unité géographique Massifs forestiers des Landes de Gascogne, de la Double et du Landais, 5 axes ont été retenus :

- Orientation générale sur la vie du document
- Amélioration des connaissances et de la gestion concertée de la faune sauvage
- Amélioration des capacités d'accueil des habitats
- Gestion de la faune
- Réduction des impacts directs des activités humaines sur la faune

◆ Enjeux liés à l'activité cynégétique :

Enjeux selon les chasseurs

ÿ Le maintien de l'activité

ÿ Le maintien des milieux en capacité d'accueil de la faune, notamment les zones humides ouvertes et les boisements humides

Axes des ORGFH

ÿ Amélioration des connaissances et de la gestion concertée de la faune sauvage

ÿ Amélioration des capacités d'accueil des habitats

ÿ Gestion de la faune

ÿ Réduction des impacts directs des activités humaines sur la faune

B. Le piégeage des espèces classées nuisibles

- ◆ Le piégeage des espèces classées nuisibles est organisé par une fédération de piégeurs très active.

Tableau 15 : Les piégeurs agréés du site
(source : Fédération Départementale des Piégeurs agréés, 2008)

Code INSEE	Commune	NB Piégeurs	NB Actifs
33023	Ayguemorte-les-Graves		
33037	Beautiran		
33077	Cabanac-et-Villagrains	4	2
33109	Castres-Gironde	1	
33202	Hostens	2	1
33213	La Brède	1	
33251	Louchats	4	2
33436	Saint-Magne		
33448	Saint-Médard-d'Eyrans	1	
33454	Saint-Morillon	3	
33474	Saint-Selve		
33501	Saucats	2	1

Dans le département, les espèces concernées par le piégeage sont les suivantes (liste arrêtée du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011) :

Huit espèces de mammifères

- Renard
- Fouine
- Ragondin (pièges de catégorie 1 munis d'un « trou à vison »)
- Rat musqué (pièges de catégorie 1 munis d'un « trou à vison »)
- Lapin de Garenne
- Sanglier (non piégeable)
- Raton laveur
- Vison d'Amérique, destruction possible après contrôle par un expert

Trois espèces d'oiseaux

- Corneille noire
- Etourneau sansonnet
- Pie bavarde

Tableau 16 : Les captures d'espèces classées nuisibles sur les bassins versants
(source : Fédération Départementale des Piégeurs agréés, captures du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007)

Code INSEE	Commune	Renard	Fouine	Putois	Belette	Ragondin	Rat Musqué	Cornille	Pie	Lapin	Etourneaux	Martre	Blaireau	Genette
33023	AYGUEMORTE LES GRAVES													
33037	BEAUTIRAN													
33077	CABANAC-ET-VILLAGRAINS	8				15								
33109	CASTRES SUR GIRONDE													
33202	HOSTENS	1	1			10								
33213	LA BREDE													
33251	LOUCHATS								11				1	
33436	SAINT-MAGNE	2	1			5								
33448	SAINT MEDARD D'EYRANS	2				2								2
33454	SAINT-MORILLON													
33474	SAINT-SELVE													
33501	SAUCATS	30						10	43					2

La fédération de piégeurs est impliquée dans la protection du Vison d'Europe à travers, au 1^{er} janvier 2007, dans le secteur :

- la mise en place dans les cages à ragondin de trappes permettant au Vison d'Europe de sortir en cas de capture accidentelle ;
- l'interdiction des pièges tuants pour le ragondin.

Par ailleurs, les pièges de catégorie 2 (dits « tuants ») sont interdits dans les zones humides et à moins de 50 mètres des berges des cours d'eau concernés.

◆ Enjeux liés à la gestion du gibier et des espèces classées nuisibles :

Préconisations des ORGFH

- ÿ Gérer les populations de grand gibier (fiche orientation C3)
- ÿ Diminuer la sensibilité des territoires agricoles et forestiers aux dégâts de gibier (fiche orientation C4)
- ÿ Limiter les risques d'apparition de nouvelles espèces exogènes dans les milieux naturels (fiche orientation C5)
- ÿ Organiser les moyens de lutte contre les populations d'espèces exogènes ayant fait souche (fiche orientation C6)
- ÿ Se doter d'outils d'aide à la décision en matière de classement des espèces nuisibles (fiche orientation C7)
- ÿ Réduire les impacts des activités de loisirs : suivi des enclos de chasse (fiche orientation D2)

3.3.4 La pêche et la protection des milieux aquatiques

A. La pêche

◆ Les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) :

Les deux rivières appartiennent au domaine privé et l'activité halieutique est gérée par deux AAPPMA : « Les Pêcheurs de l'Eau Bourde » (Saucats et Gât Mort aval) et « la Truite paroupienne » (Gât Mort amont). Les deux rivières sont classées en 2^{ème} catégorie piscicole (1800 adhérents pour Les Pêcheurs de l'Eau Bourde).

Dans le cadre de leurs activités, les AAPPMA peuvent effectuer des lâchers de poissons afin de repeupler les cours d'eau, ainsi en 2007 :

- dans le Saucats : déversements de Truites fario et d'Ombles de fontaine (3 lâchers sur 12 points), ainsi que de truitelles fario,
- dans le Gât Mort aval : 4 déversements de Truites fario et d'Ombles de fontaine, 2 de Truite arc-en-ciel, 1 de truitelles, goujons, gardons et perches.

D'autres activités sont organisées : concours de pêche à la truite annuel (Cabanac), initiation, etc.

Enjeux selon les pêcheurs

ÿ Rétablir la libre circulation piscicole

ÿ Maintenir l'activité sans restriction sur les 2 cours d'eau

ÿ Crainte des espèces non autochtones

ÿ Existence de braconnage de lamproie en aval

ÿ Maintenir une forte densité de poissons : déversements actuels, remplacer Truite arc-en-ciel par Truite fario, interpellés par vitesse de dévalaison, vairons à terme

ÿ Maintenir une forte activité de surveillance

ÿ Préoccupation pour des espèces patrimoniales : anguille, brochet

◆ La Fédération Départementale des AAPPMAA de la Gironde (FDP33) :

Les AAPPMA sont fédérées au sein de la FDP33. Celle-ci a un rôle de relais technique (formation, expertise) et assure la mise en place des politiques publiques en matière de gestion de la pêche (SDVP, PDPG). Sur le site, la FDP33 a pris l'initiative de supprimer les lâchers en amont du Gât Mort à Cabanac afin de protéger la Leucorrhine à front blanc, une libellule protégée qui se reproduit dans ce secteur.

◆ Le Schéma Départemental de Vocation Piscicole de la Gironde (SDVPG) :

Elaboré dans le cadre d'une instruction du Ministère de l'Ecologie de 1982, il a été approuvé par arrêté préfectoral en 2004. Ce document identifie des propositions de gestion, d'aménagement et des recommandations. Pour le Gât Mort et le Saucats (GM & S), ses orientations sont les suivantes :

Qualité des eaux superficielles (Chapitre 5)

- Résorption des sources de pollution (5.3) : Gât Mort et Saucats classés en 2^{ème} urgence départementale (QE-2)

Ressource en eau (Chapitre 6)

- Exploitation de la ressource en eau (6.2) : gestion précise des prélèvements par forage pour préserver la ressource des nappes d'alimentation des petits cours d'eau : S en 1^{ère} urgence (RE-13), pour les

prélèvements dans la nappe des sables en amont : gestion des débits pompés, surveillance impact sur cours d'eau.

Milieux aquatiques et vocation piscicole (Chapitre 7)

- Rivières et faciès altérés (7.2) : GM & S aval cités comme altérés. Des travaux de diversification ou reconstitution d'habitats associés à l'amélioration des potentialités de reproduction sont nécessaires en 1^{ère} urgence (MA-18) : habitats GM & S, frayères GM.
- Citation des zones humides du lit majeur comme biotopes d'importance écologique majeure (7.3)
- Circulation piscicole (7.4) : vidange des plans d'eau de barrage par hautes eaux, à des périodes adaptées à la faune (MA-22), gestion saisonnière des vannes en 1^{ère} priorité (MA-25) sur GM & S, création de passes à poissons (GM)

Gestion piscicole / Développement halieutique (Chapitre 8)

- Espèces d'intérêt biologique ou halieutique, classement et vocation des cours d'eau (8.1) :
 - * 6 espèces remarquables : Lamproies fluviatile, de Planer, marine ; Vandoise, Anguille, Brochet.
 - * Classement en cours d'eau cyprinicoles, biotypes :
 - Groupements socio-écologiques dominants GM :*
 - B5 B6 (zone à Ombres) ; B7 (zone à Barbeaux),*
 - Groupements accessoires B4 (zone à Truites), B8 (zone à Barbeaux)*
 - Groupements socio-écologiques dominants S :*
 - B5 B6 (zone à Ombres) ; B7 B8 (zone à Barbeaux),*
 - Groupements accessoires B4 (zone à Truites), B9 (zone à Brèmes)*
 - La qualité du peuplement piscicole observé est considérée comme perturbée par rapport à la typologie théorique*
 - * Ajustement de la gestion piscicole : perturbation par alevinage sur GM par rapport au S, par prédation de certaines espèces : Chabot (DH), Vairon, Gardon. Rationaliser gestion piscicole (GH-28).
 - * Enjeu de préservation des Lamproies fluviatiles et de Planer (GH-33) et de l'Anguille en préservant zones humides inondées (GH-38)
- Développement halieutique (8.2) :
 - Objectif prioritaire de restauration des équilibres (GH-41)
 - Intérêt actuel et potentiel halieutique forts pour GM & S
 - Gérer les demandes halieutiques en adaptant les déversements (GH-42)

Les deux rivières ne sont pas encore couvertes par une phase technique du schéma.

Orientations du SDVPG

Qualité des eaux superficielles (Chapitre 5)

ÿ Résorption des sources de pollution (5.3)

Ressource en eau (Chapitre 6)

ÿ Exploitation de la ressource en eau (6.2)

Milieux aquatiques et vocation piscicole (Chapitre 7)

ÿ Rivières et faciès altérés (7.2)

ÿ Citation des zones humides du lit majeur comme biotopes d'importance écologique majeure (7.3)

ÿ Circulation piscicole (7.4)

Gestion piscicole / Développement halieutique (Chapitre 8)

ÿ Espèces d'intérêt biologique ou halieutique, classement et vocation des cours d'eau (8.1)

ÿ Développement halieutique (8.2)

◆ **Le Plan Départemental de Protection des milieux aquatiques et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG) :**

Sa mise en place est prévue pour 2010. Ce document traduit les orientations du SDVPH, avec une analyse allant jusqu'au contexte piscicole, correspondant dans notre cas aux bassins versants des deux cours d'eau. Il aura vocation à être suivi par un Plan Départemental de Développement du Loisir Pêche (PDPL).

Avec une méthodologie mise en place par l'ONEMA, le PDPG diagnostique l'état fonctionnel des cours d'eau, en utilisant les poissons comme indicateurs de qualité du milieu. Un mode de gestion adapté est alors proposé.

Phase technique :

- Etape 1 : délimiter des unités de gestion cohérentes, les contextes, soit ici le Gât Mort et le Saucats.
- Etape 2 : caractériser et établir un diagnostic de l'état de fonctionnalité
- Etape 3 : déterminer des modules d'actions cohérentes (MAC)

Phase politique

- Etape 4 : plan des d'actions nécessaires (PAN), décrivant le mode de gestion et les moyens, en concertation avec les administrations et AAPPMA concernées.

L'état de fonctionnalité des cours d'eau est déterminé au regard de la possibilité de bon déroulement des cycles biologiques des espèces repères, par deux diagnostics :

- qualitatif : qui décrit le domaine piscicole,
- quantitatif : qui calcule l'écart entre les populations potentielles en poissons de l'espèce repère et la population actuelle, intégrant l'effet des perturbations.

◆ **L'association MIGrateurs GARonne et de la DOrdogne (MIGADO) :**

Elle est issue du regroupement associatif des dix Fédérations de Pêche et des trois Associations de pêcheurs professionnels des bassins de la Garonne et de la Dordogne. Cette association assure dès lors la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations et vient renforcer l'appui technique de l'ONEMA afin de développer des actions en faveur des poissons migrateurs. A partir de 1998, l'association MIGADO est devenue un des plus importants partenaires des programmes de restauration.

Elle a réalisé un inventaire des obstacles à la montaison des poissons, et déterminé 4 classes de franchissabilité en fonction des caractéristiques de l'ouvrage : type d'ouvrage, hauteur, pente, rugosité du parement, configuration des berges. Les résultats sont repris dans le DOCOB.

B. Politiques publiques liées à l'activité « milieux aquatiques »

◆ Gestion des bassins versants par la Communauté de Communes de Montesquieu :

Suite à des diagnostics sur les deux bassins versants, deux déclarations d'intérêt général (DIG) ont été mises en place afin de permettre à la collectivité une gestion coordonnée des cours d'eau et de pouvoir se substituer aux propriétaires en cas de besoin d'aménagements ou d'entretien lourds.

Enjeux de la DIG Gât Mort

Enjeux prioritaires :

- ÿ Maintien de la qualité de l'eau (1)
- ÿ Gestion des embâcles (2)
- ÿ Lutte contre les inondations (3)
- ÿ Préservation de la fonctionnalité du cours d'eau (4)

Enjeux secondaires :

- ÿ Qualité piscicole et poissons migrateurs libre circulation (1)
- ÿ Conservation des corridors biologiques (2)
- ÿ Sauvegarde des annexes fluviales (3)

Enjeux complémentaires :

- ÿ Compatibilité de la gestion par rapport au document d'objectifs Natura 2000 (1)
- ÿ Connaissance et gestion des milieux connexes (marais) (2)
- ÿ Protection de l'angélique des estuaires (3)

Enjeux de la DIG Saucats

Actions projetées :

- ÿ Restauration du patrimoine naturel (lit et berge, habitat piscicole, franchissabilité, espèces envahissantes)
- ÿ Lutte contre les inondations
- ÿ Conciliation des enjeux humains, hydrauliques et environnementaux
- ÿ Meilleure connaissance de la qualité de l'eau
- ÿ Pérennisation des actions engagées

◆ Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) :

Né de la loi sur l'eau de 1992, le SDAGE fixe pour chaque bassin hydrographique métropolitain les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée des ressources en eau dans l'intérêt général et dans le respect des principes de la loi sur l'eau. Ce document d'orientation à portée juridique s'impose aux décisions de l'Etat en matière de police des eaux, notamment des déclarations d'autorisations administratives (rejets, urbanisme...) ; de même qu'il s'impose aux décisions des collectivités, établissements publics ou autres usagers en matière de programme pour l'eau. Le SDAGE Adour-Garonne a été adopté par le comité de bassin en 1996. Le nouveau SDAGE (2010-2015) a été adopté le 16 novembre 2009 par le comité de bassin. Il est accompagné d'un projet de programme de mesures (PDM).

Des objectifs environnementaux ont été fixés au niveau du bassin :

- sur 2808 masses d'eau superficielles : 60% seront en bon état écologique en 2015.
- sur 105 masses d'eau souterraines : 58% seront en bon état chimique en 2015.

Six grandes orientations guident la révision du SDAGE de 1996. Elles intègrent les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau et du SDAGE précédent qu'il est nécessaire de poursuivre ou de renforcer. Trois axes ont été identifiés comme prioritaires pour atteindre les objectifs du SDAGE.

Enjeux dans le cadre de la révision du SDAGE

Orientations :

ÿ Créer les conditions favorables à une bonne gouvernance

ÿ Réduire l'impact des activités sur les milieux aquatiques

ÿ Gérer durablement les eaux souterraines, préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides

ÿ Assurer une eau de qualité pour les activités et usages respectueux des milieux aquatiques

ÿ Maîtriser la gestion quantitative de l'eau dans la perspective du changement climatique

ÿ Privilégier une approche territoriale et placer l'eau au cœur de l'aménagement du territoire

Axes prioritaires :

ÿ Réduire les pollutions diffuses

ÿ Restaurer le fonctionnement de tous les milieux aquatiques

ÿ Maintenir les débits suffisants dans les cours d'eau en période d'étiage en prenant en compte le changement climatique (gestion rationnelle des ressources en eau)

Questions importantes :

ÿ Restaurer les fonctions naturelles des milieux superficiels et souterrains pour tendre vers le bon état (3)

- Restauration des fonctionnalités naturelles des zones humides, rivières et lacs (E)

ÿ Gérer la rareté de l'eau et prévenir les inondations (5)

- Gestion des eaux en période d'étiage pour répondre aux besoins socioéconomiques dans le respect du bon état des eaux (G)

3.3.5 Les autres activités de loisirs en extérieur

A. Circulation des personnes

◆ Promenade et randonnée pédestre :

- Un Schéma Départemental de Randonnée Pédestre est en cours d'élaboration pour le canton de La Brède.
- Des boucles locales peuvent exister sur certaines des communes de la CCM.
- Plus au sud, deux boucles locales passent à proximité de l'amont du Gât Mort, celles de Louchats et d'Hostens. L'ENS des Lagunes possède en outre un sentier de découverte.
- La RNG possède des itinéraires de découverte.
- La commune de Saucats a mis en place de itinéraires non balisés, en diffusant une carte (sentier des fossiles vers l'est, sentier des sources vers l'ouest).
- Le site des Floralties à Cabanac est très fréquenté à Cabanac, avec une passerelle piétonne en projet.
- Un certain nombre d'associations parcourt le territoire, qu'elles soient sportives, culturelles ou spécifiquement de randonneurs.
- Des manifestations utilisent ce mode de découverte du territoire : promenade découverte du canton, fête à Léo Drouyn et au patrimoine girondin, marche du pays, activités proposées par le Parc Naturel Régional...

◆ Pistes cyclables et VTT :

- Anciens chemins balisés de l'ancienne Maison du Vélo de Léognan : passage à gué à Saucats sur la craste de Lias.
- Itinéraires sur le Canton de La Brède mis en œuvre par le conseil général : tracé Léognan - La Brède - Hostens. Le premier tronçon réalisé sera celui menant à Hostens, sur le tracé de l'ancienne ligne de chemin de fer.
- Des boucles locales desservant les communes depuis la ligne départementale sont en projet par la CCM.
- Un Rallye des Graves est organisé annuellement.

◆ Véhicules terrestres motorisés :

Bien que réglementée par la Loi de protection de la nature, la pratique du déplacement motorisé de tourisme est importante et des infractions sont régulièrement constatées, et engendrent des conflits d'usage (promeneurs, chasseurs, etc) et des dégradations sur le site (passages à gué, le long des berges des cours d'eau, sur les sentiers forestiers, etc.) Cette problématique a notamment été soulevée en 1^{ère} réunion publique, et elle donne lieu à des actions d'information de la part du PNR, de la CCM et des communes. Voici quelques secteurs particulièrement touchés :

- Passage à gué à Cabanac le long du Gât Mort (ancienne voir ferrée)
- Commune de La Brède au niveau des gravières en limite de Martillac
- Passages à gué à Villagrains en travers du Gât Mort (de part et d'autre du pont de la RD109)
- Passage à gué à Saint-Morillon en travers du Gât Mort (ancien moulin de Luzié)

◆ Lieux de détente :

- Saucats : espace loisirs détente le long du Saucats, aménagé puis fauché
- La Brède : parking rive droite à l'amont du bourg sur la route de Saint Morillon, pré communal, futur cheminement de la ZAC Filleau
- Cabanac : Les Floralties en rive droite le long du Gât Mort, gérées par l'ONF

◆ Kayac :

- « Les explorateurs de Gascogne », anciennement « La pagaie du Gât » (aval du Gât Mort)

◆ **Autres usages de la nature :**

- Cueillette de champignons, de châtaignes, de mûres, de plantes à vocation médicinale ou alimentaire.
- Glanage de bois mort.

Préconisations des ORGFH

ÿ Réduire les impacts des activités de tourisme et de loisirs sur les milieux naturels et la faune sauvage : loisirs motorisés, information, aménagement de sites, divagation des chiens et chats (fiche orientation D2)

Préconisations de la charte paysagère de la CCM

ÿ Favoriser le sentiment d'appartenance à une entité territoriale : développer des parcours alternatifs (piétons - cyclistes), créer un maillage reliant les communes (faire l'inventaire des chemins ruraux et les ouvrir à la promenade, signalétique), développer les boucles locales de randonnées, et soutenir et valoriser la Réserve Naturelle géologique.

B. Activités liées à la connaissance du patrimoine

◆ **Géologie :**

- Recherche de fossiles sur les berges et fouilles pouvant impacter le cours d'eau par un fort apport de sédiment.
- Une pratique courante lors des fouilles est le tamisage du sédiment dans les cours d'eau pour en éliminer les particules les plus fines et laver les coquilles. Il en résulte :
 - un fort apport de sédiment fin dans les cours d'eau, assimilable à une pollution mécanique (des mesures d'indices biologiques, effectuées en 1997 sur un site fouillé hors Réserve ont montré une baisse de qualité de 12 à l'amont, aux environs de 4 à l'aval du site) ;
 - des dépôts des refus de tamis (coquilles brisées essentiellement) dans le lit ou sur les berges des ruisseaux, qui ont du mal à s'évacuer (seulement lors des crues) et à se végétaliser.
- Plusieurs structures effectuent des recherches sur le site :

Société Linnéenne de Bordeaux : société savante basée à Bordeaux, qui réalise des prospections en Aquitaine depuis le XIXème siècle, surtout à caractère géologiques dans le secteur. On notera plus récemment : sortie à Saucats - La Brède, excursions sur le Gât Mort.

Association Paléontologique du Bassin Aquitain : association basée à Saint-Médard-d'Eyrans, cette association effectue des sorties à thème géologique (St Morillon, Villagrains...) et dispose notamment d'une base de fouille paléontologique sur la propriété du château Plantat à St Morillon

◆ **Sorties et prospections naturalistes :**

Activités d'associations, à vocation pédagogique ou scientifique. Ne sont citées ici que les structures qui interviennent spécifiquement dans ce champ particulier : s'y ajoutent notamment les structures de la chasse et de la pêche évoquées dans les chapitres précédents.

Société Linnéenne de Bordeaux : les sorties étant multithématiques, on notera une forte activité de la section botanique et entomologique : sortie à Saucats - La Brède, excursions sur le Gât Mort, publication sur l'Éillet superbe, prospections papillons, etc.

Landes Graves Palus Environnement : cette association locale a notamment des activités de sensibilisation (diaporama sur le Gât Mort, exposition sur les papillons), et de prospection (inventaires libellules & papillons). Elle

est membre du comité de pilotage, en étant particulièrement sensibilisée à la protection des milieux naturels du secteur, au maintien des espaces ouverts anciennement agricoles, et des corridors de feuillus en bord de cours d'eau.

Conservatoire Régional des Espaces Naturels d'Aquitaine / Réserve Naturelle géologique : ces deux associations mènent conjointement des programmes de prospection de milieux naturels remarquables, en partenariat avec d'autres structures : inventaire des lagunes landaises, inventaire des landes humides à Gentiane pneumonanthe et Azuré des mouillères.

Cistude Nature : cette association de Gironde coordonne des programmes d'études régionaux, avec localement les actions suivantes : prospection Grenouille Taureau, prospection Cistude d'Europe. Elle a réalisé le plan de gestion du périmètre de captage de Bellefond (Lyonnaise des Eaux).

Entre Leyre et Ciron : cette association basée à Hostens effectue des sorties naturalistes sur le territoire, notamment sur l'ENS des lagunes.

Ligue de Protection des Oiseaux délégation Aquitaine : cette association comprend de nombreux bénévoles qui effectuent et centralisent des observations d'oiseaux mais aussi d'invertébrés tels que papillons et libellules. Elle a mis en place le site internet Faune Aquitaine, qui récence l'essentiel des observations, ornithologique dans un premier temps. On peut avoir une idée de la pression d'observation en notant le nombre de lieux dits identifiés (une soixantaine dans le périmètre), de données disponibles (10000 au 1er juin 2009 sur les 13 communes) et d'observateurs. Elle réalise des études à la demande.

Réserve Naturelle géologique : elle assure en dehors de son territoire des actions de prospections et de suivi dans le cadre de partenariats menés avec les collectivités locales : prospection Grenouille taureau, prospection Cistude d'Europe, prospection Vison d'Europe, lagunes, landes humides, crustacés. Et plus récemment la cartographie des habitats dans le cadre du présent DOCOB.

Préconisations des ORGFH

ÿ Encourager les stratégies de gestion conservatoire et la prise en compte des espèces à enjeu de conservation : programmes d'action multi-partenariaux, plans de conservation et de restauration, connaissance (fiche orientation C1)

ÿ Préserver et restaurer des conditions favorables à la migration et aux espèces migratrices : réseau de sites, suivi migration (fiche orientation C2)

3.3.6 Activités industrielles et commerciales

◆ Le périmètre d'étude englobant des zones urbanisées, il comprend des secteurs de zones d'activités et de commerce, ainsi que des zones industrielles. Certaines arrivent en limite de cours d'eau dans le cas du Saucats (secteur de La Prade), avec comme impacts notables observés :

- des atteintes à l'intégrité des berges
- des risques de pollution accidentelle
- des sites non raccordés à l'assainissement collectif

◆ **Carrières** : ces sites d'exploitation de granulats sont des installations classées au titre de la protection de la nature. Deux carrières sont en activité dans le site ou en périphérie :

- l'amont du site abrite une carrière de sables et graviers de l'entreprise Lafarge à Villagrains ; une extension est envisagée ;
- la rive gauche du Brousteyrot à La Brède (Moras) longe un grand secteur de gravières, où seule subsiste aujourd'hui une station de lavage de granulats.

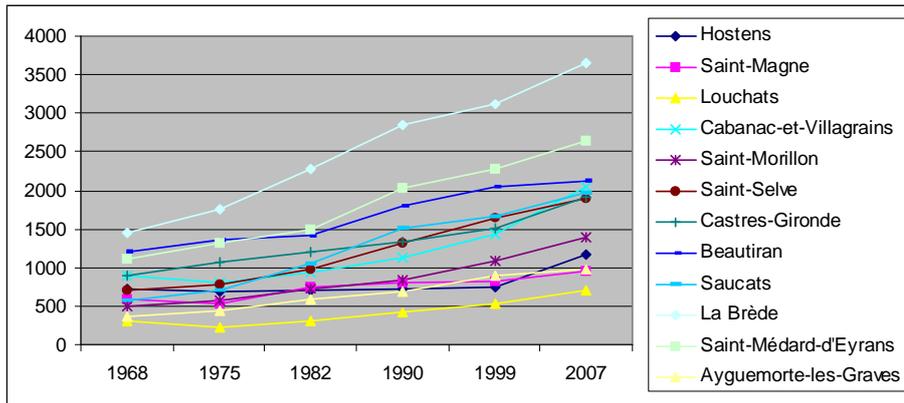
Le territoire connaît de nombreuses demandes de nouvelles exploitations. Par ailleurs, des sites dont l'exploitation est arrêtée existent dans le site ou en périphérie :

- gravière du Marquis à Saucats, avec une recolonisation écologique parfois intéressante due à la topographie et à la faible extension du site ; néanmoins, elle sert régulièrement de décharge de déchets végétaux ;
- gravières de Moras à La Brède, dont une a longtemps servi de décharge, notamment d'encombrants ;
- carrière de calcaire au sud de La Perrucade à La Brède ;
- carrière de calcaire à Saint-Morillon en rive gauche du Gât Mort, recolonisée par la forêt ;
- carrière de calcaire de Castres-Gironde en rive droite du Gât Mort, servant de pâturage et touchée par des dépôts de gravats.

3.3.7 Démographie et urbanisation

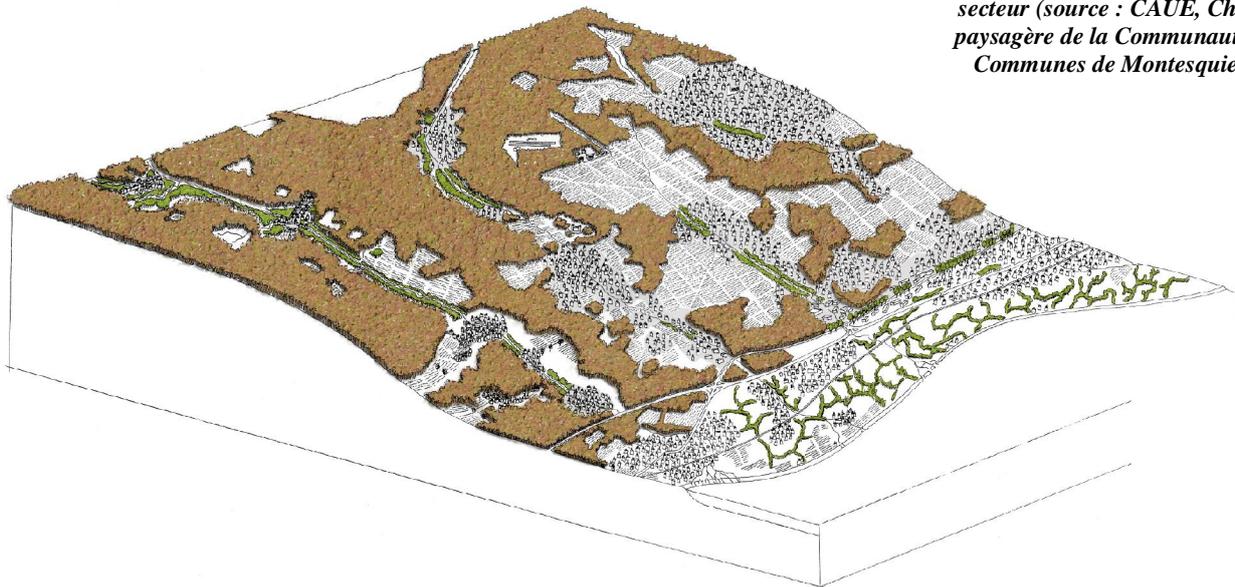
◆ La population des communes du site Natura 2000 est en **progression constante**. Elle a plus que doublé entre le recensement de 1968 (9359 habitants) et celui de 2007 (21494 habitants), avec une accélération dans les années 1980 puis dans les années 2000. L'objectif de population de la CC de Montesquieu à l'horizon 2020 est de 30000 habitants (compris les 3 autres communes de la CCM et non compris les 3 communes extérieures à la CCM), soit un triplement de la population de départ.

Figure 11 : Evolution de la population des bassins versants
(source : INSEE, 1968-2007)



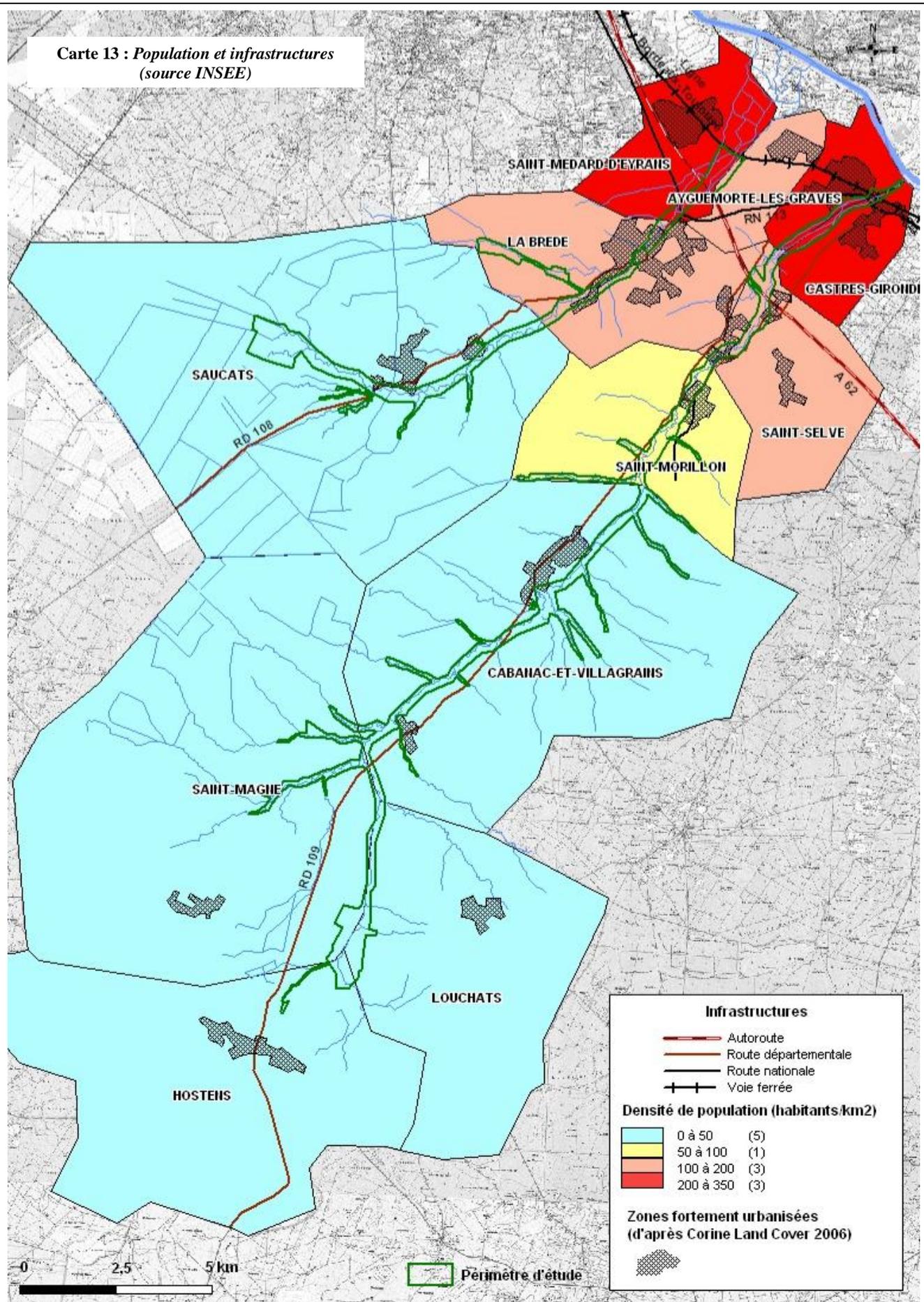
◆ Cette augmentation constante de la population se répercute fortement sur le site Natura 2000 car l'urbanisation s'est faite en grande partie le long des cours d'eau (cf. carte de la population et des infrastructures). En effet, historiquement, les bourgs se sont implantés au fond des vallées, en bordure des rivières, pour bénéficier de l'alimentation en eau (eau potable, lavoirs) et de sa force hydraulique (moulins, voie de transport). Deux importantes voies de transport installées parallèlement au Gât Mort et au Saucats reliaient alors les bourgs entre eux et avec la vallée de la Garonne ; ce sont les routes départementales 108 et 109 actuelles. Cette configuration a entraîné un développement privilégié de l'habitat (et des activités industrielles et commerciales) près des cours d'eau, avec un développement plus rapide et plus important dans les communes proches de la Garonne et des grandes voies de transport qui la longent (voie ferrée, route nationale 113 et autoroute A62).

Figure 12 : Structuration paysagère du secteur (source : CAUE, Charte paysagère de la Communauté de Communes de Montesquieu)



Plus de la moitié de la population du secteur travaille sur l'agglomération bordelaise et la forme urbaine développée se rapproche de la cité dortoir, malgré le souhait politique de préserver les paysages ruraux et de re-localiser l'emploi dans le secteur (cf. chapitre suivant). L'habitat privilégié est de type pavillonnaire (maison individuelle avec jardin de 400 à 2000 m²) ce qui se traduit par une forte consommation d'espace et un étalement urbain important.

Carte 13 : Population et infrastructures
(source INSEE)



Aujourd'hui, la méthodologie des plans locaux d'urbanisme incite néanmoins, à prendre en compte dès la phase amont (plan d'aménagement et de développement durable) les enjeux environnementaux, et notamment à reculer l'urbanisation des cours d'eau, par un zonage en Espace Boisé Classé.

Au niveau du site Natura 2000, il existe cinq zones de forte pression d'urbanisation sur les vallées des cours d'eau, qui peut être limitée par des classements en zone N ou Espace Boisé Classé dans les documents d'urbanisme :

- bourg de Cabanac et ses extensions,
- bourg de Saint-Morillon et ses extensions,
- bourg de Saint-Selve et ses extensions,
- bourg de Saucats et ses extensions,
- commune de La Brède dans sa totalité.

◆ Le développement de l'habitat en bordure de cours d'eau (bâtiments, jardins d'agrément, chemins d'accès, etc.) a des conséquences écologiques multiples :

- artificialisation et pertes d'habitats naturels,
- appauvrissement de la faune et de la flore,
- rupture de continuités écologiques et de zones de tranquillité pour la faune,
- risques de pollutions directes ou indirectes,
- perte de la capacité de rétention et de restitution des eaux de pluies par les sols,
- risque d'introduction de plantes ornementales invasives (bambou, balsamine, buddléia...).

◆ Par ailleurs, il existe plusieurs **grands projets d'infrastructure** susceptibles d'impacter fortement le site :

Ligne Grande Vitesse

Le Grand Projet Ferroviaire du Sud-Ouest Bordeaux - Toulouse / Bordeaux - Espagne concerne le périmètre aval pour les deux cours d'eau.

Depuis 2010, le fuseau des 1000 mètres est connu et traverse le site sur les communes de Saint-Médard-d'Eyrans, Ayguemortes les Graves, Beautiran et Castres – Gironde, dans des secteurs caractérisés dans le diagnostic écologique comme des cœurs de biodiversité (cf. cartes pages suivantes).

Le projet a été présenté en deux tranches :

- réaménagement de la ligne actuelle (Train Express Régional) de deux à trois voies, qui se fera à l'est des lignes actuelles depuis le bourg de Saint-Médard-d'Eyrans, puis nœud de séparation voie TER LGV dans la vallée du Saucats, soit 3 lignes différentes sur une emprise de 300 mètres en parallèle du cours d'eau.
- nouvelle voie Grande Vitesse, ce qui impactera fortement la vallée de Gât Mort (deux hypothèses de tracés proposées fin 2010).

Autoroute A62

Une mise à deux fois trois voies a été évoquée, et impactera l'aval du site sur le Saucats. Par contre, une mise aux normes des dispositifs de protection de la faune est envisagée ; ainsi que des bassins de prévention des risques de pollution. Ces aménagements se feraient dans le périmètre déjà maîtrisé par la société Autoroutes du Sud de la France.

Gazoducs d'alimentation du terminal méthanier du Verdon.

Ce projet a été abandonné, mais l'opérateur avait néanmoins été contacté dans le cadre des études préalables.

Alimentation en eau potable de la Gironde sur la commune de Saint-Magne.

L'implantation a été validée par la Commission Locale de l'Eau. L'opérateur, suite à des questionnements relevés lors de la concertation, a saisi le SMEGREG (Syndicat Mixte pour l'Etude et la Gestion de la Ressource en Eau en Gironde) quant à l'impact sur les eaux de surface et sur l'alimentation de la rivière Gât Mort.

Lors de l'élaboration du DOCOB, l'opérateur s'est rapproché du SMEGREG qui a commandé une étude spécifique à l'université Bordeaux 3, pour une évaluation des niveaux futurs de l'eau dans le Gât Mort et les nappes superficielles, et l'impact possible sur les habitats naturels, notamment les lagunes.

L'étude conclut que la mise en œuvre du captage :

- aura une incidence sur les aquifères tertiaires (ceux-ci alimentant les cours d'eau),
- aura une incidence sur l'aquifère plioquaternaire (celui-ci alimentant les lagunes et dont les niveaux ont une incidence sur la végétation),
- aura une incidence minime sur l'alimentation du Gât Mort par la nappe crétacée.

Un suivi piézométrique précis s'avère nécessaire pour obtenir une évaluation précise de l'impact sur la nappe superficielle et sa répartition spatiale.

Au vu de l'impact attendu sur les niveaux de surfaces, ce projet nécessite d'être soumis à l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000.

◆ Enjeux liés à la démographie et à l'urbanisation

Préconisations des ORGFH

ÿ Diminuer l'impact des infrastructures sur la faune sauvage et ses habitats : aménagements spécifiques, maintien des continuités biologiques, modes de gestion favorables, intégrer les associations de protection de l'environnement aux prises de décisions concernant les aménagements... (fiche orientation D2)

Préconisations de la charte paysagère de la CCM

ÿ Maitriser l'image des secteurs de développement économique (zones d'activité, route D 1113)

ÿ Préserver la relation vigne / forêt : stopper le mitage dans le vignoble

ÿ Préserver l'identité rurale et maitriser le paysage de l'urbanisme : maintenir les coupures vertes et/ou interurbaines stratégiques pour préserver la lisibilité géographique et paysagère ; appuyer les limites urbaines sur des éléments naturels (exemple : les cours d'eau...)

ÿ Favoriser le sentiment d'appartenance à une entité territoriale : préserver et valoriser les structures paysagères fondatrices (cours d'eaux transversaux et leur ripisylve, grandes orientations paysagères, lignes directrices, trames végétales et trames de l'eau...)

Questions importantes dans le cadre de la révision du SDAGE

ÿ Réduire l'impact des activités pour améliorer l'état des milieux aquatiques (2)

- Résorption des derniers foyers importants de macro-pollution domestique et industrielle (A)
- Réduction et suppression des rejets de substances toxiques d'origine urbaine et industrielle (B)

ÿ Restaurer les fonctions naturelles des milieux superficiels et souterrains pour tendre vers le bon état (3)

- Gestion patrimoniale des eaux souterraines (H)

ÿ Obtenir une eau de qualité pour assurer les activités et usages qui y sont liés (4)

- Préserver les ressources en eau nécessaires à l'alimentation en eau potable (I)
- Restauration et préservation des eaux pour le thermalisme et les loisirs aquatiques hors littoral (baignade, pêche, loisirs nautiques...) (J)

ÿ Gérer la rareté de l'eau et prévenir les inondations (5)

- Politique de prévention du risque inondation (M)

4. Diagnostic écologique

*Remarque préliminaire : le diagnostic écologique du site présenté dans cette partie (habitats, faune, flore) est basé sur l'enveloppe du **périmètre d'étude du DOCOB** (1853 ha), lequel correspond au périmètre initial du site élargi aux milieux qui semblaient présenter de fortes potentialités écologiques, ainsi qu'aux parcelles qui pénétraient le périmètre. En particulier, des éléments compris dans l'ENS des sources du Gât Mort sont décrits, alors que cette zone ne fait plus partie du **périmètre final du site** (1403 ha). Ainsi, des types d'habitats sont moins représentés (lagunes, landes humides) et des espèces ne sont plus que potentiellement présentes dans le site final (Leucorrhine à gros thorax, Faux-cresson de Thore). Cependant, pour plus d'opérationnalité, les **données chiffrées** (surfaces et pourcentages d'habitats) correspondent bien à l'enveloppe finale du site Natura 2000.*

4.0 Introduction méthodologique

4.0.1 Inventaire des documents bibliographiques

◆ Gât Mort :

- Une étude a été réalisée par la Société Rivière Environnement en 1997 (Etude préalable à l'élaboration du schéma directeur et de la charte d'aménagement de la vallée du Gât Mort, pour le compte du Syndicat intercommunal d'étude du bassin versant du GM).
- Soumis à l'influence des marées, il est classé domaine public jusqu'au pont de la RD 1113.
- Etude préalable à la DIG aval pour le compte de la CCM, enquête publique en 2010.

◆ Saucats :

- Une étude a été réalisée par Aqua Conseils en 2001 (Etude du Bassin versant pour le compte du Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique du bassin versant du Saucats).
- Etude préalable à la DIG aval pour le compte de la CCM.
- Etude piscicole du Brousteyrot par la Fédération de Pêche en 2008 (spécifique dans le cadre du DOCOB).

◆ Autres sources :

- Les espaces naturels protégés du périmètre sont gérés dans le cadre de plans de gestion : ENS des Lagunes du Gât mort (GEREA, 2003), RNN Saucats - La Brède (APRG, 2005).
- Les populations piscicoles sont régulièrement suivies dans le cadre de pêches électriques réalisées par l'ONEMA ou le CEMAGREF.
- Des naturalistes œuvrent sur le territoire : SLB, LGPE, RNSLB,
- Données du CBNSA dans le cadre de l'appui méthodologique.

4.0.2 Méthodologie d'identification et de caractérisation des habitats

Les habitats naturels ont été identifiés sur le terrain par des relevés floristiques. Le protocole utilisé pour la réalisation des relevés est celui préconisé par le Muséum National d'Histoire Naturelle et par la Fédération des Conservatoires Botanique Nationaux.

- ◆ Une première campagne de terrain a permis de parcourir le périmètre d'étude afin d'y effectuer les premiers relevés. Ces relevés ont été réalisés sur des **placettes** correspondant à des surfaces différentes selon les milieux. Ces placettes devant être homogènes aux plans floristique et écologique, toutes les zones de contact ou de transitions entre les communautés végétales ont été évitées.

Tableau 17 : Surface des placettes de relevés floristiques utilisées sur le site

Type de communauté végétale	Surface du relevé
Communautés bryologiques	40 cm ² à 1 m ²
Pelouses, prairies, mégaphorbiaies	10 à 50 m ²
Landes	100 à 250 m ²
Forêts	300 à 800 m ²

◆ Les relevés ont été effectués à l'aide d'une **fiche de relevé** (cf. Annexes). Chaque fiche comprend les informations suivantes :

- les facteurs écologiques : nature du sol, niveau hydrique, exposition, pente ;
- un relevé floristique : il correspond à la liste des espèces présentes par strates.

Dans le relevé floristique, chaque espèce végétale est identifiée et notée selon la nomenclature du référentiel taxonomique du MNHN. On distingue :

- la strate arborée : supérieure à 7 m, notée A,
- la strate arbustive : entre 1 et 7 m, notée a,
- la strate herbacée, inférieure à 1 m, notée H.

Pour chaque espèce, on indique un coefficient d'abondance / dominance. Il correspond à l'espace relatif occupé par l'ensemble des individus de chaque espèce. L'abondance a pour but de rendre compte de la densité des individus de chaque espèce, et la dominance (ou recouvrement) qui rend compte de la surface relative qu'occupent les individus de chaque espèce.

Tableau 18 : Coefficients d'abondance/dominance utilisés sur le site (d'après Boulet, 1999)

Coefficient	Signification en termes d'abondance et de dominance
i	Espèce représentée par un individu unique
+	Espèce peu ou très peu abondante, à recouvrement très faible
1	Espèce abondante, mais avec un faible recouvrement, compris entre 1 à 5 %
2	Espèce très abondante ou à recouvrement comprise entre 5 et 25 %
3	Espèce à recouvrement compris entre 25 et 50 %, et d'abondante quelconque
4	Espèce à recouvrement compris entre 50 et 75 %, et d'abondante quelconque
5	Espèce à recouvrement \geq 75 %, et d'abondante quelconque

◆ Les relevés ont ensuite été **analysés et caractérisés** grâce à des guides d'identification et de typologie des habitats :

- le guide Corine Biotope
- le Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne
- les Cahiers d'Habitats Natura 2000

La typologie ainsi réalisée a ensuite été utilisée pour réaliser la cartographie lors des prospections de terrain supplémentaires. L'ensemble du territoire du périmètre d'étude a été parcouru, ainsi que les zones de périmètres élargies à certains tributaires du Gât Mort et du Saucats.

4.0.3 Méthodologie de cartographie des habitats

L'ensemble des 1333 ha constitutifs de l'enveloppe initiale du périmètre a été parcouru. Sur les 1853 ha du périmètre d'étude étendu, environ 350 ha supplémentaires ont été cartographiés.

L'échelle du travail de cartographie utilisée sur le terrain est le 1/10 000^{ième} (échelle du cadastre communal). Elle correspond au compromis le plus adapté à l'étendue du site. L'échelle de restitution cartographique est le 1/25000^{ième}.

Chaque polygone cartographié a été renseigné dans une base de données dont la structure reprend l'architecture mentionnée dans le cahier des charges élaboré par la DREAL Aquitaine. Cette base de données comprend notamment :

- la surface et le périmètre du polygone « habitat »
- l'intitulé de l'habitat
- ses codifications Natura 2000 et Corine Biotopes
- son statut communautaire
- sa typicité, son état de conservation, les modes de gestions observés et les menaces constatées

Certains habitats identifiés sur le site n'ont pas pu être représentés par des polygones sur les cartes de restitution du fait de leur surface trop petite, invisible au 1/25000^{ième} ; c'est le cas par exemple des communautés amphibiens à Ache nodiflore, ou des sources travertinisantes. Un « seuil minimal cartographiable » a donc été appliqué en-dessous duquel les habitats peu étendus ont été saisis sous forme de points GPS dans une table spécifique.

Il a parfois été difficile de se positionner clairement sur l'individualisation de certains habitats, ceux-ci se trouvant en « complexes » avec d'autres formations. Dans ce cas, les différentes communautés ont été considérées comme une « mosaïque d'habitats » représentée par un seul polygone et au sein de laquelle la proportion de chaque habitat a été considérée. Un seuil minimal et un seuil maximal ont été utilisés afin de définir si les unités végétales étaient simples (non mosaïquées) ou complexes (mosaïquées) :

- unité végétale simple ou non mosaïquée : la surface de l'habitat majoritaire est supérieure à 80% (seuil maximal) et le total des surfaces du ou des habitats minoritaires est inférieur à 20% ; l'unité végétale est considérée comme non mosaïquée et assimilée à l'habitat majoritaire tandis que les habitats minoritaires ne sont pas cités ;
- unité végétale mosaïquée ou complexe d'habitats : la surface de l'habitat majoritaire est inférieure à 80% et le total des surfaces du ou des habitats minoritaires est supérieur à 20% ; l'unité végétale est considérée comme mosaïquée et l'ensemble des habitats sont cités avec leur proportion respective.

Dans la base de données habitats, des champs spécifiques renseignent les caractéristiques des mosaïques d'habitats.

La typologie des habitats utilisée pour caractériser le site a été accompagnée par le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique.

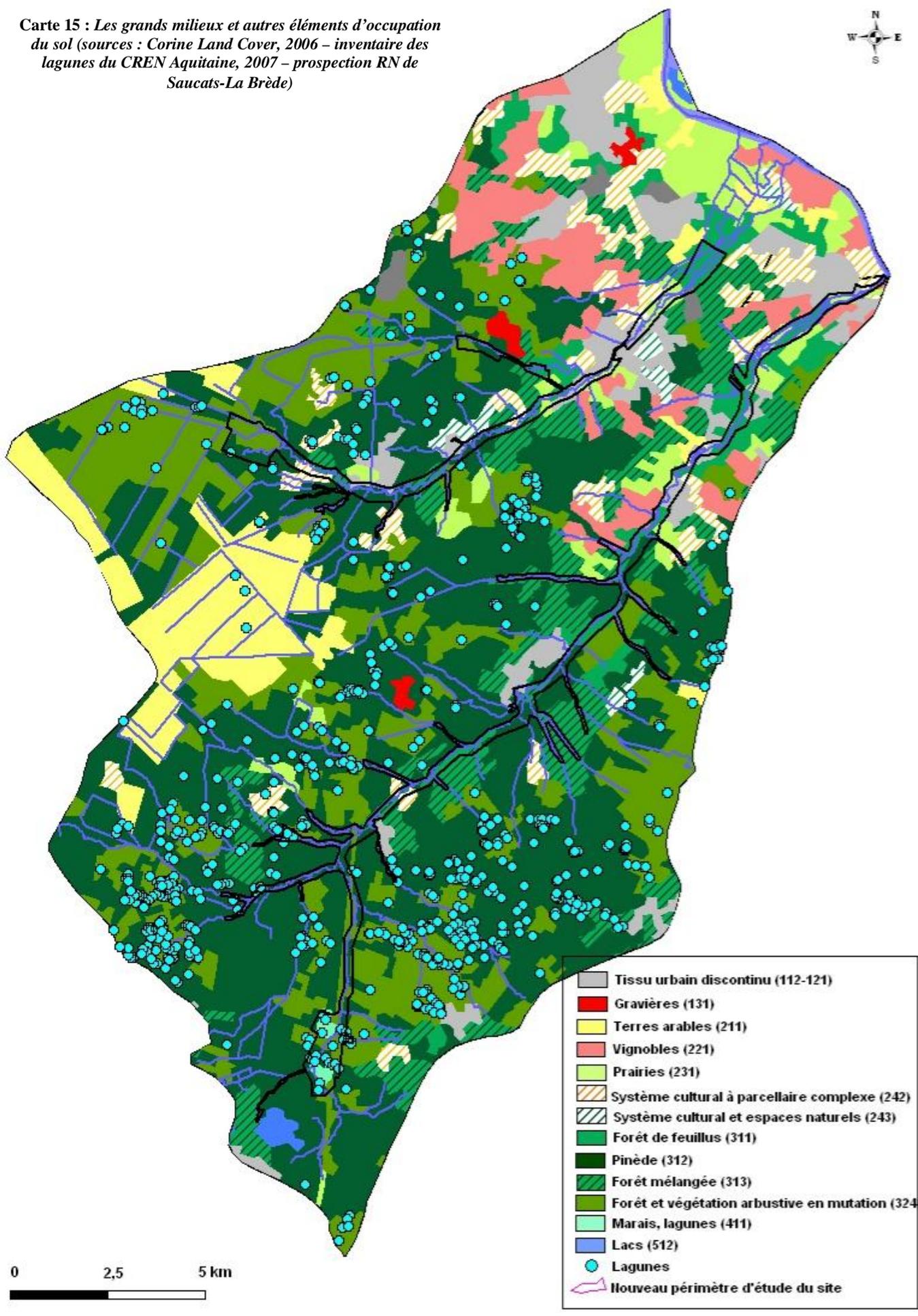
4.1. Les grands types de milieux du site

Situés à la transition entre deux zones géographiques différentes - les milieux typiques du plateau sableux des Landes de Gascogne en amont et sur les interfluves, et les milieux des bords de vallée de la Garonne en aval, les deux cours d'eau présentent une certaine variété de milieux naturels et semi naturels (cf. tableau ci-dessous et carte page suivante). Le périmètre du site englobe le lit mineur et le bas des talwegs des deux cours d'eau. Il est majoritairement constitué de boisements de feuillus plus ou moins humides bordant le réseau dense de cours d'eau : ripisylves quasi continues sur les berges des ruisseaux, corridor de feuillus en continuité dans les thalwegs et forêt alluviale vers l'aval. On trouve cependant des milieux ouverts connexes comme des prairies et des mégaphorbiaies en partie médiane et aval des bassins versants, ainsi que des landes et des marais en partie amont. Ces milieux ouverts ont tendance à régresser suite à des modifications d'occupation du sol : enrichissement par abandon de l'entretien des terres, plantation d'arbres (pins, peupliers), urbanisation en bordure des rivières.

**Tableau 19 : Liste des milieux mise à jour selon la typologie du FSD
(enveloppe du périmètre final)**

Milieu	Surface	% couvert	
Milieux naturels et semi naturels ouverts	Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	35	2,5
	Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières	16,4	1,2
	Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et garrigues, Phrygana	102,5	7,3
	Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	121,7	8,7
	Cultures	5,6	0,4
	Zones de plantation d'arbres (Vignes, Vergers, Haies, Alignements d'arbres)	10,8	0,8
Milieux naturels et semi naturels forestiers	Forêts caducifoliées	553,9	39,5
	Forêts de résineux	338,6	24,1
	Forêts mixtes	nc	nc
	Forêts artificielles en monoculture (Peupleraies, Robiniers)	76,5	5,4
Milieux artificialisés	Autres terres (Zones urbanisées, Routes, ...)	142	10,1
Couverture totale		1403 ha	100 %

Carte 15 : Les grands milieux et autres éléments d'occupation du sol (sources : Corine Land Cover, 2006 – inventaire des lagunes du CREN Aquitaine, 2007 – prospection RN de Saucats-La Brède)



4.2. Les habitats naturels

4.2.1 Inventaire et cartographie des habitats naturels

Les grands milieux présentés ci-dessus sont composés d'unités élémentaires appelées « habitats naturels ». Un « habitat naturel » est une zone terrestre ou aquatique qui se distingue par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques, qu'elles soient naturelles ou semi-naturelles. Il peut s'agir d'un grand type de milieu (estuaire, grand cours d'eau, dunes, etc.) ou d'écosystèmes plus restreints (tourbière de pente, pelouse calcaire, etc.) Les habitats artificialisés correspondent à des milieux anthropisés plus ou moins profondément (cultures intensives, jardins, zones urbanisées).

L'identification des habitats du site a été réalisée en croisant les données phytosociologiques (composition en espèces végétales), spatiales (géologie, série de végétation ...) et dynamiques (stade d'évolution). Ils ont d'abord été **caractérisés selon la typologie et la codification officielles « Corine Biotopes »**. Dans un second temps, la classification Corine Biotope a permis de déterminer les habitats naturels d'intérêt européen correspondants.

L'ensemble des habitats du site sont synthétisés et renseignés dans le tableau et les cartes des pages suivantes. Il en ressort que :

Sur l'ensemble du site :

- 50 habitats naturels et semi naturels ont été identifiés, ce qui représente 83,3 % de la surface totale du site (périmètre final)
- 25 habitats artificialisés ont été également identifiés (espaces agricoles, zones urbanisées), ce qui représente 16,7 % de la surface du site (périmètre final)

Parmi les habitats naturels et semi naturels rencontrés :

- 22 sont d'intérêt communautaire, dont 6 sont prioritaire
- 12 sont en priorité de gestion au sens de la circulaire ministérielle

Les habitats naturels forestiers dominant, suivis des habitats ouverts :

- forêts (69 %)
- prairies (8,7 %)
- landes (7,3 %)
- végétation palustre (1,2 %)

D'un point de vue transversal, les habitats humides, tant forestiers qu'ouverts, représentent 23,5 %, ce qui confère une valeur supplémentaire au site (au-delà de la désignation pour les aulnaies-frênaies et le Vison d'Europe).

**Tableau 20 : Classification Corine biotopes des habitats du site
(enveloppe du périmètre final)**

Grands types de milieux	Intitulé Corine Biotope	Code Corine Biotope	Equivalent code EUR 27*	Intitulé UE	Surface habitat (ha)	% habitat dans le site	Surface grands types de milieux (ha)	% grands milieux dans le site
Eaux courantes	Zone à truites	24.12			nc			
	Bancs de graviers	24.2			nc			
	Bancs de sable	24.3			nc			
	Dépôt d'alluvions fluviales limoneuses	24.5			nc			
	Eaux oligotrophes à végétations amphibies atlantiques	22.11 x (22.45 et 51.13)	3160-1	Mares dystrophes naturelles	nc			
	Eaux oligotrophes à végétations amphibies atlantiques à végétation vivace	22.11 x 22.43	[3260-1]	Rivières (à Renoncles) oligotrophes acides	nc			
	Eaux mésotrophes à végétation immergée flottante	22.11 x 22.43	[3110-1]	Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à colinéenne des régions atlantiques	0,65	0,04		
Végétations aquatiques	Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à colinéenne des régions atlantiques	22.12 x 22.42	[3110-1]	Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à colinéenne des régions atlantiques	1,89	0,13		
	Cours d'eau à végétations immergées mésotrophes	24.12 x 24.43	[3260-4]	Rivières à Renoncles oligo-mésotrophes à méso-eutrophes, neutres à acides	32,46	2,32	35,00	2,49
Végétations palustres	Communautés à Ache nodiflore	22.3			nc			
	Roselières	53.11		Inclus avec 53.3	nc			
	Végétation à Cladium mariscus	53.3	7210*-1	Végétations à Marisque	0,38	0,03		
	Peuplements de grandes laïches (Magnocariçaies)	53.21			2,89	0,21		
	Lisières humides à grandes herbes	37.7	[6430-4]	Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces	9,81	0,70		
	Communautés fluviales à Angelica heterocarpa	37.712	6430-5	Mégaphorbiaies oligohalines	2,54	0,18		
	Eaux oligotrophes à végétations amphibies atlantiques	22.11 x 22.31	3110-1	Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à colinéenne des régions atlantiques	0,11	0		
	Communautés à Rhynchospora alba	54.6	7150-1	Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	0,66	0,05		
	Sources travertinisantes du Cratoneurion	54.12	7220*-1	Communautés des sources et suintements carbonatés	nc		16,39	1,17
	Prairies et ourlets	Prairies acides à Molinie	37.312	6410-10	Prés humides acidiphiles thermo-atlantiques sur sol à assèchement estival	3,20	0,23	
Molinaie monospécifique		37.312	6410-13	Molinaïes acidiphiles subatlantiques à pré-continentales	nc			
Pelouses calcaires subatlantiques semi-arides		34.32	6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires	0,10	0		
Prairies mésophile de fauche		38.2	6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude	60,52	4,31		
Pâturage mésophile		38.1			26,83	1,91		
Prairie humides eutrophes		37.2			8,64	0,62		
Mégaphorbiaie		37	6430-4	Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces	1,59	0,11		
Prairies humides atlantique et sub-atlantique		37.21			20,83	1,49	121,71	8,67

* Rectangle bleu = habitat d'intérêt communautaire,

rectangle rouge = habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Encadré orange = habitat d'intérêt communautaire en priorité de gestion

Grands types de milieux	Intitulé Corine Biotope	Code Corine Biotope	Equivalent code EUR 27*	Intitulé UE	Surface habitat (ha)	% habitat dans le site	Surface grands types de milieux (ha)	% grands milieux dans le site
Landes et fourrés	Landes humides méridionales	31.12	4020*-1	Landes humides atlantiques tempérées à Bruyère ciliée et Bruyère à quatre angles	28,60	2,04		
	Landes humides à Molinie	31.13	4020*-1	Landes humides atlantiques tempérées à Bruyère ciliée et Bruyère à quatre angles	0,37	0,03		
	Fourrés médio-européens sur sol fertile	31.81			1,87	0,13		
	Ronciers	31.831			0,60	0,04		
	Landes subatlantiques à fougère	31.861			17,15	1,22		
	Landes à genets	31.8411			4,97	0,35		
	Landes aquitano-ligériennes à Ulex minor et Erica cinerea	31.2391	4030-7	Landes atlantiques subsèches	40,68	2,90		
	Landes à Ajonc d'Europe	31.85			3,93	0,28		
	Fourrés et Recrues divers	31.8F			4,28	0,31	102,45	7,30
Boisements de résineux	Plantations de Pin maritime	42.81			338,62	24,13	338,62	24,13
Boisements caducifoliés xérophiles à mésohygrophiles	Forêt de Chêne tauzin	41.65	9230-3	Chênaies mélangées du Massif landais	50,10	3,57		
	Fourrés de Noisetiers	31.8C			nc			
	Fourré de bambous	41.?			0,33	0,02		
	Bois de Platanes	41.H			0,39	0,03		
	Bois de Trembles de plaine	41.D2			0,57	0,04		
	Frênaies-chênaies et chênaies charmaies aquitaniennes	41.22			174,67	12,45		
	Chênaies-charmaies et frênaies-charmaies calciphiles	41.27			2,93	0,21		
Chênaie pédonculée à Molinie et Bouleaux	41.5	9190-1	Chênaies pédonculées à Molinie bleue	141,13	10,06	370,12	26,38	
Boisements humides	Forêt de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaire)	44.31	91E0*-8	Aulnaies-frênaies à Laïches espacées des petits ruisseaux	77,47	5,52		
	Bois de Frêne et d'Aulne à hautes herbes	44.332	91E0*-11	Aulnaies à hautes herbes	87,11	6,21		
	Bois marécageux de Bouleaux et Piment royal	44.93			1,40	0,10		
	Bois de Bouleaux humides	41.B11			0,44	0,03		
	Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais	44.9			2,94	0,21		
	Forêt d'Aulnes marécageux oligotrophes	44.912			9,18	0,65		
	Saussaies marécageuses	44.92			4,20	0,30		
	Saussaies de plaine	44.12			1,00	0,07	183,74	13,09
Sous total habitats naturels et semi naturels							1168,03	83,25

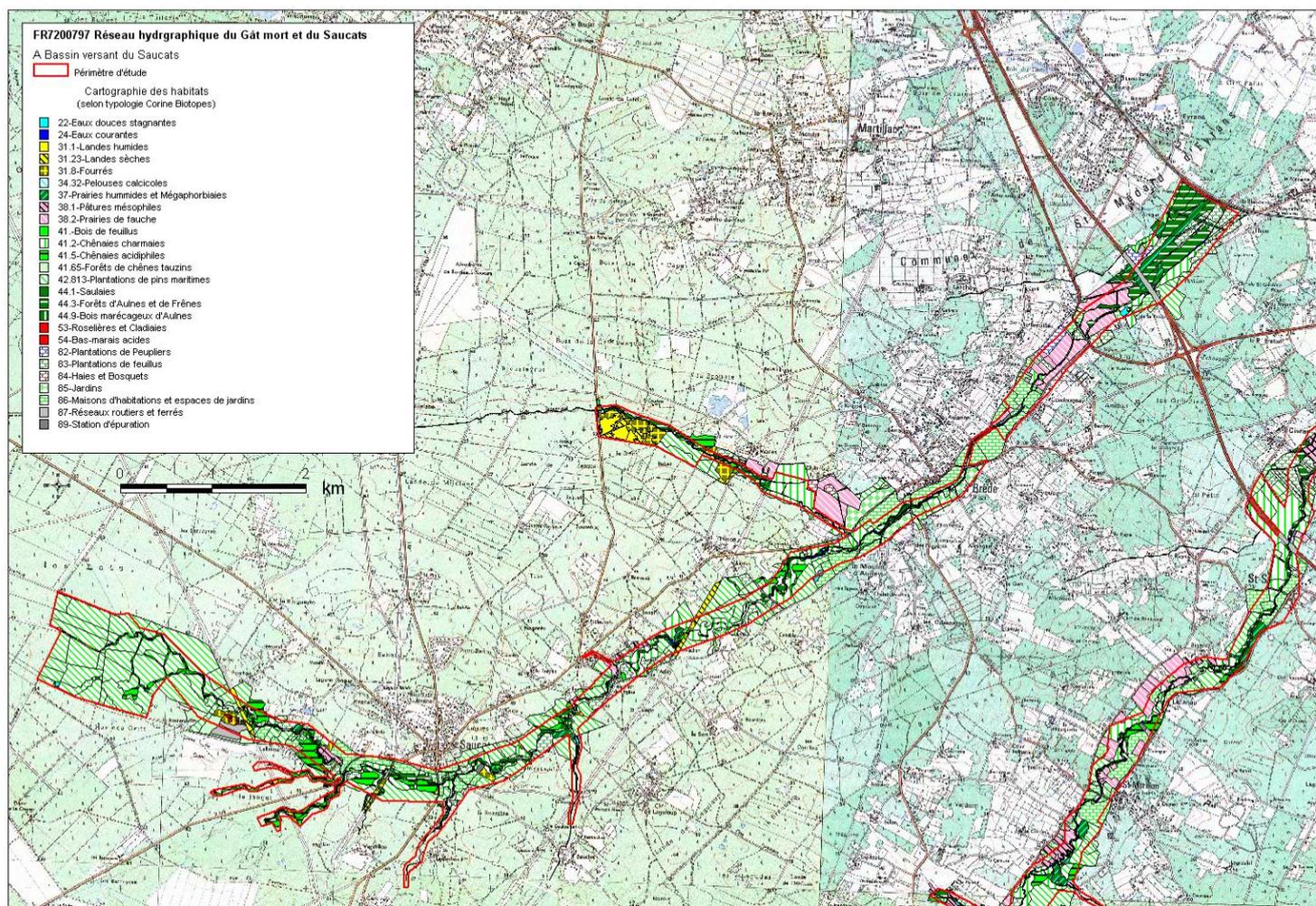
* **Rectangle bleu** =: habitat d'intérêt communautaire,

rectangle rouge = habitat d'intérêt communautaire prioritaire

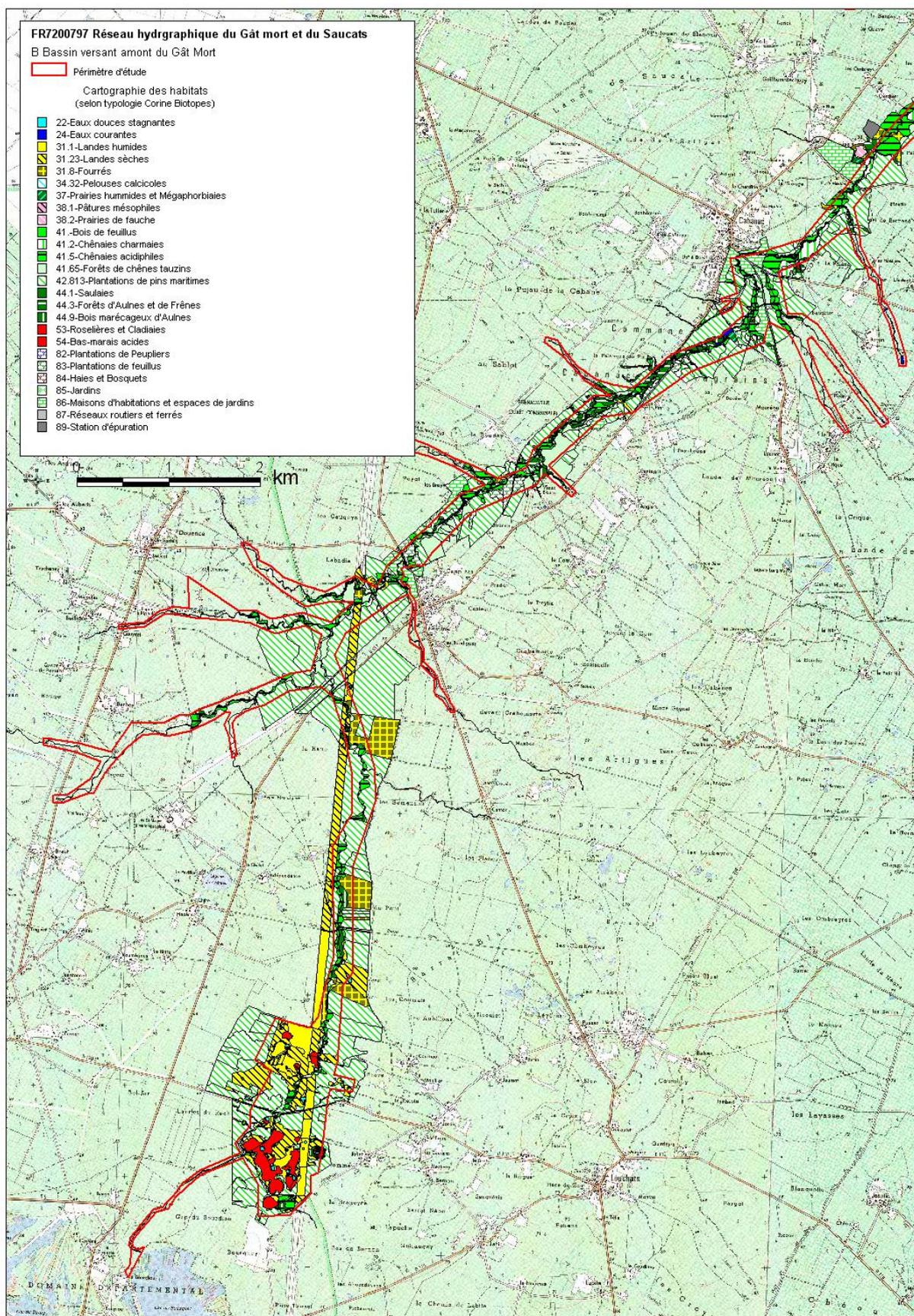
Encadré orange = habitat d'intérêt communautaire en priorité de gestion

Grands types de milieux	Intitulé Corine Biotope	Code Corine Biotope	Equivalent code EUR 27*	Surface habitat (ha)	% habitat dans le site	Surface grands types de milieux (ha)	% grands milieux dans le site
Cultures	Cultures	82		5,63	0,40	5,63	0,40
Vergers de hautes tiges et d'arbustes	Vergers	83.15		1,18	0,08	8,52	0,60
	Vignobles	83.21		7,34	0,52		
Plantations d'arbres feuillus	Plantations de Peupliers	82.321		27,75	1,98	76,54	5,45
	Plantations de Peupliers avec strate herbacée élevée (mégaphorbiaie)	82.3211		3,64	0,26		
	Plantations de Chênes exotiques	83.323		0,33	0,02		
	Plantations de Robiniers	83.324		44,82	3,19		
Haies, bosquets	Alignements d'arbres	84.1		0,98	0,07	2,23	0,16
	Haies	84.2		nc			
	Bosquets	84.3		1,25	0,09		
	Constructions agricoles	84.5					
Parcs et jardins	Parcs (Pelouse et Bois)	85.11 et 85.12		15,19	1,08	16,92	1,20
	Jardins	85.2		1,73	0,12		
Zones urbanisées	Maisons d'habitations et espaces de jardins	86.11		82,49	5,88	115,55	8,23
	Villages	86.2		6,06	0,43		
	chemin de fer	84.43		0,51	0,04		
	Voiries	87		13,80	0,98		
	Sites industriels	86.3		12,69	0,90		
	Sites industriels anciens	86.4					
Zones rudéralisées	Terrains en friche et zones rudérales	87.1 et 87.2		7,48	0,53	9,44	0,67
Plans d'eau artificiels	Lagunages et réservoirs industriels, fossés	89		1,96	0,14		
Sous total habitats artificiels						234,83 ha	16,73
TOTAL HABITATS						1403,03 ha	100

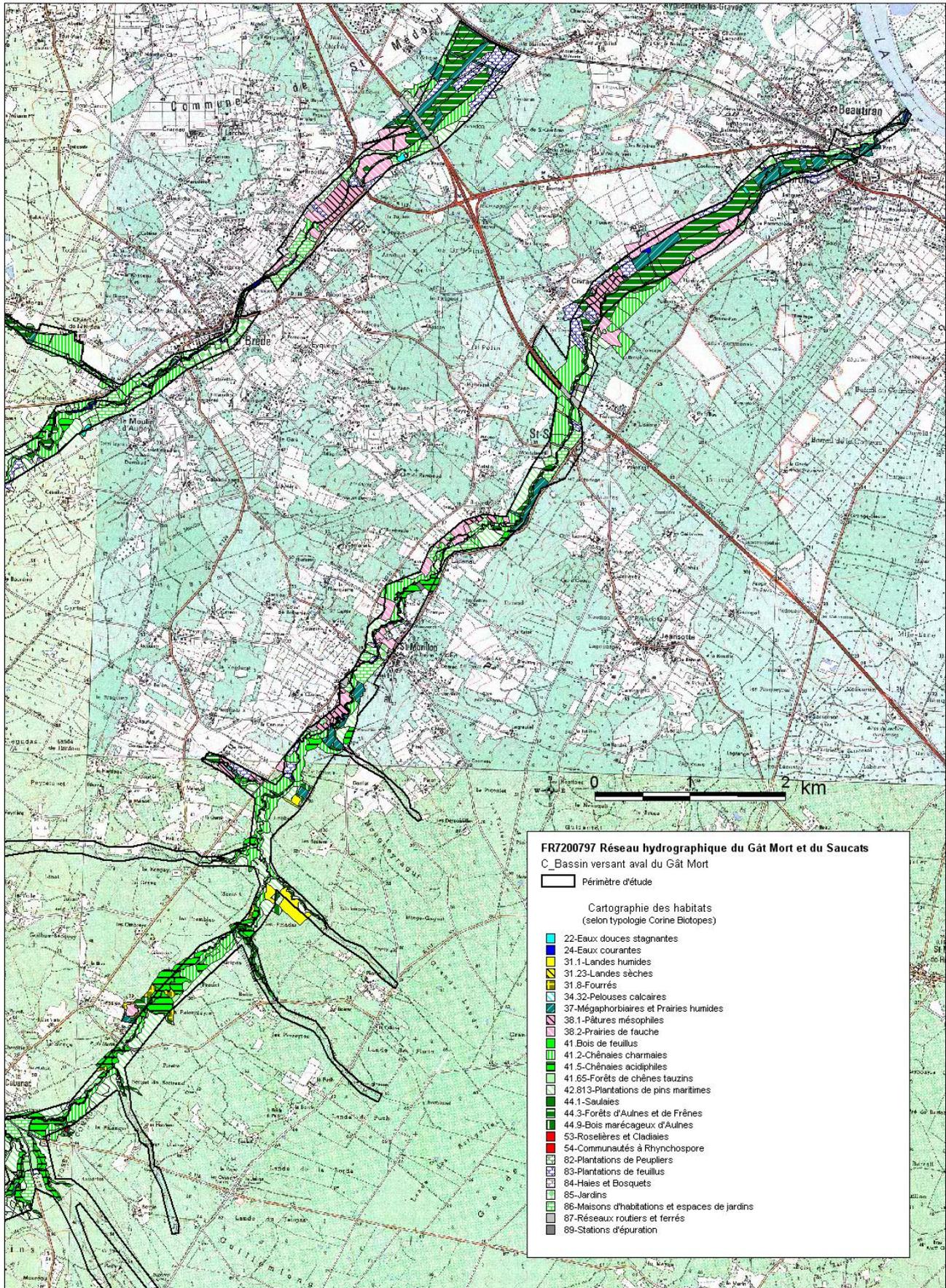
**Carte 16a : Cartographie des habitats – Le Saucats
(périmètre d'étude)**



**Carte 16b : Cartographie des habitats – Le Gat Mort amont
(périmètre d'étude)**



Carte 16c : Cartographie des habitats – Le Gat Mort aval
(périmètre d'étude)



4.2.2 Description et analyse des habitats naturels

L'objet de cette partie est de décrire l'ensemble des habitats inventoriés sur le périmètre d'étude (formation, composition floristique, localisation) et d'analyser leur état et leurs enjeux de conservation. Ces habitats sont regroupés et traités en six catégories :

- A. Végétations aquatiques
- B. Végétations palustres
- C. Prairies et ourlets
- D. Landes et fourrés
- E. Boisements
- F. Terres agricoles et paysages artificiels

A. VEGETATIONS AQUATIQUES

A1. DESCRIPTION

◆ 22 – Eaux douces stagnantes à faiblement courantes :

- **22.11 x 22.43** – Eaux oligotrophes à végétations enracinées flottantes : herbiers aquatiques des eaux oligomésotrophes stagnantes (lagunes, marais) à faiblement courantes (crastes) caractérisés par la présence du Millepertuis des marais (*Hypericum elodes*), du Potamot à feuilles de renouée (*Potamogeton polygonifolius*) et de Renoncules d'eau (*Ranunculus ololeucos*).
- **22.11 x 22.4311** – Eaux oligotrophes à tapis de Nénuphars : herbiers aquatiques flottants à nénuphars (*Nuphar lutea*, *Nuphar alba*).
- **22.11 x 22.45 (et 51.13)** – Eaux oligotrophes et Mares de tourbières à Sphaignes et Utriculaires : dépressions remplies en permanence d'eau, généralement dystrophe, où se développent des formations flottantes d'utriculaires (*Utricularia vulgaris*) et présence sur les berges de sphaignes (*Sphagnum sp.*) et de Rossolis à feuilles intermédiaires (*Drosera intermedia*)

◆ 24 – Eaux courantes (lit des rivières) :

- **24.12** – Eaux libres - Zone à truites : zones supérieure et moyenne des cours d'eau collinéens. L'habitat correspond au lit des ruisseaux et rivières indépendamment de la végétation, et se caractérise par la pente et la température de l'eau.
- **24.12 x 24.43** – Végétation immergée des rivières mésotrophes : herbiers aquatiques des eaux courantes. Ces formations végétales sont caractérisées par des cortèges floristiques avec la présence de callitriches (*Callitriche sp.*), Renoncule flottante (*Ranunculus fluitans*), *Fontinalis antipyretica*.
- **24.2** – Bancs de graviers des cours d'eau : dépôts de graviers siliceux et de petites pierres, dépourvus de végétation, dans le lit des cours d'eau. Ils résultent du passage du cours d'eau au travers des couches géologiques de Graves (amont) et de calcaires (aval). Ces formations constituent des frayères à poissons potentielles.
- **24.3** – Bancs de sables des rivières : dépôts de sables siliceux sans végétation dans les lits des cours d'eau, temporairement végétalisés lors de la période d'étiage. Les crues hivernales remobilisant le transport solide des sables ne permettent pas le maintien de cette végétation. Ils résultent des apports provenant du plateau landais et peuvent former des sortes de buttes dans le lit mineur, ayant pour effet de ralentir le courant.

- **24.5 – Dépôts d'alluvions fluviatiles limoneuses** : dépôts se trouvant sur le tronçon aval du Gât Mort à proximité de la Garonne (l'aval du Saucats n'est pas compris dans le site). Le plus souvent nus, on y observe parfois des lentilles d'eau et/ou des nénuphars (*Nuphar lutea*). On y observe aussi l'enracinement de Jussie (*Ludwigia sp.*) provenant de la Garonne.

A2. ETAT DE CONSERVATION ET INTERET ECOLOGIQUE

Tableau 21a : Habitats du site – Végétations aquatiques
(enveloppe du périmètre final)

Grands types de milieux	Intitulé Corine Biotope	Code Corine Biotope	Equivalent code EUR 27*	Intitulé UE	Surface habitat (ha)	% habitat dans le site	Surface grands types de milieux (ha)	% grands milieux dans le site	
Eaux courantes	Zone à truites	24.12			nc				
Végétations aquatiques	Bancs de graviers	24.2			nc		35,00	2,49	
	Bancs de sable	24.3			nc				
	Dépôt d'alluvions fluviatiles limoneuses	24.5			nc				
	Eaux oligotrophes à végétations amphibies atlantiques	22.11 x (22.45 et 51.13)		3160-1	Mares dystrophes naturelles	nc			
	Eaux oligotrophes à végétations amphibies atlantiques à végétation vivace	22.11 x 22.43		[3260-1]	Rivières (à Renoncules) oligotrophes acides	nc			
	Eaux méso-trophes à végétation immergée flottante	22.12 x 22.42		[3110-1]	Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à colinéenne des régions atlantiques	0,65			0,04
	Cours d'eau à végétations immergées méso-trophes	24.12 x 24.43		[3110-1]	Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à colinéenne des régions atlantiques	1,89	0,13		
				[3260-4]	Rivières à Renoncules oligo-méso-trophes à méso-eutrophes, neutres à acides	32,46	2,32		

♦ **Caractéristiques stationnelles** : dans le périmètre final, les eaux courantes des rivières forment un linéaire de près de 90 km pour une surface de 32,5 ha, et les surfaces d'eau stagnante couvrent environ 2,5 ha (4,5 ha dans le périmètre d'étude). Les végétations aquatiques associées aux cours d'eau sont peu développées et forment un linéaire discontinu de taches représentant une faible surface totale.

♦ **Dynamique évolutive** : la végétation aquatique désigne des herbiers de plantes flottant à la surface des eaux et plus ou moins enracinées selon les caractéristiques de l'eau (stagnante, faiblement courante à rapide). Ces herbiers sont des stades pionniers de colonisation qui peuvent se maintenir stables dans les milieux particulièrement contraignants comme le long des cours d'eau (eau courante sur sable, pauvre en nutriments, ombragée par la ripisylve, berges peu stables, embâcles). Dans les milieux d'eau stagnante, la végétation amphibie peut se développer plus largement. Elle est toutefois sensible à l'évolution des niveaux hydriques et à l'eutrophisation et peut évoluer progressivement vers des landes humides.

Végétation amphibie ↔ Landes/Frutiées ↔ Boisements humides (aulnaie, bétulaie, saulaie)

♦ **Modes de gestion actuels** : la gestion des zones en eau est très variable selon les types de milieux. La gestion des cours d'eau est privée sur presque tout le linéaire et concerne principalement l'hydraulique (enlèvement des principaux embâcles gênant la circulation de l'eau, ouverture/restauration des vannes des moulins). Les principaux biefs des moulins sont généralement entretenus, parfois fortement (curages, reprofilages...). Les marais et lagunes de l'ENS sont gérés selon le plan de gestion du CG33 et concernent l'hydraulique (écluses) et la végétation (entretien). Par contre, les étangs, bras morts et autres zones

marécageuses de bord de cours d'eau sont rarement entretenus (eutrophisation, comblement, embroussaillage).

♦ **Etat de conservation et menaces** : la situation est très variable selon les modes de gestion présentés précédemment. Les cours d'eau sont peu entretenus, et les nombreux embâcles combinés à un phénomène d'ensablement des parties amont (érosion due aux défrichements des parcelles amont et au curage des fossés) dégradent le lit mineur et les berges. La baisse des niveaux d'eau en été ces dernières décennies favorise l'eutrophisation des biefs des moulins (manque d'oxygénation). Les zones marécageuses des bras morts et des dépressions alluviales sont toutes en dynamique d'assèchement et de fermeture (aulnaies ou saulaies marécageuses). En résumé, les principaux facteurs influençant l'état de conservation des milieux aquatiques sont :

- drainage
- abandon
- curage
- embâcle
- défrichement
- colonisation par des espèces invasives animales et végétales
- sports mécaniques (quad, moto, 4x4)

♦ **Valeur patrimoniale et écologique** :

- valeur fonctionnelle : ressource en eau et ressource piscicole ;
- valeur patrimoniale : patrimoine naturel et patrimoine culturel intimement liés sur le site à travers les cours d'eau landais typique et leurs usages anciens (moulins, sources, lavoirs, anciens bras, pêche dans les marais, zones archéologiques, petits ponts...) ; les habitats d'eaux libres oligotrophes à végétation amphibie (lagunes, marais) sont patrimoniaux au niveau européen.
- valeur pour l'accueil de la faune : les milieux aquatiques abritent une faune spécialisée et diversifiée en fonction des types de zones humides (Odonates, Poissons, Amphibiens, Oiseaux, Mammifères). On trouve notamment des espèces de la Directive Habitats (Vison d'Europe potentiel, Loutre avérée, Leucorrhines, Agrion de mercure, Lamproies, Martin pêcheur...).
- valeur pour l'accueil de la flore : habitat spécifique de la flore aquatique (Hottonie des marais).

Enjeux et objectifs de gestion des végétations aquatiques

Généralités :

- ÿ Permettre un bon écoulement de l'eau tout en préservant l'intégrité du lit des rivières (embâcle, biefs...) ;
- ÿ Préserver la qualité et la quantité de la ressource en eau en limitant le drainage, le pompage et les rejets ;
- ÿ Préserver les zones de marais et de marécage de la densification et de la fermeture (défrichement, entretien) ;
- ÿ Limiter l'eutrophisation des biefs et des plans d'eau.

Habitats d'intérêt communautaire :

- ÿ Eaux oligotrophes à végétations amphibies atlantiques (CB : 22.11 x (22.45 et 51.13) – UE : 3160-1)
- ÿ Eaux oligotrophes à végétations amphibies atlantiques à végétation vivace (CB : 22.11 x 22.43 – UE : [3260-1] [3110-1])
- ÿ Eaux mésotrophes à végétation immergée flottante (CB : 22.12 x 22.42 – UE : [3110-1])
- ÿ Cours d'eau à végétations immergées mésotrophes (CB : 24.12 x 24.43 – UE : [3260])

Priorités de gestion au sens de la circulaire ministérielle :

- ÿ Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (UE : 3110)
- ÿ Lacs et mares dystrophes naturels (UE : 3160)

BI. DESCRIPTION

◆ 22.3 – Végétations basses amphibies (d'hélophytes)

● 22.3 – Communautés amphibies à Ache nodiflore : bords des cours d'eau et dans les fossés à débits lents, occasionnellement exondés, colonisés par une végétation basse de plantes à fleurs hélophytes. Caractérisé par la présence de l'Ache nodiflore (*Apium nodiflorum*), du Myosotis scorpioïde (*Myosotis scorpioides*) et de la Menthe aquatique (*Mentha aquatica*).

● 22.11 x 22.31 – Eaux oligotrophes pauvres en calcaire à végétations amphibies atlantiques : eaux claires, habituellement verdâtres à brunâtres, pauvres en bases dissoutes (pH souvent de 3-5) des lagunes, crastes et marais du plateau sableux des Landes. La végétation amphibie qui s'y développe est originale et s'observe sur l'ENS des Lagunes du Gât Mort et sur la lagune d'Hos de Puysegur (Saucats).

◆ 37 – Mégaphorbiaies

● 37 et 37.7 – Mégaphorbiaies et Lisières humides à grandes herbes : communautés des bords boisés ombragés et des ourlets des cours d'eau à hautes herbes pérennes (sauf graminées), de petits buissons et de lianes. Plusieurs associations de flore possibles, avec généralement la présence du Liseron des haies (*Calystegia sepium*), de l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*) et du Houblon (*Humulus lupulus*).

● 37.712 – Communautés fluviales à Angélique des estuaires : formations de grandes herbes à Angélique des estuaires (*Angelica heterocarpa*) des estuaires tidaux de la Loire, de la Charente et de la Gironde. L'espèce est une endémique rare et très restreinte du Sud-Ouest de la France. On la trouve sur les berges du Gât Mort soumises à la marée sur 900 m de linéaire.

◆ 53 – Roselières et cariçaies (végétation de ceinture de bord des eaux) :

● 53.11 – Phragmitaies : roselières à Roseau commun (*Phragmites australis*) croissant dans les eaux stagnantes (Marais du Clâ) ou à écoulement lent (fossés) et parfois sur des sols hydromorphes (landes humides sur argile, comme par exemple les versants aval du Riou de l'Ile, prairies humides).

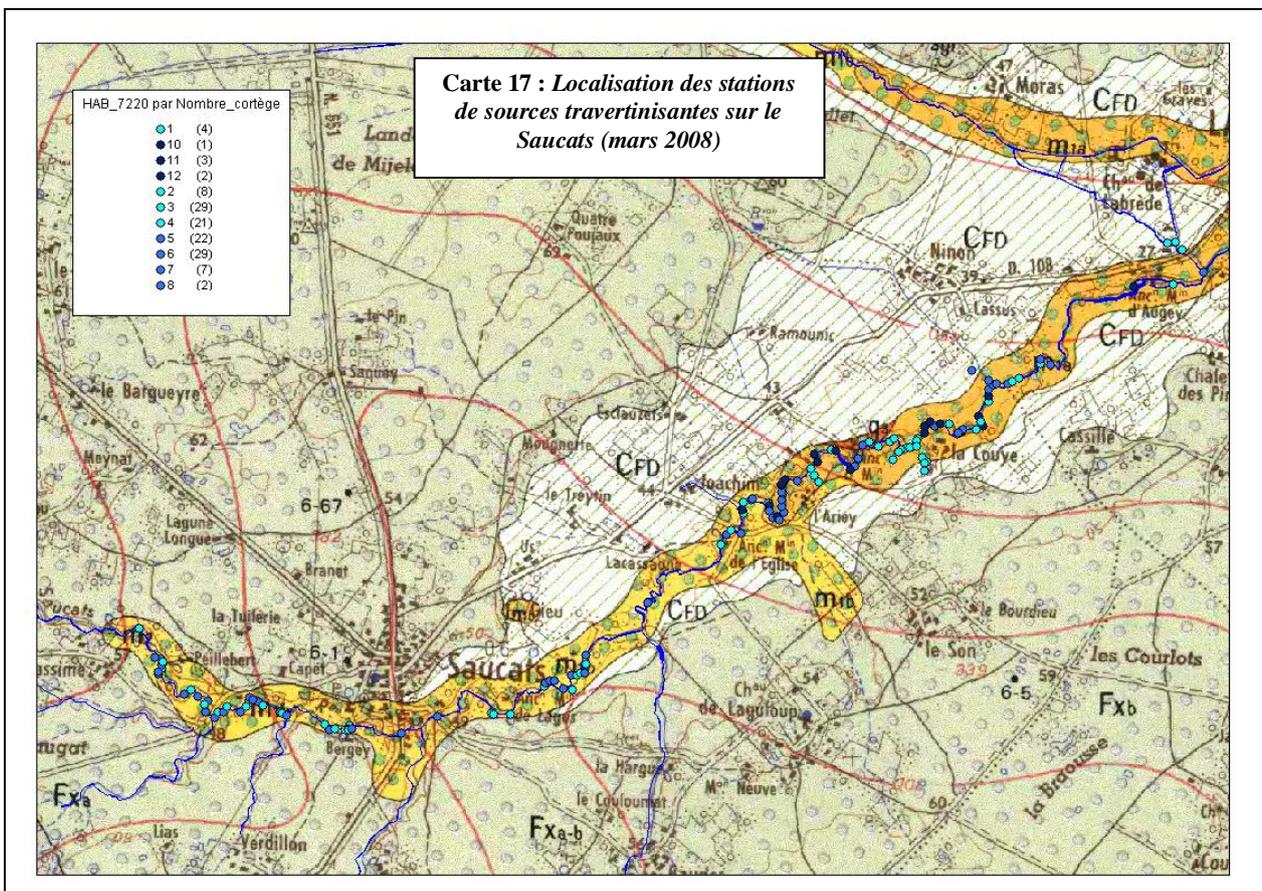
● 53.21 – Peuplements de grandes laïches (magnocariçaies) : formations de grandes cypéracées sociales en nappes ou en touradons, occupant la périphérie ou la totalité de dépressions humides bordant les cours d'eau (bras morts, zones marécageuses de Pont Loubin, la Peloue, le Moulin de Cabanac, Gassies, Perrin de Naudine). Elles sont représentées par la Laïche des rives (*Carex riparia*) et/ou la Laïche des marais (*C. acutiformis*), généralement accompagnées de l'Iris faux-acore (*Iris pseudacorus*), du Gaillet des marais (*Gallium palustre*), du Lycopode d'Europe (*Lycopus europaeus*) et de la Lysimaque commune (*Lysimachia vulgaris*). Ces formations sont souvent en dynamique de fermeture par des saules, parfois des aulnes glutineux.

● 53.3 – Cladiaie (végétation à *Cladium mariscus*) : formations denses dominées par la Marisque (*Cladium mariscus*), parfois en mélange avec le Roseau commun (*Phragmites australis*), développées dans les bas-marais alcalins et quelquefois acides. Ce sont des formations reliques dans leur aire de distribution. Sur le site, on trouve des peuplements importants en dynamique de colonisation dans les lagunes de l'ENS des Lagunes du Gât Mort. Ailleurs, il existe des peuplements reliques dans des vallons hydromorphes sur substrat argileux en bordure des cours d'eau (secteur des Floralties, Hount de Sorgente, Riou de l'Ile, Craste de Duluc...).

◆ 54 – Bas-marais, tourbières de transition et sources

- 54.12 – Sources d'eaux travertinisantes du Cratoneurion : sources calcaires souvent pétrifiantes présentant des communautés végétales spécialisées, dominées par des Bryophytes : des mousses (*Palustriella commutata*, *Cratoneuron filicinum*, *Eucladium verticillatum*) et hépatiques (*Conocephalum conicum*, *Pellia endiviifolia*). On y trouve également des plantes à fleurs telles que Lierre, Angélique Sylvestre, Gaillet des marais.

Sur le site, l'habitat s'exprime en deux types selon la pente : les falaises en bord de cours d'eau ou en milieux immergés. Cet habitat est essentiellement situé sur les berges du Saucats (lit moyen) en répartition fragmentaire et au niveau de quelques tributaires du Gât Mort (Riou de L'Ile). Une étude réalisée en 2008 sur le bassin versant du Saucats a permis d'inventorier 136 stations où l'habitat s'exprime. On note que les falaises au niveau du Moulin de Bernachon présentent les groupements bryologiques les plus diversifiés, avec présence d'espèces rares en Aquitaine (*Southbya tophacea*).



- 54.6 – Communautés à Rhynchospore blanc : communautés pionnières des sols tourbeux caractérisés par la présence de la Rossolis intermédiaire (*Drosera intermedia*), du Rhynchospore brun (*Rhynchospora fusca*) et localement du Lycopode inondé (*Lycopodiella inundata*). On les rencontre sur les zones dénudées des landes humides (zones d'érosion, crastes) et des marais tourbeux du plateau sableux des Landes, en amont des cours d'eau.

B2. ETAT DE CONSERVATION ET INTERET ECOLOGIQUE

Tableau 21b : Habitats du site – Végétations palustres
(enveloppe du périmètre final)

Grands types de milieux	Intitulé Corine Biotope	Code Corine Biotope	Equivalent code EUR 27*	Intitulé UE	Surface habitat (ha)	% habitat dans le site	Surface grands types de milieux (ha)	% grands milieux dans le site
Végétations palustres	Roselières	53.11		Inclus avec 53.3	nc		16,39	1,17
	Végétation à <i>Cladium mariscus</i>	53.3	7210*-1	Végétations à Marisque	0,38	0,03		
	Peuplements de grandes laïches (Magnocaricées)	53.21			2,89	0,21		
	Lisières humides à grandes herbes	37.7	[6430-4]	Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces	9,81	0,70		
	Communautés fluviales à <i>Angelica heterocarpa</i>	37.712	6430-5	Mégaphorbiaies oligohalines	2,54	0,18		
	Eaux oligotrophes à végétations amphibies atlantiques	22.11 x 22.31	3110-1	Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à colinéenne des régions atlantiques	0,11	0		
	Communautés à <i>Rhynchospora alba</i>	54.6	7150-1	Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	0,66	0,05		
	Sources travertinisantes du Cratoneurion	54.12	7220*-1	Communautés des sources et suintements carbonatés	nc			

♦ **Caractéristiques stationnelles** : dans le périmètre final, la totalité des végétations palustres couvre seulement 16,4 ha soit 1,2 % de la superficie du site (39 ha et 1,2 % dans le périmètre d'étude). Dans le détail, les formations liées aux zones de marais et de tourbières du plateau landais représentent moins de 0,3 % tandis que les mégaphorbiaies et lisières humides riveraines des cours d'eau ne représentent que 0,9 %. Une part importante des végétations palustres était située dans l'ENS des sources du Gât Mort, laquelle ne fait plus partie du périmètre final du site.

NB. Les sources travertinisantes sont des habitats ponctuels de faibles dimensions (quelques m²) qui n'apparaissent donc pas dans le cumul des surfaces. On trouve 136 « stations » sur le Saucats et quelques-unes sur le Gât Mort (secteur du Riou de l'Île notamment).

♦ **Dynamique évolutive** : les végétations palustres sont des formations herbacées basses (0,05-2 m), dominées soit par des grandes herbes à feuilles larges (mégaphorbiaies, roselières) soit par des plantes très basses (gazons amphibies). Ce sont des formations pionnières (gazons amphibies, communautés à *Rhynchospora*) et intermédiaires (mégaphorbiaies, phragmitaies, lisières humides) dans l'évolution naturelle des zones humides. Naturellement, l'accumulation de matière organique dans les zones humides entraîne un enrichissement et un assèchement progressif du milieu, accompagnés d'une évolution de la végétation vers des stades boisés. Cette évolution est plus ou moins lente selon le type de zone humide (plus rapide en bordure des cours d'eau), mais elle peut être accélérée par des facteurs anthropiques (drainage...). Les sources travertinisantes constituent un cas d'habitat à part. Leur évolution climacique tend vers une formation muscinale et herbacée basse (mousses).

♦ **Modes de gestion actuels** : les végétations palustres du plateau landais sont majoritairement incluses dans l'ENS d'Hostens et entretenues selon un plan de gestion précis. Par contre, les mégaphorbiaies riveraines des cours d'eau ne sont peu ou pas entretenues (gyrobroyage rare) et constituent des stades transitoires directement dépendants du système alluvial (boisement alluvial).

♦ **Etat de conservation et menaces** : ces habitats sont bien représentés et pérennes en amont du site mais moins représentés et menacés en aval. Les mégaphorbiaies riveraines des cours d'eau sont momentanément

en progression par colonisation d'anciennes prairies humides abandonnées, mais leur pérennité n'est pas assurée. Les facteurs influençant l'état de conservation des végétations palustres sont :

- drainage : assèchement du milieu avec évolution progressive vers la fruticée ou régressive vers la prairie si mise en place d'un entretien (fauche ou pâturage) ;
- abandon : boisement progressif naturel de la parcelle ;
- fertilisation : pour la mise en culture ou la reconversion en prairie de fauche ou pâturée ;
- plantation de pins ou de peupliers ;
- remblaiement.

◆ **Valeur patrimoniale et écologique :**

- valeur fonctionnelle : épuration des eaux et ressource cynégétique ;
- valeur patrimoniale : les mégaphorbiaies à Marisque sont des habitats devenus rares et patrimoniaux au niveau européen.
- valeur pour l'accueil de la faune : ces milieux ouverts offrent de grandes potentialités à la faune et à l'entomofaune, en particulier pour certaines espèces d'Odonates et de Lépidoptères de la Directive Habitats (Cuivré des marais, Leucorrhines, Agrion de mercure). Ces milieux ouverts et semi-ouverts en mosaïque avec les forêts alluviales constituent également des habitats favorables aux Chiroptères fréquentant le site.
- valeur pour l'accueil de la flore : les communautés amphibies abritent plusieurs espèces pionnières remarquables du plateau landais (Rossolis intermédiaire, Rhynchospore blanc, Faux-cresson de Thore, Lycopode inondé) et des bords de Garonne (Angélique à fruits variables).

Enjeux et objectifs de gestion des végétations palustres

Généralités :

Ÿ Limitation de la progression des mégaphorbiaies sur les surfaces pastorales et des cladiaies sur les surfaces de marais (ENS) ;

Ÿ Maintenir leur exploitation par les troupeaux ou par fauche/gyrobroyage en évitant leur densification et leur fermeture et ainsi conserver leurs potentialités d'accueil des espèces patrimoniales associées.

Habitats d'intérêt communautaire :

Ÿ Végétation à *Cladium mariscus* (CB : 53.3 – UE : 7210*-1 prioritaire)

Ÿ Lisières humides à grandes herbes (CB : 37.7 – UE : [6430-4])

Ÿ Communautés fluviales à *Angelica heterocarpa* (CB : 37.712 – UE : 6430-5)

Ÿ Eaux oligotrophes à végétations amphibies atlantiques (CB : 22.11 x 22.31 – UE : 3110-1)

Ÿ Communautés à *Rhynchospora alba* (CB : 54.6 – UE : 7150-1)

Ÿ Sources travertinisantes du Cratoneurion (CB : 54.12 – UE : 7220*-1 prioritaire)

Priorité de gestion au sens de la circulaire ministérielle :

Ÿ Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (UE : 3110)

Ÿ Marais calcaires (UE : 7210*)

Ÿ Dépressions sur substrats tourbeux (UE : 7150)

Ÿ Sources pétrifiantes avec formation de travertins (UE : 7220*)

CI. DESCRIPTION

◆ 37.2 – Prairies humides (eutrophes)

● **37.21** – Prairies humides eutrophes atlantiques et subatlantiques : pâturages et prairies à fourrage légèrement traités pour le foin, sur des sols tant basiclines qu'acidiclines riches en nutriments. Très nombreuses associations possibles. Parmi les plantes caractéristiques : Fétuque des prés (*Festuca pratensis*), Houlque laineuse (*Holcus lanatus*), Populage des marais (*Caltha palustris*), Jonc diffus (*Juncus effusus*), Lychnis fleur de coucou (*Lychnis flos-cuculi*), Menthe aquatique (*Mentha aquatica*), Cirse des marais (*Cirsium palustre*). Sur le site, ces prairies se développent à partir de l'élargissement des vallées du Saucats (La Brède) et du Gât Mort (Saint-Morillon) jusqu'à la Garonne, et ponctuellement sur certains affluents. Ces milieux sont parfois abandonnés à la friche ou bien plantés de peupliers (La Brède, Civrac, Castres-Gironde).

◆ 37.31 – Prairies acides à Molinie et communautés associées

● **37.312** – Prairie acide à Molinie (pré para tourbeux neutro-acidiphiles) : prairies humides des sols pauvres en nutriments, non fertilisés et soumis à une fluctuation du niveau de l'eau. Présence de la Molinie bleue (*Molinia caerulea*), de la Scorsonère (*Scorzonera humilis*), du Jonc acutiflore (*Juncus acutiflorus*), de l'Agrostide des chiens (*Agrostis canina*), du Cirse des marais (*Cirsium palustre*), de la Laïche glauque (*Carex flacca*), de la Laïche tomenteuse (*Carex tomentosa*) et parfois du Carum verticillé (*Carum verticillatum*).

● **37.312** – Molinaie monospécifique : formation moins riche en espèces que la précédente, sur sols plus acides. Faciès dégradé de lande humide (drainage, fauche), sans bruyères, visible sur le plateau sableux (landes ouvertes, sous-bois de pinède, bordure des pistes forestières).

● **37.312** – Lande à Molinie bleue et à Bruyère à balais : lande ou pré humide acidiphile sur sols à assèchement estival, caractérisés par la présence de la Bruyère à balais (*Erica scoparia*) dans la molinaie. Faciès dégradé de lande humide (drainage, gyrobroyage), la Bruyère à balai remplaçant la Bruyère ciliée (*Erica ciliaris*). Présente sur le plateau sableux (landes ouvertes, sous-bois de pinède, bordure des pistes forestières).

◆ 38 - Pâtures et prairies mésophiles

● **38.1** – Pâtures mésophiles à mésohygrophiles : surfaces pâturées extensivement par des chevaux, des moutons, elles sont présentes dans les secteurs aval des deux bassins versants.

● **38.2** – Prairies mésophiles atlantiques à fourrages : surfaces fauchées également présentes en aval des bassins versants. On y rencontre une strate herbacée diversifiée avec de nombreuses graminées comme le Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*), le Brome dressé (*Bromus erectus*), le Brome mou (*Bromus hordeaceus*), l'Avoine élevée (*Arrhenaterum elatius*), le Dactyle (*Dactylis glomerata*), la Houlque laineuse (*Holcus lanatus*), mais aussi l'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), l'Hélianthème vulgaire (*Helianthemum nummularium*), l'Origan (*Origanum vulgare*), et le Serpolet (*Thymus serpyllum*)

C2. ETAT DE CONSERVATION ET INTERET ECOLOGIQUE

Tableau 21c : Habitats du site – Prairies et ourlets
(enveloppe du périmètre final)

Grands types de milieux	Intitulé Corine Biotope	Code Corine Biotope	Equivalent code EUR 27*	Intitulé UE	Surface habitat (ha)	% habitat dans le site	Surface grands types de milieux (ha)	% grands milieux dans le site
Prairies et ourlets	Prairies acides à Molinie	37.312	6410-10	Prés humides acidiphiles thermo-atlantiques sur sol à assèchement estival	3,20	0,23	121,71	8,67
	Molinaie monospécifique	37.312	6410-13	Molinaies acidiphiles subatlantiques à pré-continentales	nc			
	Pelouses calcaires subatlantiques semi-arides	34.32	6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires	0,10	0		
	Prairies mésophile de fauche	38.2	6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude	60,52	4,31		
	Pâturage mésophile	38,1			26,83	1,91		
	Prairie humides eutrophes	37.2			8,64	0,62		
	Mégaphorbiaie	37	6430-4	Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces	1,59	0,11		
	Prairies humides atlantique et sub-atlantique	37.21			20,83	1,49		

♦ **Caractéristiques stationnelles** : dans le périmètre final, les prairies et les ourlets associés couvrent 122 ha soit 8,7% de la superficie du site (197 ha et 8,3 % dans le périmètre d'étude). Ce sont principalement des prairies à caractère humide (prairies à Molinie, communautés à Reine des prés – 2,5 %). On trouve également des prairies à tendance mésophile (prairies pâturées ou enrichies – 6,2 %).

♦ **Dynamique évolutive** : les prairies et ourlets sont des milieux ouverts dominés par des plantes herbacées sur lesquels de nombreuses espèces végétales différentes peuvent être observées. Ce sont des formations secondaires dues à des facteurs d'usage (activité pastorale). Sans usages ou entretien, elles évoluent naturellement vers la fermeture.

- **Prairies humides** ↔ Fruticées/Mégaphorbiaie ↔ Bois humides (aulnaie-frênaie, saulaie)

- **Prairies mésophiles à xérophiles** ↔ Fruticées/Mégaphorbiaie ↔ Bois mésophiles (chênaie-charmaie)

♦ **Modes de gestion actuels** : sur le site, les usages et les modes de gestion des prairies sont de quatre types :

- pâturage par des chevaux ou des moutons de façon semi-extensive à intensive,
- fauche une à deux fois par an pour le foin,
- pas d'usage mais gyrobroyage d'entretien épisodique,
- abandon pur et simple conduisant à la mégaphorbiaie ou à la fermeture progressive.

♦ **Etat de conservation et menaces** : bien qu'elles couvrent des surfaces encore importantes, les prairies sont en régression sur le site, du fait des mutations de l'activité pastorales depuis l'après-guerre. Actuellement, le tiers des surfaces restantes est encore pâturée, un autre tiers est fauché, le tiers restant est en voie de fermeture (ou gyrobroyé épisodiquement mais sans export des produits de coupe). Les principaux facteurs influençant l'état de conservation de ces prairies sont :

- pâturage intensif : bouleversement de la structure des communautés végétales (enrichissement du sol, sélection), tassement des sols par piétinement ;
- déprise avec abandon : évolution vers la fruticée ou la mégaphorbiaie en fonction du degré d'hydromorphie ;

- déprise avec gyrobroyage : évolution vers la fruticée ou la prairie mésophile (enrichissement et assèchement du milieu dus à la non exportation des résidus de gyrobroyage) ;
- amendements : augmentation de la trophie des sols par fertilisation organique, changement du cortège floristique, banalisation des espèces observées ;
- urbanisation ;
- plantation de pins ou de peupliers.

◆ **Valeur patrimoniale et écologique :**

- valeur fonctionnelle : épuration des eaux et ressource pastorale ;
- valeur patrimoniale : paysage emblématique de la polyculture agro-sylvo-pastorale locale ;
- valeur pour l'accueil de la faune : ces milieux humides ouverts et semi-ouvert en mosaïque avec les forêts alluviales constituent des habitats favorables pour une faune spécialisée ou liée à l'hydrosystème (Vison d'Europe, Loutre, Amphibiens). Ce sont également des milieux riches en espèces végétales à floraison abondante favorables à une entomofaune diversifiée (Lépidoptères, Hyménoptères, Coléoptères), notamment des espèces de la Directive Habitats (Cuivré des marais, Azuré du serpolet...).
- valeur pour l'accueil de la flore : plusieurs espèces rares, menacées ou d'intérêt localement ont été recensées sur le site (Grande sanguisorbe, Colchique d'automne, Orchis à fleurs lâche, Epipactis des marais...).

Enjeux et objectifs de gestion des prairies et ourlets

Généralités :

- ÿ Développement et /ou maintien de l'activité pastorale,
- ÿ Maîtrise de la colonisation par les ligneux
- ÿ Réouverture localisée sur les espaces en déprise agricole.

Habitats d'intérêt communautaire :

- ÿ Prairies acides à Molinie (CB : 37.312 – UE : 6410-10)
- ÿ Molinaie monospécifique (CB : 37.312 – UE : 6410-13)
- ÿ Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides (CB : 34.322 – UE : 6210)
- ÿ Prairies mésophile de fauche (CB : 38.2 – UE : 6510)
- ÿ Mégaphorbiaie (CB : 37 – UE : 6430-4)

Priorité de gestion au sens de la circulaire ministérielle :

- ÿ Pelouses sèches à orchidées remarquables (6210)

DI. DESCRIPTION

◆ **31.1 – Landes humides**

● **31.12** – Landes humides méridionales : landes hygrophiles tourbeuses caractérisées par la présence simultanée de la Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*), de la Bruyère ciliée (*E. ciliaris*) et de Sphaignes (*Sphagnum sp.*), généralement sur un tapis de Molinie bleue (*Molinia caerulea*). Présence fréquente de l'Ajonc nain (*Ulex minor*), du Choin noirâtre (*Schoenus nigricans*) et de la Serratule des teinturiers (*Serratula tinctoria*). Présence possible de la Gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe*), protégée en Gironde. Ces landes se développent en tête des bassins versants des cours d'eau, sur les hauteurs et les versants mal drainés du plateau landais (sous bassement d'altos et/ou d'argile kaolinite).

Ce sont des milieux en régression du fait du drainage de la lande et de la plantation de pins avec labour. De vastes espaces ouverts et préservés existent dans l'ENS des Lagunes du Gât Mort et sous les lignes du réseau RTE. On en rencontre aussi à l'amont du Brousteyrot sur la RNG.

◆ **31.2 – Landes sèches**

● **31.2391** – Landes aquitano-ligériennes à Ajonc nain et Bruyère cendrée : landes mésohygrophiles, plus sèches que les précédentes, caractérisées par la présence simultanée de la Bruyère ciliée (*Erica ciliaris*) et de la Bruyère cendrée (*Erica cinerea*) et par l'absence de la Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*). Le tapis de Molinie bleue (*Molinia caerulea*) est mêlé voire remplacé par l'Avoine de Thore (*Pseudarrhenatherum longifolium*). Présence également de l'Ajonc nain (*Ulex minor*), de la Bruyère à balais (*Erica scoparia*), du Simethis à feuilles planes (*Simethis matthiazii*) et d'Agrostides (*Agrostis sp.*).

◆ **31.8 – Fourrés**

● **31.81** – Fourrés de Prunelliers (fourrés médio-européens sur sol fertile) : fourrés de Prunelliers (*Prunus spinosa*) caractéristiques des lisières forestières, des haies et des recolonisation des terrains boisés, développés sur sols riches en nutriments, neutres ou calcaires, en stations généralement fraîches ou humides. Selon les stations, d'autres arbustes apparaissent en mélange : Cerisier de Sainte Lucie (*Prunus mahaleb*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Sorbiers commun (*Sorbus domestica*), Troène (*Ligustrum vulgare*), Viorne obier (*Viburnum opulus*), Noisetier (*Corylus avellana*), Orme champêtre (*Ulmus minor*), Erable champêtre (*Acer campestre*), etc.

● **31.85** – Landes à Ajonc d'Europe : fourrés mésophiles acidiphiles à Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*), généralement accompagné de Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) et de Ronce (*Rubus fruticosus*). C'est un faciès de recolonisation fréquent après coupe de pins et labour sur lande mésophile, ou abandon de site (gravière du Marquis, amont du Brousteyrot).

◆ **31.86 – Landes à Fougères et Fourrés mixtes**

● **31.861** – Landes sub-atlantiques à Fougère aigle : cf. ci-dessous.

● **31.8F54** – Fourrés et recrus de feuillus : landes sub-atlantiques et ourlets à Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) apparaissant comme une étape de recolonisation des clairières initialement occupées par la chênaie pédonculée ou la chênaie mélangée. Généralement accompagné de la ronce (*Rubus fruticosus*) et du Chèvrefeuille des bois (*Lonicera periclymenum*).

D2. ETAT DE CONSERVATION ET INTERET ECOLOGIQUE

Tableau 21d : Habitats du site – Landes et fourrés
(enveloppe du périmètre final)

Grands types de milieux	Intitulé Corine Biotope	Code Corine Biotope	Equivalent code EUR 27*	Intitulé UE	Surface habitat (ha)	% habitat dans le site	Surface grands types de milieux (ha)	% grands milieux dans le site
Landes et fourrés	Landes humides méridionales	31.12	4020*-1	Landes humides atlantiques tempérées à Bruyère ciliée et Bruyère à quatre angles	28,60	2,04	102,45	7,30
	Landes humides à Molinie	31.13	[4020*-1]	Landes humides atlantiques tempérées à Bruyère ciliée et Bruyère à quatre angles	0,37	0,03		
	Fourrés médio-européens sur sol fertile	31.81			1,87	0,13		
	Ronciers	31.831			0,60	0,04		
	Landes subatlantiques à fougère	31.861			17,15	1,22		
	Landes à genets	31.8411			4,97	0,35		
	Landes aquitano-ligériennes à Ulex minor et Erica cinerea	31.2391	4030-7	Landes atlantiques subsèches	40,68	2,90		
	Landes à Ajonc d'Europe	31.85			3,93	0,28		
	Fourrés et Recrues divers	31.8F			4,28	0,31		

♦ **Caractéristiques stationnelles** : dans le périmètre final, les landes couvrent 102 ha soit un peu plus de 7% de la superficie totale du site (210 ha et 9 % dans le périmètre d'étude). L'importance relative des surfaces de landes correspond principalement à la tranchée de la ligne électrique très haute tension (THT) de Villagrains (lande sèche), et initialement au site de l'ENS des Lagunes du Gât Mort (landes humides) qui ne fait plus partie du périmètre final du site.

♦ **Dynamique évolutive** : les landes sont des formations végétales basses plus ou moins fermées dominées par des petits ligneux (1-2 m). Ce sont des formations secondaires liées à des facteurs d'usage (activité agro-sylvo-pastorale). Lorsqu'elles ne sont pas entretenues, elles évoluent naturellement vers la fermeture et le boisement forestier.

- Pelouses para-tourbeuses ↔ **Landes humides** ↔ Bois humides (bouleau, saule)
- Pelouses steppiques ↔ **Landes sèches** ↔ Bois secs (chêne tauzin, chêne pédonculé)

♦ **Modes de gestion actuels** : les landes situées dans l'ENS et sous la ligne THT sont gérées de façon originale par rapport à ce qui se fait ailleurs sur le plateau des Landes de Gascogne, car elles bénéficient de plans de gestion obligeant à les maintenir ouvertes pour des raisons écologiques (ENS) et de sécurité (THT). Elles sont gyrobroyées mécaniquement selon un rythme de 5 à 10 ans. Les autres parcelles de landes disséminées sur le site ne bénéficient pas de gestion particulière.

♦ **Etat de conservation et menaces** : les landes de l'ENS et de la THT sont stables et entretenues. Par contre, les landes situées sur les versants des cours d'eau ont presque toutes disparu. Les principaux facteurs influençant l'état de conservation des landes sont :

- fermeture naturelle du milieu,
- drainage,
- plantation de pins maritimes,
- mécanisation sylvicole,
- plantes invasives (THT),
- carrières.

◆ **Valeur patrimoniale et écologique :**

- valeur fonctionnelle : pare-feux entre les parcelles boisées ; favorisant l'équilibre écologique en sous
- étage des boisements de pins ;
- valeur patrimoniale : les landes humides et les landes sèches sont des paysages emblématiques des Landes de Gascogne ; les landes humides sont des habitats d'intérêt communautaire prioritaire.
- valeur pour l'accueil de la faune : les landes sont des espaces ouverts en liaison avec les forêts du site qui offrent un complément d'habitats pour la faune forestière et qui constituent l'habitat privilégié d'espèces landicoles dont certaines de la Directive Habitats (Fadet des laïches...).
- valeur pour l'accueil de la flore : plusieurs espèces végétales protégées y ont été recensées (Rhynchospora, Rossolis, Gentiane pneumonanthe...).

Enjeux et objectifs de gestion des landes et fourrés

Généralités :

- ÿ Maintien des dernières landes ouvertes,
- ÿ Gestion plus respectueuse des landes en sous - étage des pinèdes.

Habitats d'intérêt communautaire :

- ÿ Landes humides méridionales (CB : 31.12 – UE : 4020*-1 prioritaire)
- ÿ Landes humides à Molinie (CB : 31.13 – UE : 4020*-1 prioritaire)
- ÿ Landes aquitano-ligériennes à Ulex minor et Erica cinerea (CB : 31.2391 – UE : 4030-7)

Priorités de gestion en France pour 2010 – 2013 :

- ÿ Landes humides atlantiques tempérées (UE : 4020*)

E1. DESCRIPTION

◆ 41 – Forêts caducifoliées mésophiles à xérophiles

• **41.22** – Frênaies-chênaies et chênaies-charmaies aquitaniennes : frênaies-chênaies de fonds de vallées et de la base des versants, frais et humides avec d'autres essences thermophiles et acidoclines : Charme commun (*Carpinus betulus*), Orme champêtre (*Ulmus minor*), Houx fragon (*Ruscus aculeatus*), Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*), Ronces (*Rubus sp.*). Présence également de la Laîche des bois (*Carex sylvatica*) et du Brachypode des bois (*Brachypodium sylvaticum*). Ces formations se développent de façon linéaire sur les berges des cours d'eau, sur des largeurs variables.

• **41.27** – Chênaies-charmaies et frênaies-charmaies calciphiles : formations souvent basses, ouvertes, dominées par le Chêne pédonculé (*Quercus robur*) et le Chêne sessile (*Q. petraea*), développées sur des sols superficiels à profonds associés à des substrats calcaires. Parmi les espèces caractéristiques : Charme commun (*Carpinus betulus*), Erable champêtre (*Acer campestre*), Mercuriale vivace (*Mercurialis perennis*), Mélisse à une fleur (*Melica uniflora*), Luzule de Forster (*Luzula forsteri*), Anémone des bois (*Anemone nemorosa*), Ail des ours (*Allium ursinum*), Muguet (*Convallaria majalis*) ; présence possible de la Néottie nid-d'oiseau (*Neottia nidus-avis*), orchidée protégée en Gironde. Des peuplements importants se sont développés dans la basse vallée des cours d'eau, en arrière des forêts galeries, sur les anciennes zones de pâturage (Moulin de Luzié, Pont Loubin...).

• **41.5** – Chênaies acidiphiles : cf. ci-dessous.

41.54 Chênaie pédonculée à Molinie et Bouleaux : forêts de Chêne pédonculé (*Quercus robur*) sur sols acides et plus ou moins humides. Présence de Molinie bleue (*Molinia caerulea*), Osmonde royale (*Osmunda regalis*), Roseau commun (*Phragmites australis*) et Bourdaine (*Fragula dodonei*). Elles se développent sur les berges périodiquement inondées et les versants hydromorphes des cours d'eau et de leurs affluents.

41.55 Chênaie pédonculée sur sols lessivés : forêts de Chêne pédonculé (*Quercus robur*) sur sols acides et plus secs. Présence d'arbustes comme le Houx (*Ilex aquilifolium*), et d'une strate herbacée parfois fortement recouverte par le Fragon (*Ruscus aculeatus*). Elles se développent sur les plateaux et les niveaux supérieurs des vallées.

• **41.65** – Forêts de Chêne tauzin : forêts acidiphiles xérophiles à Chêne tauzin (*Quercus pyrenaica*) dominant, souvent accompagné de la Scorodaine (*Teucrium scorodonia*), du Mélampyre des prés (*Melampyre pratense*), de la Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*) et de l'Avoine de Thore (*Pseudarrhenatherum longifolium*). Le Chêne tauzin est une essence pionnière des sols sableux qui est généralement remplacée par le Chêne pédonculé lors de l'évolution du milieu. Les secteurs où il persiste sont rares et correspondent à des conditions stationnelles particulières qui leur confèrent une valeur patrimoniale. Sur le site, on les trouve par taches sur des replats et des versants sableux particulièrement secs en amont et sur les affluents du Gât Mort.

◆ 42.8 – Bois de Pins méditerranéens et thermo-atlantiques

• **42.813** – Plantations de Pins maritimes des Landes : bois de Pins maritimes (*Pinus pinaster* subsp. *atlantica*) d'origine artificielle. La végétation des strates inférieures correspond aux divers milieux antérieurs aux plantations (landes humides à sèches, chênaies, parfois prairies). Elles sont plus ou moins riches selon le degré de travail et d'entretien des parcelles (labour, drainage, fertilisation, gyrobroyage, etc.).

◆ 44 - Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides

Ces boisements sont en forte régression aux niveaux européen et national, en raison des aménagements de rives de cours d'eau (suppression des ripisylves, endiguement) et des défrichements pour mise en culture ou création de prairies. Sur le site, on distingue trois types de faciès :

- l'aulnaie-frênaie à laïches espacées des petits ruisseaux, qui forme d'étroits linéaires sur les cours d'eau,
- l'aulnaie-frênaie à grandes herbes qui forme des taches importantes sur les zones inondables plus larges de l'aval des cours d'eau,
- l'aulnaie-frênaie à Angélique des estuaires, cantonnée aux secteurs proches de la Garonne influencés par les marées.

● **44.3** – Forêt de Frêne et d'Aulne des fleuves médio-européens : forêt alluviale à Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) et Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) sur sols périodiquement inondés, développée sur les berges du Gât Mort soumises aux marées de la Garonne. Elle présente une strate herbacée de type mégaphorbiae avec l'Angélique des estuaires (*Angelica heterocarpa*), espèce endémique des estuaires du Sud-Ouest de la France. Autres espèces présentes : la Laïche penchée (*Carex pendula*), deux Oenanthes (*Oenanthe crocata* et *Oenanthe lachenalii*) et le Sénéçon à feuilles de barbarée (*Senecio erraticus*). Ces milieux sont impactés par l'introduction de plantes exogènes invasives (bambous, renouées), et la gestion non appropriée des riverains.

Caractéristiques stationnelles : l'habitat forme des liserés étroits sur les berges à l'embouchure du Gât Mort sur la Garonne touchée par les marées (l'embouchure du Saucats n'est pas dans le périmètre du site et n'a pas été cartographiée dans le cadre de cette étude, voir le DOCOB du Bocage des bords de Garonne). La strate arborée est co-dominée par l'Aulne et le Frêne. La strate arbustive est présente et dominée par le Saule blanc. L'influence de la marée est importante (inondations régulières, dépôts de vases saumâtres).

Etat de conservation et menaces : l'habitat couvre une faible superficie, du fait de sa dépendance des marées. Il est par ailleurs morcelé par l'utilisation des berges : urbanisation, plantations de bambous, défrichement, etc.

Valeur patrimoniale et écologique : très forte valeur patrimoniale en tant qu'habitat d'intérêt communautaire prioritaire, en forte régression en Europe et en France. Forte valeur écologique également, d'un point de vue fonctionnel (épuration des eaux, stabilité des berges et des versants) et pour l'accueil de la faune (petits passereaux, odonates, habitat préférentiel du Vison d'Europe, espèce prioritaire de la Directive Habitats). Valeur supplémentaire pour l'aulnaie-frênaie à Angélique à fruits variables due à la présence de cette espèce endémique et protégée.

Enjeux et objectifs de gestion : il apparaît nécessaire de maintenir l'intégrité de ces boisements de basse vallée en évitant l'artificialisation des berges et en maintenant une épaisseur suffisante pour une régénération naturelle.

● **44.31** – Forêt de Frêne et d'Aulne des ruisselets et des sources : formations rivulaires à Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) et Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) des sources et des petits cours d'eau étroits, dominées par le Frêne et accompagnée de la Laïche espacée (*Carex remota*), la Laïche penchée (*C. pendula*). On y trouve également la Dorine à feuilles opposées (*Chrysosplenium oppositifolium*), la Lysimaque (*Lysimachia vulgaris*). Sur le site, l'habitat forme d'étroits liserés dans les vallons et les vallées étroites des affluents et de la partie amont des rivières et des ruisseaux, installé sur les berges du lit mineur, enserrés par les boisements de feuillus mésophiles. On le trouve notamment hors du périmètre officiel, en continuité avec les autres habitats. Le bon état de conservation de ces habitats est impacté par la suppression des ripisylves le long des petits cours d'eau (exploitation en coupe à blanc sans régénération), et la pénétration d'arbres à croissance très dynamique dans ces milieux (érable négundo, cerisier tardif et robinier faux-acacia).

Etat de conservation et menaces : l'habitat représente une surface de 77,47 ha (5,5 % du site). Il semble en régression du fait de coupes franches de plus en plus fréquentes des ripisylves des petits cours d'eau pour le bois de chauffage (souvent en même temps que les parcelles de feuillus ou de résineux adjacentes), et également par le défrichement pour plantation de feuillus ou de résineux. L'habitat a alors du mal à se régénérer et peut être colonisé par le Robinier et le Cerisier tardif. Il est

enfin menacé ponctuellement par la modification d'usage et de gestion de berges (zones d'urbanisation, modification des berges pour raison agricoles ou techniques).

- **44.332** – Bois de Frêne et d'Aulne à hautes herbes : bois riverains d'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) seul ou associés de Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*), d'Orme (*Ulmus campestris*) en mélange sur des mégaphorbiaies, avec la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), l'Eupatoire chanvrine (*Eupatoria cannabinum*), l'Epilobe hérissé (*Epilobium hirsutum*), l'Angélique des bois (*Angelica sylvestris*) et, par taches dans les secteurs les plus inondés, des touffes de grands carex (*Carex paniculata*).

Caractéristiques générales : aulnaie où le Frêne est souvent sporadique, installée sur des sols très riches en humus, des levées et des terrasses inondables des cours inférieurs des rivières (secteurs de St Selve, Castres-Gironde, Beautiran, St Médard d'Eyrans).

Caractéristiques stationnelles : sur le site, l'habitat se développe en taches importantes sur les sols eutrophes humides et forme d'importants boisements dans les parties larges et inondables des basses vallées (de St Morillon à Beautiran, et de La Brède à St Médard, très développé sur Castres-Gironde et St Médard d'Eyrans). La strate arborée est co-dominée par l'Aulne et le Frêne. La strate arbustive est présente et dominée par le Saule roux. Le sous-bois herbacé est composé d'espèces de la mégaphorbiaie sur laquelle le boisement s'est développé, avec apparition de Laïches.

Etat de conservation et menaces : l'habitat couvre une superficie totale importante 87,11 ha, (6,2 % du site). Il forme des taches importantes dans les basses vallées des cours d'eau (plusieurs centaines de m de large), en continuité et en mosaïques avec des mégaphorbiaies et des prairies humides (du secteur de Bellefond au pont de la route départementale 1113). L'habitat est en progression sur certaines zones de prairies humides et de mégaphorbiaies non entretenues. Cependant il est potentiellement menacé par le drainage, la plantation de peupliers et le défrichement.

- **44.912** – Forêts d'Aulnes marécageux oligotrophes : bois d'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) des sols sableux, acides et pauvres en nutriments des bas-marais et des berges mal drainées des ruisseaux et petites rivières. Généralement accompagné du Bouleau pubescent (*Betula pubescens*), de Saule roux (*Salix atrocinerea*), de la Laïche paniculée (*Carex paniculata*), de l'Iris faux-acore (*Iris pseudacorus*) et du Populage des marais (*Caltha palustris*).

- **44.93** – Bois marécageux de Bouleaux et de Piment royal : fourrés de Piment royal (*Myrica gale*), accompagné de Bouleau pubescent (*Betula pubescens*), de Saule roux (*Salix acuminata*) et de Roseau commun (*Phragmites australis*) se développant sur des sols hydromorphes et acides : marges des bas-marais (sources du Gât Mort), marécages s'asséchant (en taches dans certaines lagunes) et tourbières hautes naissantes ou se régénérant (zones de suintements de la nappe superficielle sur la partie landaise des cours d'eau).

- **44.92** – Saussaies marécageuses : formations à Saules dominants avec le Saule cendré (*Salix cinerea*), le Saule roux (*S. acuminata*) et la Bourdaine (*Frangula dodonei*) de bas-marais, de zones inondables, de marges d'étangs et de fossés.

- **41.B11** – Bois de Bouleaux humides : formations de Bouleau verruqueux (*Betula pendula*) avec Molinie bleue (*Molinia caerulea*) développés sur des sols podzolisés et hydromorphes. Faciès de substitution aux bois de Chênes et de Bouleaux, ou bien étapes de colonisation des prairies à Molinie ou des landes humides.

E2. ETAT DE CONSERVATION ET INTERET ECOLOGIQUE

Tableau 21e : Habitats du site – Boisements
(enveloppe du périmètre final)

Grands types de milieux	Intitulé Corine Biotope	Code Corine Biotope	Equivalent code EUR 27*	Intitulé UE	Surface habitat (ha)	% habitat dans le site	Surface grands types de milieux (ha)	% grands milieux dans le site
Boisements de résineux	Plantations de Pin maritime	42.81			338,62	24,13	338,62	24,13
Boisements caducifoliés xérophiles à mésohygrophiles	Forêt de Chêne tauzin	41.65	9230-3	Chênaies mélangées du Massif landais	50,10	3,57	370,12	26,38
	Fourrés de Noisetiers	31.8C			nc			
	Fourré de bambous	41.?			0,33	0,02		
	Bois de Platanes	41.H			0,39	0,03		
	Bois de Trembles de plaine	41.D2			0,57	0,04		
	Frênaies-chênaies et chênaies charmaies aquitaniennes	41.22			174,67	12,45		
	Chênaies-charmaies et frênaies-charmaies calciphiles	41.27			2,93	0,21		
	Chênaie pédonculée à Molinie et Bouleaux	41.5	9190-1	Chênaies pédonculées à Molinie bleue	141,13	10,06		
Boisements humides	Forêt de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaire)	44.31	91E0*-8	Aulnaies-frênaies à Laïches espacées des petits ruisseaux	77,47	5,52	183,74	13,09
	Bois de Frêne et d'Aulne à hautes herbes	44.332	91E0*-11	Aulnaies à hautes herbes	87,11	6,21		
	Bois marécageux de Bouleaux et Piment royal	44.93			1,40	0,10		
	Bois de Bouleaux humides	41.B11			0,44	0,03		
	Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais	44.9			2,94	0,21		
	Forêt d'Aulnes marécageux oligotrophes	44.912			9,18	0,65		
	Saussaies marécageuses	44.92			4,20	0,30		
	Saussaies de plaine	44.12			1,00	0,07		
Plantations d'arbres feuillus	Plantations de Peupliers	82.321			27,75	1,98	76,54	5,45
	Plantations de Peupliers avec strate herbacée élevée (mégaphorbiaie)	82.3211			3,64	0,26		
	Plantations de Chênes exotiques	83.323			0,33	0,02		
	Plantations de Robiniers	83.324			44,82	3,19		

NB. Sont inclus dans la catégorie « forêts » les fourrés de prunellier et de noisetier, ainsi que les parcelles de coupe destinées au reboisement naturel (aulnaies-frênaies, chênaies) ou artificiel (pinède).

♦ **Caractéristiques stationnelles** : dans le périmètre final, les forêts couvrent plus de 969 ha soit près de 70 % de la superficie totale du site (plus de 1500 ha et 60 % dans le périmètre d'étude). Les boisements caducifoliés xérophiles à mésophiles dominant (chênaies acidiphiles, chênaies-charmaies, tauzaies – 26 %). On trouve ensuite les boisements de résineux, (pinède sur landes et sur prairies – 24 %). puis les boisements humides (aulnaies-frênaies, saulaies, bétulaies, aulnaies – 13 %). L'ensemble des boisements de feuillus forme un corridor presque continu d'amont en aval des cours d'eau. Ils peuvent être regroupés en trois grandes formations :

- des ripisylves qui occupent la quasi-totalité des berges des ruisseaux (aulnaies-frênaies rivulaires),

- des forêts caducifoliées mélangées qui constituent un boisement ininterrompu dans les thalwegs en continuité des ripisylves (boisements marécageux des sources, marais, bras morts, chênaies acidiphiles des versants sableux, chênaies charmaies des versants plus riches),
- une vaste forêt alluviale sur le Gât Mort en aval de l'A62 (elle apparaît sous forme de taches çà et là en amont sur les deux cours d'eau).

◆ **Dynamique évolutive** : les forêts sont composées de plusieurs strates de végétation qui se succèdent verticalement, dominées par la strate arborée (>7m). Elles constituent le stade ultime (climax) des dynamiques végétales naturelles, qui tendent naturellement vers une fermeture :

- boisements humides (soumis à la dynamique alluviale ou en situation marécageuse) :
Prairies mésohygrophiles ↔ Landes/Fruticées ↔ **Forêts**
- boisements mésophiles à xérophiles (non soumis à la dynamique alluviale) :
Prairies mésophiles ↔ Landes/Fruticées ↔ **Forêts**

◆ **Modes de gestion actuels** : la presque totalité des parcelles boisées sont privées. Les pinèdes sont exploitées pour la production de bois et entretenues mécaniquement (labour avant plantation, dépressages, coupes). Les boisements de feuillus ne sont pas ou peu exploités ni entretenus, à part ponctuellement pour le bois de chauffage.

◆ **Etat de conservation et menaces** : les surfaces boisées sont relativement stables en globalité, voire même en progression en ce qui concerne la pinède (sur landes, prairies et anciennes chênaies) et certains boisements humides (saulaies et aulnaies marécageuses sur les prairies humides et les mégaphorbiaies). Les différentes chênaies et l'aulnaie-frênaie des bords de ruisseau sont par contre en régression. Bien que l'ensemble des boisements de feuillus présentant des enjeux soit encore dans un état de conservation satisfaisant (présence de strates de végétation diversifiées et mûres voire sénescentes, souvent intacts de toute exploitation récente), leur préservation n'est pas assurée. Les principales menaces constatées sur le site sont :

- coupes franches : suppression de l'unité boisée avec apparition des stades de régénérescence ;
- remplacement par d'autres essences de production : pin, acacia, chêne rouge, cerisier tardif, ect.
- sylviculture mécanisée : tassement et dégradation des sols par passage des engins, labour, etc., ce qui perturbe les strates herbacées et arbustives ;
- drainage : assèchement du milieu avec évolution régressive vers la fruticée ;
- sénescence : absence de régénération naturelle du boisement ;
- colonisation par des espèces à comportement invasifs dans certains milieux : Robinier et Cerisier tardif, principalement sur les boisements mésophiles (versant ou basse vallée si drainage) ;
- urbanisation : défrichement pour implanter des maisons et des équipements, principalement vers les bourgs et les hameaux.

◆ **Valeur patrimoniale et écologique** :

- valeur fonctionnelle : épuration des eaux et stabilisation des berges et des versants ;
- valeur patrimoniale : constituée par les Aulnaie-frênaies et les Chênaies acidiphiles, habitats devenus rares et patrimoniaux au niveau européen ;
- valeur pour l'accueil de la faune : la mosaïque des complexes forestiers situés en lit majeur des cours d'eau et de leurs affluents correspond à un corridor écologique important pour la faune associée à l'hydrosystème, et notamment pour les espèces de la Directive Habitats (Vison d'Europe, Loutre, Martin pêcheur).
- valeur pour l'accueil de la flore : la présence de strates diversifiées et mûres est favorable aux cortèges mycologiques mycorhiziens ou saprophytes. L'absence d'entretien des sols permet à une flore rare ou protégée de se maintenir (Eillet superbe, Muguet,...).

Enjeux et objectifs de gestion des boisements

Généralités :

ÿ Maintien de la gestion sylvicole ;

ÿ Maintien des feuillus ;

ÿ Maintien de l'intégrité des boisements en basse vallée : assurer la fonction de corridor ;

ÿ Maintien des boisements sur les versants : limiter les processus érosifs issus du lessivage des sols ;

ÿ En zone humide et bord de cours d'eau favoriser des techniques douces de débardage en cas de besoin.

Habitats d'intérêt communautaire :

ÿ Forêt de Chêne tauzin (CB : 41.65 – UE : 9230-3)

ÿ Chênaie pédonculée à Molinie et Bouleaux (CB : 41.5 – UE : 9190-1)

ÿ Forêt de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaire) (CB : 44.31 – UE : 91E0*-8 prioritaire)

ÿ Bois de Frêne et d'Aulne à hautes herbes (CB : 44.332 – UE : 91E0*-11 prioritaire)

Priorités de gestion :

ÿ Chênaies galicio-portugaises (UE : 9230)

ÿ Vieilles chênaies à *Quercus robur* (UE : 9190)

(Bien qu'habitat prioritaire au titre de la directive Habitats, l'habitat 91E0 n'est pas pris en compte)

◆ **Valeur patrimoniale et écologique :**

- 83.3211 – Plantations de Peupliers avec une strate herbacée élevée (mégaphorbiaie)
Plusieurs plantations de Peupliers dans les secteurs avals des deux réseaux hydrographiques présentent une strate herbacée sous futaie présentant un habitat potentiel du Vison d'Europe de type mégaphorbiaies. Le maintien de la strate herbacée peut être un élément important de la préservation du Vison d'Europe comme habitat d'alimentation et de refuge. On trouve aussi une station de Colchique d'automne, pouvant être maintenu par un entretien adapté.

- 85.1 & 85.3 – Parcs et jardins.
86.11 – Espaces de jardins et masions d'habitations.
Certains de ces espaces sont fortement gérés par les propriétaires. En lien avec la gestion douce des cours d'eau, il convient de tendre vers un espace de naturalité avec une gestion douce des interventions. La renaturation de certains espaces urbanisés peut contribuer à restaurer les discontinuités du corridor biologique. On observe aussi dans certains cas des modifications de berges (renforcements divers, reprofilage et recalibrage anciens) notamment dans la traversée des bourgs. Ces secteurs sont aussi un noyau de forte implantation d'espèces exogènes, comme le bambou.

Enjeux et objectifs de gestion des terres agricoles et paysages artificiels

ÿ Limiter les apports sédimentaires dans les cours d'eau (via les drainages, les travaux d'urbanisation...)

ÿ Améliorer la qualité des eaux

- Assainissement collectif
- Assainissement individuel
- Intrants agricoles
- Traitements des parcs et jardins

ÿ Limiter l'introduction d'espèces végétales exotiques envahissantes dans les parcs et jardins, notamment en bords de cours d'eau.

ÿ Limiter l'urbanisation dans les secteurs à enjeux

4.3. La flore

4.3.1 Diversité des espèces présentes

W Les données d'**inventaire** sur la flore sont issues des relevés effectués lors de la caractérisation des habitats, ainsi que de la compilation de données sur les espaces bénéficiant d'une gestion conservatoire (RN de Saucats-La Brède, ENS des Lagunes du Gât Mort, zone de captage de Bellefond). Bien que le FSD ne comporte aucune espèce de flore à rechercher, des prospections spécifiques ont été réalisées pour certaines espèces patrimoniales (Angélique à fruits variables, Œillet superbe, Grande sanguisorbe), ou pour des plantes caractéristiques d'enjeux Faune (plantes hôtes de papillons : Origan, Oseilles...).

Tableau 22 : Diversité des espèces végétales du site

Groupe	Nombre de taxons	Site inventorié
Diatomées	57	RNG
Mycètes	99	RNG
Bryophytes	83	RNG
Lichens	92	RNG
Plantes vasculaires	417	Gât Mort & Saucats

Sur l'ensemble des milieux naturels et semi naturels du site, un peu plus de **400 plantes vasculaires** ont été recensées, et 700 espèces végétales si l'on compte les mousses et les lichens. Ces chiffres montrent une richesse floristique importante au niveau du département (plus de 40 % des espèces visibles en Gironde pour les spermaphytes), en accord avec le nombre important d'habitats présents.

Les **milieux les plus diversifiés** du site sont les espaces ouverts de prairies et de mégaphorbiaies. Leur cortège floristique dépasse les 30 espèces en moyenne. Ce sont aussi les milieux les plus menacés par l'appauvrissement et la banalisation des espèces (assèchement, enrichissement, embroussaillement, fermeture). D'autre part, certains habitats ont un cortège floristique particulièrement intéressant du fait de leur rareté sur le site ou dans la région, par exemple les communautés amphibies des bas marais, les landes humides et les pelouses xérophiiles à orchidées.

W On note la présence de plusieurs **espèces envahissantes** problématiques en différents endroits du site :

- dans certains plans d'eau et biefs de cours d'eau : Jussie
- sur les versants et les berges amont des cours d'eau : Cerisier tardif, Robinier (en ripisylve)
- sur les versants et les berges aval des cours d'eau : Erable negundo, Renouée du Japon, Bambou

Un bilan de la présence des espèces végétales xénophytes en Gironde a été réalisé par la Société Linnéenne de Bordeaux. Le site est concerné par la présence de 12 espèces plus ou moins « agressives » (cf. tableau ci-dessous). Sur la RNG, 2 espèces ont pu être supprimées grâce à des actions de gestion spécifiques (Balsamine, Jussie).

Tableau 23 : Les espèces végétales xénophytes du site

Nom commun	Nom scientifique	Degré d'agressivité*
Bambou	<i>Phyllostachis bambusoides</i>	XTA
Cerisier tardif	<i>Prunus serotina</i>	XPA
Erable negundo	<i>Acer negundo</i>	XPA
Impatiens de l'Himalaya	<i>Impatiens glandulifera</i>	X ⇒ XSA
Jussie	<i>Ludwigia peploides</i>	XTA
Raisin d'Amérique	<i>Phytolacca americana</i>	XPA
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i>	X ⇒ XPA
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>	XPA
Senebrière	<i>Lepidium didymum</i>	XSA
Sporobole d'Inde	<i>Sporobolus indicus</i>	XTA
Vergerette du Canada	<i>Conyza canadensis</i>	XSA
Vergerette à nombreuses feuilles	<i>Conyza floribunda</i>	XSA

*Appréciation du degré d'agressivité en Gironde :

XPA = xénophyte peu agressive : plante aux conséquences modérées sur les écosystèmes

XTA = xénophyte très agressive : plante très envahissante pouvant occasionner de graves conséquences sur les écosystèmes

X ⇒ XSA = xénophyte récente à potentialité faible, sans effets prévisibles pour l'environnement

X ⇒ XPA = xénophyte récente à potentialité agressive probablement modérée pour l'environnement

4.3.2 Etat des peuplements et intérêt patrimonial de la flore

A. Synthèse de la flore patrimoniale du site :

Parmi les espèces inventoriées sur le site (plus de 400 plantes vasculaires), 16 ont un caractère remarquable, 13 sont protégées au niveau national, régional ou départemental, et parmi celles-ci 2 sont inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats et sont en priorité de gestion en France au sens de la circulaire ministérielle : l'Angélique des estuaires et le Faux cresson de Thore. Par ailleurs, 6 espèces sont classées « déterminantes » dans le cadre de la réalisation des ZNIEFF d'Aquitaine, du fait de leur rareté ou de leur raréfaction dans le département.

Tableau 24 : Flore remarquable du site

Nom scientifique	Nom commun	Statut	Remarque
<i>Angelica heterocarpa</i>	Angélique des estuaires	Annexe 2 et 4, protégée en France, priorité de gestion	présence aval Gât Mort
<i>Caropsis verticillatunidata</i>	Faux Cresson de Thore	Annexe 2 et 4, protégée en France, priorité de gestion	présence potentielle
<i>Drosera intermedia</i>	Rosolis intermédiaire	protégée en France	présent
<i>Lycopodiella inundata</i>	Lycophe inondé	protégée en France	présent amont Saucats
<i>Dianthus superbus</i>	Œillet superbe	protégée en France	présent
<i>Oenanthe foucaudii</i>	Oenanthe de Foucaud	protégée en France	potentielle aval Gât Mort
<i>Colchidium autumnale</i>	Colchique d'automne	protégée en Aquitaine, espèce déterminante	présent
<i>Hottonia palustris</i>	Hottonie des marais	protégée en Aquitaine, espèce déterminante	présent
<i>Viola palustris</i>	Violette des marais	protégée en Gironde	localisée ENS Lagune du Gât Mort
<i>Gentiana pneumonanthe</i>	Gentiane pneumonanthe	protégée en Gironde, espèce déterminante	présent

<i>Neottia nidus-avis</i>	Néottie nid-d'oiseau	protégée en Gironde, espèce déterminante	présent
<i>Convallaria majalis</i>	Muguet	protégée en Gironde, espèce déterminante	présent
<i>Senecio erraticus</i>	Senecion à feuilles de barbarée	protégée en Gironde	présent
<i>Epipactis palustris</i>	Epipactis des marais	espèce déterminante	présent
<i>Sanguisorba vulgaris</i>	Grande sanguisorbe		peu commune
<i>Gymnadenia odoratissima</i>	Orchis très odorant		très localisée
<i>Rhynchospora fulva</i>	Rhynchospore brun		localisée

Il faut noter que la plupart des espèces remarquables du site sont inféodées aux zones humides ouvertes et aux bords de cours d'eau, à l'exception de la Néottie nid-d'oiseau et du Muguet.

B. Les espèces de l'Annexe II de la Directive Habitats :

w L'Angélique à fruits variables (*Angelica heterocarpa*) (Code UE : 1607*)



Ÿ Statut : Annexe 2 et 4 de la directive Habitats (DH), protégée en France, déterminante.

Ÿ Habitat : vases des cours d'eau atteintes par la marée.

Ÿ Menaces et enjeux de préservation : endémique des estuaires de l'Europe du Sud Ouest (Loire, Gironde, Garonne, Dordogne, Adour, etc.), l'espèce fait l'objet d'un plan de conservation de la part du Conservatoire Botanique Nationale Sud Atlantique.

Ÿ Présence et enjeux de préservation sur le site : localisée dans quelques mégaphorbiaies de l'aval du Gât Mort, proche de la confluence avec la Garonne.

Ÿ Priorités de gestion en France : les critères population et perspectives futures sont jugés

inadéquats. Il s'agit d'une espèce liée aux grands estuaires.

Espèce ne faisant pas l'objet d'un plan de restauration nationale, et qu'il est intéressant d'intégrer à la liste des priorités au titre de Natura 2000.

w Le Faux-cresson de Thore (*Caropsis verticillatundata*) (Code UE : 1618)



Ÿ Statut : Annexe 2 et 4 de la DH, protégée en France, déterminante

Ÿ Habitat : on peut la retrouver sur la lagune du Hos du puiségur à Saucats, où elle constitue un tapis très dense, ainsi que sur l'ENS (ces deux zones ne font plus partie du périmètre final du site).

Ÿ Menaces et enjeux de préservation : l'espèce est considérée en Gironde comme localisée (moins de 20 stations connues en 2004).

Ÿ Présence et enjeux de préservation sur le site : les lagunes où elle est présente constituent un enjeu fort de préservation.

Ÿ Priorités de gestion en France : tous les critères sont

jugés inadéquats. Une action avec les propriétaires d'étangs est envisageable. Espèce ne faisant pas l'objet d'un plan de restauration, et qu'il est intéressant d'intégrer à la liste des priorités au titre de Natura 2000.

C. Autres espèces patrimoniales

w L'Hottonie des marais (*Hottonia palustris*)



Ÿ Espèce protégée en Aquitaine, déterminante
Ÿ L'Hottonie des marais se développe dans des fossés à niveau d'eau variable, des mares et étangs pouvant s'assécher, dans des eaux neutres et peu profondes.

Ÿ L'espèce est surtout menacée par le drainage des zones humides, le curage profond des fossés et des mares et par le boisement naturel des zones humides. En Aquitaine, l'espèce est rare et menacée du fait de la dispersion des stations et de leur faible superficie. De ce fait, l'espèce est protégée sur l'ensemble de la région.

Ÿ L'Hottonie a été identifiée sur deux stations situées en bordure du Gât Mort. La première est de petite taille et correspond à un petit plan d'eau connecté au cours d'eau à Cabanac-et-Villagrains (site des Floralties, terrains

communaux gérés par l'ONF). La deuxième est très importante et couvre un réseau d'anciens chenaux dans une aulnaie-frênaie marécageuse à Castres-Gironde (anciens bassins d'agrément du château de Castres, cf. photo ci-contre). Cette station est menacée par le manque d'entretien pouvant conduire à l'assèchement et à la fermeture du milieu, ainsi que par le projet de construction d'une ligne de train à grande vitesse.

w La Rossolis intermédiaire (*Drosera intermedia*)



Ÿ Espèce protégée en France

Ÿ Tourbières, landes humides, fossés

Ÿ Répartition vaste, et abondante sur les stations.

w Le Lycopode inondé (*Lycopodiella inundata*)



ÿ Espèce protégée en France

ÿ On la retrouve abondamment sur le site de la gravière du Marquis à Saucats, qui constitue probablement la station la plus vaste de Gironde.

ÿ Espèce très localisée

ÿ Généralement assez rare sur les stations, il est très densément présent sur la station de Saucats.

w La Colchique d'Automne (*Colchicum autumnale*)



ÿ Espèce protégée en Aquitaine, déterminante

ÿ Espèce localisée, elle est connue sur une vingtaine de communes de Gironde, elle est présente dans le périmètre en sous-bois dans une peupleraie, et en périphérie sur une belle station actuellement menacée par un lotissement au nord de la commune de Saint-Selve. La station étant localisée au nord immédiat du périmètre, elle constitue un enjeu méritant son intégration.

ÿ Elle est généralement peu abondante dans les stations, ce qui n'est pas le cas de la station de Saint-Selve où elle est très abondante (plus de 100 pieds).

ÿ Le site de la peupleraie nécessitera une gestion adaptée (sous les arbres et en limite d'une prairie soumise à l'embroussaillage).

w L'œillet superbe (*Dianthus superbis*)



ÿ Espèce protégée en France

ÿ Plante de la famille des Caryophyllacées, il s'agit de la sous-espèce *superbus*.

ÿ Espèce très localisée, le périmètre et ses abords proches constituent l'aire de répartition de l'espèce en Gironde.

ÿ Il est généralement peu abondant sur les stations.

w La Gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe*)



ÿ Espèce protégée en Gironde, déterminante

ÿ C'est une plante eurasiatique subocéanique, assez rare et disséminée. On la trouve dans le centre et l'ouest de la France, sur des sols humides présentant des variations d'humidité au cours de l'année (mésophylophile). On la trouve dans les landes humides, prairies tourbeuses, tourbières comblées, forêts humides ouvertes. En Gironde, on la trouve principalement dans le *Molinion caeruleae* : la lande humide à Molinie et Ericacées (Bruyère des marais, Bruyère ciliée...). Entre juillet et octobre, sa tige grêle dressée portant de grandes fleurs bleues solitaires émerge de la végétation (10-60 cm).

ÿ Elle est la plante hôte de l'Azuré des mouillères (*Maculinea alcon*), qui fait partie des papillons les plus menacés d'Europe ; son aire de répartition et son habitat ne cessant de diminuer.

D'une part, il vit exclusivement dans les zones humides où pousse la *Gentiane pneumonanthe* (*Gentiana pneumonanthe*) sur laquelle il pond ses œufs, or ces milieux et cette plante sont en forte régression depuis les

dernières décennies. D'autre part, il dépend de la présence de fourmilières du genre *Myrmica*, lesquelles abritent les stades larvaires et la chrysalide du papillon. Cette hyper spécialisation, alliée à une faible dynamique des populations (populations réduites et localisées, espèce très sédentaire, etc.), a conduit à son classement en espèce protégée à différents échelons.

w La Violette des marais (*Viola palustris palustris*)



ÿ Espèce protégée en Gironde

ÿ Plante de la famille des Violacées, il s'agit de la sous-espèce *palustris*.

ÿ Très localisée, elle est connue dans trois communes de Gironde.

ÿ Généralement peu de pieds sur les stations

w L'Epipactis des marais (*Epipactis palustris*)



ÿ Espèce protégée en Aquitaine, déterminante

ÿ De répartition abondante, elle est connue dans une trentaine de communes de Gironde, 4 communes du périmètre l'abritent. On la retrouve sur le site des Florales à Cabanac, sur l'emprise d'un gazoduc.

ÿ Le fait de la retrouver sur un site soumis à une gestion dans le cadre d'une servitude nécessitera d'orienter celle-ci pour une pérennisation de la station.

w L'Orchis très odorant (*Gymnadenia odoratissima*)



ÿ Espèce localisée, elle est connue dans une dizaine de communes de Gironde

ÿ Peu abondante sur les stations.

w Le Rhynchospore brun (*Rhynchospora fusca*)



ÿ Cypéracées

ÿ Espèce localisée, elle est connue dans une dizaine de communes de Gironde.

w La Grande sangisorbe (*Sanguisorba officinalis*)



ÿ Rosacée peu commune, son aire de répartition est assez vaste mais elle en régression.

ÿ Elle est connue sur la RNG à La Brède ainsi que dans quelques prairies et landes humides situées dans ou à proximité du site.

ÿ Elle constitue la plante hôte du papillon Azuré de la Sangisorbe, espèce de la Directive Habitats.

w Le Muguet (*Convallaria majalis*)



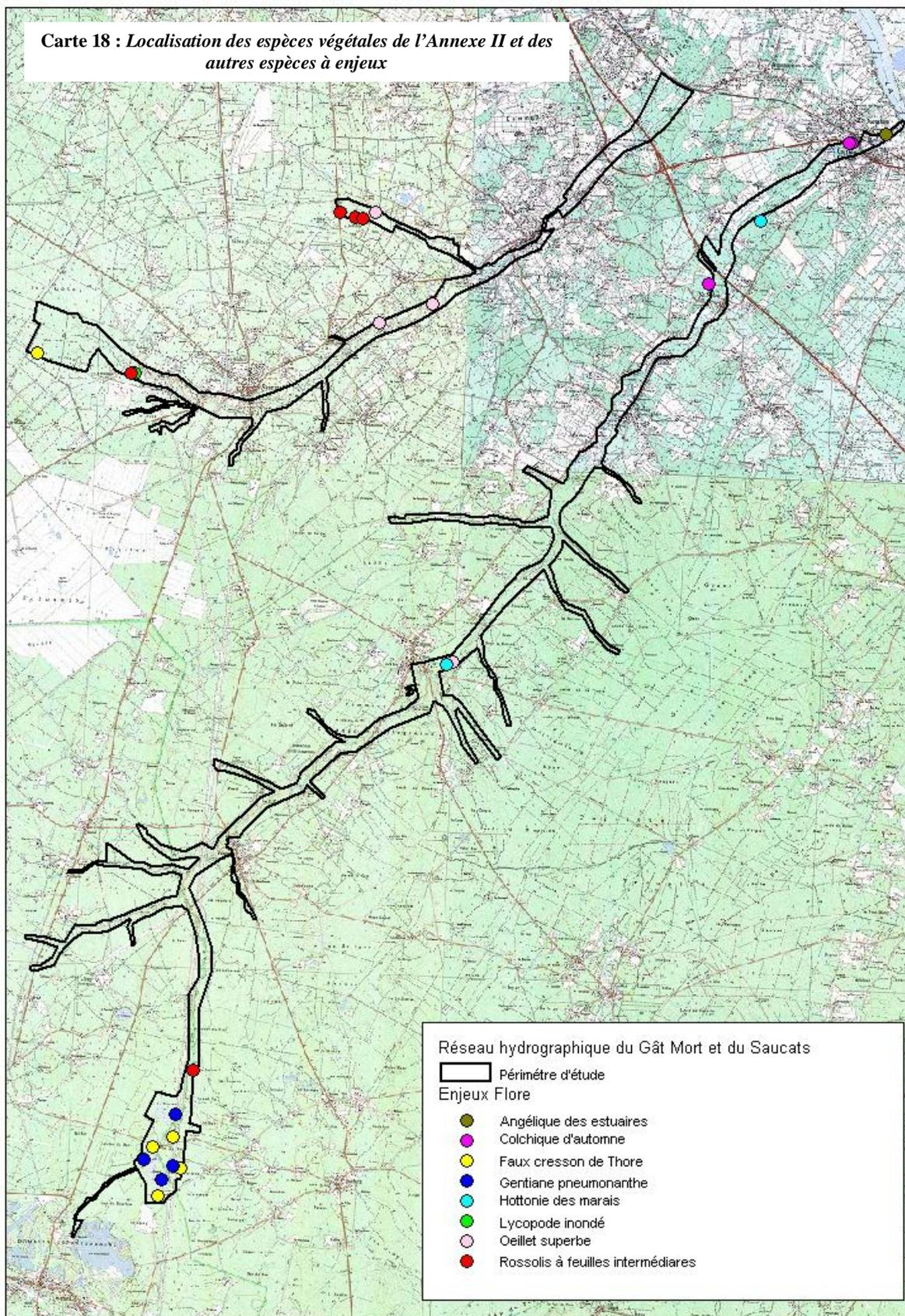
- ÿ Espèce protégée en Gironde, déterminante
- ÿ Espèce localisée, elle est connue dans une vingtaine de communes de Gironde.
- ÿ Elle peut être abondante dans la station.
- ÿ Elle est présente sur une dizaine de stations le long du Gât Mort et de ses tributaires.

w La Néottie nid-d'oiseau (*Neottia nidus-avis*)



- ÿ Espèce protégée en Gironde
- ÿ Espèce localisée, elle est connue dans une vingtaine de communes de Gironde. Elle est citée dans 3 communes du site, avec une station sur la RNG à Saucats.
- ÿ Son abondance est classée Rare (moins de 50 pieds par station), et il s'agit d'une espèce en voie de raréfaction.

Carte 18 : Localisation des espèces végétales de l'Annexe II et des autres espèces à enjeux



4.4. La faune

4.4.1 Diversité des espèces observées sur le site

W En raison des indications fournies par le FSD, il n'y a **pas eu d'inventaire systématique** de la faune. L'accent a été mis sur l'étude du Vison d'Europe et de son habitat, seule espèce animale citée au FSD. Des prospections ont également été menées sur certaines espèces de rhopalocères (Cuivré des marais, Azuré du serpolet), compte tenu de leur présence avérée sur le site. Les autres données d'inventaires sont principalement issues de la compilation de données bibliographiques :

- inventaires et suivis sur les espaces en gestion conservatoire du site : RNG de Saucats-La Brède sur Saucats, ENS des Sources du Gât Mort et zone de captage de Bellefond sur le Gât Mort ;
- études hydrologiques et piscicoles réalisées sur les deux cours d'eau : études de bassin versant, DIG, campagnes de pêches électriques ;
- données naturalistes ponctuelles : SLB, LPO, naturalistes locaux.

Par conséquent, pour certains groupes (rhopalocères, mammifères, odonates), le nombre d'espèces présentes est probablement sous-estimé et leur répartition sur le site est encore mal connue. Pour d'autres groupes (oiseaux, amphibiens), la représentativité géographique et la pression d'observation sur les espaces en gestion conservatoire permettent d'obtenir une bonne image de la présence des espèces par type de milieux (landes, marais, cours d'eau amont, cours d'eau aval).

Tableau 25 : Diversité des espèces animales présentes sur le site

Classe	Nb. espèces inventoriées	Nb. espèces protégées en France/patrimoniales	Nb. espèces de la Directive Habitats	Espèces de la Directive Habitats
Mammifères	29	8	3	Vison d'Europe Loutre Minioptère de Schreiber
Oiseaux	79	59		Martin pêcheur d'Europe
Amphibiens	10	10		
Reptiles	10	10	1	Cistude d'Europe
Poissons	19	7	5	Lamproie de Planer Lamproie fluviatile Lamproie marine Toxostome Chabot
Coléoptères	97	3	3	Pique-prune Lucane cerf-volant Grand capricorne
Odonates	42	3	2	Agrion de mercure Leucorrhine à gros thorax
Rhopalocères	59	5	3	Cuivré des marais Fadet des Laïches Damier de la Succise
Hétérocères	21		2	Ecaille chinée Laineuse du Prunelier
Orthopères	33			
Crustacés	7			
Gastéropodes	55			

W Deux **espèces animales envahissantes** sont présentes sur le site et posent notamment des problèmes de dégradations des berges :

- l'Ecrevisse de Louisiane (*Procambarus clarki*)
- le Ragondin (*Myocastor coypus*)

4.4.2 Etat des populations et intérêt patrimonial de la faune

A. LES INVERTEBRES

A1. Gastéropodes

L'inventaire réalisé sur la RNG n'a pas permis de mettre en évidence d'espèces de la Directive.

A2. Coléoptères

Tableau 26a : Coléoptères patrimoniaux du site

Nom scientifique	Nom commun	Statut	Remarque
<i>Osmoderma eremita</i>	Pique-Prune	Annexe 2 et 4, protégé en France, priorité de gestion	Une observation
<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand Capricorne	Annexe 2, protégé en France	Bien représenté
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	Annexe 2	Bien représenté

Il s'agit d'observations ponctuelles et d'une donnée de Pique-prune transmise par David GENOUD sur la commune de Saint Selve.

A3. Odonates

41 espèces d'odonates ont été recensées, la plupart communes en Gironde mais révélant une bonne diversité de milieux et la qualité générale des eaux. Parmi ces espèces, 3 sont protégées au niveau national dont 2 inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats et en priorité de gestion en France au sens de la circulaire ministérielle (Agrion de mercure et Leucorrhine à gros thorax). D'autre part, 11 espèces sont déterminantes dans l'inventaire des ZNIEFF d'Aquitaine, en raison de leur rareté ou de leur raréfaction dans le département (les 3 espèces protégées plus 8 autres espèces).

Tableau 26b : Odonates patrimoniaux du site

Nom scientifique	Nom commun	Statut	Remarque
<i>Leucorrhinia pectoralis</i>	Leucorrhine à gros thorax	Annexe 2 et 4, protégé en France, espèce déterminante, priorité de gestion	présence sur l'ENS, potentielle à proximité
<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	Annexe 2, protégé en France, espèce déterminante, priorité de gestion	présent
<i>Leucorrhinia albifrons</i>	Leucorrhine à front blanc	Annexe 4, protégée en France, espèce déterminante	présence potentielle

<i>Gomphus vulgatissimus</i>	Gomphe vulgaire	espèce déterminante	présent
<i>Lestes barbarus</i>	Leste sauvage	espèce déterminante	présent
<i>Lestes dryas</i>	Leste dryade	espèce déterminante	présent
<i>Brachytron pratense</i>	Aesche printanière	espèce déterminante	présent
<i>Coenagrion pulchellum</i>	Agrion joli	espèce déterminante	présent
<i>Onychogomphus uncatatus</i>	Gomphe à crochets	espèce déterminante	présent
<i>Somatochlora metallica</i>	Cordulie métallique	espèce déterminante	présent
<i>Sympetrum vulgatum</i>	Sympétrum vulgaire	espèce déterminante	présent

w L'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)



ÿ Espèce en régression au niveau européen, elle pâtit de la dégradation des cours d'eau et de leurs berges (pollution, recalibrage). On la trouve de façon localisée sur le site, sur les berges naturelles et ensoleillées des ruisselets et des cours d'eau. Les populations semblent peu abondantes.

ÿ L'Agrion de Mercure est une espèce en **priorité de gestion** au sens de la circulaire ministérielle (1044) : un plan national d'actions a été mis en place ou va l'être prochainement. Les actions sont alors à mener dans le cadre de ces plans et les sites Natura 2000 doivent contribuer à leur mise en œuvre.

w La Leucorrhine à gros thorax et la Leucorrhine à front blanc (*Leucorrhinia pectoralis*, *L. albifrons*)



ÿ Espèces rares au niveau européen, ce sont des reliques de la faune glaciaire inféodées à des milieux aquatiques oligotrophes. Toutes deux sont présentes sur le site au niveau de l'ENS des Lagunes du Gât Mort (zone retirée du périmètre final). Elles sont également présentes sur quelques lagunes situées en amont des affluents du Gât Mort (ZNIEFF lagunes de Cabanac mais ces dernières ne sont pas comprises dans le périmètre d'étude).

ÿ La Leucorrhine à gros thorax est une espèce en **priorité de gestion** au sens de la circulaire ministérielle (1042) : un plan national d'actions a été mis en place début 2010. Les actions sont alors à mener dans le cadre de ces plans et les sites Natura 2000 doivent contribuer à leur mise en œuvre.

w **Espèces déterminantes** : les 11 espèces déterminantes observées sur le site signalent la variété des habitats humides et encouragent à la préservation de cette diversité.

A4. Papillons

60 espèces de rhopalocères (papillons de jour) ont été recensées sur le site. Cela constitue une richesse moyenne (90 espèces en Gironde), mais probablement sous-estimée (prospections complémentaires à réaliser). Parmi les espèces inventoriées, 5 sont protégées au niveau national dont 3 inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitat : le Cuivré des marais, le Fadet des laïches et le Damier de la Succise. D'autre part, 3 espèces inféodées aux milieux de landes humides font l'objet d'un plan de restauration au niveau régional, dont le Fadet des laïches qui est en priorité de gestion en France au sens de la circulaire ministérielle.

Tableau 26c : Papillons patrimoniaux du site

Nom scientifique	Nom commun	Statut	Remarque
<i>Callimorpha quadripunctaria</i>	Ecaille chinée	Annexe 2, prioritaire	présent mais données insuffisantes
<i>Coenonympha oedippus</i>	Fadet des laïches	Annexe 2 et 4 protégé en France, plan de restauration, priorité de gestion	présent
<i>Thersamolycaena dispar</i>	Cuivré des marais	Annexe 2 et 4 protégé en France	présent
<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise	Annexe 2, protégé en France	présent
<i>Maculinea alcon</i>	Azuré des mouillères	protégé en France, plan de restauration	présent
<i>Maculinea arion</i>	Azuré du serpolet	Annexe 4, protégé en France	présent
<i>Minois dryas</i>	Grand nègre des bois	plan de restauration	présent
<i>Heteropterus morpheus</i>	Miroir	plan de restauration	présent

w Le Fadet des laïches (*Coenonympha oedippus*)



ÿ Espèce en très forte régression au niveau européen, le Fadet des laïches est présent sur presque tous les espaces de landes humides du site (landes à Molinie sur substrats sableux et para tourbeux). Ces habitats sont localisés en amont des cours d'eau : vaste espace de l'ENS des Lagunes du Gât Mort, taches de landes ouvertes ou sous pinède claire en amont de St Morillon et de La Brède (bords de pistes forestières, pare-feu).

Dans la zone biogéographique atlantique, il a été estimé que sa répartition géographique est incluse à plus de 80 % dans les zones spéciales de conservation.

ÿ Sa conservation est étroitement liée à la gestion de son habitat (le facteur de menace le plus important est l'assèchement des zones humides dans le cadre d'une urbanisation ou d'aménagements touristiques non maîtrisés et de certaines pratiques agricoles non maîtrisées). La fermeture des milieux constitue également un facteur de menace important.

ÿ Le Fadet des laïches est une espèce en **priorité de gestion** au sens de la circulaire ministérielle (1071). Il ne fait pas l'objet d'un plan national d'actions mais son état de conservation, particulièrement dégradé, dépend très largement des actions conduites dans les sites Natura 2000. La France possède une responsabilité particulière s'agissant de cette espèce puisque notre territoire héberge les seules populations d'Europe occidentale (populations particulièrement présentes en région Aquitaine).

w Le Cuivré des marais (*Thersamolycaena dispar*)



Espèce présentant un enjeu particulier du fait de la présence d'importantes surfaces d'habitats favorables sur le site (prairies humides et mégaphorbiaies à Grande oseille). Une prospection spécifique a été réalisée entre 2005 et 2010. Les populations sont relativement importantes sur les prairies aval des cours d'eau (depuis St Selve et St Médard). Son absence est préoccupante dans les secteurs amont, et peut résulter de pratiques d'entretien des prairies (fauche trop précoce ou pression excessive de la pâture) ou de leur abandon.

w Le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*)



Espèce bien présente sur les habitats ouverts du site (prairies, bords de chemins), du fait de la bonne répartition de sa plante-hôte, la Succise des prés. Elle ne semble pas en danger.

w L'Azuré des mouillères (*Maculinea alcon*)



Espèce en très forte régression au niveau régional et départemental. L'Azuré des mouillères est présent de façon sporadique sur le site, du fait de l'existence de stations de sa plante hôte vers les sources du Saucats (*Gentiane pneumonanthe*). Ses populations locales sont fragiles (diminution et fragmentation de l'habitat), mais localisées hors du cadre de cette étude. Il est absent de l'ENS des Lagunes du Gât Mort malgré la présence de sa plante hôte.

w L'Azuré du serpolet (*Maculinea arion*)



Espèce présentant un enjeu particulier du fait de la présence d'importantes surfaces d'habitats favorables sur le site (prairies mésophiles à Origan). Des prospections ponctuelles ont permis de localiser des populations sur des prairies riveraines du Gât Mort, de St Selve, de Beautiran et de Castres/Gironde. L'état des populations devra être précisé par des prospections supplémentaires.

w L'écaille chinée (*Callimorpha quadripunctata*)



Espèce régulièrement observée sur le site mais n'ayant pas fait l'objet de recherche spécifique.

w Espèces du plan de restauration : ce cortège de 3 espèces inféodées aux zones de landes humides est observable sur les habitats du Fadet des Laïches. Le Grand nègre des bois connaît des fluctuations annuelles importantes mais est bien présent sur ses zones d'habitat. Le Miroir est moins fréquent.

B. LES POISSONS

B1. Synthèse des espèces du site

Ce groupe a été étudié par plusieurs campagnes de pêches électriques lors de différentes études hydrologiques des bassins versants du Saucats et du Gât Mort (études, DIG, CEMAGREF, ENS). Des pêches complémentaires ont été effectuées :

- en juillet 2008 sur le Brousteyrot dans le cadre du DOCOB, ce qui a révélé le potentiel de cet affluent du Saucats et incité à l'intégrer dans le périmètre d'étude ;
- en 2010 sur le ruisseau du Rech, dans le cadre du DOCOB Domaine d'Hostens.

En tout, 25 espèces de poissons ont été recensées. 6 sont protégées dont 5 inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats et 1 est en priorité de gestion en France au sens de la circulaire ministérielle. Toutes les espèces protégées sont également considérées comme espèces déterminantes dans l'inventaire des ZNIEFF d'Aquitaine, en raison de leur rareté ou de leur raréfaction dans le département.

Tableau 26d : Poissons patrimoniaux du site

Nom scientifique	Nom commun	Statut	Remarque
<i>Lampetra fluviatilis</i>	Lamproie de rivière	Annexe 2 et 4, protégé en France, espèce déterminante, priorité de gestion	présent
<i>Petromyzon marinus</i>	Lamproie marine	Annexe 2, protégé en France, espèce déterminante	présent
<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	Annexe 2, protégé en France, espèce déterminante	bien représenté
<i>Chondrostoma toxostoma</i>	Toxostome	Annexe 2, espèce déterminante	non observé
<i>Cottus gobio</i>	Chabot	Annexe 2	présent
<i>Esox lucius</i>	Brochet	espèce déterminante	présent
<i>Anguilla anguilla</i>	Anguille européenne	CITES2, espèce déterminante	présent

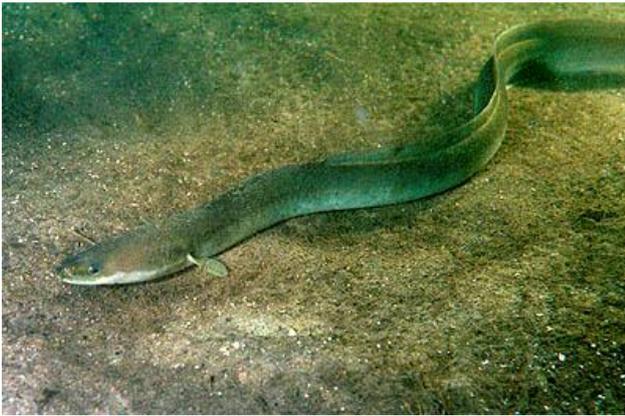
B2. Espèces patrimoniales

w Le Brochet (*Esox lucius*)



Espèce sensible à la pollution et aux pêches excessives, le Brochet est en régression partout en France (liste rouge des espèces menacées). Il témoigne de la bonne connectivité entre le cours d'eau et les zones humides proches, lieux de frai. Sur le site, il se reproduit (notamment sur le Brousteyrot) et est bien présent au niveau de l'ENS des Lagunes du Gât Mort. Ses effectifs sont cependant réduits.

W L'Anguille (*Anguilla anguilla*)

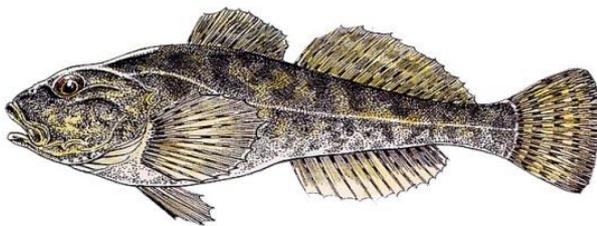


Espèce présente partout en Aquitaine mais en forte régression, avec de très faibles effectifs (on note une très nette diminution des captures depuis le début des années 1980). Les populations sont concentrées dans les parties aval du site (flux entrant de civelles dans les bassins versants trop faibles, et inaccessibilité de l'amont due à la présence d'obstacles à la migration). Elle est présente néanmoins régulièrement dans les deux cours d'eau, mais en faibles effectifs et représentée par des individus âgés. Sa situation est préoccupante.

L'Anguille est soumise à un plan de gestion européen, dont l'objectif est la réduction des

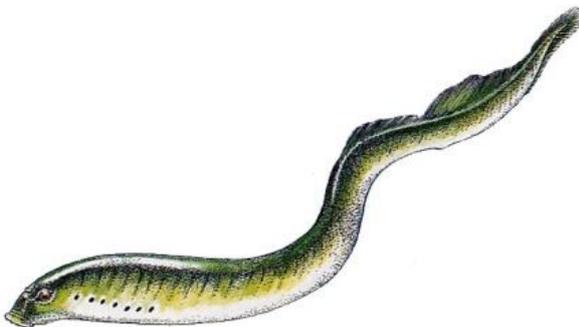
mortalités en agissant sur les différentes pressions anthropiques.

W Le Chabot (*Cottus gobio*)



Espèce dont l'habitat préférentiel est constitué d'une eau bien oxygénée et courante sur un faciès de type radier avec une substrat de pierres et blocs. Il est absent du Brousteyrot.

W Les lamproies de Planer, de rivière et marine (*Lampetra planeri*, *Lampetra fluviatilis* et *Petromyzon marinus*)



Les trois espèces sont très sensibles aux aménagements et à la pollution. Les lamproies de Planer et fluviatile ne sont présentes qu'en Gironde et en Dordogne et sont en régression. La Lamproie marine est présente partout en Aquitaine. Sur le site, les populations de lamproies sont constantes mais peu abondantes.

La Lamproie de Planer a pour habitat préférentiel des zones sablo-graveleuse où elle creuse un nid et dépose ses œufs. Elle est présente sur le Brousteyrot qu'à la confluence avec le Saucats

La Lamproie de rivière est une espèce en **priorité de gestion** au sens de la circulaire ministérielle

(1099) : le critère aire de répartition est jugé mauvais. Les aménagements des rivières et la pollution représentent les principales menaces. Espèce ne faisant pas l'objet d'un plan de restauration national, et qu'il est intéressant d'intégrer à la liste des priorités au titre de Natura 2000.

w Le Toxostome (*Chondrostoma toxostoma*)



Espèce vulnérable, présente partout en Aquitaine mais avec de très faibles effectifs. Citée au FSD dans le cadre de la désignation du site, elle n'a pas été observée et n'est probablement pas présente.

B3. Analyse du peuplement piscicole dans le cadre du PDPG

Les deux rivières se situent dans le territoire Centre Gironde de la Fédération. Le contexte des deux rivières correspond au domaine piscicole intermédiaire, avec comme espèces repères le « peuplement landais », soit les 7 espèces suivantes : Vairon, Goujon, Chabot, Loche franche, Lamproie de Planer, Anguille, Brochet. Pour les 6 premières espèces, les exigences écologiques sont :

- habitats diversifiés, et en majorité à fond sableux et graveleux (reproduction),
- rivières fraîches et bien oxygénées,
- milieux peu ou pas perturbés (sensibilité au recalibrage, aux obstacles, aux pollutions des eaux et des sédiments).

C'est aussi le cas pour les espèces de cyprinidés d'eau vive que l'on peut retrouver, c'est-à-dire le Toxostome, le Barbeau fluviatile, la Chevaine, la Vandoise et la Truite fario.

Pour ce « peuplement landais », la biomasse potentielle de 45 kg/ha/an est comparée à celle des espèces non souhaitées (Gardon, Perche, Rotengle, Brème, Poisson chat, Perche soleil, Pseudorasbora dans les deux cours d'eau ; ainsi que 5 autres dans le Saucats). Cela permet de calculer un état fonctionnel du contexte qui est considéré comme conforme si le déficit en biomasse d'espèces de peuplement landais inférieur à 30 %.

- Gât Mort : avec 19 % de biomasse d'espèces non souhaitées, on obtient un état fonctionnel de 13 % et donc un contexte conforme.
- Saucats : avec 10 % de biomasse d'espèces non souhaitées, on obtient un état fonctionnel de 7 % et donc un contexte conforme.

Une gestion patrimoniale est donc proposée pour les deux cours d'eau.

B4. Les poissons migrateurs et les obstacles à la migration

Les espèces concernées sont les Lamproies et l'Anguille. Ces dernières années, on observe un recul de l'abondance des populations, dont les principales causes sont la régression de l'aire de colonisation des poissons migrateurs. Une étude de l'association MIGADO a montré en 2008 que 60 % de l'accès au bassin versant global est condamné, avec seulement 9 % colonisables actuellement par l'Anguille.

Les obstacles à la montaison engendrent deux conséquences :

- diminution de l'aire de colonisation pour l'Anguille
- inaccessibilité des zones de frayères pour les Lamproies migratrices

Une méthodologie a été adaptée aux réalités du bassin par MIGADO à partir du travail de P. Steinbach (ONEMA) et reprise dans le programme INDICANG. Elle a déterminé 4 classes de franchissabilité en fonction des caractéristiques de l'ouvrage : type d'ouvrage, hauteur, pente, rugosité du parement, configuration des berges.

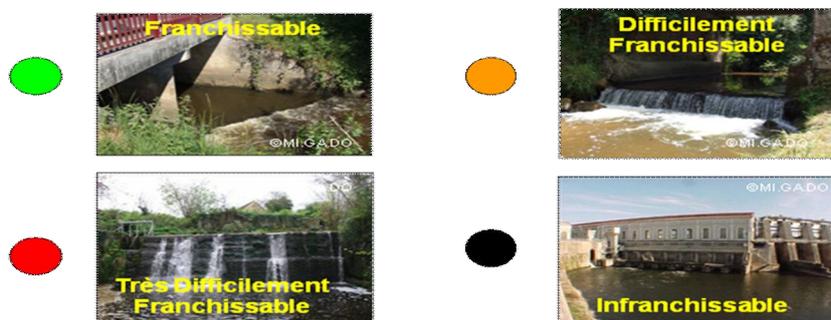
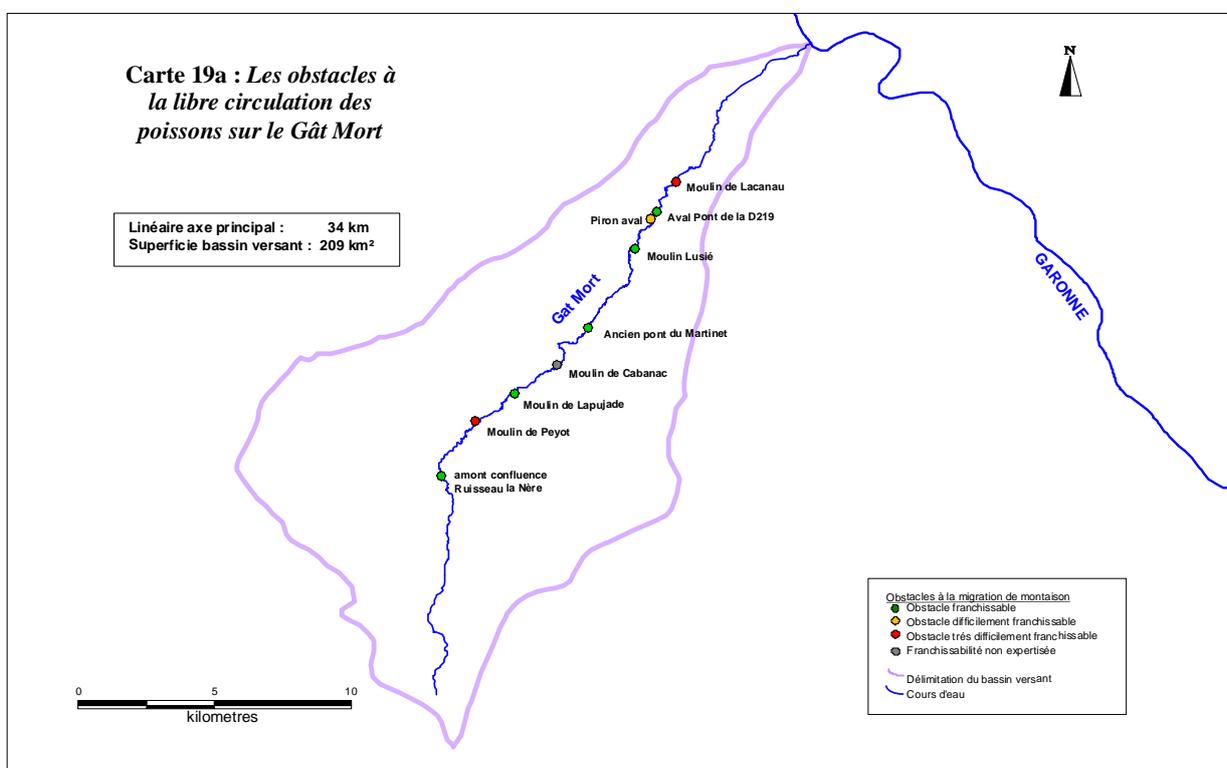
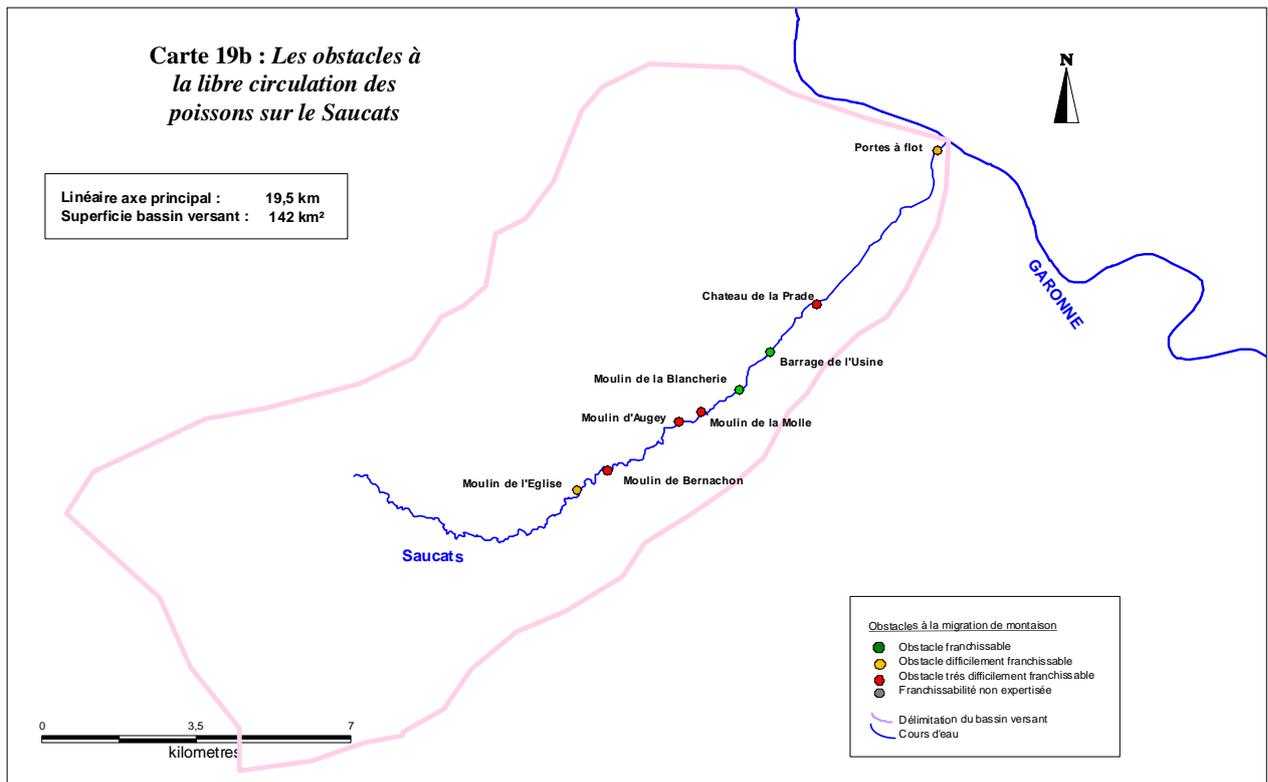


Figure 13 :
Franchissabilité des
ouvrages hydrauliques



Ainsi pour le Gât Mort :

- 9 obstacles ont été recensés,
- **4 obstacles sont difficilement franchissables et très difficilement franchissables**, à gérer ou à équiper pour restaurer la libre circulation,
- présence de nombreuses frayères à Lamproies fonctionnelles en aval du premier obstacle. **Prendre en compte les lamproies dans la réouverture des axes.**



Pour le Saucats :

- 8 obstacles ont été recensés,
- **6 obstacles sont difficilement franchissables et très difficilement franchissables**, à gérer ou à équiper pour restaurer la libre circulation,
- l'obstacle aval est une porte à flot qui bloque la migration de montaison d'espèce comme la civelle en nage portée à marée montante. **Différents types de gestion rustiques peuvent être mis en place**

Trois modes de gestion sont envisageables :

➔ **L'effacement de l'ouvrage**

➤ doit être **systématiquement privilégié** car il permet de **rétablir la continuité écologique** sous tous ses aspects.

➔ **La gestion de l'ouvrage (manipulation des vannes...)**

➤ Les modalités de manœuvre des ouvrages: **définis au cas par cas** afin de s'assurer que les **conditions hydrauliques soient compatibles** avec les **capacités de franchissement** des différentes espèces ciblées.

➔ **Aménagement de dispositifs de franchissement**

Si démantèlement ou gestion impossible : aménagement d'un **dispositif de franchissement**

Figure 14 :
Aménagement des obstacles pour la libre circulation des poissons

C. LES AMPHIBIENS

L'abondance des milieux aquatiques et des zones humides du site laissent supposer l'existence d'importantes populations d'amphibiens. Cependant, aucune prospection systématique n'a été réalisée sur le site et les principales données disponibles sont issues des zones en gestion conservatoire (RN de Saucats-La Brède, ENS des Lagunes du Gât Mort et captage de Bellefond). Des observations ponctuelles ont été recueillies ou réalisées ailleurs sur le site de façon aléatoire.

En tout, 10 espèces d'amphibiens ont été inventoriées. Toutes sont protégées au niveau national mais aucune n'est inscrite à l'Annexe II. 5 sont inscrites à l'Annexe 4 et déterminent la préservation de leurs habitats respectifs : Triton marbré, Crapaud calamite, Grenouille agile, Rainette arboricole et Rainette méridionale.

Tableau 26e : Amphibiens du site

Nom scientifique	Nom commun	Statut	Remarque
<i>Triturus marmoratus</i>	Triton marbré	Annexe 4, protégé en France	présent
<i>Bufo calamita</i>	Crapaud calamite	Annexe 4, protégé en France	présent
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	Annexe 4, protégé en France	présent
<i>Hyla meridionalis</i>	Rainette méridionale	Annexe 4, protégé en France	présent
<i>Pelodytes punctatus</i>	Pélodyte ponctué	protégé en France, espèce déterminante	présent
<i>Hyla arborea</i>	Rainette verte	Annexe 4, protégé en France, espèce déterminante	présent
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	protégé en France	présent
<i>Triturus helveticus</i>	Triton palmé	protégé en France	présent
<i>Pelophylax sp</i>	Complexe des Grenouilles vertes	protégé en France	présent
<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée	protégé en France	Présent

w La Salamandre tachetée : espèce présente dans toute l'Aquitaine. Sur la RNG à Saucats, un site reproduction et un suivi de population est en cours.

w Le Triton palmé : espèce présente dans toute l'Aquitaine.

w Le Triton marbré : espèce dont la localisation en Aquitaine est moins connue.



Triton marbré

w Le Pélodyte ponctué : espèce à répartition réduite en Aquitaine, vulnérable. Elle a été observée à Saint-Médard-d'Eyrans.

w La Rainette verte (ou arboricole) : présente plutôt à l'ouest de la Gironde, c'est une espèce en déclin.

w La Rainette méridionale : espèce plus fréquente en Aquitaine. Bien présente sur le site.

w Le Crapaud calamite : statut méconnu en Aquitaine mais assez abondant en Gironde. Population importante sur la RNG à La Brède.



Crapaud calamite

w La Grenouille agile : espèce plutôt localisée dans les landes humides et les boisements en amont des cours d'eau. Bien représentée en Gironde.

w Les Grenouilles vertes : les grenouilles vertes correspondent un groupement d'espèces comprenant les espèces suivantes : Perez, Lessonae et Rieuse, espèce introduite. S'hybridant entre elles, il devient difficile, voire impossible à déterminer. Ces grenouilles sont présentes sur le site essentiellement dans les plans d'eau.

Espèces exotiques : la Grenouille taureau, espèce exotique envahissante présente en Gironde, n'a pas été observée dans le secteur.

D. LES REPTILES

10 espèces de reptiles ont été identifiées, toutes protégées au niveau national, dont sont 2 inscrites à l'Annexe II de la directive Habitats et 1 est en priorité de gestion en France au sens de la circulaire ministérielle (la Cistude d'Europe). Les reptiles ne sont pas rares sur le territoire et présentent des populations normales par rapport à la Gironde.

Tableau 26f : Reptiles du site

Nom scientifique	Nom commun	Statut	Remarque
<i>Emys orbicularis</i>	Cistude d'Europe	Annexe 2, protégé en France, espèce déterminante, priorité de gestion	présent
<i>Mauremys leprosa</i>	Emyde lépreuse	Annexe 2, protégé en France	Erratique, non observée depuis 2006
<i>Lacerta viridis</i>	Lézard vert	Annexe 4, protégé en France	présent
<i>Lacerta vivipara</i>	Lézard vivipare	Annexe 4, protégé en France	présent en faible effectif
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	Annexe 4, protégé en France	présent
<i>Coluber viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	Annexe 4, protégé en France	présent
<i>Natrix natrix</i>	Couleuvre à collier	protégé en France	présent
<i>Natrix maura</i>	Couleuvre vipérine	protégé en France	présent
<i>Vipera aspis</i>	Vipère aspic	protégé en France	présent

w La Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*)



ÿ Affectionnant les eaux stagnantes à faiblement courantes, cette tortue rare et farouche présente une population stable sur les sources du Gât Mort (ENS) et au-delà sur les lacs d'Hostens. Elle a aussi été observée à l'aval du Gât Mort, mais elle n'a pas fait l'objet de prospection spécifique sur ce cours d'eau. Elle est absente du Saucats. Une campagne de prospection systématique dans ses habitats potentiels paraît nécessaire (nombreux bras morts des cours d'eau, biefs, marais, mares).

ÿ Les principales causes de sa disparition identifiées sont :

- La destruction et la fragmentation des zones humides,
- L'introduction d'espèces exotiques (écrevisses américaines, tortue de Floride...),
- Le prélèvement d'individus

ÿ La Cistude d'Europe est une espèce en **priorité de gestion** au sens de la circulaire ministérielle (1220) : un plan national d'actions a été mis en place depuis 2009. Les actions sont alors à mener dans le cadre de ces plans et les sites Natura 2000 doivent contribuer à leur mise en œuvre.

w L'Emyde lépreuse : seul un individu isolé a été observé. Le site ne se trouvant pas dans l'aire de répartition de l'espèce, il est probable que cet individu ait été amené par l'homme ; elle est à considérer comme exotique (8 données en Aquitaine).



w La Couleuvre verte et jaune : couleuvre préférant les milieux ouverts et secs, constituant le serpent le plus commun d'Aquitaine.

w La Couleuvre à collier : elle occupe préférentiellement les zones humides, se rencontre partout en Aquitaine.

w La Couleuvre vipérine : elle est liée aux cours d'eau. Sa répartition est mal connue en Aquitaine.

w La Vipère aspic : elle est en voie de raréfaction. Sa répartition est mal connue en Aquitaine.

w Le Lézard vert : il se rencontre partout en Aquitaine.

w Le Lézard des murailles : il est le reptile le plus fréquent d'Aquitaine.

w Le Lézard vivipare : il vit dans les milieux herbacés denses : landes humides à molinie, lagunes. Espèce suivie sur l'ENS du Gât Mort.

w Espèces exotiques : la Trachémyde écrite (tortue de Floride), espèce exotique installée en Aquitaine, est régulièrement observée.

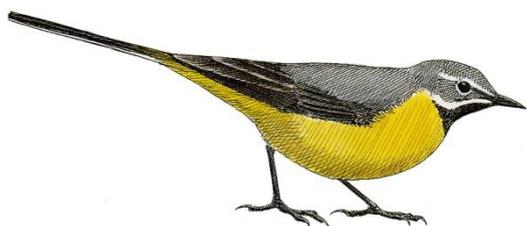
E. LES OISEAUX

Ce groupe n'a pas fait l'objet de prospections spécifiques, mais d'importants inventaires ont été menés dans les espaces en gestion conservatoire du site, sur des milieux représentatifs de l'ensemble du site.

En tout, 79 espèces ont été observées sur le site dont 27 nicheuses sur l'ENS et 63 présentes sur la RN. 9 espèces sont protégées, dont 13 sont inscrites à l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux en raison de leur raréfaction au niveau européen. Par ailleurs, il faut noter la richesse en espèces paludicoles au niveau de l'ENS.

Tableau 26g : Espèces de la Directive Oiseaux du site

Nom scientifique	Nom commun	Statut	Remarque
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur	DO Annexe 1, protégé en France	ensemble des cours d'eau, nicheur
<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré	DO Annexe 1, protégé en France	présent
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	DO Annexe 1, protégé en France	
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-blanc	DO Annexe 1, protégé en France	ENS, landes du Brousteyrot
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	DO Annexe 1, protégé en France	ENS
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	DO Annexe 1, protégé en France	
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	DO Annexe 1, protégé en France	RNG
<i>Grus grus</i>	Grue cendrée	DO Annexe 1, protégé en France	ENS
<i>Lanius collurio</i>	Pie grièche écorcheur	DO Annexe 1, protégé en France	RNG
<i>Milvus nigrans</i>	Milan noir	DO Annexe 1, protégé en France	
<i>Pandion haliaetus</i>	Balbusard pêcheur	DO Annexe 1, protégé en France	ENS
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	DO Annexe 1, protégé en France	
<i>Sylvia undata</i>	Fauvette pitchou	DO Annexe 1, protégé en France	



Bergeronnette des ruisseaux

F. LES MAMMIFERES

Les mammifères n'ont pas fait l'objet de prospections particulières, à l'exception du Vison d'Europe, espèce citée au FSD. Des prospections spécifiques complémentaires seraient intéressantes sur certaines espèces ou groupes d'espèces (Chiroptères).

En tout, 29 espèces de mammifères ont été répertoriées à travers la bibliographie et les observations aléatoires, correspondant au peuplement classique de ce type de milieu (chevreuils, sangliers, blaireaux, lapins, lièvres, hérissons, etc.). On note cependant la présence d'espèces déterminantes pour la désignation des ZNIEFF d'Aquitaine ainsi que 2 espèces inscrites à l'Annexe II de la directive Habitats (le Minioptère de Schreiber et la Loutre), dont 1 en priorité de gestion au sens de la circulaire ministérielle (le Minioptère). Egalement inscrit à l'Annexe II, en tant qu'espèce prioritaire, le Vison d'Europe n'a pas été observé.

Tableau 26h : Mammifères patrimoniaux du site

Nom scientifique	Nom commun	Statut	Remarque
<i>Mustela lutreola</i>	Vison d'Europe	Annexe 2 et 4, protégé en France, espèce déterminante, priorité de gestion	présence potentielle
<i>Miniopterus schreibersi</i>	Minioptère de Schreibers	Annexe 2, protégé en France, espèce déterminante, priorité de gestion	présent
<i>Lutra lutra</i>	Loutre	Annexe 2, protégé en France, espèce déterminante	présente
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Annexe 4, protégé en France	présente
<i>Neomys fodiens</i>	Musaraigne aquatique	protégé en France, espèce déterminante	présente
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	protégé en France	présente
<i>Genetta genetta</i>	Genette	protégé en France	présente
<i>Arvicola sapidus</i>	Campagnol amphibie	espèce déterminante	présence localisée
<i>Martes martes</i>	Martre	espèce déterminante	présente

w La Loutre (*Lutra lutra*)



Espèce inféodée aux milieux aquatiques d'eau douce, elle est bien présente sur les lacs d'Hostens (site Natura 2000 connecté au présent site), présente temporairement sur les sources du Gât Mort (ENS des lagunes) et sur le Gât Mort et ses affluents (observée à Cabanac, Castres-Gironde...). Des observations récentes valident sa présence à l'aval du Saucats. Elle fait l'objet d'un plan national d'actions.

w Le Minioptère de Schreiber (*Miniopterus schreibersii*)



ÿ Espèce de Chauve-souris en déclin en Aquitaine, troglophile, menacée par la fermeture et la fréquentation des grottes. Une donnée sur la RNG à Saucats.

ÿ Espèce en **priorité de gestion** en France au sens de la circulaire ministérielle (1310) : un plan national d'actions a été mis en place. Les actions sont alors à mener dans le cadre de ces plans et les sites Natura 2000 doivent contribuer à leur mise en œuvre.

ÿ Il est proposé une démarche globale chauve-souris et grottes (habitat 8310) complétant le plan d'action national pour les chiroptères. La conservation des grottes s'appuierait sur quelques protections réglementaires, un peu de maîtrise

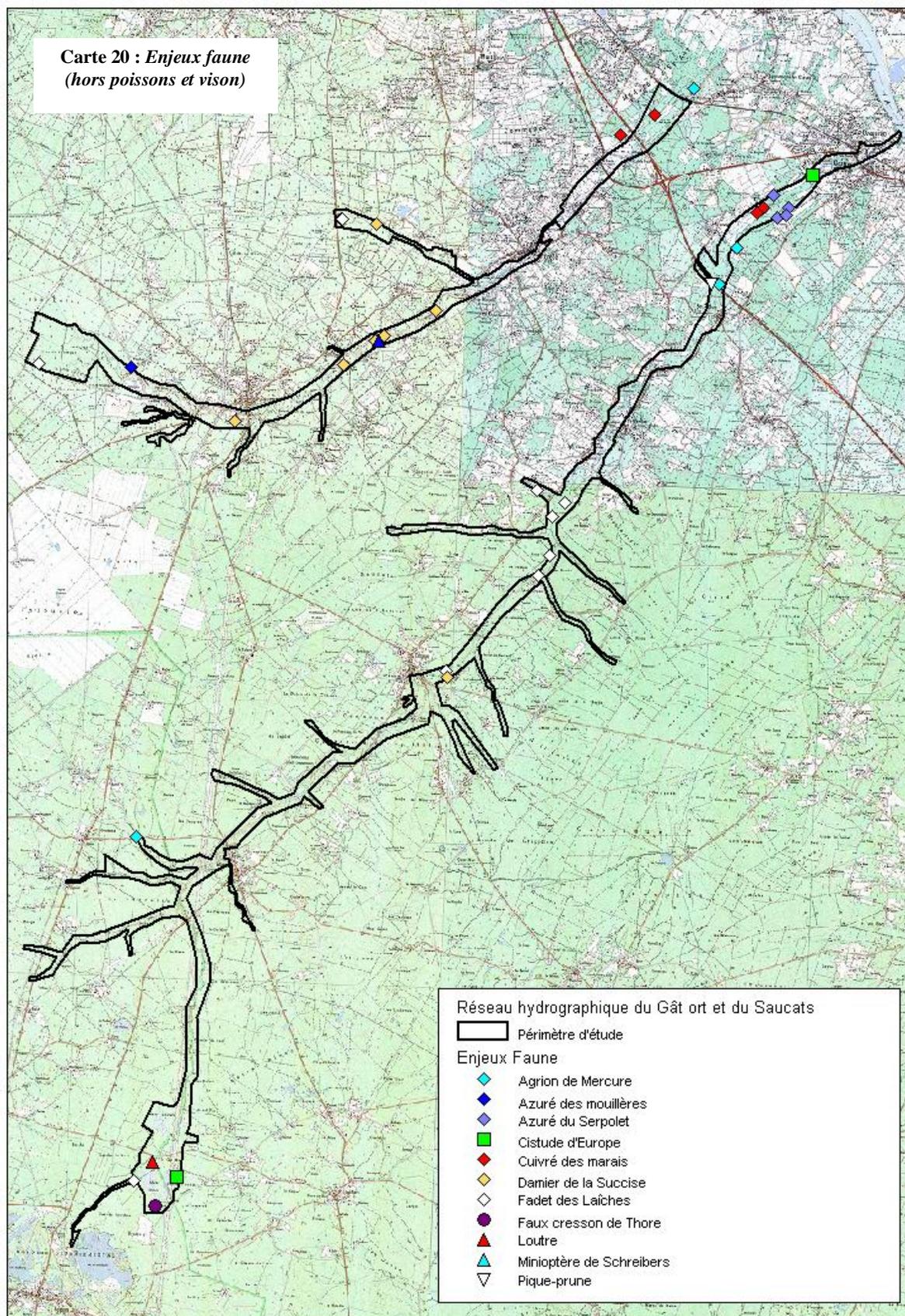
foncière, un génie écologique léger. Les actions de sauvegarde des espaces d'hibernation auront un effet positif sur un réseau de bénévoles très motivés. Un programme LIFE + (grottes et chauves-souris) à l'image de celui mené en région Midi-Pyrénées pourrait être envisagé.

w La Musaraigne aquatique et le Campagnol amphibie : espèces très localisées en Aquitaine, liées au cours d'eau et sols tourbeux, en déclin, menacées par la destruction des zones humides et par la présence des rats et du rat musqué.

w Le Genette et la Martre : espèces intéressantes liées aux forêts de feuillus, notamment les ripisylves. Présentes sur l'ensemble du site.

NB. Le Vison d'Europe étant la seule espèce citée au FSD, un chapitre spécifique lui est consacré dans les pages qui suivent (chapitre 4.4.3).

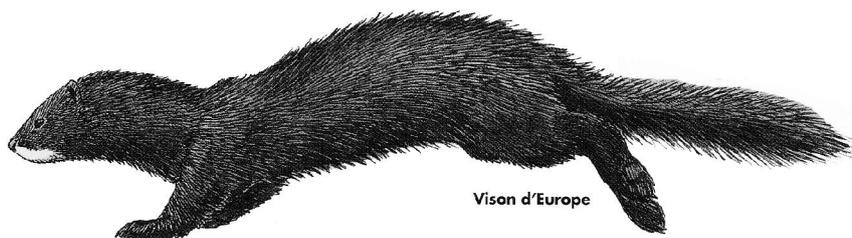
G. CARTOGRAPHIE DES ENJEUX FAUNE (HORS POISSONS ET VISON)



4.4.3 Le Vison d'Europe

Cette espèce constituant l'argument historique de la désignation du site, une méthodologie de prise en compte dans les DOCOB lui a été appliquée, spécifique par rapport aux autres mammifères du site. Cette méthodologie a fait l'objet d'une validation par le CREN Aquitaine qui est la structure en charge de celle-ci (guide méthodologique de 2004).

A. Description et répartition de l'espèce



ÿ Ce mammifère est un petit carnivore nocturne de la famille des Mustélinés, pesant environ un kilo et mesurant moins de 50 cm. C'est une espèce généraliste dont le régime alimentaire varie en fonction des saisons et comprend essentiellement des

amphibiens, des oiseaux, de petits mammifères et des poissons.

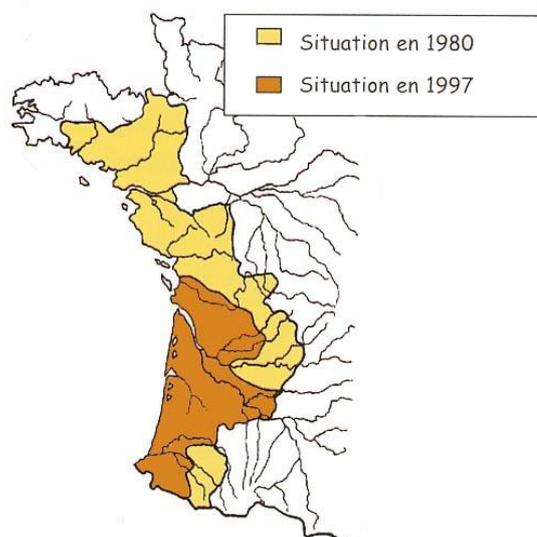
ÿ C'est une espèce semi-aquatique inféodée aux milieux humides, comme les bords des cours d'eau (ripisylve, mégaphorbiaies) ou les zones de marais (prairies humides, boisements inondés).

ÿ Protégé depuis 1979, le Vison d'Europe est une des espèces de carnivores les plus menacées au monde. Alors qu'au début du XX^{ème} siècle, il était signalé dans la majeure partie de l'Europe, il ne subsiste actuellement que des noyaux de population dispersés, aux effectifs réduits et en perpétuelle régression. En Europe occidentale, la seule population de Vison d'Europe encore existante se situe dans le Sud Ouest de la France et au Nord de l'Espagne. Sa situation en France est particulièrement préoccupante puisque de nos jours il se retrouve confiné à seulement sept départements (Charente, Charente-Maritime, Dordogne, Gironde, Lot-et-Garonne, Landes, Pyrénées-Atlantiques), alors qu'au début des années 1900, il était signalé dans 38 départements. C'est une espèce protégée en France, inscrite aux annexes II (prioritaire) et IV de la Directive Habitats. Elle est classée comme espèce «en danger» par le MNHN, et par l'IUCN.

ÿ **Priorités de gestion** au titre de Natura 2000 (juillet 2010) : espèce pour laquelle un second plan national de restauration a été mis en place. Les actions sont alors à mener dans le cadre de ces plans et les sites Natura 2000 doivent contribuer à leur mise en œuvre.

ÿ Pour sa survie, le Vison d'Europe a besoin de milieux riches en ressources alimentaires et d'habitats denses pour le refuge et l'élevage des jeunes, en toute quiétude.

ÿ La présence de ses habitats de prédilection sur le site (aulnaies-frênaies et mégaphorbiaies riveraines) a justifié la désignation du réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats comme site Natura 2000.



Carte 21 : Répartition du Vison d'Europe en France (source : 2^{ème} plan de restauration du Vison d'Europe 2007-2011)

B. Le second plan de restauration du Vison d'Europe

En France, un second plan de restauration a été lancé pour la période 2007-2011, sous la coordination conjointe de la DREAL Aquitaine et de l'ONCFS et validée par le Ministère en charge de l'écologie. Les objectifs de ce plan sont :

1. Intégrer les exigences écologiques du Vison d'Europe au cœur des politiques publiques afin de préserver l'espèce à long terme.
2. Poursuivre, voire renforcer les actions de protection du Vison d'Europe en milieu naturel, en luttant notamment contre les facteurs de mortalité directs et indirects :
 - a. Accompagner les politiques locales de conservation, de gestion et de restauration des habitats du Vison d'Europe.
 - b. Réduire la mortalité routière.
 - c. Réduire la mortalité lors de la lutte contre les espèces classées nuisibles.
 - d. Réduire la compétition avec le Vison d'Amérique.
 - e. Acquérir les connaissances nécessaires à la gestion conservatoire de l'espèce.
3. Réunir les conditions nécessaires pour renforcer et réintroduire le Vison d'Europe dans son environnement : mise en œuvre d'un programme et renforcement/réintroduction de population.
4. Sensibiliser le public et améliorer la communication sur les actions du plan de restauration

Des campagnes de piégeages ont été réalisées en hiver 2002-2003 sur la RNG de Saucats - La Brède (et sur le Gât Mort par LGPE en coordination avec le GREGE) dans le cadre de l'étude de répartition du Vison d'Europe en Aquitaine. Elles n'ont pas permis de rencontrer l'espèce. Sur les deux réseaux hydrographiques, les données de présence avérées récentes sont inexistantes. En aval du bassin versant du Saucats, l'espèce a été observée en 1997 sur la commune de Saint-Médard-d'Eyrans (distance au site inférieure à 500m). Depuis, aucun animal n'a été piégé accidentellement (lutte contre le ragondin), ni trouvé mort sur le réseau routier du site (collision), mais des observations ont été faites en 2010 sur l'Eau blanche (bassin versant immédiatement au nord) et sur le Ciron (au sud). Cependant, sa présence reste possible ou potentielle sur le site (recolonisation).

C. Menaces

Les menaces sur les populations de Vison d'Europe ont été identifiées comme étant :

- la dégradation et la destruction des ses habitats préférentiels,
- la qualité des eaux et les risques de pollutions susceptibles d'entraîner des intoxications,
- la gestion hydraulique et l'aménagement des cours d'eau,
- la mortalité par piégeages ou empoisonnement,
- la mortalité par collision routière.

D. Méthodologie de prise en compte du Vison d'Europe dans l'élaboration du DOCOB

D1. Zones potentielles d'activité du Vison d'Europe

Le domaine vital d'un Vison d'Europe couvre en moyenne cinq à dix kilomètres de cours d'eau. Il ne se déplace qu'à proximité de l'eau et évolue sur des petites et moyennes rivières, ainsi que dans les milieux humides connexes. De mœurs nocturnes, il trouve un refuge en journée.

Grâce aux études menées de 1996 à 1999 sur des animaux suivis par radiopistage (vallée de la Leyre), on connaît les milieux préférentiels selon les activités de l'animal. Pour les périodes de repos (gîte), l'animal utilise essentiellement les aulnaies-saulaies à sous-étage clair, les aulnaies-saulaies à grands carex, les marais ouverts, les étangs et cours d'eau. Le gîte est situé au sol dans une végétation dense (touradons de carex, de

molinie) ou dans une cavité entre les racines d'un arbre, un terrier, ou des souches recépées (aulnes glutineux par exemple). Le tableau ci-dessous synthétise les zones d'activités potentielles du Vison d'Europe sur le site.

Tableau 27 : Habitats potentiels du Vison d'Europe sur le site

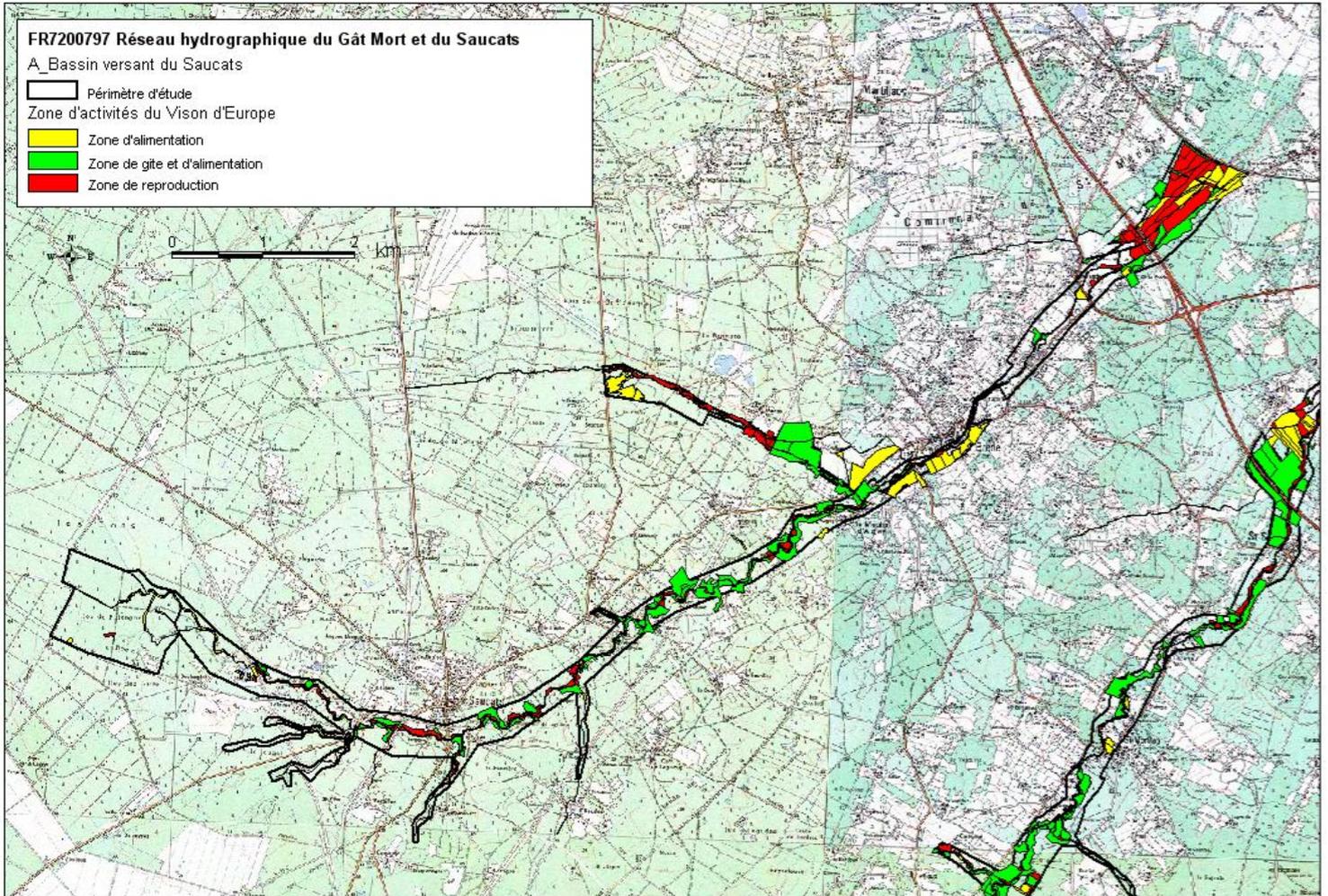
Habitats du site	Activités potentielles
Eaux libres : cours d'eau	Alimentation
Eaux stagnantes : étangs, « lagunes »	Alimentation
Marais : prairies humides, mégaphorbiaies, cariçaies	Reproduction
Prairies humides et mégaphorbiaies	Gîte et alimentation
Landes humides	Alimentation
Aulnaies-Frênaies	Reproduction
Aulnaies et Saulaies marécageuses	Reproduction
Chênaies frênaies et chênaies charmaies	Gîte et alimentation
Chênaies acidiphiles de fond de vallée alluviale	Gîte et alimentation
Chênaies acidiphiles de plateau	NON
Forêt de production	NON
Zones de cultures	NON
Routes et habitations	NON

La diversité des milieux humides dans un périmètre important augmente les chances de «survie» (réussite) du Vison d'Europe en augmentant son accès aux ressources alimentaires et aux gîtes tout en réduisant ses déplacements.

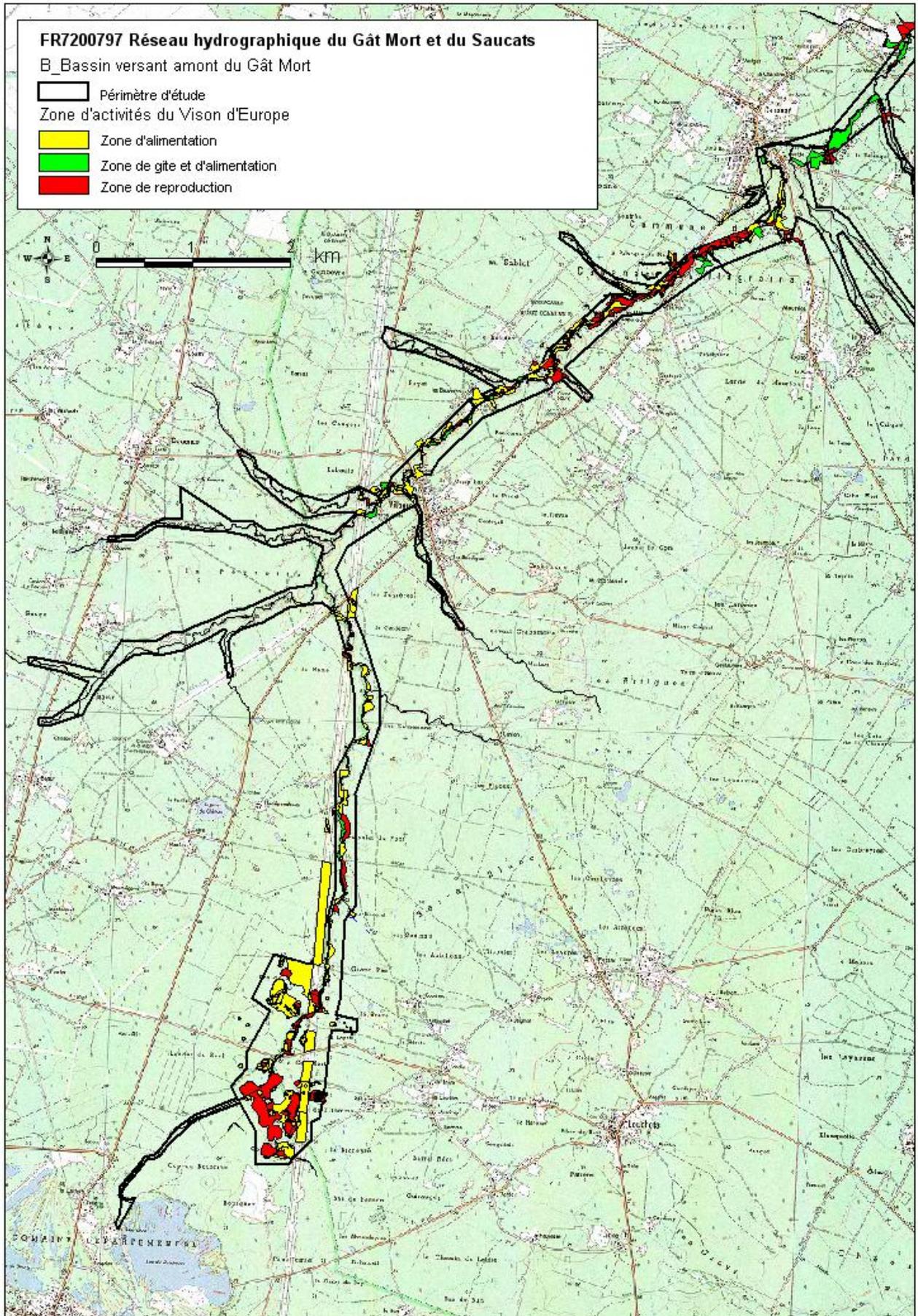
D2. Habitats préférentiels

La cartographie des habitats préférentiels du Vison d'Europe sur le site prend en compte les potentialités d'accueil des milieux du site, sur la base de la cartographie des habitats.

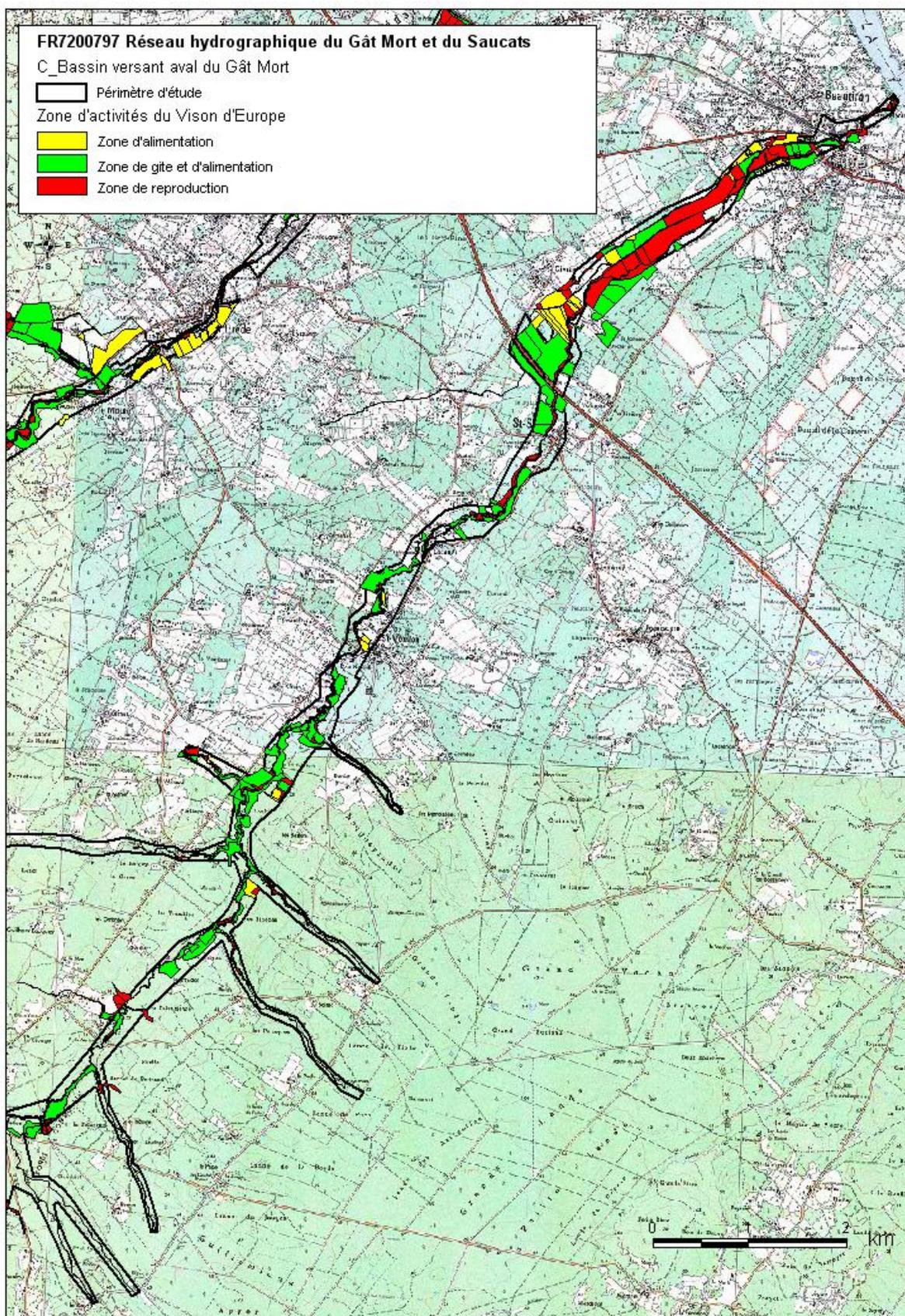
*Carte 22a : Les habitats préférentiels du
Vison d'Europe sur le site – Le Saucats
(périmètre d'étude)*



Carte 22b : Les habitats préférés du Vison d'Europe sur le site – Le Gât Mort amont (périmètre d'étude)



Carte 22c : Les habitats préférés du Vison d'Europe sur le site – Le Gat Mort aval (périmètre d'étude)



D3. Qualité des eaux

La qualité des eaux constitue un enjeu pour le Vison d'Europe. Cette problématique est traitée spécifiquement dans le chapitre 2.3.4. En tant que super prédateur, il est exposé à l'accumulation de polluants comme les métaux lourds et les résidus de produits chimiques. Ce facteur peut contribuer au déclin de cette espèce déjà fragilisée. Les résultats des mesures physico-chimiques obtenus ne mettent pas en évidence de pollutions entraînant une dégradation importante de la qualité des eaux. Ce paramètre reste à surveiller compte tenu de l'augmentation de zones urbanisées, notamment de zones d'activités de l'aval pour lesquelles des dysfonctionnements ont été constatés.

D4. Gestion hydraulique et aménagement des cours d'eau

Cela constitue un enjeu pour le Vison d'Europe. Cette problématique, notamment la gestion des bassins versants, est traitée dans les chapitres 2.3.3 et 2.3.4.

Les travaux d'entretien de berges et d'enlèvement des embâcles réalisés par la CCM tiennent compte des périodes et des modalités décrites dans le guide technique sur la prise en compte du Vison d'Europe. Il conviendrait de s'assurer que les communes et les propriétaires riverains d'espaces en bord de cours d'eau soient aussi informés de ces modalités.

D5. Risques de mortalité par piégeage ou empoisonnement

Depuis 2007, le ragondin n'est plus détruit par empoisonnement, mais par piégeage. Les pièges-cages sont équipés d'une trappe à Vison d'Europe, pour le laisser repartir en cas de capture accidentelle.

D6. Risques de mortalité par collision routière

Parmi les causes de mortalité, on observe depuis de nombreuses années les collisions routières. Elles résultent le plus souvent d'ouvrages hydrauliques sous-jacents inadaptés aux déplacements de la faune comme les mustélidés aquatiques (Loutres, Visons d'Europe, Putois). Compte tenu des faibles effectifs de population du Vison d'Europe, cette cause prend un aspect très important. Le domaine vital de chaque individu pouvant couvrir de grands linéaires de cours d'eau, l'animal peut être amené à franchir les ouvrages en passant par la chaussée quand il ne peut continuer son cheminement sous l'ouvrage.

Inventaire des ouvrages de franchissement

La méthodologie suivie a été celle établie par le CREN Aquitaine et la Mission Vison d'Europe de la SFEPM en 2004 dans le cadre d'une mission d'assistance. Elle est décrite dans le Guide méthodologique pour la prise en compte du Vison d'Europe dans les documents d'objectifs Natura 2000. L'inventaire a couvert l'ensemble des réseaux hydrographiques des deux bassins versants, au-delà du périmètre d'étude modifié. Une première localisation des ouvrages a été effectuée à partir des fonds cartographiques de l'IGN au 1/25000^{ème}. La campagne de relevés et de caractérisations des ouvrages s'est déroulée de mars à juin 2006. Des données complémentaires ont aussi été recueillies durant la cartographie des habitats en 2007.

La fiche standard utilisée a été celle fournie par le guide méthodologique (cf. Annexe).

Au total, 141 ouvrages de franchissement ont été répertoriés sur l'ensemble des deux bassins versants (cf. tableau pages suivantes). 94 se trouvent dans le périmètre d'étude, dont 64 pour la partie Gât Mort et 30 pour la partie Saucats. Dans le périmètre initial, seulement 51 ouvrages de franchissement étaient concernés.

Le nombre d'ouvrages répertoriés par commune varie de 1 à Castres-Gironde à 50 à Cabanac-et-Villagrains.

Les voies concernées sont :

- pistes forestières : 42 franchissements
- routes communales ou privées : 30 franchissements
- routes départementales : 45 franchissements
- routes nationales : 5 franchissements
- autoroute : 6 franchissements
- voie ferrée : 13 franchissements

Analyse du risque de collision

L'analyse des risques de collision induits par les ouvrages s'est basée sur cinq facteurs :

1. La largeur du lit majeur : avec un lit majeur inférieur à 80 mètres, les secteurs amont des cours d'eau sont considérés comme des vallées étroites (Gât Mort jusqu'à l'autoroute, Saucats jusqu'à l'amont de La Brède). On a des vallées larges en aval.
2. La largeur des habitats naturels : plus le lit majeur comprend des habitats favorables, plus les risques de traversée sont grands.
3. La transparence de l'ouvrage : possibilité de cheminement sous l'ouvrage. Résultats : cheminement possible dessous à l'étiage (68), en crue (6).
4. Le type de cours d'eau : correspond à la longueur du cours d'eau car plus il est long, plus il y a un potentiel d'accueil pour le Vison d'Europe pour en faire son domaine vital. Résultats : types de cours d'eau principaux (39), secondaires (48), tertiaires (54).
5. Le niveau du trafic :
 - 1 si inférieur à 1500 véhicules/jour
 - 2 de 1500 à 3000 véhicules/jour
 - 3 si plus de 3000 véhicules/jour (RD, RN et A62, et voie ferrée)

Les données de trafic journalier ont été fournies par les services de la DDE 33 (SGR/Réseau départemental /Exploitation - Sécurité Routière) sur la base de mesures effectuées en 2005 et 2006. Ces données concernent principalement les routes départementales et quelques routes communales. Les routes dont le trafic n'était pas connu ont fait l'objet d'approximations.

Tableau 28 : Trafic automobile journalier sur quelques routes traversant le site

Nom de la voirie	RD 108	RD 110	RD 111	RD 116	RD 219	RD 220	RD 651
Nombre de véhicules par jour (comptage en moyenne journalière annuelle)	2300	1100	900	1050	850	1150	3000

Le croisement des cinq facteurs précédents a permis de définir les ouvrages à risques pour le Vison d'Europe et d'obtenir une classification pour hiérarchiser les priorités d'action :

- Risque élevé ► Priorité 1
- Risque moyen ► Priorité 2
- Risque faible ► Priorité 3

Sur les 141 ouvrages visités, 119 ont fait l'objet de l'analyse (cf. cartes et tableau pages suivantes). Il en ressort un total de :

- 39 ouvrages de priorité 1 dont 35 dans le périmètre final
- 22 ouvrages de priorité 2 dont 10
- 59 ouvrages de priorité 3 dont 18

Le nombre d'ouvrages présentant de forts risques de collision en cas de franchissements par le Vison d'Europe est important. 38 ouvrages sont en priorité d'action 1 et doivent faire l'objet d'intervention dès la première phase d'animation du DOCOB. Les ouvrages classés en priorités 2 et 3 sont traités ultérieurement ou en fonction d'opportunité (réhabilitation d'ouvrage, mesures compensatoire,...). Les modalités d'intervention seront à préciser (coût, gestionnaire, programmation de réfections existantes, solutions techniques, axe amont aval, par bassin versant...).

Carte 23 : Localisation des ouvrages de franchissements selon la priorité d'action sur l'ensemble du réseau hydrographique

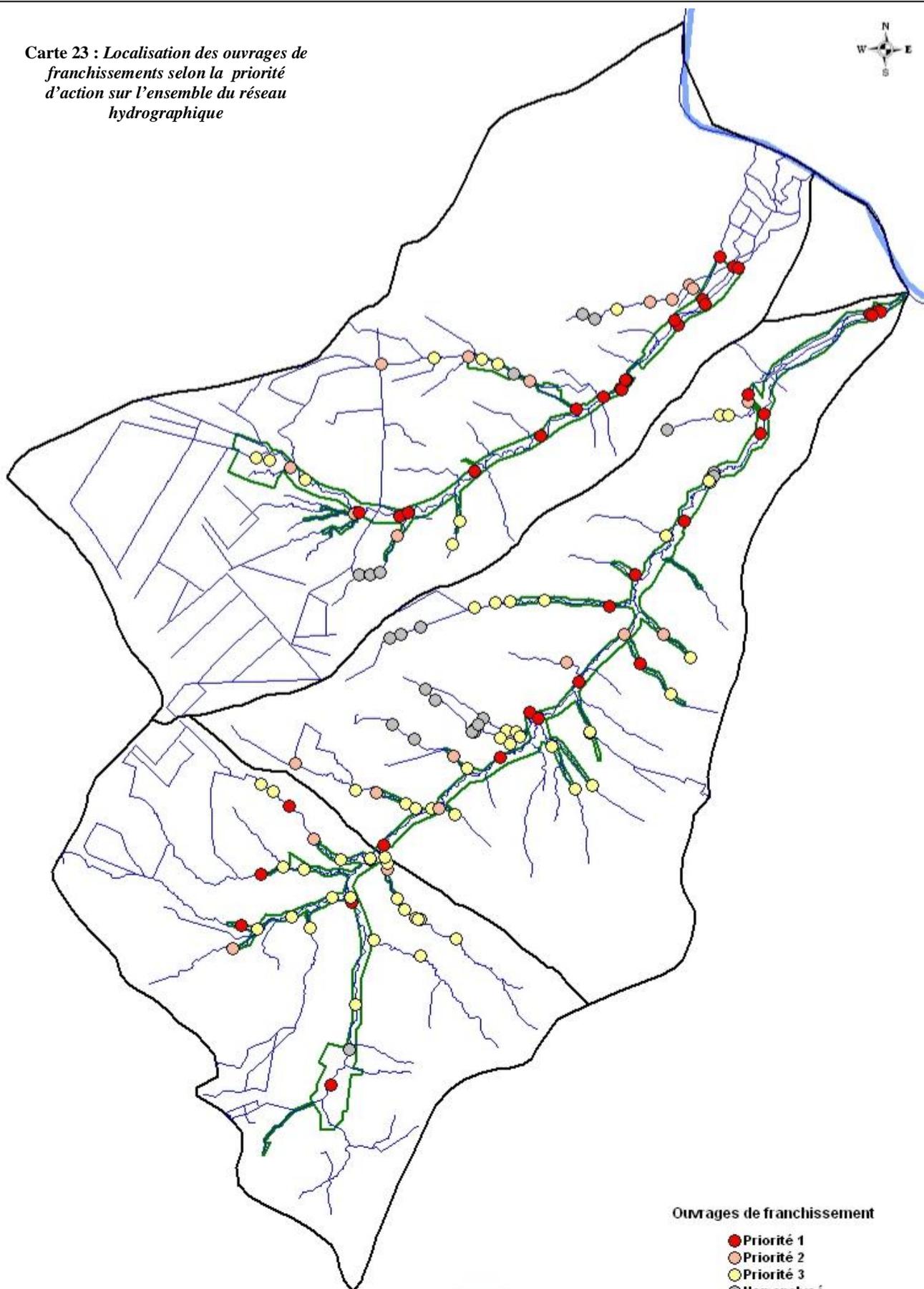


Tableau 29a : Ouvrages de franchissement selon leur analyse de priorité sur le réseau hydrographique du Saucats.

Code ouvrage	Cours d'eau	Priorité calculée (selon méthodologie CREN)	Priorité retenue (selon avis opérateurs)
BROU08	Ruisseau le Brousteyrot	3	1
ESTEY A62	Ruisseau de l'Estey mort	1	1
ESTEY RFF	l'Estey mort, le Martillac	1	1
MART RFF	Ruisseau Le Martillac	2	1
SAU A62	le Saucats	1	1
SAU RFF	le Saucats	1	1
SAU03	le Saucats	2	1
SAU04	le Saucats	2	1
SAU05	le Saucats	2	1
SAU06	le Saucats	1	1
SAU07	le Saucats	2	1
SAU08	le Saucats	3	1
SAU09	le Saucats	1	1
SAU10	le Saucats	2	1
SAU11	le Saucats	1	1
SAU12	le Saucats	2	1
SAU13	le Saucats	1	1
SAU14	le Saucats	1	1
BROU01	Ruisseau le Brousteyrot	2	2
BROU03	Ruisseau le Brousteyrot	3	2
BROU07	Ruisseau le Brousteyrot	3	2
COQ4	Ruisseau de la Coquilleyre	2	2
MART A62a	Ruisseau Le Martillac	2	2
MART A62b	Ruisseau Le Martillac	2	2
MÉN 01	Craste de Ménèque	2	2
MON1	Craste du Mon (Ruisseau)	2	2
BAUD1	Craste de Baudes	3	3
BAUD2	Craste de Baudes	3	3
BROU02	Ruisseau le Brousteyrot	3	3
BROU04	Ruisseau le Brousteyrot	3	3
BROU05	Ruisseau le Brousteyrot	3	3
FOSSE INC (1)	Fossé de ?? (1)	1	3
SAU01	le Saucats	1	3
SAU02	le Saucats	2	3
BROU06	Ruisseau le Brousteyrot	NA	NA
COQ1	Ruisseau de la Coquilleyre	NA	NA
COQ2	Ruisseau de la Coquilleyre	NA	NA
COQ3	Ruisseau de la Coquilleyre	NA	NA

Tableau 29b : Ouvrages de franchissement selon leur analyse de priorité sur le réseau hydrographique du Gât mort.

Code ouvrage	Cours d'eau	Priorité calculée (selon méthodologie CREN)	Priorité retenue (selon avis opérateurs)
BRUI1	Ruisseau de Bruillet	1	1
CAL03	Ruisseau de Calenta	2	1
GAT RFF	le Gât Mort	2	1
GATMORT A62	le Gât Mort	2	1
GATMORT01	le Gât Mort	1	1
GATMORT04	le Gât Mort	3	1
GATMORT07	le Gât Mort	3	1
GATMORT10	le Gât Mort	2	1
GATMORT11	le Gât Mort	2	1
GATMORT12	le Gât Mort	2	1
GATMORT14	le Gât Mort	1	1
GATMORT21	le Gât Mort	1	1
GATMORT22	le Gât Mort	2	1
GRAVIER1	Ruisseau de Gravier	3	1
HOU02	Ruisseau de la Hount de Sorgente	1	1
LAB3	Ruisseau de Labadie	3	1
PLA01	Ruisseau de Plantat	2	1
POMMA RFF	Ruisseau de Pommarède	2	1
POMMA1	Ruisseau de Pommarède	2	1
REYS5	Rouille du Reys	2	1
TREU03	Ruisseau du Treuil	2	1
DUL03	Craste de Duluc	2	2
GAS01	Ruisseau de Gassies	2	2
GATMORT09	le Gât Mort	2	2
GATMORT13	le Gât Mort	2	2
GAUS2	Craste de Gaussens	3	2
GRA01	Ruisseau de la Gravette	3	2
LAB4	Ruisseau de Labadie	3	2
MAIS1	Fossé de Maisoneau	2	2
MART4	Ruisseau Le Martillac	3	2
MART5	Ruisseau Le Martillac	3	2
NERE1	Ruisseau de la Nère	3	2
REYS4	Rouille du Reys	3	2
RIOU02	Ruisseau du Riou de l'Île	2	2
BARB4	Fossé de Barban	3	3
BARB5	Fossé de Barban	2	3
BIG1	Rouille de Bigorre	3	3
BONHOM2	Craste de Bonhomme	3	3
BONHOM3	Craste de Bonhomme	3	3
CAL01	Ruisseau de Calenta	3	3
CAL02	Ruisseau de Calenta	3	3
DUL04	Craste de Duluc	3	3
GAN01	Ruisseau de Gandey	3	3
GATMORT03	le Gât Mort	2	3
GATMORT05	le Gât Mort	2	3
GATMORT06	le Gât Mort	3	3
GATMORT08	le Gât Mort	3	3
GATMORT17	le Gât Mort	2	3
GATMORT20	le Gât Mort	1	3
GAUS1	Craste de Gaussens	3	3

GAUS3	Craste de Gaussens	3	3
GAUS4	Craste de Gaussens	2	3
GRA0	Ruisseau de la Gravette	3	3
GRA00	Ruisseau de la Gravette	3	3
GRA02	Ruisseau de la Gravette	3	3
GRAVE1	Ruisseau de la Gravette(Louchats)	3	3
GRAVE2	Ruisseau de la Gravette(Louchats)	3	3
GRAVIER2	Ruisseau de Gravier	3	3
GRAVIER3	Ruisseau de Gravier	3	3
HOU01	Ruisseau de la Hount de Sorgente	3	3
LAB1	Ruisseau de Labadie	1	3
LAB2	Ruisseau de Labadie	1	3
LAB5	Ruisseau de Labadie	2	3
LAB6	Ruisseau de Labadie	3	3
LENTRES1	Craste de Lentrès	3	3
LENTRES2	Craste de Lentrès	3	3
LENTRES3	Craste de Lentrès	3	3
MART3	Ruisseau Le Martillac	3	3
NERE2	Ruisseau de la Nère	1	3
NERE3	Ruisseau de la Nère	3	3
NERE4	Ruisseau de la Nère	2	3
NEREa00	Ruisseau de la Nère (affluent)	2	3
PIL01	Craste de Pillon	3	3
PIL02	Craste de Pillon	3	3
PIL03	Craste de Pillon	3	3
PIL04	Craste de Pillon	3	3
PIL05	Craste de Pillon	3	3
POU1	Ruisseau de Pouquet	3	3
POU2	Ruisseau de Pouquet	3	3
REYS2	Rouille du Reys	3	3
REYS3	Rouille du Reys	3	3
RIOU01	Ruisseau du Riou de l'Île	3	3
TREU01	Ruisseau du Treuil	3	3
TREU02	Ruisseau du Treuil	3	3
FOSSE INC (2)	Fossé de ?? (2)	3	3
BACHOT01	Craste du Bachot	NA	NA
BACHOT02	Craste du Bachot	NA	NA
BACHOT03	Craste du Bachot	NA	NA
BARB1	Fossé de Barban	NA	NA
BARB2	Fossé de Barban	NA	NA
BARB3	Fossé de Barban	NA	NA
BONHOM1	Craste de Bonhomme	NA	NA
DUL01	Craste de Duluc	NA	NA
DUL02	Craste de Duluc	NA	NA
FOSBACH1	Fossé de Bachot	NA	NA
FOSBACH2	Fossé de Bachot	NA	NA
FOSBACH3	Fossé de Bachot	NA	NA
GATMORT02	le Gât Mort	NA	NA
GATMORT18	le Gât Mort	NA	NA
GATMORT19	le Gât Mort	NA	NA
MART1	Ruisseau Le Martillac	NA	NA
MART2	Ruisseau Le Martillac	NA	NA
REYS1	Rouille du Reys	NA	NA

Réhabilitation des ouvrages

Les aménagements nécessaires à la réhabilitation des ouvrages devront faire l'objet d'une expertise pour chaque ouvrage. Le cas de réhabilitation le plus fréquent consistera à réaliser un passage « à sec » sous l'ouvrage et une protection pour empêcher l'accès à la chaussée.

Pour chaque ouvrage déterminé en priorité 1, une fiche synthétique a été établie reprenant la description de l'ouvrage ainsi que le type d'aménagement envisagé et son coût prévisionnel (cf. pages suivantes). Le tableau ci-dessous présente les différents types d'aménagements possibles.

Tableau 30 : Exemples d'aménagements des voies routières pour la protection du Vison d'Europe
(source : Document d'Objectifs du site Natura 2000 vallée du Ciron, 2005)

Aménagements des franchissements	Coûts	Références
Buse sèche (mise en place en éventrant la route d'une buse)	380 €/ml	Rosoux et De Bellefroid, 1999
Busage et installation d'une rampe	1000 €	PNR de Brière
Aménagement d'une rampe d'accès au passage	990 €	Rosoux et De Bellefroid, 1999
Aménagement banquette dans un ouvrage	300 €/ml	Beaussillon <i>et al.</i> , 2001
Banquette en encorbellement de 56 m (équerre avec charnière et rampe bétonnée)	5000 €	PNR de Brière

Protection de la chaussée	Coûts	Références
Palissade en bois (50 cm de haut, 450 m de long)	7,5 €/ml	PNR de Brière
Pose de grillage (type « crapal », enterré)	20 €/ml	Biotope, 2002



Banquette dans un ouvrage, protection sous glissière



Banquette dans un ouvrage

Conclusion

La présence potentielle du Vison d'Europe sur le site constitue un enjeu majeur. Le développement actuel des activités économiques et du tissu urbain dans le secteur va entraîner un accroissement significatif de la circulation routière à court et moyen termes. Dans ce contexte, il apparaît nécessaire d'assurer la préservation du Vison d'Europe en prévoyant rapidement et de façon systématique l'aménagement des infrastructures du périmètre définies comme étant à réhabiliter. Il faut également tenir compte de la présence du Vison d'Europe dans les projets de nouveaux franchissements. Pour cela, un travail de concertation avec la Mission Vison d'Europe et les Services de la DREAL sera mené en amont, dans le cadre des études préliminaires, des études d'avant projets et des études d'incidences, afin que la transparence des ouvrages soit assurée.

D7. Risque d'envahissement du site par le Vison d'Amérique

Le site est proche de l'aire de répartition du Vison d'Amérique, espèce sur laquelle une pression de piégeage est maintenue pour éviter les contacts avec le Vison d'Europe. Actuellement, il est classé « nuisible » dans le département de la Gironde. Sa présence avérée sur des bassins versants proches (Leyre, Ciron) laisse envisager un risque d'envahissement non négligeable. Le Vison d'Amérique serait alors un nouveau facteur défavorable à la conservation du Vison d'Europe sur le site.

Figure 15a : Exemple de « fiche ouvrage » Natura 2000 (diagnostic et propositions d'aménagement)

Diagnostic & hiérarchisation des ouvrages des franchissements de cours d'eau

INFORMATION OUVRAGE

N° inventaire : SAU03

Coordonnées :

44° 38' 58,50" N

0° 56' 43,27" O

N° route : RD 108

PR 23 + 068

11.032

Commune : Saucats

Cours d'eau : Le Saucats

Gestionnaire :

Conseil Général de la Gironde

DESCRIPTION ROUTE ET OUVRAGE

Trafic : 3 200 véhicules/jour - Catégorie 3

Largeur de la zone à risque : 50 m

Présence de protections pouvant empêcher un vison d'accéder à la chaussée :
NON

Type d'ouvrage : voûte (largeur 3,00 m.)

Cours d'eau **principal**

Présence d'un cheminement possible pour le vison : **NON**

Nature du cheminement :



INFORMATION FRANCHISSEMENT

Largeur du lit mineur : 4 m

Largeur du lit majeur : 30 m

Transparence étiage : OUI

Transparence crue : NON

PRIORITÉ calculée 2

PRIORITÉ opérateur 1

AMÉNAGEMENTS ENVISAGÉS

- Ouvrage : aménagement banquette et raccord au berges
- Chaussée : grillage petite faune
- Habitat : pas de traitement chimique de la chaussée

ESTIMATION COÛT

- banquette : 10m x 300 €/ml = 3000 €
- raccord 4 x 1000 € = 4000 €
- grillage : 50m x 20€/ml = 1000 €

TOTAL : 8000 €

Figure 15b : Exemple de « fiche ouvrage » Natura 2000 (diagnostic et propositions d'aménagement)

Diagnostic & hiérarchisation des ouvrages des franchissements de cours d'eau

INFORMATION OUVRAGE

N° inventaire : **BROU08**
Coordonnées :
 44° 40' 29,49" N
 0° 32' 28,05" O
 N° route : RD 108
 PR 15 + 076
 11.031
 Commune : La Brède
 Cours d'eau : Le Brousteyrot
 Gestionnaire :
 Conseil Général de la Gironde

DESCRIPTION ROUTE ET OUVRAGE

Trafic : 4 200 véhicules/jour - Catégorie 3
 Longueur de la zone à risque : 50 m
 Présence de protections pouvant empêcher un vison d'accéder à la chaussée :
OUI, rambarde métallique (10m) et glissière motos (30m).
Présence de grillage en bord de route en continuité de chaque côté.
 Type d'ouvrage : voûte (largeur 2,20 m.)
 Cours d'eau **secondaire**
 Présence d'un cheminement possible pour le vison : **NON**
 Nature du cheminement :



INFORMATION FRANCHISSEMENT

Largeur du lit mineur : 4,00 m
 Largeur du lit majeur : 200 m
 Transparence étiage : **NON**
 Transparence crue : **NON**

PRIORITÉ calculée 3
PRIORITÉ opérateur 1
RISQUE ELEVÉE

INFORMATIONS REMARQUES

L'ouvrage se situe à environ 120 m de la confluence du ruisseau avec Le Saucats.
 L'ouvrage est situé en aval du site classé du Château de La Brède.

AMÉNAGEMENTS ENVISAGÉS

- **Ouvrage : banquette de franchissement et d'accès aux berges**
- **Chaussée : grillage petite faune**
- **Habitat : pas de traitement chimique de la chaussée**

ESTIMATION COÛT

- **Banquette : 8m x 300€/ml€ = 3200 €**
 - **Banquette pur accès aux berges :
12m x 300€/ml = 3600€**
 - **Grillage petite faune : 50m x 20€/ml : 1000€**
- TOTAL = 7800 €**

5 – Synthèse des enjeux écologiques et patrimoniaux

*Remarque préliminaire : la synthèse des enjeux du site présentée dans cette partie (enjeux habitats, espèces, foyers de biodiversité) est basée sur le diagnostic, c'est-à-dire sur l'enveloppe du **périmètre d'étude du DOCOB** (1853 ha), lequel correspond au périmètre initial du site élargi aux milieux qui semblaient présenter de fortes potentialités écologiques, ainsi qu'aux parcelles qui pénétraient le périmètre. En particulier, des éléments compris dans l'ENS des sources du Gât Mort sont décrits, alors que cette zone ne fait plus partie du **périmètre final du site** (1403 ha). Ainsi, des types d'habitats sont moins représentés (lagunes, landes humides) et des espèces ne sont plus que potentiellement présentes dans le site final (Leucorrhine à gros thorax, Faux-cresson de Thore). Cependant, pour plus d'opérationnalité, les **données chiffrées** (surfaces et pourcentages d'habitats) correspondent bien à l'enveloppe finale du site Natura 2000.*

L'objet de cette partie est de synthétiser et d'évaluer les enjeux de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaires présents sur le périmètre d'étude, sur la base des habitats et des espèces figurant au FSD qui ont justifié la désignation du site comme SIC (Aulnaie-frênaie, Sources pétrifiantes, Vison d'Europe et Toxostome), complétés par d'autres habitats et espèces d'intérêt qui ont été rencontrés lors de la phase de prospection :

- autres habitats naturels inscrits à l'Annexe I,
- autres espèces inscrites à l'Annexe II et leurs habitats,
- autres espèces inscrites à l'Annexe IV,
- autres espèces remarquables ou patrimoniales localement.

5.0. Rappels de définitions

Rappel de quelques définitions (source DREAL Aquitaine) :

♦ **Annexes de la directive « Habitats »** : la directive « Habitats » comporte 6 annexes :

- **Annexe I** : présente les types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation.
- **Annexe II** : présente les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation.
- Les annexes I et II fixent également les types d'habitats et d'espèces prioritaires.
- **Annexe III** : précise les critères de sélection des sites susceptibles d'être identifiés comme sites d'importance communautaire et désignés comme Zones Spéciales de Conservation.
- **Annexe IV** : présente les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte.
- **Annexe V** : rassemble les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.
- **Annexe VI** : précise les méthodes et moyens de capture et de mise à mort et modes de transport interdits.

♦ **Habitat naturel d'intérêt communautaire** : habitat naturel, terrestre ou aquatique, particulier, généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue, faisant l'objet d'une nomenclature et énuméré à l'annexe I de la directive « Habitats, faune, flore ». Il est à préserver au titre du réseau Natura 2000, considéré comme menacé de disparition à plus ou moins long terme, avec une aire de répartition naturelle réduite. Habitat particulièrement caractéristique de certains types de milieux ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone Spéciale de Conservation.

♦ **Espèce d'intérêt communautaire** : espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour laquelle doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation, soit

aux annexes IV ou V de la directive « Habitats, faune, flore » et pour laquelle des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

◆ **Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire** : espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière quant à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalés par un astérisque dans les annexes I et II de la directive 92/43/CEE).

◆ **Habitat d'espèce** : ensemble des compartiments de vie d'une espèce en un lieu donné. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernations..., vitales pour une espèce lors de l'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

◆ **État de conservation d'un habitat naturel (définition extraite de la directive Habitats)** : effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable.

La notion d'état de conservation rend compte de « l'état de santé » des habitats déterminé à partir de critères d'appréciation. Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation peut être favorable, défavorable inadéquat ou défavorable mauvais. Une espèce ou un habitat est dans un état de conservation favorable lorsqu'elle/il prospère et a de bonnes chances de continuer à prospérer à l'avenir. Cette évaluation sert à définir des objectifs et des mesures de gestion dans le cadre du DOCOB afin de maintenir ou rétablir un état équivalent ou meilleur. Dans la pratique, le bon état de conservation vise un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leurs caractéristiques naturelles.

◆ **État de conservation d'une espèce (définition extraite de la directive Habitats)** : effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue, et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

◆ **Priorités de gestion au sens de la circulaire ministérielle** : une première évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire a été effectuée en 2007 dans chaque État membre. L'état de référence ainsi obtenu a permis d'établir, pour chaque État et par régions biogéographiques, des listes d'habitats et d'espèces dont l'état de conservation est considéré comme inadéquat ou mauvais et qui sont classés en « priorité de gestion ». Pour ceux-ci, des actions locales ou nationales doivent être mises en œuvre d'ici 2013, date de la prochaine évaluation.

En France, les listes d'habitats et d'espèces en priorité de gestion ont été officialisées par circulaire ministérielle le 14 juin 2010.

(source : courrier du MEEDEM du 14 juin 2010 – programme d'actions Natura 2000 / 2010-2013).

5.1. Les habitats d'intérêt communautaire

5.1.1 Récapitulatif des habitats d'intérêt communautaire

♦ 22 habitats naturels d'intérêt communautaire ont été identifiés sur le site, dont 6 sont d'intérêt prioritaire et 12 en priorité de gestion au sens de la circulaire ministérielle. Ils couvrent 540 ha soit 38,5% du périmètre final.

Grands types de milieux	Intitulé Corine Biotope	Code Corine Biotope	Equivalent code EUR 27*	Intitulé UE
Végétations aquatiques	Eaux oligotrophes à végétations amphibies atlantiques	22.11 x (22.45 et 51.13)	3160-1	Mares dystrophes naturelles
	Eaux oligotrophes à végétations amphibies atlantiques à végétation vivace	22.11 x 22.43	[3260-1]	Rivières (à Renoncules) oligotrophes acides
			[3110-1]	Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à colinéenne des régions atlantiques
	Eaux mésotrophes à végétation immergée flottante	22.12 x 22.42	[3110-1]	Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à colinéenne des régions atlantiques
	Cours d'eau à végétations immergées mésotrophes	24.12 x 24.43	[3260-4]	Rivières à Renoncules oligo-mésotrophes à méso-eutrophes, neutres à acides
Végétations palustres	Végétation à <i>Cladium mariscus</i>	53.3	7210*-1	Végétations à Marisque
	Lisières humides à grandes herbes	37.7	[6430-4]	Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces
	Communautés fluviales à <i>Angelica heterocarpa</i>	37.712	6430-5	Mégaphorbiaies oligohalines
	Eaux oligotrophes à végétations amphibies atlantiques	22.11 x 22.31	3110-1	Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à colinéenne des régions atlantiques
	Communautés à <i>Rhynchospora alba</i>	54.6	7150-1	Dépansions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>
	Sources travertinisantes du Cratoneurion	54.12	7220*-1	Communautés des sources et suintements carbonatés
Prairies et ourlets	Prairies acides à Molinie	37.312	6410-10	Prés humides acidiphiles thermo-atlantiques sur sol à assèchement estival
	Molinaie monospécifique	37.312	6410-13	Molinaies acidiphiles subatlantiques à pré-continentales
	Pelouses calcaires subatlantiques semi-arides	34.32	6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires
	Prairies mésophile de fauche	38.2	6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude
	Mégaphorbiaie	37	6430-4	Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces

* Rectangle bleu = habitat d'intérêt communautaire,

rectangle rouge = habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Encadré orange = habitat d'intérêt communautaire en priorité de gestion

Grands types de milieux	Intitulé Corine Biotope	Code Corine Biotope	Equivalent code EUR 27*	Intitulé UE
Landes et fourrés	Landes humides méridionales	31.12	4020*-1	Landes humides atlantiques tempérées à Bruyère ciliée et Bruyère à quatre angles
	Landes humides à Molinie	31.13	4020*-1	Landes humides atlantiques tempérées à Bruyère ciliée et Bruyère à quatre angles
	Landes aquitano-ligériennes à Ulex minor et Erica cinerea	31.2391	4030-7	Landes atlantiques subsèches
Boisements caducifoliés xérophiles à mésohygrophiles	Forêt de Chêne tauzin	41.65	9230-3	Chênaies mélangées du Massif landais
	Chênaie pédonculée à Molinie et Bouleaux	41.5	9190-1	Chênaies pédonculées à Molinie bleue
Boisements humides	Forêt de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaire)	44.31	91E0*-8	Aulnaies-frênaies à Laïches espacées des petits ruisseaux
	Bois de Frêne et d'Aulne à hautes herbes	44.332	91E0*-11	Aulnaies à hautes herbes

* Rectangle bleu =: habitat d'intérêt communautaire,

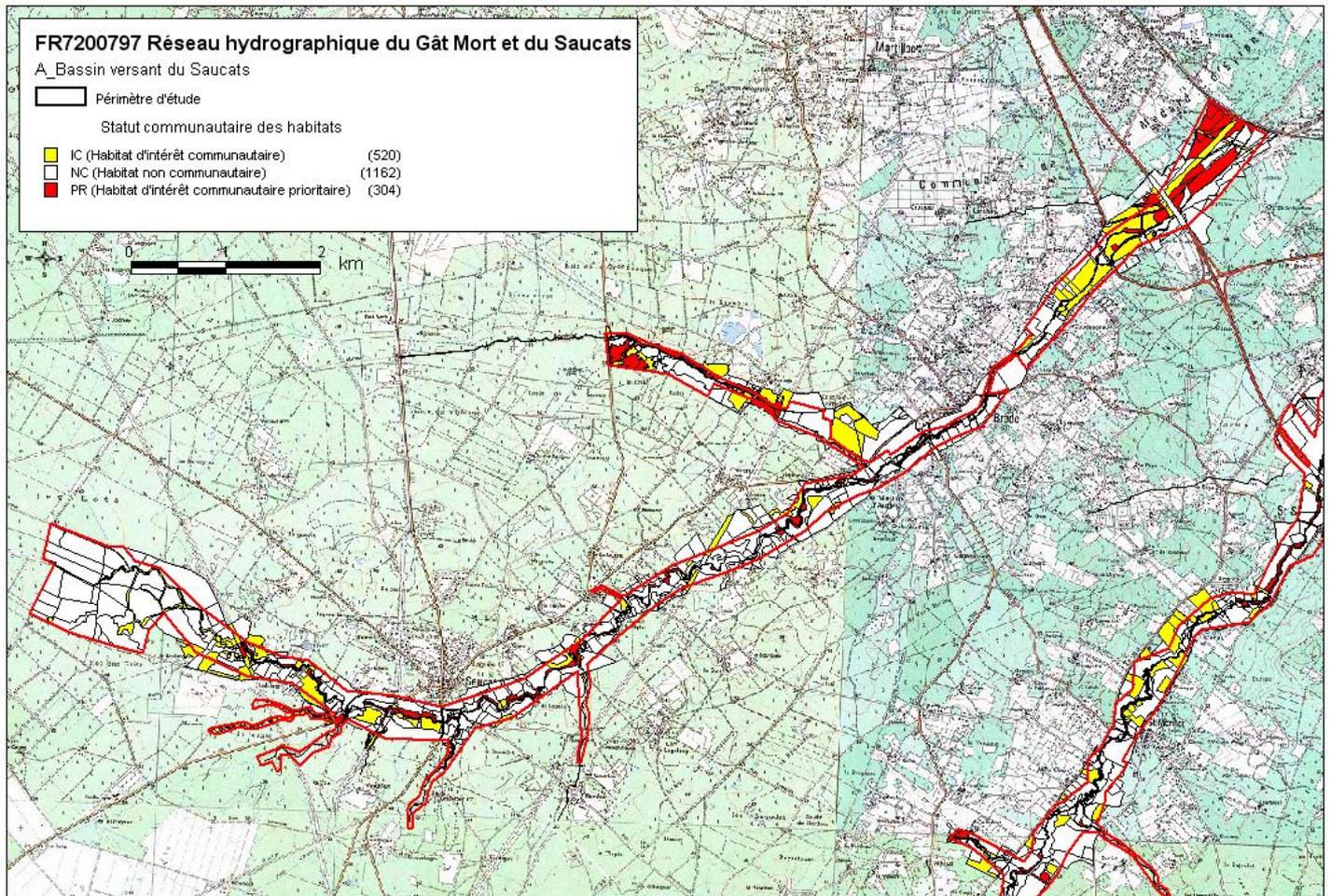
rectangle rouge = habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Encadré orange = habitat d'intérêt communautaire en priorité de gestion

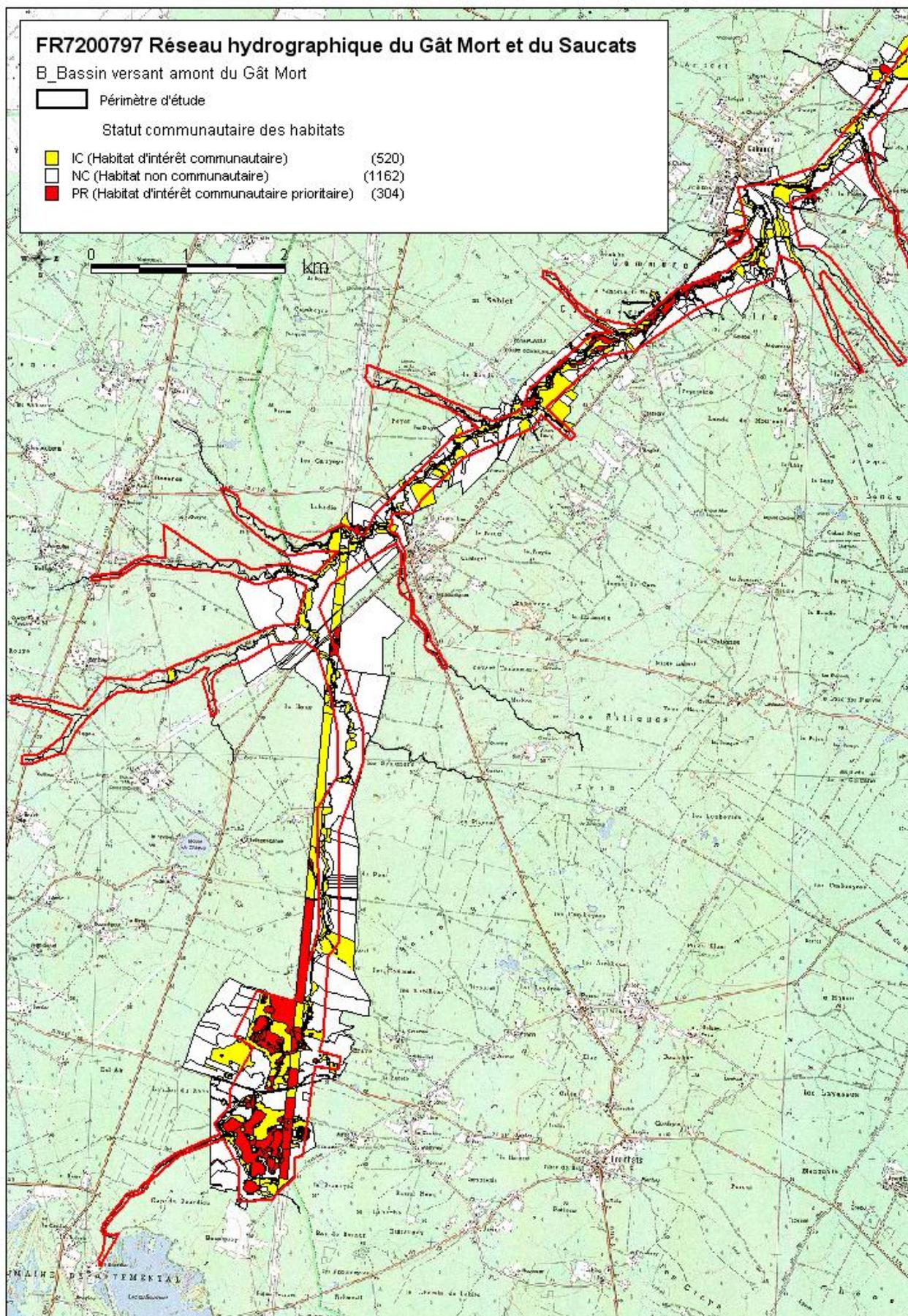
◆ L'ensemble des habitats d'intérêt communautaire identifiés ont été décrits et diagnostiqués selon la méthodologie fournie par la DIREN Aquitaine. Ces données sont synthétisées sous forme de fiches présentées en annexe (descriptif général, sur le site, superficie, état de conservation, intérêt écologique, menaces, mesures, documents visuels, et enjeux de préservation).

5.1.2 Cartographie des habitats d'intérêt communautaire

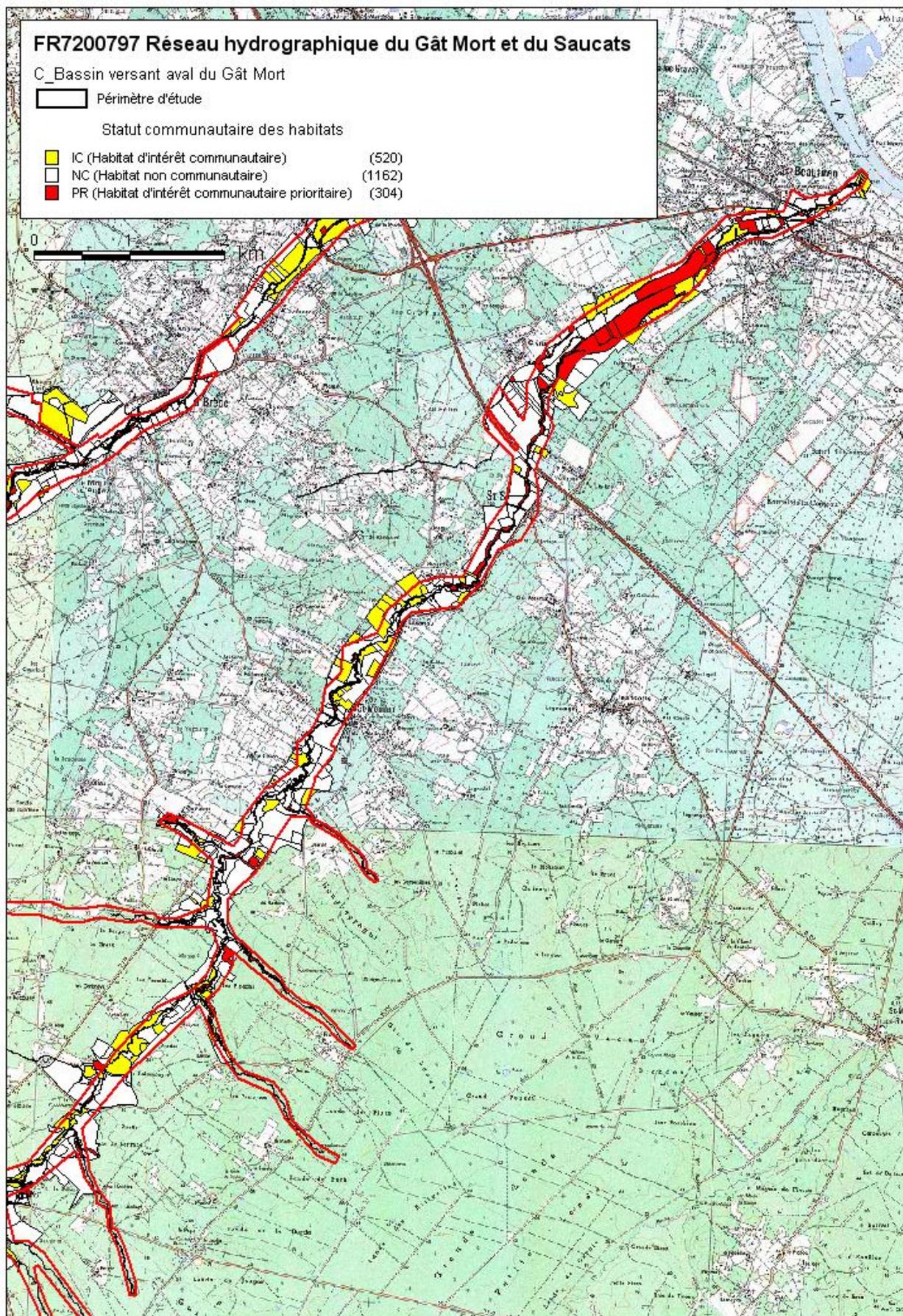
Carte 24a : Les habitats du site selon leur statut – Le Saucats (périmètre d'étude)



Carte 24b : Les habitats du site selon leur statut
 – Le Gât Mort amont (périmètre d'étude)



Carte 24c : Les habitats du site selon leur statut
 – Le Gât Mort aval (périmètre d'étude)



5.2. Enjeux de conservation des habitats et des espèces

5.2.1 Méthodologie d'évaluation

Pour évaluer la valeur patrimoniale des habitats et des espèces et déterminer des enjeux de conservation, un certain nombre de critères ont été utilisés et évalués, notamment « à titre d'expert », dans les chapitres précédents. Ces critères sont tirés de la méthodologie utilisée dans le DOCOB « Réseau hydrographique de l'Engranne ». Ils sont détaillés ci-dessous et repris dans les tableaux d'évaluation des pages suivantes.

W Critères utilisés pour les habitats :

- Surface et pourcentage de l'habitat dans le site
- Statut :
 - Ÿ habitat d'intérêt communautaire
 - Ÿ habitat prioritaire au sens de la directive
 - Ÿ devant bénéficier d'une priorité de gestion 2010-2013 au sens de de la commande ministérielle de juin 2010
- Nombre de polygones cartographiés
- Surface et superficie relative de l'habitat au regard des habitats communautaires dans le site
- Typicité :
 - 0 : non évaluée
 - 1 : typicité bonne : diversité spécifique et abondance fortes, espèces indicatrices représentées
 - 2 : typicité moyenne : diversité spécifique faible, abondance forte
 - 3 : typicité mauvaise : diversité spécifique et abondance faibles
- Etat de conservation de l'habitat (au regard des deux précédents critères) :
 - 0 : non évaluée
 - 1 : bon
 - 2 : moyen
 - 3 : mauvais
- Dynamique naturelle :
 - 0 : non évaluée
 - a : dynamique stable
 - b : dynamique progressive lente
 - d : dynamique progressive rapide
 - c : dynamique régressive lente
 - e : dynamique régressive rapide
- Pression anthropique :
 - 0 : non évaluée
 - 1 : non impactante ou faible
 - 2 : moyenne
 - 3 : importante

w Critères utilisés pour les espèces :

- Statut :
 - ÿ habitat d'intérêt communautaire,
 - ÿ habitat prioritaire au sens de la directive,
 - ÿ devant bénéficier d'une priorité de gestion 2010-2013 au sens de de la commande ministérielle de juin 2010
- Indications sur la présence (par exemple Vison d'Europe et Toxostome ne sont pas avérés sur le site)
- Nombre de stations connues :
 - ÿ excepté dans le cas du Vison d'Europe, dont l'habitat potentiel fait l'objet d'une méthodologie propre
 - ÿ excepté pour les poissons, dont l'habitat potentiel est constitué des eaux libres ; les frayères pourront être cartographiées
- Etat de conservation de l'espèce :
 - 0 : non évaluée
 - 1 : bon
 - 2 : moyen
 - 3 : mauvais
- Dynamique naturelle :
 - 0 : non évaluée
 - a : dynamique stable
 - b : dynamique progressive lente
 - d : dynamique progressive rapide
 - c : dynamique régressive lente
 - e : dynamique régressive rapide
- Pression anthropique :
 - 0 : non évaluée
 - 1 : non impactante ou faible
 - 2 : moyenne
 - 3 : importante

5.2.2 Evaluation et hiérarchisation des enjeux

Les principaux enjeux de conservation ont été synthétisés et hiérarchisés en quatre catégories (cf. tableaux pages suivantes) :

- Enjeux de conservation de premier ordre « habitats » : habitats d'eau libre, habitats du Vison d'Europe, habitats de poissons de la directive Habitats et habitats d'intérêt communautaire prioritaire.
- Enjeux de conservation de premier ordre « espèces » : espèces végétales et animales d'intérêt communautaires prioritaires ou localement importantes.
- Enjeux de deuxième ordre « habitats » : autres habitats d'intérêt communautaire.
- Enjeux de deuxième ordre « espèces » : autres espèces végétales ou animales à enjeux.

◆ Les enjeux de conservation de premier ordre :

Tableau 31a : Enjeux de conservation de premier ordre - Habitats

Habitats d'eau libres, habitats du Vison d'Europe et de poissons de la directive Habitats																
Intitulé Corine Biotope	Code Corine Biotope	Code EUR 27*	Surface habitat (ha)		% habitat dans le site			IC*	PR**	PG 2010 2013***	Typicité	Note état de conservation	Dynamique naturelle	Pression anthropique		
Eaux libres, Zone à truites	24.12 x 24.43	[3260-4]	32,46		2,32			IC			1	1	a	1		
Habitats d'intérêt communautaire prioritaires																
Intitulé Corine Biotope	Code Corine Biotope	Code EUR 27*	Surface habitat (ha)	% habitat dans le site	IC	PR	PG 2010 2013	Nb. stations	Nb. polygones	Surface de l'habitat	Surface des habitats DH	Superficie relative	Typicité	Note Etat de conservation	Dynamique naturelle	Pression anthropique
Végétation à Cladium mariscus	53.3	7210*-1	21,30	0,9	IC	PR	PG		26	21,3	721,39	0,03	1	0	a	1
Sources travertinisantes du Cratoneurion	54.12	7220*-1	nc		IC	PR	PG	-150					1	0	a	1
Landes humides méridionales	31.12	4020*-1	53,02	2,2	IC	PR	PG		35	53,02	721,39	0,07	1	0	b	2
Landes humides à Molinie	31.13	4020*-1	4,56	0,2	IC	PR	PG		18	4,56	721,39	0,01	1	0	b	2
Forêt de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaire)	44.31	91E0*-8	77,57	3,3	IC	PR			170	77,57	721,39	0,11	1	0	a	2
Bois de Frêne et d'Aulne à hautes herbes	44.332	91E0*-11	85,18	3,6	IC	PR			55	85,18	721,39	0,12	1	0	a	2
Communautés à Rhynchospora alba	54.6	7150-1	0,66	0,0	IC		PG		3	0,66	721,39	0,00	1	0	b	2
Communautés fluviales à Angelica heterocarpa	37.712	6430-5	2,53	0,1	IC				5	2,53	721,39	0,00	2	0	a	2

IC* = d'intérêt communautaire ; PR** = intérêt communautaire prioritaire ; PG 2010-2013*** = priorité de gestion 2010-2013
nc = non calculé

Tableau 31b : Enjeux de conservation de premier ordre – Espèces animales

Nom latin	Nom français	Statut	Présence	IC	PR	PG 2010 2013	Nb. stations	Note état de conservation	Pression anthropique
<i>Mustela lutreola</i>	Vison d'Europe	Annexe 2 (prioritaire) et 4, protégé en France, espèce déterminante	potentielle	IC	PR	PG	0	3	3
<i>Lutra lutra</i>	Loutre	Annexe 2, protégé en France, espèce déterminante	présente	IC			1	0	3
<i>Miniopterus schreibersi</i>	Minioptère de Schreibers	Annexe 2, protégé en France, espèce déterminante	présente	IC		PG	1	0	2
<i>Emys orbicularis</i>	Cistude d'Europe	Annexe 2, protégé en France, espèce déterminante	présente	IC		PG	2	3	3
<i>Lampetra fluviatilis</i>	Lamproie fluviatile	Annexe 2 et 4, protégé en France, espèce déterminante	présente	IC		PG	1	2	3
<i>Callimorpha quadripunctaria</i>	Ecaille chinée	Annexe 2 (prioritaire)	présente	IC	PR		1	0	1
<i>Coenonympha oedippus</i>	Fadet des laïches	Annexe 2, protégé en France, plan de restauration	présent	IC		PG	9	2	2
<i>Thersamolycaena dispar</i>	Cuivré des marais	Annexe 2 et 4, protégé en France	présent	IC			4	3	3
<i>Leucorrhinia pectoralis</i>	Leucorrhine à gros thorax	Annexe 2 et 4, protégé en France, espèce déterminante	présente	IC		PG	1	2	2
<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	Annexe 2, protégé en France, espèce déterminante	présente	IC		PG	4	2	2

Tableau 31c : Enjeux de conservation de premier ordre – Espèces végétales

Nom latin	Nom français	Statut	Présence	IC	PR	PG 2010 2013	Nb. stations	Note état de conservation	Pression anthropique
<i>Angelica heterocarpa</i>	Angélique des estuaires	Annexe 2 (prioritaire) et 4, protégé en France	présent	IC	PR	PG	1	2	2
<i>Caropsis verticillatundata</i>	Faux Cresson de Thore	Annexe 2 et 4, protégé en France	potentielle	IC		PG	5	2	3

◆ Les enjeux de conservation de deuxième ordre :

Tableau 32a : Enjeux de conservation de deuxième ordre - Habitats

Intitulé Corine Biotope	Code Corine Biotope	Code EUR 27*	Surface habitat (ha)	% habitat dans le site	IC	PR	Nb. polygones	Surface de l'habitat	Surface des habitats DH	Superficie relative	Typicité	Note Etat de conservation	Dynamique naturelle	Pression anthropique
Eaux oligotrophes à végétations amphibies atlantiques	22.11 x (22.45 et 51.13)	3160-1	nc			PG					1	0	a	1
Eaux oligotrophes à végétations amphibies atlantiques à végétation vivace	22.11 x 22.43	[3260-1]	2,56	0,1			8	1,61	721,39	0,00	1	0	a	1
		[3110-1]		0,0	IC	PG					1	0	a	1
Cours d'eau à végétations immergées mésotrophes	24.12 x 24.43	[3260]	40,30	1,7	IC		53	40,2	721,39	0,06	1	0	a	1
Lisières humides à grandes herbes	37.7	[6430-4]	9,79	0,4	IC		18	9,79	721,39	0,01	1	0	c	2
Eaux oligotrophes à végétations amphibies atlantiques	22.11 x 22.31	3110-1	1,13	0,0	IC	PG	26					0	a	1
Prairies acides à Molinie	37.312	6410-10	3,26	0,1	IC		7	3,26	721,39	0,00	1	0	c	2
Molinaie monospécifique	37.312	6410-13	nc		IC						1	0	c	2
Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides	34.322	6210	0,10	0,0	IC	PG	1	0,1	721,39	0,00		0	c	3
Prairies mésophile de fauche	38.2	6510	107,68	4,5	IC		63	107,68	721,39	0,15		0	b	2
Mégaphorbiaie	37	6430-4	1,47	0,1	IC		22	1,47	721,39	0,00		0	c	2
Landes aquitano-ligériennes à Ulex minor et Erica cinerea	31.2391	4030-7	93,64	3,9	IC		65	93,64	721,39	0,13	1	0	a	2
Forêt de Chêne tauzin	41.65	9230-3	58,91	2,5	IC	PG	61	58,91	721,39	0,08	1	0	a	2
Chênaie pédonculée à Molinie et Bouleaux	41.5	9190-1	141,00	5,9	IC	PG	193	141	721,39	0,20	2	0	a	2
Bois marécageux	44.9		18,91	0,8	IC		85	18,91	721,39	0,03	1	0		2

Tableau 32b : Enjeux de conservation de deuxième ordre – Espèces animales

Nom latin	Nom français	Statut	Présence	IC	PR	PG 2010 2013	Nb. stations	Note état de conservation	Pression anthropique
<i>Anguilla anguilla</i>	Anguille européenne	CITES2, espèce déterminante	présente				commun	3	3
<i>Chondrostoma toxostoma</i>	Toxostome	Annexe 2, espèce déterminante	non observé	IC			?	0	0
<i>Cottus gobio</i>	Chabot	Annexe 2	présent	IC			commun	2	1
<i>Esox lucius</i>	Brochet	espèce déterminante	présent				commun	2	3
<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	Annexe 2, protégé en France, espèce déterminante	présent	IC			commun	1	1
<i>Petromyzon marinus</i>	Lamproie marine	Annexe 2, protégé en France, espèce déterminante	présent	IC			1 frayère	2	2
<i>Eriogaster catax</i>	Laineuse du Prunellier	Annexe 2, protégé en France	non observé	IC			?	0	0
<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise	Annexe 2, protégé en France	présent	IC			7	1	1
<i>Maculinea arion</i>	Azuré du serpolet	Annexe 4, protégé en France	présent				4	3	3
<i>Maculinea alcon</i>	Azuré des mouillères	protégé en France, plan de restauration	présence potentielle				1	3	3
<i>Leucorrhinia albifrons</i>	Leucorrhine à front blanc	Annexe 4, protégé en France, espèce déterminante	présence potentielle				1	2	3
<i>Osmoderma eremita</i>	Pique-Prune	Annexe 2 et 4, protégé en France priorité de gestion	présent	IC	PR	PG	1	0	1
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	Annexe 2	présent				commun	1	1
<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand Capricorne	Annexe 2, protégé en France	présent				commun	1	1

Tableau 32c : Enjeux de conservation de deuxième ordre – Espèces végétales

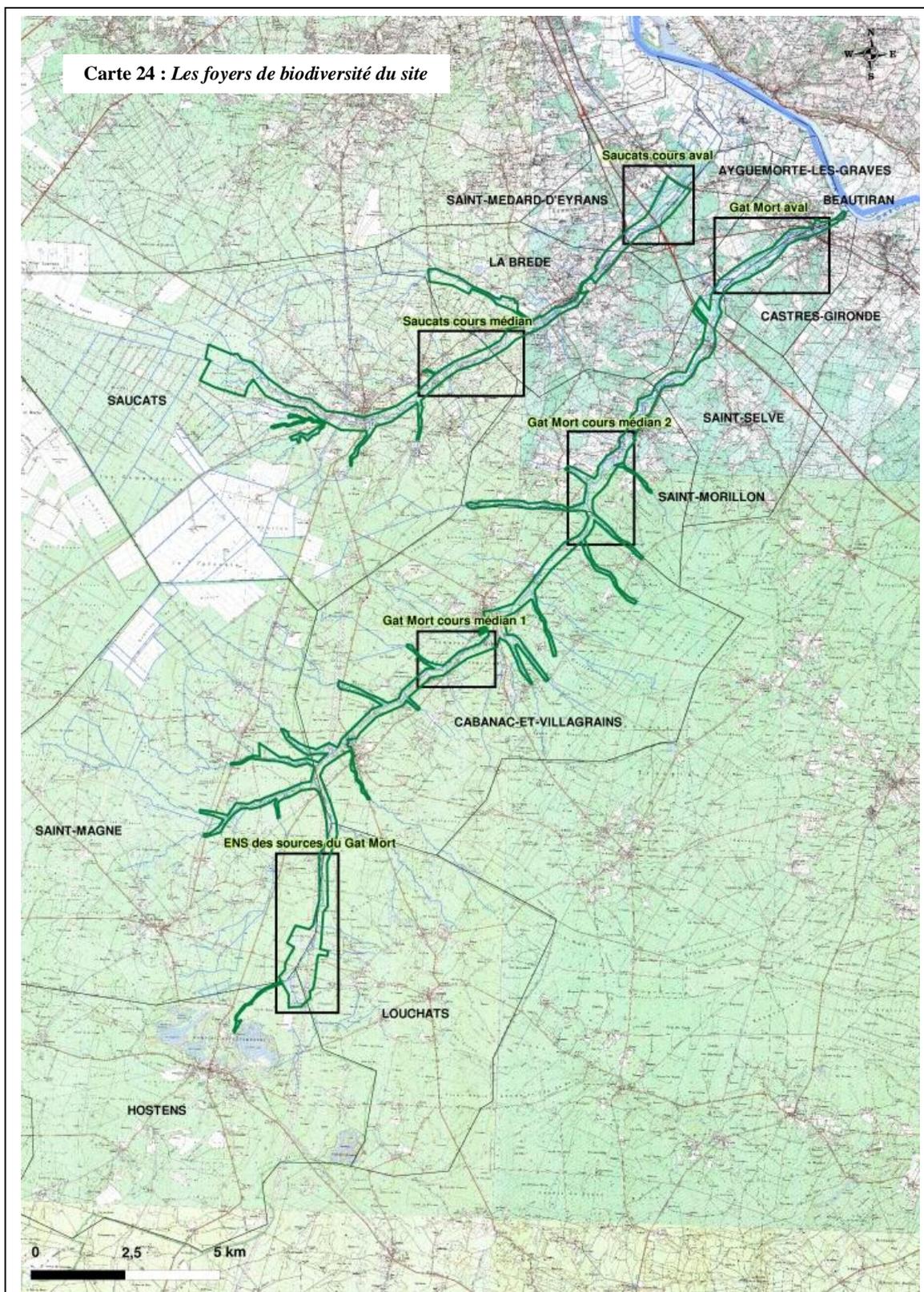
Nom latin	Nom français	Statut	Présence	IC	PR	Priorité de gestion 2010 2013	Nb. stations	Note état de conservation	Pression anthropique
<i>Lycopodiella inundata</i>	Lycoperon inondé	Annexe 2, protégé en France	présent				1	2	3
<i>Dianthus superbus</i>	Œillet superbe	protégé en France	présent				10	1	2
<i>Colchidium autumnale</i>	Colchique d'automne	protégée en Aquitaine, espèce déterminante	présent				2	3	3
<i>Gentiana pneumonanthe</i>	Gentiane pneumonanthe	protégée en Gironde, espèce déterminante	potentielle				1	3	3
<i>Rhynchospora fulva</i>	Rhynchosporée brun		potentielle				1	0	3
<i>Sanguisorba vulgaris</i>	Grande sanguisorbe		présent				1	3	3
<i>Oenanthe foucaudii</i>	Oenanthe de Foucaud	protégé en France	à confirmer				1	0	2

Tableau 32d : Enjeux de conservation de deuxième ordre – Autres espèces

Nom latin	Nom français	Statut	Nb. stations	Note état de conservation	Pression anthropique
<i>Heteropterus morpheus</i>	Miroir	plan de restauration	-	2	1
<i>Minois dryas</i>	Grand nègre des bois	plan de restauration	-	2	1
<i>Drosera intermedia</i>	Rosolis intermédiaire	protégée en France	5	1	1
<i>Viola palustris</i>	Violette des marais	protégée en Gironde	1	0	3
<i>Epipactis palustris</i>	Epipactis des marais	espèce déterminante	1	0	3
<i>Gymnadenia odoratissima</i>	Gymnadenia odorante		1	0	3
<i>Convalaria majalis</i>	Muguet	espèce déterminante	1	0	2
<i>Hottonia palustris</i>	Hottonie des marais	protégée en Aquitaine, espèce déterminante	2	2	2
<i>Neottia nidus-avis</i>	Néottie nid-d'oiseau	protégée en Gironde espèce déterminante	1	2	2

5.3. Les foyers de biodiversité.

Les habitats et espèces d'intérêt communautaire ou patrimonial identifiés sur le site sont dispersés **en stations** (plus ou moins disjointes et étendues) sur l'ensemble du site, ou bien constitués **en réseaux** (plus ou moins continus et élargis) sur tout ou partie du site. Cette configuration implique une double approche spatiale des enjeux de préservation : à la station et au réseau. Toutefois, 6 secteurs présentent une concentration particulièrement importante d'éléments patrimoniaux et constituent des zones à enjeu patrimonial majeur et prioritaire.

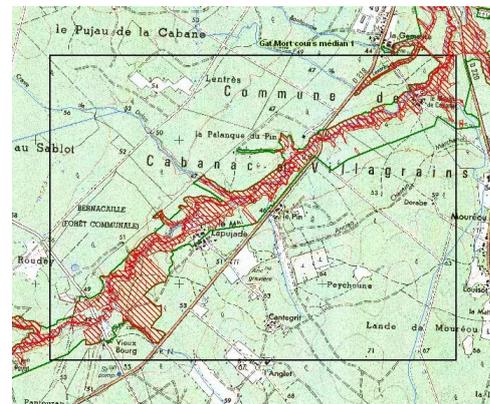


Les six foyers de biodiversité du site sont :

1. Le cours médian (1) du Gât Mort à Cabanac

Cette zone présente un fond de vallée large et très humide occupé par des milieux riches (aulnaie-frênaie, aulnaie marécageuse, cariçaies ...) ainsi que des versants et des milieux connexes intéressants (landes humides, cladiaies ...). Zone d'habitat et de reproduction importante pour certaines espèces (Canard colvert nicheur, Martin pêcheur nicheur, Anguille, présence potentielle de Cistude, mais actuellement concurrencée par la Tortue de Floride).

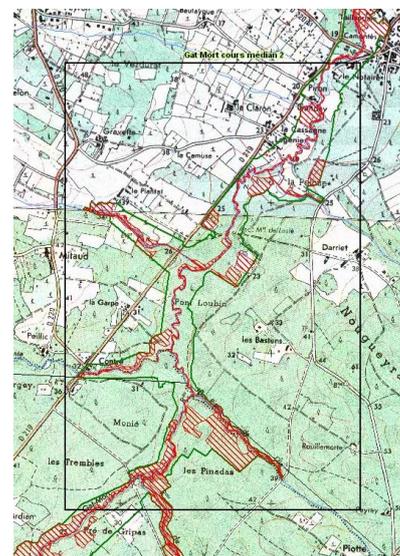
- Quelques habitats d'intérêt : aulnaie-frênaie élargie, aulnaie marécageuse, magnocariçaie, micro-zones tourbeuses (sources), cladiaies.
- Quelques espèces animales d'intérêt : Martin pêcheur, Cistude d'Europe (potentielle), Fadet des laïches, Agrion de mercure.



2. Le cours médian (2) du Gât Mort sur la commune de Saint-Morillon

Zone très diversifiée résultant de changements de substrat (affleurement de strates argilo-calcaires) et d'occupation du sol offrant une mosaïque de milieux ouverts et fermés (aulnaie – frênaie en ripisylve, prairies, affluents, formations travertinisantes, landes humides ...). Présence d'espèces végétales et animales caractéristiques des ripisylves et des bords de cours d'eau landais.

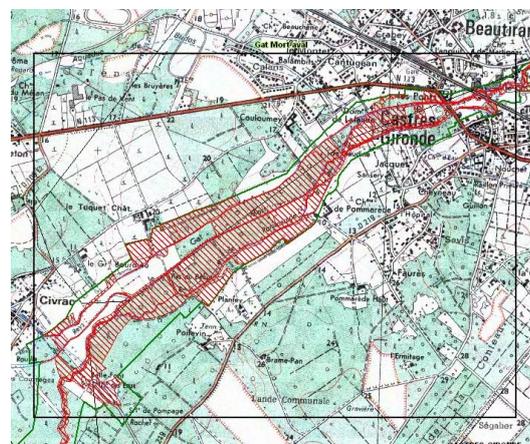
- Quelques habitats d'intérêt : aulnaie-frênaie en ripisylve, prairies humides eutrophes, lande humide, formations travertinisantes, cladiaies
- Quelques espèces végétales d'intérêt : Eillet superbe, Grande sanguisorbe, Néottie nid-d'oiseau, Muguet.
- Quelques espèces animales d'intérêt : Fadet des laïches, Damier de la succise, Martin pêcheur.



3. La basse vallée du Gât Mort vers Castres-Gironde / Beautiran

Ce secteur correspond à la zone de plus grande largeur de la vallée du Gât Mort, ce dernier étant divisé en trois cours d'eau, et présentant de vastes espaces de forêt alluviale (aulnaie-frênaie), de prairies humides et de mégaphorbiaies. Ce bocage abrite des espèces d'intérêt liées au milieu aquatique (Cistude, Loutre, Agrion de mercure ...) et aux prairies (Cuivré des marais, Azuré du serpolet ...). Il est en connection avec le site Natura 2000 de la Garonne.

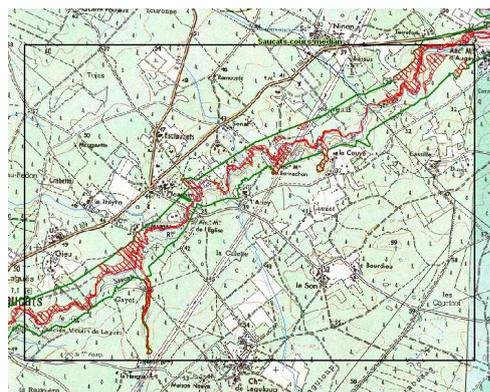
- Quelques habitats d'intérêt : aulnaie-frênaie alluviale et oligohaline, prairies humides à Grande oseille, mégaphorbiaies, prairies de fauche à Origan.
- Quelques espèces végétales d'intérêt : Angélique à fruits variables, Hottonie des marais, Colchique d'automne
- Quelques espèces animales d'intérêt : Cuivré des marais, Azuré du serpolet, Loutre, Campagnol amphibie, Martin pêcheur.



4. Le cours amont Saucats dans le secteur de Bernachon

Secteur présentant une ripisylve d'aulnaie-frênaie continue ainsi qu'une forte concentration de formations travertinisantes du Crateuneurion. Présence de nombreuses espèces animales et végétales caractéristiques des ripisylves et des bords de cours d'eau landais. Ce secteur comprend le site de la Réserve Naturelle géologique de Saucats-La Brède ; il bénéficie d'une gestion conservatoire et est particulièrement au niveau de la faune et de la flore.

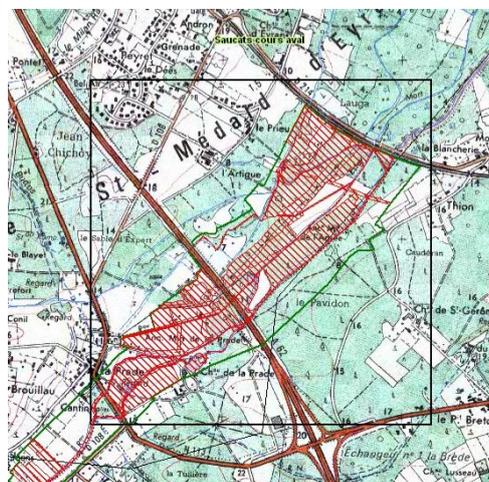
- Quelques habitats d'intérêt : aulnaie-frênaie des ruisselets, crateuneurion
- Quelques espèces végétales d'intérêt : Œillet superbe, Néottie nid-oiseau, Grande sanguisorbe.
- Quelques espèces animales d'intérêt : Agrion de mercure, Martin pêcheur.



5. La basse vallée du Saucats vers Saint-Médard-d'Eyrans

Secteur où la vallée du Saucats s'élargit et est occupée par de vastes prairies humides semi-bocagères et de la forêt alluviale. Habitat privilégié du Cuivré des marais, en continuité avec un des foyers de biodiversité du site Natura 2000 Bocage humides des Bords de Garonne (Agrion de mercure, Cuivré des marais, Azuré de la sanguisorbe (disparu), Grand Murin). Habitat et continuité également pour le Vison d'Europe, observé en 1997 au château d'Eyrans, à 1,2 km de là (séparé par le chemin de fer mais celui est transparent pour le passage du Vison d'Europe).

- Quelques habitats d'intérêt : aulnaie-frênaie alluviale à hautes herbes, mégaphorbiaies, prairie humides à Grande oseille
- Quelques espèces végétales d'intérêt : Grande sanguisorbe
- Quelques espèces animales d'intérêt : Cuivré des marais, Agrion de mercure, Vison d'Europe (potentiel), Loutre d'Europe.

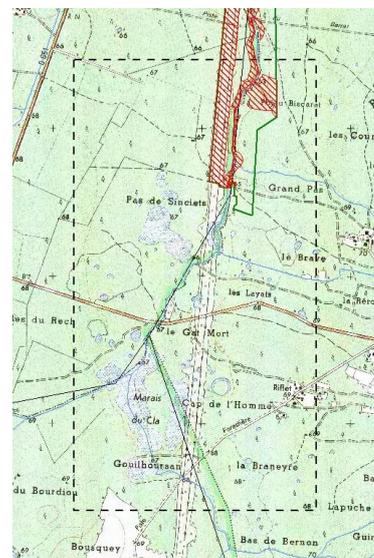


6. L'Espace Naturel Sensible des sources du Gât Mort

Ce secteur correspond aux zones de lagunes, de marais et de landes humides des sources du Gât Mort avec la présence de nombreuses espèces patrimoniales, notamment oiseaux et odonates. Le site fait l'objet d'un plan de gestion détaillant les enjeux de conservation des milieux et des espèces patrimoniaux (lagunes, landes, nombreuses espèces de faune et de flore). Il est en connexion avec le site Natura 2000 des lagunes.

- Quelques habitats d'intérêt : habitats de lagunes (herbiers oligotrophes), landes humides, landes sèches, cladiaies.
- Quelques espèces végétales d'intérêt : Faux cresson de Thore, Gentiane pneumonanthe.
- Quelques espèces animales d'intérêt : Cistude d'Europe, Léopard vivipare, Leucorrhines, Busard des roseaux, Loutre, frayères à Brochet.

NB. Non retenu dans le périmètre définitif



5.4 Enjeux fonctionnels et de développement durable

Les grands enjeux fonctionnels du site ont été mis en évidence en croisant :

- Les conclusions du **diagnostic écologique du site** et **l'évaluation des priorités de conservation** habitats et espèces (encadrés colorés et tableaux de synthèse).
- Les **conclusions et les attentes des acteurs** du territoire issues des réunions de travail et consignées dans le diagnostic socio-économique (encadrés colorés).
- Les **stratégies et programmes existants dans le champ de l'environnement**, qui sont rappelés à la fin des chapitres concernés (encadrés colorés) : ORGFH, PDPG, SDAGE, DIG, Deuxième Plan de restauration du Vison d'Europe, Charte Paysagère de la CCM, etc.

w Enjeu 1 : Maintenir un corridor biologique lié aux cours d'eau sur l'ensemble du site

Le premier enjeu du site Natura 2000 se rapporte à la conservation et à la restauration des habitats et espèces d'intérêt communautaire, liés aux corridors écologiques du réseau hydrographique (cours d'eau, ripisylve, forêt alluviale, berges, haies). Cet enjeu est fortement lié à la maîtrise des activités sylvicoles, piscicoles et urbanistiques. Il est également lié à la gestion des milieux non exploités et à la gestion de la ressource en l'eau.

Dans ce cadre, les actions de gestion proposées concernent en priorité la préservation et/ou la restauration du bon fonctionnement des cours d'eau, de la qualité des eaux, de l'intégrité de la végétation rivulaire.

w Enjeu 2 : Préserver les autres espèces patrimoniales et maintenir les autres milieux à enjeux par une gestion adaptée et une sensibilisation

Le deuxième enjeu du site Natura 2000 concerne la conservation et la restauration des autres habitats et espèces d'intérêt communautaire et patrimoniaux du site liés aux milieux annexes des cours d'eau (prairies, bocage, mégaphorbiaies, landes humides, lagunes, autres boisements, etc.) Cet enjeu est lié à la maîtrise de l'activité sylvicole (types de plantations, drainage), à la maîtrise de l'urbanisation et au maintien de l'activité d'élevage (fauche, pâturage).

Dans ce cadre, les actions de gestions proposées concernent en priorité la préservation et/ou la restauration des milieux ouverts ainsi que leurs modalités d'entretien. Un autre aspect concerne les actions d'amélioration des connaissances et de sensibilisation qui participent à une meilleure prise en compte des espèces d'intérêt dans les pratiques courantes sur le site (travaux, loisirs, etc.)

w Enjeu 3 : Maintenir une vocation forestière et agricole au périmètre du site

Le troisième enjeu du site Natura 2000 concerne le maintien du caractère forestier et semi bocager du site, nécessaire à la préservation des habitats et des espèces. La vocation forestière et agricole du site doit être préservée des risques liés à l'abandon d'une part (prairies d'élevage, forêts de taillis), et liés à la pression de l'urbanisation d'autre part (développement de l'habitat le long des cours d'eau, vers les bourgs, et dans les zones d'activités).

Dans ce cadre, les actions de gestion proposées concernent en priorité l'information et la valorisation des activités forestières et agricoles, ainsi que l'arrêt de l'urbanisation dans le site.

Sigles et abréviations

AAPPMA : Association agréée pour la pêche et de protection du milieu aquatique
ACCA : Association communale de chasse agréée
ADAR : Associations de développement agricole et rural
AEAG : Agence de l'eau Adour-Garonne
AOC : Appellation d'origine contrôlée
APB : Arrêté préfectoral de protection de biotope
APRG : Association pour la réserve géologique
CAUE : Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement
CB : Corine biotope
CBNSA : Conservatoire botanique national Sud-Atlantique
CC : Communauté de communes
CCM : Communauté de Communes de Montesquieu
CEMAGREF : Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts
CG : Conseil général
CITES : Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CNASEA : Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
COFIL : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)
CREN : Conservatoire régional d'espaces naturels
CRPF : Centre régional de la propriété forestière
CSP : Conseil Supérieur de la Pêche
DDAF : Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (jusqu'à 2009, devenue DDTM)
DDE : Direction départementale de l'équipement (jusqu'à 2009, DDTM)
DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer (depuis 2010)
DFCI : Défense forêt contre incendies
DH ou **DHFF** : Directive « Habitats faune flore sauvages » n° CEE/92/43
DIG : Déclaration d'intérêt général
DIREN : Direction régionale de l'environnement (devenue DREAL)
DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)
DRAC : Direction régionale des affaires culturelles
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DUP : Déclaration d'utilité publique
EBC : Espace boisé classé
EDF : Électricité de France
ENS : Espace naturel sensible
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
FDP : Fédération Départementale de la Pêche
FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)
GEREA : Groupe d'études et de recherche en écologie appliquée
GPF : groupements de productivité forestière
GREGE : Groupement de recherche et d'étude pour la gestion de l'environnement
GT : Groupe de travail (concertation dans le cadre de l'élaboration du DOCOB)
IBGN : Indice biologique général normalisé
LGPE : Landes graves palus environnement
LIFE : L'instrument financier pour l'environnement
LPO : Ligue pour la protection des oiseaux
LGV : Ligne à grande vitesse
MAE : Mesures agro-environnementales
MAEt : Mesures agro-environnementales territorialisées
MIGADO : association Migrateurs Garonne Dordogne
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage

ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques (remplace le Conseil Supérieur de la Pêche)
ONF : Office national des forêts
OPIE : Office pour les insectes et leur environnement
ORGFH : Orientations régionales de gestion et de conservation de la faune et de ses habitats
PAC : Politique agricole commune
PADD : Plan d'aménagement et de développement durable (dans le cadre d'un PLU)
PDPG : Plan Départemental de Protection des milieux aquatiques et de Gestion des ressources piscicoles
PEFC : Programme européen des forêts certifiées
PLU : Plan local d'urbanisme (ex POS)
PNRLG : Parc naturel régional des Landes de Gascogne
POS : Plan d'occupation des sols (devenu PLU avec la loi SRU)
PPRI : Plan de prévention des risques inondations
RFF : Réseau ferré de France
RGA : Recensement général agricole
RN : Réserve Naturelle
RNG ou **RNSLB** : Réserve Naturelle géologique de Saucats – La Brède
RTE : Réseau de transport d'électricité
SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SAU : Surface agricole utile
SCOT : Schéma de cohérence territoriale (ex SDAU avant la loi SRU, Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme)
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SDVPG : Schéma départemental de vocation piscicole de la Gironde
SFEPM : Société d'étude et de protection des mammifères
SEPANSO : Société pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le Sud-Ouest
SIC et **psIC** : Site d'importance communautaire et proposition de site d'importance communautaire (directive Habitats)
SIAEP : Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable
SIG : Système d'information géographique
SIGM : Savoirs et images en Graves de Montesquieu
SLB : Société Linnéenne de Bordeaux
SMEGREG : Syndicat mixte pour l'étude et la gestion de la ressource en eau en Gironde
SRU : loi Solidarité et renouvellement urbain
STEP : Station d'épuration
STH : Surface toujours en herbe
THT : Ligne électrique à Très haute tension
UE : Union européenne
UICN : Union internationale pour la conservation de la nature
ZAC : Zone d'aménagement concerté
ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique
ZPENS : Zone de préemption des Espaces naturels sensibles
ZPS : Zone de protection spéciale (directive « Oiseaux »)
ZSC : Zone spéciale de conservation (directive « Habitats »)

Glossaire

Aire de distribution : Territoire actuel comprenant l'ensemble des localités où se rencontre une espèce.

Allochtone : se dit d'une espèce animale ou végétale d'apparition récente dans une région.

Ammonium : ion NH_4^+ ou azote ammoniacal. Forme la plus simple des produits azotés dans la nature.

Animateur – structure animatrice : Structure désignée par les élus du comité de pilotage pour mettre en œuvre le , une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.

Association végétale : Unité fondamentale de la phytosociologie, définie comme un groupement de plantes aux exigences écologiques voisines, organisé dans l'espace, désigné d'après le nom de l'espèce dominante.

Avifaune : Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

Basicline : à caractère basique (opposé à acidocline, à caractère acide).

Biodiversité : Contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

Biomasse : Masse totale de matière vivante, animale et végétale, présente dans un biotope délimité, à un moment donné.

Biotope : Ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème ou une station.

Bryophyte : Plante terrestre ou aquatique qui ne comporte ni vaisseaux, ni racine, se reproduisant grâce à des spores. Végétaux cryptogames chlorophylliens comprenant les mousses, les hépatiques et les anthocérotes.

Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA) : Établissement public national sous la tutelle du ministère en charge de l'Agriculture. Il assure le paiement des aides de l'État et de l'Union européenne dans le cadre de la politique d'installation et de modernisation des exploitations, de développement local et d'aménagement rural, ainsi que celle de la protection de l'environnement. Le contrôle du respect des engagements pris en contrepartie du versement d'une aide est aussi effectué par le CNASEA.

Charte Natura 2000 : Outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le . Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire une exonération de la Taxe foncière sur le patrimoine non bâti (TFNB) ainsi qu'une exonération partielle des droits de mutation à titre gratuit (DMTG).

COD : carbone organique dissous.

COT : carbone organique total.

Comité de pilotage Natura 2000 (COPIL) : Organe de concertation mis en place par le préfet pour chaque site Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'État. Il participe à la préparation et à la validation des documents d'objectifs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en œuvre (articles L. 414-2 et R. 414-8 et suivants du code de l'environnement).

Communauté végétale : Ensemble structuré et homogène d'organismes vivants évoluant dans un milieu (habitat) donné et à un moment donné.

Contrats Natura 2000 : Outils contractuels permettant au possesseur des droits réels et personnels de parcelles situées en zone Natura 2000 de signer avec l'Etat un engagement contribuant à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du sur une ou des parcelles concernées par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du . Il permet l'application concrète des mesures de gestion retenues dans ce document.

Directive européenne : Catégorie de textes communautaires prévue par l'article 249 (ex-article 189) du Traité instituant la Communauté européenne (Traité signé à Rome, le 25 mars 1957). « La directive lie tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens ». Elle nécessite de la part des États concernés une transposition dans leurs textes nationaux. La transposition des directives « Oiseaux » et « Habitats » a été effectuée à travers, notamment, les articles L. 414-1 à L. 414-7 et les articles R.414-1 à R.414-24 du code de l'environnement. Elle prévoit une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque État le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir.

Directive « Habitats naturels, faune, flore sauvages » : Appellation courante de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte est l'un des deux piliers au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones spéciales de conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain, la mise en oeuvre de la gestion du réseau Natura 2000 et de son régime d'évaluation des incidences.

Directive "Oiseaux sauvages" : Appellation courante de la Directive 79/409/CE du Conseil des communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Ce texte fonde juridiquement également le réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones de protection spéciale (ZPS).

Direction départementale des territoires et de la mer (anciennement DDAF) : Service déconcentré du ministère en charge de l'Agriculture et de la pêche, placé sous l'autorité du préfet. Ses domaines d'intervention sont la gestion des crédits nationaux ou communautaires et la mise en oeuvre des réglementations. Il possède aussi une fonction juridictionnelle et des compétences dans la mise en place des mesures de gestion des milieux naturels, aquatiques et des zones humides.

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (anciennement DIREN) : Service déconcentré du ministère en charge de l'Ecologie ayant pour missions d'organiser, coordonner et gérer l'ensemble des données et des connaissances relatives à l'environnement, de participer à la définition et à la mise en oeuvre des méthodes d'études, d'aménagement, de gestion et de protection des milieux naturels et de leurs ressources, de contribuer à la prise en compte de l'environnement urbain et de promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité, de veiller à la bonne application des législations relatives à l'environnement.

Dynamique de la végétation : En un lieu et sur une surface donnés, modification dans le temps de la composition floristique et de la structure de la végétation. Selon que ces modifications rapprochent ou éloignent la végétation du climax, l'évolution est dite progressive ou régressive.

Document d'objectifs : Document d'orientation définissant pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en oeuvre. Ce document de gestion est élaboré par le comité de pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les acteurs locaux et avec l'appui de commissions ou groupes de travail. Il est approuvé par le préfet (articles L.414-2 et R. 414-9 du code de l'environnement).

Embranchement : Grande division de la classification classique des espèces vivantes (ex : vertébrés, invertébrés.)

Espèce indicatrice : Espèce dont la présence à l'état spontané renseigne qualitativement ou quantitativement sur certains caractères écologiques de l'environnement.

Espèce d'intérêt communautaire : Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation, soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire : Espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière quant à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalés par un astérisque dans les annexes I et II de la Directive 92/43/CEE).

Estey : cette appellation employée dans les Landes de Gascogne désigne une partie d'un cours d'eau qui, soumise au régime des marées, se trouve à sec à marée basse. On trouve des esteys dans le Bassin d'Arcachon, ou encore le long de la Gironde et de la Garonne tant que l'onde de marée se fait sentir.

État de conservation d'une espèce (définition extraite de la directive Habitats) : Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue, et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

État de conservation d'un habitat naturel (définition extraite de la directive Habitats) : Effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies:

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable.

La notion d'état de conservation rend compte de « l'état de santé » des habitats déterminé à partir de critères d'appréciation. Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation peut être favorable, défavorable inadéquat ou défavorable mauvais. Une espèce ou un habitat est dans un état de conservation favorable lorsqu'elle/il prospère et a de bonnes chances de continuer à prospérer à l'avenir. Cette évaluation sert à définir des objectifs et des mesures de gestion dans le cadre du afin de maintenir ou rétablir un état équivalent ou meilleur. Dans la pratique, le bon état de conservation vise un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leurs caractéristiques naturelles.

Etudes et notices d'impact : Evaluation environnementale définie par les articles L.122-1 à L.122-3 et R.122-1 à R.122-11 du code de l'environnement.

Eutrophe : se dit d'un milieu aquatique dont les eaux enrichies en matières organiques sont le siège d'une prolifération végétale et bactérienne entraînant une désoxygénation prononcée de l'eau. (Contraire : oligotrophe.) Se dit aussi d'un sol à forte activité biologique. Par extension, se dit des formations végétales se développant sur ce type de sol.

Evaluation des incidences sur les sites Natura 2000 : Régime d'évaluation environnementale des plans programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (articles L. 414-4 et L.414-5 et R. 414-19 à R. 414-24 du code de l'environnement).

Famille : Unité taxonomique qui regroupe les genres qui présentent le plus de similitude entre eux (ex : ursidés, canidés).

Faune : Ensemble des espèces animales présentes en un lieu donné et à un moment donné.

Flore : Ensemble des espèces de plantes constituant une communauté végétale propre à un habitat ou un écosystème donné.

Formation végétale : Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Formulaire standard de données (FSD) : Document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque Etat membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

Fruticée : formation végétale dans laquelle dominent les arbustes.

Genre : Unité taxonomique rassemblant des espèces voisines, désignées par un même nom

Groupe de travail : Réunion thématique de concertation liées à l'élaboration du document d'objectifs. Il réunit tous les acteurs locaux (élus, institutionnels, associations etc.) et permet de définir les enjeux, objectifs et mesures de gestion à mettre en œuvre sur le site, avant validation par le comité de pilotage.

Groupement végétal : Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Habitat d'espèce : Ensemble des compartiments de vie d'une espèce en un lieu donné. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernation, vitales pour une espèce lors de l'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

Habitat naturel d'intérêt communautaire : Habitat naturel, terrestre ou aquatique, particulier, généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue et faisant l'objet d'une nomenclature. Il est à préserver au titre du réseau Natura 2000, considéré comme menacé de disparition à plus ou moins long terme, avec une aire de répartition naturelle réduite. Habitat particulièrement caractéristique de certains types de milieux ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone spéciale de conservation.

Habitat naturel ou semi-naturel : Cadre écologique qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces animale(s) ou végétale(s). Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques (exemple : un habitat naturel correspond à un type de forêt : hêtraie-sapinière, chênaie verte ; un type de prairie etc.).

Hydromorphie : évolution d'un sol, dépendant du régime hydrique, marqué par un engorgement, au moins saisonnier, de certains horizons ou du profil entier, provoquant une privation d'oxygène.

Hydrophyte : plante qui développent la totalité de son appareil végétatif dans l'eau ou au mieux à la surface de l'eau.

Hygrophile : se dit d'une plante qui aime l'humidité.

Impact : Effet sur l'environnement causé par un projet d'aménagement.

Incidence : Synonyme d'impact.

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) : Installations, usines, dépôts, chantiers ou autres installations soumises aux dispositions particulières prévues par les articles L. 511-1 et suivants du code de l'environnement. Les ICPE soumises à autorisation font l'objet d'une étude d'impact conformément au décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 pris pour l'application de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Magnocariçae : formation végétale constituée de laîches (Carex) de grande taille.

Mésogyrophile : qui aime l'humidité temporaire.

Mésophile : se dit d'un milieu ni sec, ni humide.

Mésotrophe : se dit d'un milieu aquatique dont les eaux sont moyennement riches en matières organiques et ne sont pas le siège de proliférations végétales ou bactériennes. Se dit aussi d'un sol à activité biologique moyenne. Par extension, se dit des formations végétales se développant sur ce type de sol.

MES : matières en suspension.

Messicoles : se dit des plantes annuelles qui poussent spontanément dans les cultures.

Mesures agri-environnementales : Mesures visant une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux, des paysages ruraux, de la faune et de la flore) dans les pratiques agricoles. Elles se traduisent par des aides ou des rémunérations accordées aux agriculteurs ayant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sous la forme d'un engagement contractuel volontaire entre l'Etat, l'Europe et des exploitants agricoles pour une durée de 5 ans en général.

Monospécifique : se dit d'une formation végétale constituée d'une seule espèce (où très fortement dominée par une espèce).

Natura 2000 : Réseau européen de sites naturels mis en place par les directives « Habitats » et « Oiseaux ». Il est composé des Zones de protection spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Nitrates : NO₃⁻. Produit azoté résultant du cycle de l'azote, responsable de l'eutrophisation des milieux aquatiques.

Nitrites : NO₂⁻. Produit azoté résultant du cycle de l'azote. Aux fortes concentrations, il est néfaste pour les organismes vivants.

Ordre : Unité taxonomique regroupant plusieurs familles (ex. : rosales).

Orthophosphates : formes minéralisés de l'ion PO₄, qui participe également à l'eutrophisation du milieu aquatique.

Paludicole : qui vit dans les marais.

pH : mesure de l'acidité d'un milieu.

Phéopigments : molécules résultant de la dégradation de la chlorophylle.

Phanérogame : Grande division systématique rassemblant les plantes à fleurs.

Phosphore total : concentration en phosphore minéral et organique.

Physionomie : Aspect général d'une végétation.

Phytosociologie : Science qui étudie les communautés végétales. Discipline botanique étudiant les relations spatiales et temporelles entre les végétaux et leur milieu de vie, les tendances naturelles que manifestent des individus d'espèces différentes à cohabiter dans une communauté végétale ou au contraire à s'en exclure.

Priorités de gestion au sens de la circulaire ministérielle : une première évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire a été effectuée en 2007 dans chaque Etat membre. L'état de référence ainsi obtenu a permis d'établir, pour chaque Etat et par régions biogéographiques, des listes d'habitats et d'espèces dont l'état de conservation est considéré comme inadéquat ou mauvais et qui sont classés en « priorité de gestion ». Pour ceux-ci, des actions locales ou nationales doivent être mises en œuvre d'ici 2013, date de la prochaine évaluation. En France, les listes d'habitats et d'espèces en priorité de gestion ont été officialisées par circulaire ministérielle le 14 juin 2010.

Propositions de Sites d'importance communautaire (pSIC) : Sites proposés par chaque Etat membre à la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore".

Ptéridophytes : Embranchement du règne végétal qui regroupe notamment les fougères, les prêles, les lycopodes, les sélaginelles et les isoètes.

Raisons impératives d'intérêt public majeur : A l'instar de la Convention de Ramsar, la directive « Oiseaux » et la directive « Habitats » adoptent le concept de « raisons impératives d'intérêt public majeur » pour justifier la réalisation d'un projet malgré une évaluation négative. Si l'expression elle-même n'est pas définie, l'article 6 paragraphe 4 de la directive « Habitats » stipule que les raisons impératives d'intérêt public majeur ne sont examinées qu'en « l'absence de solutions alternatives ». L'article ne s'applique pas aux projets qui relèvent exclusivement de l'intérêt d'entreprises ou de particuliers. Exemple de raison impérative d'intérêt public majeur : lutte contre le chômage en Allemagne en 1990 après la réunification.

Région biogéographique : Entité naturelle homogène dont la limite repose sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales et pouvant s'étendre sur le territoire de plusieurs Etats membres et qui présente des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes. L'Union européenne à 27 membres compte neuf régions biogéographiques : alpine, atlantique, boréale, continentale, macaronésienne, méditerranéenne, pannonique, steppique et littoraux de la mer noire.

La France est concernée par quatre de ces régions : alpine, atlantique, continentale, méditerranéenne.

Réseau Natura 2000 : Réseau écologique européen de sites naturels mis en place en application des Directives Habitats et Oiseaux (25000 sites environ). Son objectif principal est de préserver la biodiversité, d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de protection Spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Rudérale : se dit d'une espèce végétale (ortie par exemple) se développant sur des décombres, à proximité des maisons.

Saproxylophage : se dit d'une espèce qui se nourrit de bois en décomposition.

SEQ - Eau : Système d'Evaluation de la Qualité des eaux courantes (Ministère chargé de l'environnement et Agences de l'Eau, 1999).

Sites d'importance communautaire (SIC) : Sites sélectionnés, sur la base des propositions des États membres, par la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore" à partir des propositions des États membres (pSIC) à l'issue des séminaires biogéographiques et des réunions bilatérales avec la Commission européenne. La liste nominative de ces sites est arrêtée par la Commission européenne pour chaque région biogéographique après avis conforme du comité «Habitats» (composé de représentants des États membres et présidé par un représentant de la Commission). Ces sites sont ensuite désignés en Zones spéciales de conservation (ZSC) par arrêtés ministériels.

Station : Étendue de terrain, de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et biologiques (mésoclimat, topographie, composition floristique et structure de la végétation spontanée).

Structure porteuse : Structure désignée par les élus du comité de pilotage Natura 2000, chargée de l'élaboration du pour le compte du comité de pilotage. Elle peut réaliser elle-même l'intégralité de la mission ou travailler en sous-traitance. Pour la phase de suivi, d'animation du , une nouvelle structure porteuse est désignée mais rien n'empêche qu'elle soit la même que celle de la phase précédente.

Syntaxon : Groupement végétal identifié, quel que soit son rang dans la classification phytosociologique.

Systématique : Classification des êtres vivants selon un système hiérarchisé en fonction de critères variés parmi lesquels les affinités morphologiques, et surtout génétiques, sont prépondérantes. La classification hiérarchique traditionnelle s'organise depuis le niveau supérieur vers le taxon de base dans l'ordre suivant : règne, embranchement, classe, ordre, famille, genre, espèce.

Taxon : Unité quelconque (famille, genre, espèce...) de la classification zoologique ou botanique.

Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) : Inventaire scientifique national dressé en application d'un programme international de Birdlife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux. C'est notamment sur la base de cet inventaire que sont délimitées les ZPS.

Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF) : Lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types : les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs (parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Zones de protection spéciale (ZPS) : Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des espèces d'oiseaux figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et des espèces d'oiseaux migrateurs. Sites de protection et de gestion des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration des espèces d'oiseaux sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement. La désignation des Zones de Protection Spéciale se fait par parution d'un arrêté ministériel au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

Zones spéciales de conservation (ZSC) : Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié en application de la directive "Habitats, faune, flore" où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état favorable des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné.

Bibliographie

- Asconit Consultant, 2009** : Campagne de suivi de la qualité des eaux - Rapport final
- Association pour la Réserve Géologique de Saucats – La Brède, 2005** : Plan de gestion de la Réserve Naturelle géologique de Saucats - La Brède (2004-2009)
- ATEN, 1998** : Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000
- ATEN, 2003** : Corine biotopes – Types d'habitats français
- BRGM, 1978** : Cartes géologiques XV-36 (Bordeaux) et XV-37 (Pessac) au 1/50 000
- CBSA, 2008** : Appui technique du CBSA auprès des opérateurs Natura 2000 en Région Aquitaine
- Chênes et Roseaux, 2009** : Etudes de réalisation des plans pluriannuels et du dossier « DIG » du bassin versant du Gât Mort
- Cistude Nature, 2008** : Mise en place d'une gestion conservatoire sur le site de captage de Bellefond (2009-2013)
- CSP, 2004** : Schéma départemental de vocation piscicole de la Gironde
- DIREN Aquitaine, 2004** : Guide méthodologique pour la prise en compte du Vison d'Europe dans les documents d'objectifs Natura 2000
- DIREN Aquitaine, 2006** : Orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats en Aquitaine
- DIREN Aquitaine, 2008** : Cahier des charges pour la réalisation des documents d'objectifs
- FDP, 2009** : Etude des potentialités biologiques et piscicoles du cours d'eau Brousteyrot
- GEREA, 2003** : Site des lagunes du Gât Mort – Plan de gestion (2004-2008)
- GEREA, 2008** : Document d'objectifs du site Natura 2000 FR7200688 « Bocage humide de Cadaujac et Saint-Médard-d'Eyrans »
- Lo Cascio J., 2008** : Inventaire, cartographie et étude de l'habitat prioritaire « sources pétrifiantes avec formation de travertins (cratoneurion) » (bassin versant du Saucats)
- MEDDATL** : Fiche standard de données du site Natura 2000 FR7200797 « Réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats » (consultable sur le site internet du MEDDATL)
- MEDDATL, 2007** : Programme de développement rural hexagonal (2007-2013)
- MNHN, 2005** : Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000
- ONF, 2005** : Forêt communale de Cabanac-et-Villagrains - Révision d'aménagement forestier (2005-2019)
- PNRLG, 2003-2005** : Document d'objectifs du site Natura 2000 « Vallées de la Leyre »
- PNRLG, 2004** : Document d'objectifs des sites Natura 2000 « Lagunes des Landes de Gascogne »
- Rivière – Environnement, 1997** : Etude préalable à l'élaboration du schéma directeur et de la charte d'aménagement de la vallée du Gât Mort
- Rivière - Environnement, Simethis, 2009** : Document d'objectifs du site Natura 2000 FR7200690 « Réseau hydrographique de l'Engranne »
- SOCAMA Ingénierie, 2007** : Programme quinquennal d'aménagement des bassins versants du Saucats et du Milan – Dossier préalable à la déclaration d'intérêt général